

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XXI — 1950 — 1



Avenue Marnix, 25
BRUXELLES

Marnixlaan, 25
BRUSSEL

1950

PRIX : Fr. 250
PRIJS :

Abonnement 1950 } Fr. 600
(4 num.)

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

	Pages. — Bladz.
Statuts. — Statuten	3
Personnalité civile. — Rechtspersoonlijkheid	9
Règlement général d'ordre intérieur	12
Algemeen huishoudelijk reglement	13
Concours annuels. — Jaarlijkse wedstrijden	22
Prix Albrecht Gohr. — Albrecht Gohr-Prijs	29
Prix triennal de littérature coloniale. — Driejaarlijkse prijs voor koloniale letterkunde	29
Annuaire. — Jaarboek	32-33
Liste des membres à la date du 1 ^{er} avril 1950	36
Lijst van de leden op 1 ^{ste} April 1950	37
Membres décédés	68
Overleden leden	69
Compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1948. — Reke- ning der ontvangsten en der uitgaven van het boekjaar 1948.	78
Notices nécrologiques. — Necrologische nota's :	
M. — de heer Nicolas Cito	81
M. — de heer Tobie Claes	87
M. — de heer Jean Claessens	91
M. — de heer Édouard De Jonghe	95
M. — de heer Gaston Delevoy	125

Section des Sciences morales et politiques.

Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen.

Séance du 16 janvier 1950	136
Zitting van 16 Januari 1950	137
Décès de M. Edouard de Jonghe. — Overlijden van de heer Edouard De Jonghe	136-137
Communication administrative	198
Administratieve mededeling	199
Communication du R.P. G. Hulstaert. — Mededeling van E.P. G. Hulstaert: Feu la coutume indigène?	148
Présentation par M. A. Sohier d'une note de M. B. de Lich- tervelde. — Voorlegging door de heer A. Sohier van een nota van de heer B. de Lichtervelde: Souvenirs à propos du décès de Tobie Claes	138-139

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

BULLETIJN DER ZITTINGEN

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

**Koninklijk
Belgisch Koloniaal Instituut**

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XXI — 1950 — 1



**Avenue Marnix, 25
BRUXELLES**

**Marnixlaan, 25
BRUSSEL**

1950

IMPRIMERIE MARCEL HAYEZ
Rue de Louvain, 112, Bruxelles
Domicile légal : rue de la Chancellerie, 4

Institut Royal Colonial Belge

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

Statuts. — Statuten.

(Coordination des Arrêtés royaux des 4 septembre 1928, 18 décembre 1929, 17 avril 1930, 26 août 1938, 26 avril 1947 et 29 décembre 1947.)

(*Samenordering der Koninklijke besluiten van 4 September 1928, 18 December 1929, 17 April 1930, 26 Augustus 1938, 26 April 1947 en 29 December 1947.*)

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué un *Institut Royal Colonial Belge* qui a pour **objet** d'organiser la propagande coloniale dans le haut enseignement, d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études coloniales, d'entreprendre toutes études scientifiques concernant la colonisation. Son siège est à Bruxelles.

ART. 2. — Une **Commission administrative** procède à tous les actes d'administration et de dispositions intéressant l'Institut, sous la haute autorité du Ministre des Colonies. Elle a la gestion financière des fonds lui appartenant.

ART. 3. — La Commission administrative est **composée** de six membres nommés par le Ministre des Colonies pour un terme de trois ans et renouvelables par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. Le Ministre peut assister aux séances de la Commission ou s'y faire représenter par un fonctionnaire supérieur de l'administration centrale, le délégué du Ministre ayant, en ce cas, voix délibérative.

ARTIKEL EÉN. — Een *Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut* is opgericht dat voor **doel** heeft de koloniale propaganda in het hoger onderwijs in te richten, het verband onder de verscheidene organismen die zich met koloniale studiën onledig houden, te verzekeren, alle wetenschappelijke studiën betreffende de kolonisatie te ondernemen. Diens zetel is te Brussel gevestigd.

ART. 2. — Een **Bestuurscommissie** regelt alle daden van beheer en alle schikkingen welke op het Instituut betrekking hebben, onder het hoge gezag van de Minister van Koloniën. Zij heeft het financieel bestuur der gelden welke het Instituut toebehoren.

ART. 3. — De Bestuurscommissie is **samengesteld** uit zes door de Minister van Koloniën voor een termijn van drie jaar, benoemde leden die ieder jaar met een derde hernieuwbaar zijn. De uittredende leden zijn herkiesbaar. De Minister kan de vergaderingen der Commissie bijwonen of er zich door een hogere ambtenaar uit het hoofdbestuur laten vertegenwoordigen; in dit geval heeft de afgevaardigde van de Minister medebeslissende stem.

ART. 4. — L'Institut Royal Colonial Belge se divise en **trois sections**.

La première section (*Section des Sciences morales et politiques*) s'occupe spécialement des questions d'histoire, de politique indigène, de législation coloniale, d'ethnologie, de linguistique, de littérature, de missiologie.

La deuxième section (*Section des Sciences naturelles et médicales*) s'occupe des questions de géographie physique et économique, de chimie et onalogie, des sciences minérales, botaniques, zoologiques, médicales et agronomiques.

La troisième section (*Section des Sciences techniques*) s'occupe des questions de transport, de communications, de génie civil, de matériel colonial, d'outillage, d'exploitation des mines.

ART. 5. — Chaque section est composée de **quinze membres**. Elle peut compter en outre **trente associés nationaux** ou **étrangers** et **quinze correspondants**. Ces derniers sont choisis parmi les coloniaux résidant au Congo belge ou au Ruanda-Urundi.

ART. 6. — Les membres de l'Institut **sont nommés par le Roi**, sur proposition du Ministre des Colonies.

Les associés et les correspondants sont nommés par le Ministre des Colonies, sur proposition des membres de chaque section. Ils peuvent assister aux séances de l'Institut.

ART. 4. — Het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut is in **drie secties** verdeeld.

De eerste sectie (*Sectie voor Morele en politieke Wetenschappen*) legt zich voornamelijk toe op de vraagstukken betreffende de geschiedenis, de inheemse politiek, de koloniale wetgeving, de volkenkunde, de letterkunde, de missiekunde, de taalkunde.

De tweede sectie (*Sectie voor Natuur- en geneeskundige Wetenschappen*) houdt zich onledig met vraagstukken over natuur- en staatkundige aardrijkskunde, over scheikunde en onalogie, over delfstof-, plant-, dier-, genees- en landbouwkunde.

De derde sectie (*Sectie voor technische Wetenschappen*) bestudeert de vraagstukken die betrekking hebben op het vervoer, de verkeersmiddelen, de burgerlijke genie, het koloniaal materieel, de toerusting, de ontginning der mijnen.

ART. 5. — Iedere sectie bestaat uit **vijftien leden**. Zij kan bovendien **dertig nationale** of **vreemde buitengewoon leden** en **vijftien corresponderende leden** tellen. Deze laatste worden gekozen onder de in Belgisch-Kongo of Ruanda-Urundi verblijvende kolonialen.

ART. 6. — De leden van het Instituut worden, op de voordracht van de Minister van Koloniën, **door de Koning benoemd**.

De buitengewoon en de corresponderende leden worden, op de voordracht van de leden van iedere sectie, door de Minister van Koloniën benoemd. Zij mogen de zittingen van het Instituut bijwonen.

ART. 7. — Les membres des diverses sections intéressées font au Ministre des Colonies leurs **propositions de nomination** aux places devenues vacantes.

ART. 8. — Chaque section nomme son **directeur** annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible. Le directeur a la direction générale de la section dont il préside toutes les assemblées. Il signe les procès-verbaux des séances.

ART. 9. — La présidence annuelle de l'Institut est assurée par l'un des trois directeurs.

Le **président**, nommé par le Roi, représente l'Institut, convoque et préside la Commission administrative, signe la correspondance générale relative à l'Institut.

ART. 10. — Le **secrétaire général** de l'Institut est nommé par le Roi parmi les membres de l'Institut. Il est chargé de préparer la correspondance concernant l'Institut, d'élaborer les procès-verbaux des séances de l'Institut et de garder les archives. Il remplit en même temps les fonctions de secrétaire de la Commission administrative.

ART. 11. — Chaque section tient une **séance mensuelle d'obligation** pour ses membres, sauf aux mois d'août et de septembre.

Chaque année, les trois sections se réunissent en une **séance générale** dans laquelle il est rendu compte des travaux de l'Institut et sont remis les prix décernés dans les concours.

ART. 7. — De leden der verscheiden betrokken secties doen de Minister van Koloniën hun **voorstellen betreffende de benoemingen** voor de vrijgekomen plaatsen.

ART. 8. — Iedere sectie benoemt haar jaarlijkse **bestuurder**. De bestuurder is niet onmiddellijk herkiesbaar. De bestuurder heeft het algemeen beleid over de sectie waarvan hij alle vergaderingen voorziet. Hij ondertekent de notulen der zittingen.

ART. 9. — Het jaarlijks voorzitterschap van het Instituut wordt door één der drie bestuurders verzekerd.

De door de Koning benoemde **voorzitter** vertegenwoordigt het Instituut, hij roept de Bestuurscommissie op en zit deze voor, hij ondertekent de algemene briefwisseling betreffende het Instituut.

ART. 10. — De **secretaris-generaal** wordt door de Koning onder de leden van het Instituut benoemd. Hij heeft voor taak de briefwisseling aangaande het Instituut voor te bereiden, de notulen der zittingen van het Instituut op te stellen en het archief te bewaren. Hij neemt, ter zelfder tijd, het ambt van secretaris der Bestuurscommissie waar.

ART. 11. — Iedere sectie houdt eene **maandelijke zitting** die voor haar leden **verplichtend** is, behalve in de maanden Augustus en September.

Ieder jaar vergaderen de drie secties in een **pleno zitting** onder dewelke rekenschap wordt gegeven over de werken van het Instituut en de in de wedstrijden toegekende prijzen worden overhandigd.

ART. 12. — Des **jetons de présence** sont distribués de la manière suivante aux membres, aux associés et aux correspondants qui assistent aux séances :

Les membres titulaires, les associés résidant en Belgique ainsi que les correspondants en congé en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de 100 francs, s'ils habitent l'agglomération bruxelloise, et de 200 francs s'ils sont domiciliés en dehors de cette agglomération. Dans ce dernier cas, il leur est en outre alloué le montant de leurs **frais de déplacement** en première classe des chemins de fer du lieu de leur résidence à Bruxelles et retour.

ART. 13. — Le **budget** de l'Institut est arrêté chaque année par la Commission administrative, assistée des directeurs de chaque section. Il est soumis pour approbation au Ministre des Colonies.

ART. 14. — Les **publications** de l'Institut sont :

1° Des mémoires scientifiques;

2° Des mélanges contenant les procès-verbaux des séances, des communications ou lectures faites par les membres ou associés de l'Institut.

ART. 15. — L'Institut organise périodiquement, sur différents sujets coloniaux, des **concours** pour lesquels il peut décerner des prix.

ART. 16. — Les membres de l'Institut ne peuvent prendre part à ces concours.

ART. 12. — **Presentiepenningen** worden op de volgende wijze verleend aan de leden, de buitengewone leden en de corresponderende leden die de zittingen bijwonen :

De titelvoerende leden, de in België verblijvende buitengewoon leden en de in België met verlof zijnde corresponderende leden hebben, voor iedere zitting die zij bijwonen, recht op een presentiepenning van 100 frank, indien zij de Brusselse agglomeratie bewonen, en van 200 frank indien zij buiten deze agglomeratie woonachtig zijn. In dit laatste geval wordt hun tevens het bedrag toegekend van de **kosten van de reis** per spoor in eerste klasse van hun verblijfplaats naar Brussel en terug.

ART. 13. — De **begroting** van het Instituut wordt ieder jaar vastgelegd door de Bestuurscommissie bijgestaan door de bestuurders van elke sectie. Zij wordt de Minister van Koloniën ter goedkeuring onderworpen.

ART. 14. — De **publicaties** van het Instituut zijn :

1° Wetenschappelijke verhandelingen;

2° Mengelingen bevattende de notulen der zittingen, mededelingen of lezingen door de gewoon of buitengewoon leden van het Instituut gedaan.

ART. 15. — Het Instituut richt periodisch, over verscheidene koloniale onderwerpen, **wedstrijden** in voor dewelke het prijzen kan toekennen.

ART. 16. — De leden van het Instituut mogen aan deze wedstrijden geen deel nemen.

ART. 17. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'**anonymat**. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une devise reproduite en tête de leur ouvrage.

Les concurrents qui signent leur mémoire peuvent y joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les mémoires présentés après le terme prescrit seront exclus du concours.

ART. 18. — La section désigne les **rapporteurs** pour l'examen des mémoires reçus en réponse aux questions posées. Les rapports sont mis, en même temps que les ouvrages présentés, à la disposition de tous les membres de la section, jusqu'au jour du vote sur les conclusions des rapporteurs.

Les **mémoires couronnés** sont publiés aux frais de l'Institut.

ART. 19. — L'Institut examine, lorsque le Ministre des Colonies le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser la propagande coloniale dans le haut enseignement. Il peut, notamment, par voie de **subside**, encourager les savants qui s'occupent d'études rentrant dans ses attributions, organiser dans les universités ou établissements d'enseignement supérieur des séries de cours ou de conférences scientifiques, acquérir à leur intention des collections d'études ou des matériaux de travail.

ART. 17. — De auteurs van de aan de wedstrijd toegezonden werken mogen de **anonimiteit** bewaren. In dit geval, voegen zij bij hun werk een verzegelde omslag die hun naam en hun adres bevat en die een leus draagt, welke boven aan hun werk voorkomt.

De mededingers die hun verhandeling ondertekenen, mogen er werken aan toevoegen die op hetzelfde onderwerp betrekking hebben en uitgegeven werden na de datum waarop de vraag werd gesteld.

De na de voorgeschreven termijn ingediende verhandelingen zullen uit de wedstrijd worden gesloten.

ART. 18. — De sectie duidt de **referenten** aan voor het onderzoeken der als antwoord op de gestelde vragen ontvangen verhandelingen. De referaten worden terzelfdertijd als de voorgelegde werken, ter beschikking gesteld van alle leden der sectie tot op de dag der stemming over de besluiten der referenten.

De **bekroonde verhandelingen** worden op kosten van het Instituut uitgegeven.

ART. 19. — Het Instituut onderzoekt, zo de Minister van Koloniën het gepast acht, de ontwerpen in dewelke de koloniale propaganda in het hoger onderwijs kan belang stellen. Het kan namelijk door middel van **toelage**, de geleerden aanmoedigen, die zich toeleggen op de studies welke in zijn bevoegdheid vallen; in de universiteiten of gestichten van hoger onderwijs, reeksen lezingen of wetenschappelijke voordrachten inrichten, te hunner inzicht aangekochte verzamelingen van studies of werkmateriaal verwerven.

ART. 20. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1922, ainsi que l'arrêté royal du 12 mai 1923, relatifs à l'institution d'un **prix triennal de littérature coloniale**, et l'arrêté royal du 16 mars 1926, constituant une Commission chargée d'écrire **l'histoire du Congo**, sont abrogés. Les attributions du jury chargé de décerner ce prix et de cette Commission sont transférées à l'Institut Royal Colonial Belge.

ART. 20. — Artikelen 2 en 3 uit het koninklijk besluit van 8 October 1922, alsmede het koninklijk besluit van 12 Mei 1923, betreffende het toekennen van een **driejaarlijkse prijs voor koloniale letterkunde**, en het koninklijk besluit van 16 Maart 1926, houdende instelling eener Commissie welke gelast is **Kongo's geschiedenis** te schrijven, zijn afgeschaft. De bevoegdheden van de met het toekennen van deze prijs belaste jury en van deze Commissie worden aan het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut overgedragen.

Personnalité civile. — Rechtspersoonlijkheid.

(Arrêté royal du 31 octobre 1931.)

(Koninklijk besluit van 31 October 1931.)

ARTICLE PREMIER. — La **personnalité civile** est accordée à l'Institut Royal Colonial Belge, dont l'arrêté royal du 4 septembre 1928 détermine l'objet et l'organisation.

ART. 2. — L'Institut est géré, sous la haute autorité du Ministre des Colonies, par une **Commission administrative**. Celle-ci est investie, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus.

Elle a la gestion financière du patrimoine de l'Institut, qu'elle représente vis-à-vis des tiers.

ART. 3. — Les **résolutions** de la Commission administrative sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du Président de l'Institut est prépondérante. Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire général.

ART. 4. — Les **actions judiciaires**, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'Institut par la Commission administrative, poursuite et diligence du Président.

ARTIKEL EËN. — De **rechtspersoonlijkheid** wordt verleend aan het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, wiens doel en inrichting bepaald worden bij het koninklijk besluit van 4 September 1928.

ART. 2. — Het Instituut wordt bestuurd door een **Bestuurscommissie**, onder het hoog gezag van de Minister van Koloniën. Te dien einde is deze Commissie met de meest uitgebreide machten bekleed.

Zij heeft het financieel bestuur van het patrimonium van het Instituut dat zij tegenover derden vertegenwoordigt.

ART. 3. — De **besluiten** der Bestuurscommissie worden bij meerderheid van stemmen genomen. In geval van verdeeldheid der stemmen, heeft de Voorzitter van het Instituut beslissende stem. De notulen worden in een bijzonder register geschreven.

De afschriften of uittreksels welke voor het gerecht of elders dienen overgelegd, worden door de Voorzitter of door de Secretaris-Generaal ondertekend.

ART. 4. — De **rechtsvorderingen**, zowel als aanlegger dan als verweerder, worden, namens het Instituut, door de Bestuurscommissie vervolgd, vervolging en benaarstiging van de Voorzitter.

ART. 5. — L'Institut est autorisé à recueillir des libéralités.

Les **donations** entre vifs, ou par testament, à son profit, n'ont d'effet qu'autant qu'elles sont autorisées conformément à l'article 910 du Code civil.

Néanmoins, cette autorisation n'est pas requise pour les libéralités purement mobilières dont la valeur n'excède pas 20.000 francs et qui ne sont pas grevées de charges.

ART. 6. — Chaque année, la Commission administrative, assistée des directeurs de chaque section, dresse, trois mois avant l'ouverture de l'exercice, un **budget des recettes et dépenses**. Ce budget est soumis à l'approbation du Ministre des Colonies.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, la Commission administrative vérifie et arrête le **compte annuel**. Celui-ci est soumis à l'approbation du Ministre des Colonies.

Le budget ainsi que le compte sont publiés par extraits au *Moniteur*.

Tous les **paiements**, sauf les menues dépenses, sont faits par chèques ou mandats, revêtus de deux signatures déterminées par la Commission administrative.

ART. 5. — Het Instituut is gemachtigd milddadige giften in te zamelen.

De **schenkingen** onder levenden of per testament, te zijnen voordeele, hebben slechts kracht voor zooveel zij toegelaten zijn overeenkomstig artikel 910 uit het Burgerlijk Wetboek.

Deze toelating wordt echter niet geveerd voor de zuiver roerende milddadige giften waarvan de waarde 20.000 frank niet te boven gaat, en die met geen lasten bezwaard zijn.

ART. 6. — Ieder jaar, drie maand vóór het openen van het dienstjaar, maakt de Bestuurscommissie, bijgestaan door de bestuurders van elke sectie, een **begroting op der ontvangsten en uitgaven**. Deze begroting wordt aan de goedkeuring van de Minister van Koloniën onderworpen.

Binnen de drie maand die volgen op het sluiten van het dienstjaar, ziet de Bestuurscommissie de **jaarlijkse rekening** na en sluit ze. Deze wordt aan de goedkeuring van de Minister van Koloniën onderworpen.

De begroting, evenals de rekening worden, bij wege van uittreksels, in het *Staatsblad* bekendgemaakt.

Alle **betalingen**, behalve de kleine uitgaven, worden gedaan per check of mandaat, bekleed met twee handtekingen welke door de Bestuurscommissie bepaald worden.

Règlement général d'ordre intérieur.



Algemeen Huishoudelijk Reglement.

Règlement général d'ordre intérieur.

ÉLECTIONS.

ARTICLE PREMIER. — Les élections aux **places vacantes** de membres titulaires ou d'associés de l'Institut se font aux mois de janvier et de juillet.

ART. 2. — Tout membre d'une section peut demander à **passer dans une autre section** lorsqu'une vacance se produit dans cette dernière. Dans ce cas, il doit en exprimer la demande par écrit, avant que les présentations des candidats aux places vacantes aient été arrêtées par la section où la place est devenue vacante.

ART. 3. — Les présentations et discussions des **candidatures** ainsi que les élections doivent être spécialement mentionnées dans la lettre de convocation, avec indication précise du jour et de l'heure.

ART. 4. — Les **présentations** des candidatures se font, pour chaque place, à la séance qui précède de deux mois l'élection. Après discussion, la section arrête, à la majorité absolue, une liste de deux noms par place vacante.

ART. 5. — A la séance qui précède l'élection, la section peut décider l'inscription de **nouvelles candidatures**, à la condition qu'elles soient présentées par cinq membres.

ART. 6. — L'**élection** a lieu à la majorité absolue des membres de la section; si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un scrutin définitif. En cas de parité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Algemeen Huishoudelijk Reglement.

VERKIEZINGEN.

ARTIKEL ÉÉN. — De verkiezingen tot de **openstaande plaatsen** van titelvoerende of buitengewoon leden van het Instituut geschieden in de maanden Januari en Juli.

ART. 2. — Ieder lid van een sectie mag vragen **naar een andere sectie over te gaan** wanneer in deze laatste een plaats open valt. In dit geval moet het er de aanvraag van doen, schriftelijk en vooraleer de voordracht van de kandidaten tot de openstaande plaatsen door de sectie in dewelke de plaats openviel, werd vastgelegd.

ART. 3. — De voordracht en bespreking van de **kandidaturen** evenals de verkiezing moeten in de oproepingsbrief speciaal worden vermeld met nauwkeurige aanduiding van dag en uur.

ART. 4. — De kandidaten worden, voor elke plaats, **voorge-**
dragen op de zitting die de verkiezing twee maand voorafgaat. De sectie legt, na bespreking en bij volstreckte meerderheid, een lijst vast van twee namen per openstaande plaats.

ART. 5. — De sectie kan op de zitting die de verkiezing voorafgaat, beslissen dat **nieuwe kandidaturen** zullen worden aangenomen op voorwaarde dat zij door vijf leden worden voorgedragen.

ART. 6. — De **verkiezing** geschiedt bij volstreckte meerderheid van de leden der sectie; zo na twee stemmingen geen enkel van de kandidaten deze meerderheid bekwam, wordt tot een eindstemming overgegaan. In geval de stemmen staken, wordt de oudste kandidaat gekozen.

ART. 7. — Lorsque plusieurs places sont vacantes, les **votes** se font séparément pour chaque place.

ART. 8. — Chaque section choisit dans sa séance de décembre son **Vice-Directeur** pour l'année suivante. Celui-ci remplace, en cette qualité, le Directeur empêché ou absent. A l'expiration de son mandat, le Vice-Directeur devient automatiquement Directeur pour l'exercice suivant.

SÉANCES.

ART. 9. — Les **convocations** sont adressées aux membres de chaque section, huit jours au moins avant chaque réunion; elles énoncent les principaux objets qui y seront traités.

ART. 10. — Les membres associés ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la section se constitue en **comité secret**.

ART. 11. — Tous les ans, dans la séance qui précède la séance plénière, chaque section statue sur l'attribution des **prix des concours**.

ART. 12. — Chaque année, l'Institut tient, les trois sections réunies, une **séance plénière** dont l'ordre du jour comporte la proclamation des résultats des concours et des lectures par des membres effectifs ou associés.

PUBLICATIONS.

ART. 13. — Les **publications** de l'Institut sont les suivantes :

- 1° Des *Mémoires* ;
- 2° Des *Bulletins* des séances.

ART. 14. — Les **mémoires** sont publiés par fascicules jusqu'à formation d'un volume. Ils comprennent trois séries :

- a) Mémoires de la Section des Sciences morales et politiques;
- b) Mémoires de la Section des Sciences naturelles et médicales;
- c) Mémoires de la Section des Sciences techniques.

Chacun de ces mémoires a sa pagination particulière.

ART. 7. — Als er meerdere plaatsen open staan, geschieden de **stemmingen** voor elke plaats afzonderlijk.

ART. 8. — Iedere sectie verkiest in haar zitting van December, haar **Vice-Directeur** voor het volgend jaar. Deze vervangt, als dusdanig, de Directeur die belet of afwezig is. Bij het verstrijken van zijn opdracht, wordt de Vice-Directeur automatisch Directeur voor het volgend dienstjaar.

ZITTINGEN.

ART. 9. — De **oproeping**en worden ten minste acht dagen vóór elke vergadering, naar de leden van iedere sectie gezonden; zij vermelden de voornaamste onderwerpen die er zullen worden behandeld.

ART. 10. — De buitengewoon leden hebben het recht de zittingen met raadgevende stem bij te wonen, uitgenomen wanneer de sectie in **geheim comité** vergadert.

ART. 11. — Alle jaren doet iedere sectie, in de loop van de zitting die de pleno zitting voorafgaat, uitspraak over het toekennen van de **prijzen van de wedstrijden**.

ART. 12. — Elk jaar houdt het Instituut, de drie secties te zamen, een **pleno zitting** waarvan de agenda het uitroepen behelst van de uitslagen der wedstrijden en ook lezingen door gewoon of buitengewoon leden gehouden.

PUBLICATIES.

ART. 13. — De **publicaties** van het Instituut zijn de volgende :
1° *Verhandelingen*;
2° *Bulletijns* van de zittingen.

ART. 14. — De **verhandelingen** verschijnen per aflevering totdat zij een boekdeel uitmaken. Zij omvatten drie reeksen :

- a) Verhandelingen van de Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen;
- b) Verhandelingen van de Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen;
- c) Verhandelingen van de Sectie voor Technische Wetenschappen.

Elk van deze verhandelingen heeft haar eigen paginatie.

ART. 15. — Les **travaux lus ou présentés** à l'Institut, en vue de leur impression dans les *Mémoires*, sont mentionnés dans le *Bulletin* de la séance au cours de laquelle la présentation est faite.

ART. 16. — Lorsque l'Institut décide l'impression des **rapports** faits sur des mémoires présentés, ces rapports sont publiés dans le *Bulletin*.

ART. 17. — Le Secrétaire général peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les **corrections** nécessaires, mais il est tenu de les communiquer aux rapporteurs, si ces mémoires ont subi des modifications.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les mentionner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

ART. 18. — En aucun cas les manuscrits des mémoires présentés aux concours ne peuvent être rendus à leurs auteurs. Les **changements** qui peuvent être apportés aux mémoires imprimés sont placés sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

ART. 19. — Les **manuscrits** des mémoires de concours, de même que les mémoires présentés à l'Institut, demeurent la propriété de celui-ci. Lorsque l'impression n'est pas votée, l'auteur du mémoire peut en faire prendre copie à ses frais.

ART. 20. — Les *Bulletins* constituent un recueil consacré aux **procès-verbaux**, rapports et autres communications de peu d'étendue faites en séance.

ART. 21. — Le Secrétaire général est autorisé à **remettre** à un *Bulletin* suivant, l'impression des notices dont la composition présente des difficultés, ou des pièces dont l'impression entraînerait un retard dans la publication des *Bulletins*.

ART. 22. — Tout travail qui est admis pour l'impression est inséré dans les *Mémoires*, si son **étendue** excède une feuille d'impression. La section se réserve de décider, d'après la quan-

ART. 15. — De **werken voorgelezen** of bij het Instituut **ingediend**, met het oog op hun inlassen in de *Verhandelingen*, worden vermeld in het *Bulletijn* van de zitting in de loop derwelke zij voorgedragen werden.

ART. 16. — Als het Instituut beslist **verslagen** over ingediende verhandelingen te laten drukken, worden deze verslagen in het *Bulletijn* opgenomen.

ART. 17. — De Secretaris-Generaal kan de verhandelingen voor dewelke het laten drukken werd aangenomen, aan de stellers toevertrouwen opdat zij er de nodige **verbeteringen** aan toebrengen maar als deze verhandelingen wijzigingen hebben ondergaan, moet hij deze aan de verslaggevers mededelen.

Wanneer dergelijke veranderingen werden toegebracht, moeten deze uitdrukkelijk worden vermeld of dient aan de verhandelingen de datum opgegeven op welke zij gewijzigd werden.

ART. 18. — Onder geen enkel voorgeven mogen de handschriften van de voor de wedstrijden ingediende verhandelingen aan hun stellers worden teruggegeven. De **wijzigingen** die aan de gedrukte verhandelingen mogen worden toegebracht, worden na deze verhandelingen, onder de vorm van nota's of addenda, toegevoegd.

ART. 19. — De **handschriften** van de verhandelingen voor wedstrijd, evenals de verhandelingen die het Instituut werden voorgelegd, blijven diens eigendom. Wanneer het laten drukken niet werd gestemd, kan de steller van de verhandeling, op eigen kosten, een afschrift hiervan laten nemen.

ART. 20. — De *Bulletijns* maken een bundel uit aan de **notulen**, verslagen en andere mededelingen van geringen omvang besteed die tijdens de zittingen werden afgehandeld.

ART. 21. — De Secretaris-Generaal kan tot een volgend *Bulletijn* het inlassen **uitstellen** van de korte berichten waarvan het zetten moeilijkheden oplevert of van de stukken waarvan het afdrukken een uitstel in het verschijnen van de *Bulletijns* voor gevolg zou hebben.

ART. 22. — Ieder werk waarvan het laten drukken werd aangenomen, wordt in de *Verhandelingen* ingelast indien zijn **omvang** meer dan een vel papier beslaat. De sectie behoudt zich het recht voor te beslissen, naar gelang de hoeveelheid van de

tité des matières présentées, si les articles qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le *Bulletin*.

ART. 23. — Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les *Bulletins* de l'Institut ont droit à recevoir cinquante **tirés à part** de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les *Mémoires*.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité à convenir.

ART. 24. — L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du Secrétaire général et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un **bon à tirer**.

ART. 25. — Les **frais de remaniements** ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

CONCOURS.

ART. 26. — Ne sont admis aux concours que les **ouvrages inédits**.

ART. 27. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'**anonymat**. Dans ce cas, ils inscrivent sur ces ouvrages une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté portant leurs nom et adresse.

Les concurrents qui signent leurs mémoires peuvent joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les mémoires présentés après le terme prescrit sont exclus du concours.

ART. 28. — Les **membres de l'Institut** ne peuvent prendre **part** aux concours dont le programme a été établi par l'Institut.

ART. 29. — Les mémoires des concours doivent être présentés lisiblement. Ils sont adressés au Secrétariat de l'Institut et ne sont pas rendus.

ART. 30. — La section désigne les **rapporteurs** pour l'examen des mémoires reçus en réponse aux questions posées.

ingediende stof, of de artikelen die meer dan een half vel beslaan al dan niet in het *Bulletijn* zullen worden opgenomen.

ART. 23. — De stellers van de in de *Bulletijns* van het Instituut opgenomen studies of korte berichten hebben recht op vijftig **afdrukken** van hun werk.

Dit getal zal honderd beslaan voor de *Verhandelingen*.

Het staat, buitendien, de stellers vrij boventallige exemplaren te laten drukken mits aan de drukker een overeengekomen vergoeding te betalen.

ART. 24. — De drukker en de lithograaf ontvangen de hun toevertrouwde werken uit handen van de Secretaris-Generaal alleen. Deze mogen slechts afdrukken nadat zij van hem het « **fiat** » zullen hebben bekomen.

ART. 25. — De kosten van de **omwerkingen** of buitengewone wijzigingen die tijdens het drukwerk werden toegebracht, zijn ten laste van hem die deze veroorzaakte.

WEDSTRIJDEN.

ART. 26. — Alleen de **onuitgegeven werken** worden voor de wedstrijden aanvaard.

ART. 27. — De auteurs van naar de wedstrijd gezonden werken mogen de **naamloosheid** bewaren. In dit geval brengen zij op deze werken een kenspreuk aan, die zij op een verzegeld biljet herhalen waarop hun naam en adres vermeld zijn.

De mededingers die hun verhandelingen ondertekenen, mogen hieraan werken toevoegen die hetzelfde onderwerp behandelen en die werden bekendgemaakt na de datum waarop de vraag werd gesteld.

De na de voorgeschreven termijn ingediende verhandelingen worden uit de wedstrijd uitgesloten.

ART. 28. — De **leden van het Instituut** mogen niet deelnemen aan de wedstrijd waarvan het programma door het Instituut werd opgemaakt.

ART. 29. — De verhandelingen voor de wedstrijden moeten leesbaar worden voorgelegd. Zij worden aan de Secretaris van het Instituut geadresseerd, en worden niet teruggegeven.

ART. 30. — De sectie duidt de **referenten** aan die de verhandelingen beoordelen welke als antwoord op de gestelde vragen werden ingediend.

Les rapports sont communiqués aux membres de la section avant le vote sur les conclusions des rapporteurs.

Si la section estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix, elle peut accorder une **mention honorable** à l'auteur d'un mémoire.

Cette distinction n'autorise pas celui qui en est l'objet à prendre le titre de lauréat de l'Institut.

FINANCES.

ART. 31. — Les finances de l'Institut sont gérées par la **Commission administrative**.

ART. 32. — La Commission administrative fait connaître à chaque section l'**état des recettes et des dépenses** de l'exercice écoulé.

BIBLIOTHÈQUE.

ART. 33. — Les ouvrages qui appartiennent à l'Institut sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque du **Ministère des Colonies**.

ART. 34. — Les **registres**, titres et papiers concernant chaque section de l'Institut demeurent toujours entre les mains du Secrétaire général, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi tous les ans le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

ART. 35. — L'Institut examine toute **question scientifique** que le Gouvernement juge à propos de lui soumettre.

ART. 36. — Chaque section peut, après avoir pris l'avis de la Commission administrative, confier à un ou plusieurs de ses membres une **mission scientifique**.

De referaten worden aan de leden van de sectie medegedeeld vóór het stemmen over de conclusies der referenten.

Is de sectie van mening dat de prijs niet dient toegekend, kan zij aan de steller van een verhandeling een **eervolle vermelding** verlenen.

Deze onderscheiding kent aan hem die er het voorwerp van is, niet het recht toe de titel van laureaat van het Instituut te voeren.

FINANCIËN.

ART. 31. — De financiën van het Instituut worden door de **Bestuurscommissie** beheerd.

ART. 32. — De Bestuurscommissie brengt iedere sectie op de hoogte van de **staat der ontvangsten en uitgaven** van het verlopen jaar.

BIBLIOTHEEK.

ART. 33. — De werken die het Instituut toebehoren, worden, na inventaris, op de bibliotheek van het **Ministerie van Koloniën** neergelegd.

ART. 34. — De **registers**, titels en papieren van elke sectie van het Instituut blijven in handen van de Secretaris-Generaal. Deze worden hem overhandigd, van inventarissen vergezeld, die de directeurs laten opmaken en die zij op het einde van ieder jaar ondertekenen; de directeurs gaan ook, alle jaren, de stukken na die zijn aangetekend in dit inventaris in hetwelk zij ook, te zelfder tijd, inlassen alles wat in de loop van het jaar werd ingediend.

BIJZONDERE BESCHIKKINGEN.

ART. 35. — Het Instituut onderzoekt elk **wetenschappelijk vraagstuk** dat het Gouvernement passend acht aan dit te onderwerpen.

ART. 36. — Na het advies van de Bestuurscommissie te hebben ingewonnen, kan elke sectie, aan een of meerdere van haar leden een wetenschappelijke **zending** toekennen.

Concours annuels. — Jaarlijkse Wedstrijden.

REGLEMENT.

1. — Chaque section met annuellement au concours **deux questions** sur les matières dont elle s'occupe.

2. — Elle fixe la **valeur des prix**, qui pourra varier de 2.000 à 10.000 francs.

3. — Elle fixe le **délai** des réponses, qui ne pourra pas être inférieur à deux ans à partir de la date de publication des questions.

4. — A la **séance de mars**, les sections déterminent les matières sur lesquelles porteront les questions; elles nomment, pour chacune de ces matières, deux membres chargés de formuler les questions; elles peuvent maintenir au programme d'anciennes questions pour lesquelles des prix n'auraient pas été attribués.

5. — A la **séance d'avril**, les sections entendent les rapports sur les questions proposées, arrêtent définitivement le texte de celles-ci, fixent le délai des réponses et déterminent la valeur des prix à accorder.

6. — Les **mémoires en réponse** aux questions doivent être inédits et écrits lisiblement; leur étendue sera réduite au strict nécessaire et la pagination sera uniforme.

7. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent gar-

REGLEMENT.

1. — Elke sectie stelt jaarlijks, in verband met de wedstrijden, **twee vragen** over de stoffen met dewelke zij zich onledig houdt.

2. — Zij stelt de **waarde vast van de prijzen**; deze zal kunnen schommelen tussen 2.000 en 10.000 frank.

3. — Zij bepaalt de **termijn** binnen dewelke de antwoorden zullen moeten worden ingezonden; deze zal niet minder mogen bedragen dan twee jaar, te rekenen van af de dagtekening der bekendmaking van de vragen.

4. — Bij de **zitting der maand Maart** stellen de secties de stoffen vast op dewelke de vragen zullen betrekking hebben; zij benoemen, voor elk dezer stoffen, twee leden die voor opdracht zullen hebben de vragen op te stellen; zij mogen op het programma, oude vragen behouden voor dewelke geen prijzen zouden toegekend geweest zijn.

5. — Op de **zitting van April** horen de secties de verslagen over de gestelde vragen, stellen zij, voor goed, de tekst van deze vragen vast, bepalen zij de termijn der antwoorden en stellen zij de waarde der te verlenen prijzen vast.

6. — De **verhandelingen welke de vragen beantwoorden**, moeten onuitgegeven en leesbaar geschreven zijn; hun omvang zal tot het uiterst nodige beperkt en de bladnummering eenvormig zijn.

7. — De auteurs van de aan de wedstrijd toegezonden werken mo-

der **l'anonymat**. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une devise reproduite en tête de leur ouvrage.

Les concurrents qui signent leur mémoire peuvent y joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les mémoires présentés après le terme prescrit seront exclus du concours.

8. — L'envoi, en trois exemplaires, des mémoires doit parvenir au Secrétariat général de l'Institut *avant le 10 mai*.

Ces mémoires ne sont pas rendus.

9. — Dans leur **séance de mai**, les sections désignent pour chaque question deux membres chargés de faire rapport sur les mémoires présentés.

10. — Dix jours avant qu'ils soient mis en délibération, les **rapports** sont déposés au Secrétariat général, où tous les membres de la section peuvent en prendre connaissance, ainsi que des mémoires.

11. — Si les rapports n'ont pu être lus et approuvés en juillet, la section se réunit en octobre pour **décerner les prix**.

12. — La **proclamation** des prix a lieu à la séance plénière d'octobre.

13. — Si la section décide qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix, elle peut, à titre de mention hono-

gen de **anonimiteit** bewaren. In dit geval, voegen zij bij hun werk een verzegelde omslag die hun naam en hun adres bevat en die een leus draagt, welk boven aan hun werk voorkomt.

De mededingers die hun verhandeling ondertekenen, mogen er werken aan toevoegen die op hetzelfde onderwerp betrekking hebben en uitgegeven werden na de datum waarop de vraag werd gesteld.

De na de voorgeschreven termijn ingediende verhandelingen zullen uit de wedstrijd worden gesloten.

8. — De **toezending** der verhandelingen moet, in drie exemplaren, *vóór de 10 Mei* op het adres van het Secretariaat generaal van het Instituut worden besteld.

Deze verhandelingen worden niet teruggegeven.

9. — In hun **zitting der maand Mei**, duiden de secties, voor elke vraag, twee leden aan welke voor opdracht hebben een referaat in te dienen over de neergelegde verhandelingen.

10. — Tien dagen vooraleer deze worden besproken, worden de **referaten** neergelegd op het Secretariaat generaal, waar al de leden van de sectie er kunnen kennis van nemen, evenals van de verhandelingen.

11. — Zo de referaten in Juli niet konden afgelezen en goedgekeurd worden, vergadert de sectie in October om de **prijzen toe te kennen**.

12. — Het **afroepen** der prijzen geschiedt op de algemene vergadering van October.

13. — Zo de sectie tot de beslissing komt dat er geen reden is de prijs toe te kennen, kan zij,

nable, accorder une **récompense** de moindre valeur à l'auteur d'un **mémoire**. Cette distinction n'autorise pas celui qui en est l'objet à prendre le titre de Lauréat de l'Institut.

14. — Les **mémoires couronnés** sont publiés aux frais de l'Institut.

15. — Les mémoires soumis sont et restent déposés dans les **archives de l'Institut**. Il est permis aux auteurs d'en faire prendre copie à leurs frais et de les publier à leurs frais avec l'agrément de la section. Ils s'adressent, à cet effet, au Secrétaire général de l'Institut.

QUESTIONS POSÉES POUR LE CONCOURS ANNUEL DE 1950.

Première question. — On demande la description d'un idiome parlé entre eux par un groupe de pygmées (ou pygmoïdes) du Congo belge. Cette description doit comprendre e. a. la phonétique et la tonologie, la morphologie, la syntaxe et quelques textes avec indication des tons. Si les pygmées en question se servent toujours et partout d'une langue bantoue ou soudanaise, indiquez alors également en quoi leur idiome s'écarte de cette langue bantoue ou soudanaise.

2^e question. — On demande une étude montrant objectivement jusqu'à quel point la législation du salaire protège le travailleur indigène soumis au régime du contrat de travail.

ten titel van eervolle vermelding, aan de opsteller van een verhandeling, een **beloning** van mindere waarde toekennen. Deze onderscheiding kent niet aan hem die er het voorwerp van is, het recht toe de titel van Laureaat van het Instituut te nemen.

14. — De **bekroonde verhandelingen** worden gepubliceerd op kosten van het Instituut.

15. — De voorgelegde verhandelingen worden in de **archieven van het Instituut** neergelegd en blijven er. De opstellers kunnen de toelating bekomen er, op eigen kosten, een afschrift van te laten nemen en deze, op hun kosten, met de toestemming der sectie, te publiceren. Zij zullen zich, te dien einde, tot de Secretaris-generaal van het Instituut wenden.

PRIJSVRAGEN VOOR DE JAARLIJKE WEDSTRIJD VAN 1950.

Eerste vraag. — Gevraagd wordt: een beschrijving van een idioom door een groep pygmeeën (of pygmoïden) in Belgisch-Kongo onder elkaar gesproken. Deze beschrijving moet o. m. bevatten: klanken, toonleer, vormleer, syntaxis, en enkele teksten met aanduiding der tonen. Indien bedoelde pygmeeën zich altijd en overal van een bantoetaal of soedantaal bedienen, duid dan tevens aan, waarin het pygmeeën-idioom van deze bantoe- of soedantaal afwijkt.

2^{de} vraag. — Gevraagd wordt: een studie die objectief aanwijst tot op welk punt de wetgeving op de wedden de inlandse arbeider, onderworpen aan een werkcontract, beschermt.

3^e question. — On demande de préciser les causes de la mortalité infantile dans un ou plusieurs milieux indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

4^e question. — On demande une contribution à l'étude pétrographique de pegmatites en relation avec des gîtes métallifères au Congo belge.

5^e question. — On demande une contribution à l'étude de la richesse de la Colonie en force hydro-électrique économiquement utilisable, et sur l'influence qu'aurait la disposition de courant à bon marché sur le développement des moyens de communications, de l'industrie et de l'agriculture et sur l'économie de main-d'œuvre indigène qui en résulterait.

6^e question. — On demande une étude sur une ou plusieurs substances minérales du sous-sol congolais ne faisant pas actuellement l'objet d'une exploitation active, mais pouvant présenter un intérêt économique.

3^{de} vraag. — Men vraagt de oorzaken van de kindersterfte in één of meer inlandse streken van Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi te omschrijven.

4^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage aan de petrographische studie van de pegmatiten in verband met metaalhoudende mijnlagen in Belgisch-Kongo.

5^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage aan de studie van de rijkdom in de economisch-bruikbaar hydro-electrische kracht van de Kolonie, en op de invloed die de beschikking van goedkope stroom zou uitoefenen op de ontwikkeling van de verkeerswegen, van de nijverheid en van de landbouw en op de economie in arbeid verricht door de inboorlingen er door te weeg gebracht.

6^{de} vraag. — Men vraagt een studie over één of meer minerale stoffen van de Kongolese ondergrond die tegenwoordig geen voorwerp zijn van een actieve exploitatie, doch een economisch intrest zouden kunnen bieden.

**QUESTIONS POSEES
POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1951.**

Première question. — On demande une étude sur la question que pose l'article 21 du décret du 15 avril 1926 disant que les règles de procédure à observer par les diverses juridictions indigènes sont les règles coutumières du ressort. Indiquer notamment comment les affaires sont introduites devant les tribunaux, de quelle manière se fait l'instruction à l'audience, si les droits de la défense sont res-

**PRIJSVRAGEN
VOOR DE JAARLIJKE
WEDSTRIJD VAN 1951.**

Eerste vraag. — Men wenst een studie over het vraagstuk dat gesteld wordt door het artikel 21 van het decreet van 15 April 1926 zeggende dat de regels welke in acht dienen genomen door de verscheidene inlandse juridicties de gewoonterechtelijke regels van het rechtsgebied zijn. Duid namelijk aan hoe de zaken voor het gerecht gebracht worden, hoe de instructie plaats heeft op de au-

pectés et comment les jugements sont exécutés. Dire si l'autorité européenne a dû intervenir pour améliorer les règles coutumières.

2^e question. — On demande une étude sur les droits fonciers des indigènes dans un territoire limité qui englobe au moins quelques groupements.

3^e question. — On demande une étude botanique approfondie des savanes du Nord ou du Sud de la Cuvette centrale.

4^e question. — On demande une contribution à l'étude de la morphologie d'une partie du bassin hydrographique congolais.

5^e question. — On demande une étude sur les habitations pour les indigènes dans les Centres extra-coutumiers du Congo qui soit un guide pratique pour l'établissement de projets et pour la construction. Les auteurs étudieront principalement les habitations pour familles à ressources modestes. Ils accorderont une grande importance au choix des matériaux et au mode de construction, le but étant de faciliter l'exécution du travail. L'étude sera accompagnée de plans de constructions avec métrés et listes des matériaux. On y joindra les schémas de distribution de l'eau potable et d'installations de dispositifs sanitaires dans les différents quartiers des agglomérations. L'étude pourra être limitée à une région déterminée du Congo.

6^e question. — On demande une étude détaillée (théorique et constructive) des lignes de transport d'énergie électrique à très haute tension (plus de 385.000 volts) équi-

diëntie, of de rechten der verdediging geëerbiedigd en hoe de vonnissen voltrokken worden. Zeg of de Europese autoriteit heeft moeten ingrijpen om de gewoonterechtelijke regels te verbeteren.

2^{de} vraag. — Men vraagt een studie over de rechten der inboorlingen op de grond in een beperkt gebied dat minstens enkele groepen omvat.

3^{de} vraag. — Men vraagt een verdiepte botanische studie over de Noord- of Zuidelijke savannen van de Centrale Kom.

4^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de morfologische studie van een gedeelte van het hydrographisch kongolees bekken.

5^{de} vraag. — Men vraagt een studie, leidraad voor het opmaken van ontwerpen en voor het bouwen van woningen voor inboorlingen in de buitengewoonterechtelijke centra van Belgisch-Kongo. De schrijver zal vooral woningen beschouwen voor families met gering inkomen. Hij zal groot belang hechten aan de keuze der materialen en aan de bouwwijze, met het doel de uitvoering te vergemakkelijken. Bij de studie dienen bouwplannen gevoegd, met meetstaten en materialenlijsten, evenals schemas voor distributie van drinkwater en voor sanitaire inrichtingen.

De studie mag beperkt tot een bepaalde streek van Kongo.

6^{de} vraag. — Men vraagt een uitvoerige studie (theorie en bouw) der lijnen voor overbrenging van elektrische energie onder zeer hoge spanning (meer dan 385.000

pées pour le fonctionnement en pays tropical (Congo belge). Etude des diverses pertes et chutes de tension, perte d'énergie ou de puissance par effet couronne, avec considération des conditions atmosphériques du pays.

Protection contre les perturbations radiophoniques.

Baser les conclusions sur les essais faits notamment à Chevilly, à l'Université de Berkeley et au Tidd (U.S.A.). Envisager le fonctionnement, provisoirement, en ligne double à 3×220.000 volts, avec conducteurs à section circulaire, jumelés ultérieurement.

**QUESTIONS POSEES
POUR LE CONCOURS ANNUEL
DE 1952.**

Première question. — On demande une étude de la revision en matière de tribunaux de police et de tribunaux indigènes, ainsi que de l'annulation en matière de tribunaux indigènes.

2^e question. — On demande une étude sur l'éducation indigène dans un milieu coutumier et notamment :

1^o à partir de la naissance jusqu'au mariage, en passant par les différents stades de l'enfance et de l'adolescence;

2^o sur les plans physiologique, psychologique, économique, social, moral et religieux;

3^o en mettant en relief les facteurs essentiels qui y interviennent : croyances au sujet de la conception, rôle du père, de la mère et de l'oncle maternel, influence du clan, de la lignée et de la parenté, cérémonies d'initiation, etc.

volt), uitgerust voor gebruik in een tropisch land (Belgisch-Kongo). Studie der verscheidene verliezen en spannings vervallen, verlies van energie of van vermogen door krooneffect, met inachtnaeme der atmosferische omstandigheden van het land.

Bescherming tegen radiofonische storingen.

De besluitselen dienen gesteund op de proeven gedaan, onder meer, te Chevilly, ter Universiteit te Berkeley en in de Tidd (U.S.A.). De werking beschouwen voorlopig in dubbele lijn 3×220.000 volt, met geleiders met cirkelvormige doorsnede, later gekoppeld.

**PRIJSVRAGEN
VOOR DE JAARLIJKSE
WEDSTRIJD VAN 1952.**

Eerste vraag. — Men vraagt een studie over de herziening in zake politierechtbanken en inheemse rechtbanken, alsook over de vernietiging in zake inheemse rechtbanken.

2^{de} vraag. — Men vraagt een studie over inheemse opvoeding in een gewoonterechtelijk milieu, onder andere :

1^o van af de geboorte tot het huwelijk, gedurende de verschillende stadia der kinderjaren en der eerste jeugd;

2^o op physiologisch, psychologisch, economisch, sociaal moreel en religieus gebied;

3^o door relief te geven aan de essentiële factoren die er mede bemoeid zijn : meningen omtrent de bevruchting, rol van vader, moeder en moederlijken oom, invloed van clan, geslacht en bloedverwantschap, inwijdingsceremoniën, enz.

3^e question. — On demande une contribution à l'étude d'un massif éruptif du Congo belge.

4^e question. — On demande de nouvelles recherches sur le cycle vital des Trématodes et éventuellement sur leur application pratique à la prophylaxie des Bilharzioses humaines et animales.

5^e question. — On demande une contribution à l'étude des possibilités ou des chances de trouver des combustibles liquides au Congo belge et en particulier dans les terrains de la cuvette centrale, ainsi qu'à leur mode de détection.

6^e question. — On demande sur les divers combustibles pouvant être utilisés pour les moyens de transport au Congo belge, une étude comparative aux points de vue économique, politique et social.

3^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de studie van een vulkanisch gebergte van Belgisch-Kongo.

4^{de} vraag. — Men vraagt nieuwe opsporingen over de vitale cyclus der Trematoden en eventueel op hun praktische toepassing voor de prophylaxe den menselijke en dierlijke Bilharziosen.

5^{de} vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de studie der mogelijkheden of kansen vloeibare brandstoffen in Belgisch-Kongo en bijzondere in de bodem van het centraal bekken te vinden, en als ook aan hun opsporingswijze.

6^{de} vraag. — Men vraagt een vergelijkende studie uit een economisch, politiek en sociaal oogpunt beschouwd, over de verscheidene brandstoffen die door de vervoermiddelen in Belgisch-Kongo kunnen gebruikt worden.

Prix Albrecht Gohr.

Ce prix, d'un montant de 2.500 francs, est destiné à récompenser l'auteur d'un mémoire (en français ou en flamand) sur un **problème juridique** d'ordre colonial.

Il sera décerné pour la seconde fois en 1950 pour la période quinquennale 1946-1950.

Le règlement des concours annuels sera appliqué en l'occurrence.

Les Mémoires devront parvenir en cinq exemplaires au Secrétariat général de l'Institut avant le 10 mai 1950.

Prix triennal de littérature coloniale.

Ce prix d'un montant de 20.000 francs a été fondé en faveur du meilleur ouvrage (en français ou en flamand), manuscrit ou imprimé, composé par des auteurs belges et se rapportant au Congo belge ou aux territoires placés sous la tutelle de la Belgique.

Le prix est réservé à une œuvre littéraire telle que roman, recueil de nouvelles, de contes, de récits ou d'essais, relations de voyage, histoire du Congo.

Les manuscrits doivent parvenir en cinq exemplaires au Secrétariat général de l'Institut le 31 décembre de l'année qui termine la période triennale.

Le choix du Jury ne se limite pas aux manuscrits et ouvrages

Albrecht Gohr-prijs.

Deze prijs, die 2.500 frank belooft, werd ingesteld om de steller te belonen van een franse of nederlandse verhandeling over een **juridisch vraagstuk** van koloniaal belang.

Hij zal voor de tweede maal in 1950 worden toegekend voor het vijfjaarlijks tijdperk 1946-1950.

Het reglement van de jaarlijkse wedstrijden zal, in casu, worden toegepast.

De verhandelingen moeten worden besteld in vijf exemplaren op het adres van het Secretariaat-Generaal van het Instituut vóór de 10 Mei 1950.

Driejaarlijkse Prijs voor Koloniale Letterkunde.

Deze prijs, die 20.000 frank belooft, werd ingesteld voor het beste (Frans of Nederlands) geschreven of gedrukt werk door Belgische auteurs samengesteld en dat met Belgisch-Kongo of de Belgische mandaatgebieden, verband houdt.

Deze prijs wordt toegekend aan een letterkundig werk zoals roman, bundel novellen, vertellingen, verhalen of essays, reisverhalen of geschiedenis van Kongo.

De handschriften moeten worden besteld in vijf exemplaren, op het adres van het Algemeen Secretariaat van het Instituut, op 31 December van het jaar dat de driejaarlijkse periode sluit.

De keuze van de Jury beperkt zich niet tot de geschreven of ge-

imprimés présentés par leurs auteurs, mais peut s'étendre à toutes les œuvres parues pendant la période triennale.

Au cas où aucun des ouvrages examinés par le Jury ne semblerait mériter le prix, des récompenses de moindre valeur pourront être données au meilleur. Cette distinction n'autorise pas celui qui en serait l'objet, à prendre le titre de lauréat. Le prix pourra également être reporté à la période suivante.

En ce qui concerne la période triennale 1948-1950, les manuscrits doivent parvenir en cinq exemplaires au Secrétariat général de l'Institut, le 31 décembre 1950 au plus tard.

drukte voorgestelde werken, maar mag zich uitbreiden tot al de in de driejaarlijkse periode verschenen werken.

In geval geen enkel van de onderzochte werken de prijs schijnt te verdienen, mogen, aan de beste, prijzen van mindere waarde toegekend worden. Deze onderscheiding kent aan hem die er het voorwerp van is, niet het recht toe de titel van laureaat te nemen. De prijs mag eveneens tot de volgende periode verschoven worden.

Voor het driejaarlijks tijdvak 1948-1950, moeten de handschriften, in vijf exemplaren worden besteld op het adres van het Algemeen Secretariaat van het Instituut, uiterlijk op 31 December 1950.

ANNUAIRE 1950



JAARBOEK 1950

ANNUAIRE 1950

Président de l'Institut pour 1950 : M. MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J., docteur en droit, vice-gouverneur général honoraire du Congo belge, ancien membre du Conseil colonial, professeur à l'Université coloniale, « La Framboisière », 33, avenue des Mûres, Uccle.

Secrétaire général : M. DEVROEY, E.-J., ingénieur civil, ingénieur en chef honoraire au Congo belge, conseiller technique au Ministère des Colonies, 43, rue Jourdan, Saint-Gilles-Bruxelles.

SECRETARIAT GÉNÉRAL.

Le Secrétariat général de l'Institut est installé 25, avenue Marnix, à Bruxelles. Tél. : 11.00.52.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Président : M. MOELLER DE LADDERSOUS, A.

Membres : M. BETTE, R.; le R. P. CHARLES, P.; MM. DELLICOUR, F.; MARCHAL, E.; RODHAIN, J.; VAN DE PUTTE, J.

Secrétaire : M. DEVROEY, E.-J.

COMMISSION CENTRALE DE L'ATLAS GÉNÉRAL DU CONGO BELGE.

Président : M. BUTTGENBACH, H.

Membres : MM. CAMBIER, R.; FONTAINAS, P.; M. le Général HERBILLON; MM. HEYSE, T.; MASSART, A.; MAURY, J.; OLBRECHTS, F.; ROBERT, M.; ROBYNS, W.; R. P. VAN WING, J.

Secrétaire : M. DEVROEY, E.-J.

JAARBOEK 1950

Voorzitter van het Instituut voor 1950 : de Heer MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J., doctor in de rechten, ere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Kongo, gewezen lid van de Koloniale Raad, professor aan de Koloniale Hogeschool, « La Framboisière », 33, Braambeziënlaan, Ukkel.

Secretaris-Generaal : de Heer DEVROEY, E.-J., burgerlijk ingenieur, ere-hoofdingenieur in Belgisch-Kongo, technisch adviseur bij het Ministerie van Koloniën, 43, Jourdanstraat, Sint-Gillis (Brussel).

ALGEMEEN SECRETARIAAT.

Het Algemeen Secretariaat van het Instituut is ondergebracht 25. Marxlaan, te Brussel. Tel. : 11.00.52.

BESTUURSCOMMISSIE.

Voorzitter : de Heer MOELLER DE LADDERSOUS, A.

Leden : de Heer BETTE, R.; E. P. CHARLES, P.; de Heren DELLI-COUR, F.; MARCHAL, E.; RODHAIN, J.; VAN DE PUTTE, M.

Secretaris : de Heer DEVROEY, E.-J.

CENTRALE COMMISSIE VOOR DE ALGEMENE ATLAS VAN BELGISCH-KONGO.

Voorzitter : de Heer BUTTGENBACH, H.

Leden : de Heren CAMBIER, R.; FONTAINAS, P.; de Heer Generaal HERBILLON; de Heren HEYSE, T.; MASSART, A.; MAURY, J.; OLBRECHTS, F.; ROBERT, M.; ROBYNS, W.; E. P. VAN WING, J.

Secretaris : de Heer DEVROEY, E.-J.

COMMISSION DE LA BIOGRAPHIE COLONIALE BELGE.

Président : M. DELLICOUR, F.

Membres :

représentant la section des Sciences morales et politiques :

MM. DELLICOUR, F.; ENGELS, A.; JADOT, J.

représentant la section des Sciences naturelles et médicales :

MM. ROBYNS, W.; RODHAIN, J.; STANER, P.

représentant la section des Sciences techniques :

MM. CAMBIER, R.; DEVROEY, E.-J.; MOULAERT, G.

Secrétaire : M. DEVROEY, E.-J.

COMMISSION D'ETHNOLOGIE.

Président : M. SMETS, G.

Membres : M^{lle} BOONE, O.; MM. BURSENS, A.; DE CLEENE, N.;
R. P. HULSTAERT, G.; M. OLBRECHTS, F.; R. P. VAN BULCK, G.;
R. P. VAN WING, J.

Secrétaire : M. DEVROEY, E.-J.

COMMISSIE VOOR BELGISCH KOLONIALE BIOGRAFIE.

Voorzitter : de Heer DELLICOUR, F.

Leden :

vertegenwoordigers van de sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen :

De Heren DELLICOUR, F.; ENGELS, A.; JADOT, J.

vertegenwoordigers van de sectie voor Natuur- en Geneeskundige wetenschappen :

De Heren ROBYNS, W.; RODHAIN, J.; STANER, P.

vertegenwoordigers van de sectie voor Technische Wetenschappen :

De Heren CAMBIER, R.; DEVROEY E.-J.; MOULAERT, G.

Secretaris : de Heer DEVROEY, E.-J.

COMMISSIE VOOR ETHNOLOGIE.

Voorzitter : de Heer SMETS, G.

Leden : Juffrouw BOONE, O.; de Heren BURSSSENS, A.; DE CLEENE, N.; E. P. HULSTAERT, G.; de Heer OLBRECHTS, F.; E. P. VAN BULCK, G.; E. P. VAN WING, J.

Secretaris : de Heer DEVROEY, E.-J.

Liste, avec adresses, des Membres de l'Institut Royal Colonial Belge

A LA DATE DU 1^{er} AVRIL 1950 (1).

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Directeur pour 1950 : M. MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J., docteur en droit, vice-gouverneur général honoraire du Congo belge, ancien membre du Conseil colonial, professeur à l'Université coloniale, « La Framboisière », 33, avenue des Mûres, Uccle.

Vice-directeur pour 1950 : M. HEYSE, Théodore-J.-M.-J., docteur en droit, docteur en sciences politiques, licencié en sciences sociales, professeur à l'Université coloniale, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, conseiller honoraire au tribunal d'appel maritime belge de Londres, membre du Conseil d'Administration du Musée belge de la Guerre mondiale, 129, chaussée de Wavre, Ixelles.

Membres titulaires.

M. CARTON DE TOURNAI, Henri-J.-G. (19 février 1878), ancien Ministre des Colonies, ancien Ministre de l'Intérieur, ancien sénateur, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, 38, boulevard Saint-Michel, Etterbeek (6 mars 1929). Tél. : privé (33.46.96). Cpte de ch. post. 1317.92.

le R. P. CHARLES, Pierre (3 juillet 1883), de la Compagnie de Jésus, professeur à l'Université de Louvain, secrétaire général de la *Semaine de Missiologie* Agincourt; 23, route de Mont Saint-Jean, Louvain (6 mars 1929). Cpte de ch. post. 1290.57.

M. DELLICOUR, Fernand-M. (2 mars 1881), docteur en droit, licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, professeur à l'Université de Liège, professeur à l'Université coloniale, 10, Square Vergote, Bruxelles (25 juin 1931/28 avril 1943). Tél. : privé (34.76.34). Cpte de ch. post. 2186.06.

(1) La première date mentionnée à côté du nom est celle de naissance; la seconde concerne la nomination en qualité de membre titulaire ou associé de l'Institut. Pour les membres titulaires, la date en caractères *italiques* est celle de la nomination en qualité de membre associé.

Lijst, met de adressen, van de Leden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

OP 1^{ste} APRIL 1950 (1).

SECTIE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN.

Directeur voor 1950 : de Heer MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J., doctor in de rechten ere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Kongo, gewezen lid van de Koloniale Raad, professor aan de Koloniale Hogeschool, « La Framboisière », 33, Braambeziënlaan, Ukkel.

Vice-directeur voor 1950 : de Heer HEYSE, Theodoor-J.-M.-J., doctor in de rechten, doctor in de politieke wetenschappen, licentiaat in de sociale wetenschappen, professor aan de Koloniale Hogeschool, ere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën, ere-raadsheer bij de Belgische maritieme rechtbank te Londen, lid van de raad van beheer van het Belgisch Museum van de Wereldoorlog, 129, Steenweg op Waver, Elsene.

Gewoon Leden.

De Heer CARTON DE TOURNAI, Henri-J.-G. (19 Februari 1878), gewezen Minister van Koloniën, gewezen Minister van Binnenlandse Zaken, gewezen senateur, advocaat bij het Hof van beroep te Brussel, 38, Sint-Michielslaan, Etterbeek (6 Maart 1929). Privétel. (33.46.96). Postrekening 1317.92.

E. P. CHARLES, Pierre (3 Juli 1883), van het Gezelschap Jezu, professor aan de Universiteit te Leuven, secretaris-generaal van « *La Semaine de Missiologie* », Agincourt, 23, Sint-Jansbergbaan, Leuven (6 Maart 1929). Postrek. 1290.57.

De Heer DELLICOUR, Fernand-M. (2 Maart 1881), doctor in de rechten, licentiaat van de hogere graad in de handels- en consulaire wetenschappen, ere-procureur-generaal bij het Hof van Beroep te Elisabethstad, professor aan de Universiteit te Luik, professor aan de Koloniale Hogeschool, 10, Square Vergote, Brussel, 25 Juni 1931/28 April 1943). Privétél. (34.76.34). Postrek. 2186.06.

(1) De eerste naast de naam vermelde datum is die van de geboorte; de tweede betreft de benoeming tot gewoon of buitengewoon lid van het Instituut. Voor de titelvoerende leden is de *cursief* gedrukte datum deze van de benoeming tot buitengewoon lid.

MM. DE VLEESCHAUWER, Albert (1^{er} janvier 1897), docteur en droit, ancien Ministre des Colonies, membre de la Chambre des Représentants, professeur à l'Université de Louvain, 583, avenue Louise, Bruxelles (10 octobre 1945). Tél. ; privé (48.57.21). Cpte de ch. post. 1332.27.

ENGELS, Alphonse-L.-R. (7 janvier 1880), lieutenant-colonel retraité, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, 24, avenue du Hoef, Uccle (25 juin 1931/25 août 1942). Tél. : privé (44.56.24). Cpte de ch. post. 2243.85.

HEYSE, Theodore-J.-M.-J. (7 février 1884), docteur en droit, docteur en sciences politiques, licencié en sciences sociales, professeur à l'Université coloniale, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, conseiller honoraire au tribunal d'Appel maritime belge de Londres, membre du Conseil d'Administration du Musée belge de la Guerre mondiale, 129, chaussée de Wavre, Ixelles (25 juin 1931/10 octobre 1945). Tél. : bureau (11.68.12). Cpte de ch. post. 667.38.

LOUWERS, Octave-J.-J. (3 août 1878), ancien magistrat de l'État Indépendant du Congo, membre du Conseil colonial, conseiller colonial au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur, secrétaire général de l'Institut colonial international, 66, avenue de la Toison d'Or, Saint-Gilles-Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (38.19.14). Cpte de ch. post. 60.43.

MARZORATI, Alfred-F.-G. (28 septembre 1881), docteur en droit, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, membre du Conseil colonial, professeur à l'Université de Bruxelles, 24, avenue Hellevelt, Uccle (25 juin 1931/24 octobre 1946). Tél. : privé (44.71.46). Cpte de ch. post. 3291.43.

MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J. (9 décembre 1889), docteur en droit, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, ancien membre du Conseil colonial, professeur à l'Université coloniale. « La Framboisière », 33, avenue des Mûres, Uccle (5 février 1930/26 août 1939). Tél. : privé (43.34.73).

RYCKMANS, Pierre-M.-J. (26 novembre 1891), docteur en droit, gouverneur général honoraire du Congo belge, professeur à l'Université de Louvain, 1, rue Nisard, Boitsfort (5 février 1930/5 février 1935). Cpte de ch. post. 2306.97.

SOHIER, Antoine-J. (7 juin 1885), procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, conseiller à la Cour de cassation, membre du Conseil d'administration de l'Université coloniale, 4, avenue Winston Churchill, Bruxelles (5 février 1930/11 septembre 1936). Tél. : privé (44.22.25). Cpte de ch. post. 970.67.

De Heren DE VLEESCHAUWER, Albert (1 Januari 1897), doctor in de rechten, gewezen Minister van Koloniën, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, professor aan de Universiteit te Leuven, 583, Louisalaan, Brussel (10 October 1945). Privé-tel. (48.57.21). Postrek. 1332.27.

ENGELS, Alphonse-L.-R. (7 Januari 1880), getraiteerd luitenant-kolonel, ere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Kongo, 24, Hoeflaan, Ukkel (25 Juni 1931/25 Augustus 1942). Privé-tel. (44.56.24). Postrek. 2243.85.

HEYSE, Theodoor-J.-M.-J. (7 Februari 1884), doctor in de rechten, doctor in de politieke wetenschappen, licentiaat in de sociale wetenschappen, professor aan de Koloniale Hogeschool, ere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën, ere-raadsheer bij de Belgische maritieme rechtbank te Londen, lid van de raad van beheer van het Belgisch Museum van de Wereldoorlog, 129, Steenweg op Waver, Elsene (25 Juni 1931/10 October 1945). Tel.-bureau (11.68.12). Postrek. 667.38.

LOUWERS, Octave-J.-J. (3 Augustus 1878), gewezen magistraat van de Onafhankelijke Kongostaat, lid van de Koloniale Raad, koloniaal adviseur bij het Ministerie van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel, secretaris-generaal van het Internationaal Koloniaal Instituut, 66, Guldenvlieslaan, Sint-Gillis-Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (38.19.14). Postrek. 60.43.

MARZORATI, Alfred-F.-G. (28 September 1881), doctor in de rechten, ere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Kongo, lid van de Koloniale Raad, professor aan de Universiteit te Brussel, 24, Helleveltlaan, Ukkel (25 Juni 1931/24 October 1946). Privé-tel. (44.71.46). Postrek. 3291.43.

MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J. (9 December 1889), doctor in de rechten, ere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Kongo, gewezen lid van de Koloniale Raad, professor aan de Koloniale Hogeschool, « La Framboisière », 33, Braambeziënlaan, Ukkel (5 Februari 1930/26 Augustus 1939). Privé-tel. (43.34.73).

RYCKMANS, Pierre-M.-J. (26 November 1891), doctor in de rechten, ere-gouverneur-generaal van Belgisch-Kongo, professor aan de Universiteit te Leuven, 1, Nisardstraat, Boschvoorde (5 Februari 1930/5 Februari 1935). Postrek. 2306.97.

SOHIER, Antoine-J. (7 Juni 1885), ere-procureur-generaal bij het Hof van beroep te Elisabethstad, raadsheer in het Hof van Cassatie, lid van de Raad van beheer van de Koloniale Hogeschool, 4, Winston Churchillaan, Brussel (5 Februari 1930/11 September 1936). Privé-tel. (44.22.25). Postrek. 970.67.

- M. VAN DER KERKEN, Georges (16 octobre 1888), docteur en droit, ancien commissaire de district de 1^{re} classe au Congo belge, professeur à l'Université de Gand, professeur à l'Université coloniale, 14, rue Vilain XIII, Ixelles (5 février 1930/14 juin 1938). Tél. : privé (48.24.89). Cpte de ch. post. 3667.29.
- le R. P. VAN WING, Joseph (1^{er} avril 1884), missionnaire de la Compagnie de Jésus, membre du Conseil colonial, 8, chaussée de Haecht, Saint-Josse-ten-Noode (5 février 1930/24 octobre 1946). Cpte de ch. post. 746.05.
- M. WAUTERS, Arthur-J.-A. (12 août 1890), docteur en sciences économiques, homme de lettres, Ministre de Belgique à Varsovie, ancien Ministre de la Santé publique, de l'Information et de l'Agriculture, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, professeur à l'Université de Bruxelles, ancien membre du Conseil colonial, 284, boulevard Lambertmont, Schaerbeek (5 février 1930/10 octobre 1945). Cpte de ch. post. 1489.13.

Membres associés.

- M. BURSENS, Amaat-F.-S. (1^{er} septembre 1897), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Gand, directeur et rédacteur en chef de la Revue *Kongo-Overzee* et de la Bibliothèque *Kongo-Overzee*, 18, chaussée de Bruxelles, Melle (22 janvier 1940). Cpte de ch. post. 1895.96.
- S. Exc. M^{sr} CUVELIER, Jean-F. (24 janvier 1882), évêque titulaire de Circesium, ancien vicaire apostolique de Matadi, 225, avenue de Jette, Jette (1^{er} septembre 1942). Tél. : privé (26.85.16). Cpte de ch. post. 2875.16.
- MM. DE CLEENE, Natal-J.-M.-M. (27 février 1899), docteur en philosophie, membre du Conseil colonial, professeur à l'Université coloniale, professeur à l'Institut agronomique de l'Etat à Gand, Berkenhof, Nieuwkerken-Waes (29 janvier 1935). Tél. : privé (649). Cpte de ch. post. 2368.78.
- DE LICHTERVELDE (comte Baudouin) (3 janvier 1877), envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, en retraite, 21, rua do Sacramento a Lapa, Lisbonne (5 février 1930).
- DE MÚELENAERE, Robert-A.-F.-C. (10 janvier 1882), docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, licencié en sciences morales et historiques, professeur à l'Université de Gand, conseiller juridique honoraire (assimilé aux directeurs généraux) au Ministère des Colonies, 48, boulevard Saint-Michel, Etterbeek (30 juillet 1938). Tél. : privé (33.48.36); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 108.76.

De Heer VAN DER KERKEN, Georges (16 October 1888), doctor in de rechten, gewezen districtscommissaris-1^{ste} klasse in Belgisch-Kongo, professor aan de Universiteit te Gent, professor aan de Koloniale Hogeschool, 14, Vilain XIII-straat, Elsene (5 Februari 1930/14 Juni 1938). Privé-tel. (48.24.89). Postrek. 3667.29.

E. P. VAN WING, Joseph (1 April 1884), missionaris van het Gezelschap Jezu, lid van de Koloniale Raad, 8, Haachtsesteenweg, Sint-Joost-ten-Noode (5 Februari 1930/24 October 1946). Postrek. 746.05.

De Heer WAUTERS, Arthur-J.-A. (12 Augustus 1890), doctor in de economische wetenschappen, letterkundige, Minister van België te Warschau, gewezen Minister van Volksgezondheid, van Voorlichting en van Landbouw, buitengewoon gezant en gevolmachtigde Minister — 1^e klasse —, professor aan de Universiteit te Brussel, gewezen lid van de Koloniale Raad, 284, Lambertmont laan, Schaarbeek (5 Februari 1930/10 October 1945). Postrek. 1489.13.

Buitengewoon Leden.

De Heer BURSENS, Amaat-F.-S. (1 September 1897), doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit te Gent, directeur en hoofdredacteur van het Tijdschrift *Kongo-Overzee* en van de *Kongo-Overzee Bibliotheek*, 18, steenweg op Brussel, Melle (22 Januari 1940). Postrek. 1895.96.

Z. E. M^{re} CUVELIER, Jean-F. (24 Januari 1882), titelvoerend bisschop van Circesium, gewezen apostolisch vicaris te Matadi, 225, Jette-laan, Jette (1 September 1942). Privé-tel. (26.85.16). Postrek. 2875.16.

De Heren DE CLEENE, Natal-J.-M.-M. (27 Februari 1899), doctor in de wijsbegeerte, lid van de Koloniale Raad, professor aan de Koloniale Hogeschool, professor aan de Rijkslandbouwhogeschool te Gent, Berkenhof, Nieuwkerken-Waas (29 Januari 1935). Privé-tel. (649). Postrek. 2368.78.

DE LICHTERVELDE (graaf Baudouin) (3 Januari 1877), rustend buitengewoon gezant en gevolmachtigd Minister van Z. M. de Koning der Belgen, 21, rua do Sacramento a Lapa, Lissabon (5 Februari 1930).

DE MÛELENAERE, Robert-A.-F.-C. (10 Januari 1882), doctor in de rechten, doctor in de politieke en sociale wetenschappen, licentiaat in de morele en historische wetenschappen, professor aan de Universiteit te Gent, ere-rechtskundig adviseur (gelijkgesteld met de directeurs-generaal) bij het Ministerie van Koloniën, 48, Sint-Michielslaan, Etterbeek (30 Juli 1938). Privé-tel. (33.48.36); bureau (11.98.00). Postrek. 108.76.

- MM. DEVAUX, Jean-M.-J.-A.-L.-E.-C.-V. (12 avril 1889), procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, conseiller d'État, maître de conférences à l'Université de Louvain, 67, rue de l'Infante, Waterloo (8 octobre 1945). Tél. (54.74.42).
- le colonel FERREIRA, Antonio-V. (30 avril 1874), ancien ministre, vice-président du Conseil de l'Empire colonial, président du Conseil supérieur des Travaux publics, professeur honoraire à l'Institut supérieur technique de Lisbonne, 21-2°, Avenida Fontes Pereira de Melo, Lisbonne (5 février 1930).
- GELDERS, Valère-F.-L.-C. (20 juillet 1885), ancien magistrat et ancien commissaire de district de 2^e classe au Congo belge, maître de conférences à la faculté de droit de l'Université de Louvain, membre correspondant de l'Institut colonial international, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, 180, chaussée de Tirlemont, Korbek-Loo (22 janvier 1940). Tél. : privé (14.50). Cpte de ch. post. 5538.63.
- GHILAIN, J. (27 décembre 1893), ingénieur commercial U.L.B., directeur général de l'Otraco, professeur à l'Université Coloniale, 55, rue Général Lotz, Uccle (8 octobre 1946). Tél. : privé (44.04.59). Cpte de ch. post. 1500.13.
- GUEBELS, Léon-M.-J. (*Olivier de Bouweignes*) (1^{er} février 1889), licencié en sciences morales et historiques, diplômé de l'Institut de droit international de La Haye et de l'École supérieure de police scientifique de Bruxelles, homme de lettres, procureur général près la Cour d'appel de et à Léopoldville, 95, rue Le Corrége, Bruxelles (8 octobre 1945). Tél. : privé (34.62.71).
- HAILEY, William Malcolm (baron of SHAHPUR and NEWPORT PAGNELL) (15 février 1872), G.C.S.I., G.C.I.E., G.C.M.G., docteur *honoris causa* en droit des Universités d'Oxford, Cambridge et Toronto; docteur *honoris causa* en littérature des Universités de Lahore, Allahabad, Lucknow et Bristol; président du « Colonial Research Committee » de Londres, 16, York House, Kensington Church street, London W. (8 octobre 1945). Tél. : privé (Western 3849).
- HARDY, Georges-R. (5 mai 1884), directeur honoraire de l'École Coloniale de Paris, Jaulgonne (Aisne), France (4 février 1931).
- le R. P. HULSTAERT, Gustave-E. (5 juillet 1900), de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur, rédacteur en chef de la revue *Aequatoria*, 115, Ruelensvest, Héverlé-Louvain (8 octobre 1945). Tél. : privé (29.18). Cpte de ch. post. 1410.22.
- M. JADOT, Joseph-C.-M. (29 octobre 1886), Juge au tribunal de 1^{re} instance de Tournai, conseiller honoraire près la Cour d'appel de Léopoldville, président de l'Association des écrivains et artistes coloniaux de Belgique, membre de la Commission pour la protection des arts et métiers indigènes au Congo belge, 7, avenue Clémentine, Forest (8 octobre 1945). Cpte de ch. post. 931.91.

De Heren DEVAUX, Jean-M.-J.-A.-L.-E.-C.-V. (12 April 1889), ere-procureur-generaal bij het Hof van beroep te Elisabethstad, ere-Staatsraadman, conferentiemeester bij de Universiteit te Leuven, 67, Infantstraat, Waterloo (8 October 1945). Tel. (54.74.42).

kolonel FERREIRA, Antonio-V. (30 April 1874), oud-minister, onder-voorzitter van de Raad van het Koloniaal Rijk, voorzitter van de Hogeren Raad van Openbare Werken, ere-professor van het Hoger technisch Instituut te Lissabon, 21-2º, Avenida Fontes Pereira de Melo, Lissabon (5 Februari 1930).

GELDERS, Valère-F.-L.-C. (20 Juli 1885), gewezen magistraat en gewezen districtscommissaris-2º klasse in Belgisch-Kongo, conferentiemeester bij de rechtsfaculteit van de Universiteit te Leuven, corresponderend lid van het Internationaal Koloniaal Instituut, advocaat bij het Hof van beroep te Brussel, 180, Steenweg op Tienen, Korbeek-Loo (22 Januari 1940). Privé-tel. (14.50). Postrek. 5538.63.

GHILAIN, J. (27 December 1893), commercieel ingenieur U.L.B., directeur-generaal van Otraco, professor aan de Koloniale Universiteit, 55, Generaal Lotzstraat, Ukkel (8 October 1946). Privé-tel. (44.04.59). Postrek. 1500.13.

GUEBELS, Léon-M.-J. (*Olivier de Bouveignes*) (1 Februari 1889), licentiaat in de morele en historische wetenschappen, gediplomeerde van het Instituut voor Internationaal Recht te Den Haag en van de Hogere School voor wetenschappelijke politie te Brussel, letterkundige, procureur-generaal bij het Hof van beroep te Leopoldstad, 95, Le Corrègestraat, Brussel (8 October 1945). Privé-tel. (34.62.71).

HAILEY, William Malcolm (baron of SHAHPUR and NEWPORT PAGNELL) (15 Februari 1872), G.C.F.I., G.C.T.E., G.C.M.G., doctor *honoris causa* in de rechten van de Universiteiten te Oxford, Cambridge en Toronto; doctor *honoris causa* in de letterkunde van de Universiteiten te Lahore, Allahabad, Lucknow en Bristol; voorzitter van het « Colonial Research Committee » te Londen, 16, York House, Kensington Church street, London W. (8 October 1945). Privé-tel. (Western 3849).

HARDY, Georges-R. (5 Mei 1884), ere-directeur in de Koloniale School te Parijs, Jaulgonne (Aisne), Frankrijk (4 Februari 1931).

E. P. HULSTAERT, Gustaaf-E. (5 Juli 1900), van de Congregatie der Missionarissen van het Heilig Hart, hoofdredacteur van het tijdschrift *Aequatoria*, 115, Ruelensvest, Heverlee-Leuven. (8 October 1945). Privé-tel. (29.18). Postrek. 1410.22.

De Heer JADOT, Joseph-C.-M. (29 October 1886), rechter in de rechtbank van eerste aanleg te Doornik, ere-raadsheer in het Hof van beroep te Leopoldstad, voorzitter van de « Association des écrivains et artistes coloniaux de Belgique », lid van de Commissie voor de bescherming van de Inlandse kunsten en ambachten in Belgisch-Kongo, 7, Clementinalaan, Vorst (8 October 1945). Postrek. 931.91.

MM. JENTGEN, Jean-P.-D. (15 juillet 1884), ancien juge-président du tribunal de 1^{re} instance d'Elisabethville, inspecteur royal honoraire des Colonies, 117, avenue Molière, Forest (1^{er} septembre 1942). Tél. : privé (43.11.61); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 3843.34.

LAUDE, Norbert-A.-H. (24 mai 1888), docteur en droit de l'Université de Paris, ancien sous-lieutenant auxiliaire de la Force publique au Congo belge, membre du Conseil colonial, professeur à et directeur de l'Université coloniale, secrétaire général de la Société royale de Géographie d'Anvers, membre correspondant de l'Académie coloniale de France, 1, avenue Middelheim, Anvers (30 juillet 1938). Tél. : bureau (909.80). Cpte de ch. post. 693.88.

MALENGREAU, Guy (19 mai 1911), docteur en droit, docteur en sciences historiques, licencié en sciences coloniales, professeur à l'Université de Louvain, 451, chaussée de Namur, Héverlé (8 octobre 1946). Tél. : privé (25.00). Cpte de ch. post. 5518.83.

OLBRECHTS, Frans-N. (16 février 1899), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Gand, membre correspondant de l'Académie royale flamande de Belgique, ancien professeur à l'Université de Colombie (New-York), conservateur honoraire du Musée des Sciences à Buffalo (New-York), directeur du Musée du Congo belge, Tervueren (22 janvier 1940). Tél. : bureau (33.05.72). Cpte de ch. post. 2045.02.

SMETS, Georges-H.-J. (7 juillet 1881), docteur en droit, docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en histoire, professeur à l'Université de Bruxelles, directeur de l'Institut de Sociologie Solvay, membre de l'Académie royale de Belgique, 51, rue des Bollandistes, Etterbeek (28 juillet 1933). Tél. : privé (33.36.26); bureau (33.02.03). Cpte de ch. post. 1.39.

VAN DER LINDEN, Fred. (18 janvier 1883), journaliste, ancien administrateur territorial de 1^{re} classe au Congo belge, membre du Conseil colonial, secrétaire général de l'Association des Intérêts coloniaux belges, membre associé de l'Académie des Sciences coloniales de France, directeur de la *Revue Coloniale Belge*, 47, rue Stanley, Uccle (8 octobre 1945). Tél. : privé (44.86.21); bureau (11.98.73). Cpte de ch. post. 779.79.

VAN DER STRAETEN, Edgar-P.-J. (6 juin 1894), ancien administrateur territorial principal au Congo belge, directeur à la Société Générale de Belgique, administrateur-directeur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 268, chaussée de Vleurgat, Ixelles (8 octobre 1945). Tél. : privé (48.08.18); bureau (12.57.83). Cpte de ch. post. 1854.72.

De Heren JENTGEN, Jean-P.-D. (15 Juli 1884), gewezen rechter-voorzitter van de rechtbank van eerste aanleg te Elisabethstad, ere-koninklijk inspecteur van Koloniën, 117, Molièrelaan, Vorst (1 September 1942). Privé-tel. (43.11.61); bureau (11.98.00). Postrek. 3843.34.

LAUDE, Norbert-A.-H. (24 Mei 1888), doctor in de rechten van de Universiteit te Parijs, gewezen hulponderluitenant van de Weermacht in Belgisch-Kongo, lid van de Koloniale Raad, professor en directeur van de Koloniale Hogeschool, secretaris-generaal van het Koninklijk Aardrijkskundig genootschap van Antwerpen, corresponderend lid van de « Académie coloniale de France », 1, Middelheimlaan, Antwerpen (30 Juli 1938). Tel.-bureau (909.80). Postrek. 693.88.

MALENGREAU, Guy (19 Mei 1911), doctor in de rechten, doctor in de historische wetenschappen, professor aan de Universiteit te Leuven, 451, Naamse Steenweg, Heverlee (8 October 1946). Privé-tel. (25.00). Postrek. 5518.83.

OLBRECHTS, Frans-N. (16 Februari 1899), doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit te Gent, corresponderend lid van de Koninklijke Vlaamse Academie van België, gewezen professor aan de Universiteit te Columbia (New-York), ere-conservator van het Museum der Wetenschappen te Buffalo (New-York), directeur van het Museum van Belgisch-Kongo, Tervuren (22 Januari 1940). Tel. : bureau (33.05.72). Postrek. 2045.02.

SMETS, Georges-H.-J. (7 Juli 1881), doctor in de rechten, doctor in de letteren en wijsbegeerte, speciaal doctor in de geschiedkunde, professor aan de Universiteit te Brussel, directeur van het « Institut de Sociologie Solvay », lid van de Koninklijke Academie van België, 51, Bollandistenstraat, Etterbeek (28 Juli 1933). Privé-tel. (33.36.26); bureau (33.02.03). Postrek. 1.39.

VAN DER LINDEN, Fred. (18 Januari 1883), dagbladschrijver, gewezen gewestbeheerder 1^e klasse in Belgisch-Kongo, lid van de Koloniale Raad, secretaris-generaal van de Vereniging der Koloniale Belgische Interests, gewoon lid van de Koloniale Wetenschappen Academie van Frankrijk, directeur van de *Revue Coloniale Belge*, 47, Stanleystraat, Ukkel (8 October 1945). Privé-tel. (44.86.21); bureau (11.98.73). Postrek. 779.79.

VAN DER STRAETEN, Edgar-P.-J. (6 Juni 1894), ere-e.a. gewestbeheerder in Belgisch-Kongo, directeur in de « Société Générale de Belgique », afgevaardigd beheerder van de « Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie », 268, steenweg op Vleurgat, Elsene (8 October 1945). Privé-tel. (48.08.18); bureau (12.57.83). Postrek. 1854.72

Membres correspondants.

- le R. P. BOELAERT, Edmond-E. (1^{er} décembre 1899), missionnaire du Sacré-Cœur, Coquilhatville (6 octobre 1947).
- MM. GREVISSE, Fernand-E. (21 juillet 1909), attaché au Service provincial des affaires indigènes et de la main-d'œuvre, Elisabethville (6 octobre 1947).
- PIRON, Pierre-J.-J. (24 février 1911), docteur en droit, attaché au Gouvernement général, Léopoldville (6 octobre 1947).
- RUBBENS, Antoine-M.-E. (6 septembre 1909), docteur en droit, avocat, Elisabethville (6 octobre 1947).

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES.

Directeur pour 1950 : M. le Dr MOUCHET, René-L.-J., médecin en chef honoraire du Congo belge, chargé de cours à l'Université de Liège, professeur à l'Institut de médecine tropicale « Prince Léopold », membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Belgique, 24a, Boulevard du Régent, Bruxelles.

Vice-directeur pour 1950 : M. FOURMARIER, Paul-F.-J., ingénieur civil des mines, professeur émérite à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, membre associé de l'Académie des Sciences coloniales (Paris), 9, rue Grétry, Liège.

Membres titulaires.

- MM. le Dr BRUYNOGHE, Richard-B. (4 novembre 1881), professeur à l'Université de Louvain, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine de Belgique, 102, rue Vital Decoster, Louvain (6 mars 1929). Tél. : privé (66). Cpte de ch. post. 108.42.
- BUTTGENBACH, Henri-J.-F. (5 février 1874), ingénieur civil des Mines, candidat en sciences naturelles, professeur émérite de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Académie des Sciences coloniales de Paris, 182, avenue F. D. Roosevelt, Bruxelles (6 juillet 1929). Tél. : privé (48.42.91); bureau (11.80.90). Cpte de ch. post. 1361.63.
- le Dr DUBOIS, Albert-L.-M. (2 février 1888), ancien médecin-chef de service au Congo belge, directeur de l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », 155, rue Nationale, Anvers (22 janvier 1930/22 juillet 1931). Tél. : bureau (756.07). Cpte de ch. post. 1073.80.

Corresponderende Leden.

E. P. BOELAERT, Edmond-E. (1 December 1899), missionaris van het Heilig Hart, Coquilhatstad (6 October 1947).

De Heren GREVISSE, Fernand-E. (21 Juli 1909), verbonden aan de Provinciale Dienst van inlandse zaken en arbeid Elisabethstad (6 October 1947).

PIRON, Pierre-J.-J. (24 Februari 1911), doctor in de rechten, verbonden aan het Algemeen Gouvernement, Leopoldstad (6 October 1947).

RUBBENS, Antoine-M.-E. (6 September 1909), doctor in de rechten, advocaat, Elisabethstad (6 October 1947).

SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN.

Directeur voor 1950: de Heer Dr MOUCHET, René-L.-J., ere-hoofdgeneesheer in Belgisch-Kongo, docent aan de Universiteit te Luik, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », corresponderend lid van de Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, Regentlaan, 24a, Brussel.

Vice-directeur voor 1950: de Heer FOURMARIER, Paul-F.-J., mijnbouwkundig ingenieur, emeritus professor van de Universiteit te Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, correspondent van het « Institut de France », geassocieerd lid van de « Académie des Sciences coloniales » (Parijs), 9, Grétrystraat, Luik.

Gewoon Leden.

De Heren Dr BRUYNOGHE, Richard-B. (4 November 1881), professor aan de Universiteit te Leuven, aanblijvend secretaris van de Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, 102, Vital Decosterstraat, Leuven (6 Maart 1929). Privé-tel. (66). Postrek. 108.42.

BUTTGENBACH, Henri-J.-F. (5 Februari 1874), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, candidaat in de natuurkundige wetenschappen, ere-professor aan de Universiteit te Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, corresponderend lid van de Academie van Koloniale Wetenschappen van Parijs, 182, F. D. Rooseveltlaan, Brussel (6 Juli 1929). Privé-tel. (48.42.91); bureau (11.80.90) Postrek. 1361.63.

Dr DUBOIS, Albert-L.-M. (2 Februari 1888), gewezen geneesheerdiensthooft in Belgisch-Kongo, directeur van het Instituut voor Tropische geneeskunde « Prins Leopold », 155, Nationale straat, Antwerpen (22 Januari 1930/22 Juli 1931). Tel.-bureau (756.07). Postrek. 1073.80.

- MM. FOURMARIER, Paul-F.-J. (25 décembre 1877), ingénieur civil des mines, professeur émérite à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, membre associé de l'Académie des Sciences coloniales (Paris), 9, rue Grétry, Liège (6 mars 1929). Cpte de ch. post. 1267.41.
- le Dr GERARD, Pol-V.-A. (2 mars 1886), professeur à l'Université de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, 67, rue Joseph Stallaert, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : privé (44.96.90); bureau (38.10.86). Cpte de ch. post. 1684.41.
- le général HENRY DE LA LINDI (Chevalier Josué) (16 décembre 1869), ingénieur géologue, ancien commissaire général au Congo belge, 54, avenue Albert Elisabeth, Etterbeek (22 janvier 1930/22 février 1936). Tél. : privé (34.02.09). Cpte de ch. post. 813.70.
- LEYNEN, Emile-L. (14 octobre 1876), docteur en médecine vétérinaire, directeur honoraire du Laboratoire de Diagnostic et de Recherches des Maladies contagieuses des animaux domestiques, directeur honoraire au Comité Spécial du Katanga, membre titulaire de l'Académie royale flamande de Médecine de Belgique, 22, avenue de la Ramée, Uccle (22 janvier 1930/22 juillet 1941). Tél. : privé (44.82.63). Cpte de ch. post. 957.93.
- MARCHAL, Emile-J.-J. (10 avril 1871), ingénieur agricole, professeur émérite de l'Institut agronomique de l'État de Gembloux, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut et de l'Académie d'Agriculture de France, 125, avenue de Broqueville, Woluwe-Saint-Lambert (22 janvier 1930/14 juillet 1930). Tél. : privé (34.58.12). Cpte de ch. post. 51.92.
- le Dr MOUCHET, René-L.-J. (16 décembre 1884), médecin en chef honoraire au Congo belge, chargé de cours à l'Université de Liège, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Belgique, 24a, Boulevard du Régent, Bruxelles (22 janvier 1930/13 octobre 1947). Tél. : privé (11.05.02). Cpte de ch. post. 2372.03.
- le Dr NOLF, Pierre-A.-E.-L. (26 juillet 1873), professeur émérite de l'Université de Liège, directeur de la Fondation médicale Reine Elisabeth, membre de l'Académie royale de Belgique, 3, avenue Jean-Joseph Crocq, Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (26.04.29). Cpte de ch. post. 2091.94.
- PASSAU, Georges-L. (22 décembre 1878), ingénieur civil des mines, ingénieur métallurgiste, ingénieur géologue, directeur de la Compagnie minière des Grands Lacs Africains, membre de la Commission de Géologie du Ministère des Colonies, 67, rue de Spa, Bruxelles (22 janvier 1930/24 octobre 1946). Tél. : privé (11.30.98); bureau (17.62.15).

De Heren FOURMARIER, Paul-F.-J. (25 décembre 1877), mijnbouwkundig ingenieur, emeritus professor van de Universiteit te Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, correspondent van het « Institut de France », geassocieerd lid van de « Academie des Sciences coloniales » (Parijs), 9, Grétrystraat, Luik (6 Maart 1929). Postrek. 1267.41.

D^r GERARD, Pol.-V.-A. (2 Maart 1886), professor aan de Universiteit te Brussel, corresponderend lid van de Koninklijke Academie van België, 67, Joseph Stallaertstraat, Elsene (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.96.90); bureau (38.10.86). Postrek. 1684.41.

Generaal HENRY DE LA LINDI (Ridder Josué) (16 December 1869), aardkundig ingenieur, gewezen commissaris-generaal in Belgisch-Kongo, 54, Albert-Elisabethlaan, Etterbeek (22 Januari 1930/22 Februari 1936). Privé-tel. (34.02.09). Postrek. 813.70.

LEYNEN, Emile-L. (14 October 1876), doctor in de Veeartsenijkunde, ere-directeur van het Laboratorium voor Diagnose en Opsporing van de Besmettelijke ziekten der huisdieren, ere-directeur bij het Bijzonder Comité van Katanga, titelvoerende lid van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Geneeskunde van België, 22, Looflaan, Ukkel (22 Januari 1930/22 Juli 1941). Privé-tel. (44.82.63). Postrek. 957.93.

MARCHAL, Emile-J.-J. (10 April 1871), landbouwingenieur, ere-professor aan het Rijkslandbouwinstituut van Gembloux, lid van de Koninklijke Academie van België, correspondent van het « Institut » en de « Académie d'Agriculture de France », 125, de Broquevillelaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (22 Januari 1930/14 Juli 1930). Privé-tel. (34.58.12). Postrek. 51.92.

D^r MOUCHET, René-L.-J. (16 December 1884), ere-hoofdgeneesheer in Belgisch-Kongo, docent aan de Universiteit te Luik, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », corresponderend lid van de Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, 24a, Regentlaan, Brussel (22 Januari 1930/13 October 1947). Privé-tel. (11.05.02). Postrek. 2372.03.

D^r NOLF, Pierre-A.-E.-L. (26 Juli 1873), ere professor aan de Universiteit te Luik, directeur van de Geneeskundige Stichting Koningin Elisabeth, lid van de Koninklijke Academie van België, 3, Jean-Joseph Crocqlaan, Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (26.04.29). Postrek. 2091.94.

PASSAU, Georges-L. (22 December 1878), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, metaalkundig ingenieur, aardkundig ingenieur, directeur van de « Compagnie Minière des Grands Lacs Africains », lid van de Aardkundige Commissie van het Ministerie van Koloniën, 67, Spastraat, Brussel (22 Januari 1930/24 October 1946). Privé-tel. (11.30.98); bureau (17.62.15).

MM. ROBERT, Maurice-J. (19 février 1880), docteur en géographie, ingénieur géologue, membre du Conseil colonial, professeur à l'Université de Bruxelles, directeur au Comité Spécial du Katanga, 210, avenue Molière, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : privé (44.17.64); bureau (12.17.37). Cpte de ch. post. 2244.41.

ROBYNS, Walter (25 mai 1901), docteur en sciences botaniques, professeur à l'Université de Louvain, directeur du Jardin Botanique de l'Etat, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, 56, rue des Joyeuses-Entrées, Louvain (22 janvier 1930/12 juillet 1948). Tél. : privé (Louvain 221.81); bureau (17.46.56). Cpte de ch. post. 1094.96.

le Dr RODHAIN, Jérôme-H.-A. (25 janvier 1876), médecin en chef honoraire au Congo belge, professeur à l'Université de Gand, professeur à l'Université coloniale, directeur honoraire de l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique, 21, rue de la Limite, Teruieren (6 mars 1929). Tél. : privé (57.37.01). Cpte de ch. post. 3136.57.

SCHOUTEDEN, Henri-E.-A.-H. (3 mai 1881), docteur en sciences, professeur à l'Université coloniale, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », directeur honoraire du Musée du Congo belge, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, 24, boulevard du Régent, Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (11.24.62). Cpte de ch. post. 854.24.

Membres associés.

MM. le chanoine BAEYENS, Joseph-C.-A. (30 novembre 1895), ingénieur agricole, professeur à l'Université de Louvain, directeur de la station pédologique, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, 29, rue des Récollets, Louvain (4 août 1939). Tél. : privé (21.44). Cpte de ch. post. 2281.72.

BEQUAERT, Joseph (24 mai 1886), membre de l'Académie royale flamande de Belgique, curator of insects, Museum of comparative zoology at Harvard College, Cambridge, 38, Massachusetts, 38, U.S.A. (22 janvier 1930).

BOUILLENNE, Raymond (28 février 1897), docteur en sciences, professeur à l'Université de Liège, Bois-le-Comte (Mery), Liège (8 octobre 1946). Cpte de ch. post. 233.46.

BRIEN, Paul (24 mai 1894), docteur en zoologie, professeur à l'Université de Bruxelles, 81, avenue de la Fauconnerie, Boitsfort (8 février 1948). Tél. : privé (48.58.22). Cpte de ch. post. 1761.96.

BRUMPT, Emile-J.-A. (10 mars 1877), professeur à la Faculté de Médecine de Paris, directeur de l'Institut de Parasitologie, membre de l'Académie de Médecine, de l'Académie Vétérinaire et de l'Académie des Sciences coloniales, 9, avenue de l'Observatoire, Paris (22 janvier 1930). Tél. : privé (Odéon 70.52).

De Heren ROBERT, Maurice-J. (19 Februari 1880), doctor in de aardrijkskunde, aardkundig ingenieur, lid van de Koloniale Raad, professor aan de Universiteit te Brussel, directeur bij het Bijzonder Comité van Katanga, 210, Molièrelaan, Elsene (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.17.64); bureau (12.17.37). Postrek. 2244.41.

ROBYNS, Walter (25 Mei 1901), doctor in de botanische wetenschappen, professor aan de Universiteit te Leuven, directeur van de Rijksplantentuin, lid van de Vlaamse Koninklijke Academie van België, 56, Blijde Inkomststraat, Leuven (22 Januari 1930/12 Juli 1948). Privé-tel. (Leuven 221.81); bureau (17.46.56) Postrek. 1094.96.

Dr RODHAIN, Jérôme-H.-A. (25 Januari 1876), ere-hoofdgeneesheer in Belgisch-Kongo, professor aan de Universiteit te Gent, professor aan de Koloniale Hogeschool, ere-directeur van het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », lid van de Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, 21, Grensstraat, Tervuren (6 Maart 1929). Privé-tel. (57.37.01). Postrek. 3136.57.

SCHOUTEDEN, Henri-E.-A.-H. (3 Mei 1881), doctor in de wetenschappen, professor aan de Koloniale Hogeschool, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », ere-directeur van het Museum van Belgisch-Kongo, lid van de Koninklijke Vlaamse Academie van België, 24, Regentlaan, Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (11.24.62). Postrek. 854.24.

Buitengewoon Leden.

De Heren Kanunnik BAEYENS, Joseph-C.-A. (30 November 1895), landbouwingenieur, professor aan de Universiteit te Leuven, directeur van het pedologisch station van de Universiteit, lid van de Vlaamse Koninklijke Academie van België, 29, Minderbroedersstraat, Leuven (4 Augustus 1939). Privé-tel. (21.44). Postrek. 2281.72.

BEQUAERT, Joseph (24 Mei 1886), vreemd lid van de Koninklijke Vlaamse Academie van België, curator of insects, Museum of comparative zoology at Harvard College, Cambridge, 38, Massachusetts, U.S.A. (22 Januari 1930).

BOUILLENNE, Raymond (28 Februari 1897), doctor in de wetenschappen, professor aan de Universiteit te Luik, Bois-le-Comte (Mery), Luik (8 October 1946). Postrek. 233.46.

BRIEN, Paul (24 Mei 1894), doctor in de dierkunde, professor aan de Universiteit te Brussel, 81, Valkenjachtlaan, Boschvoorde (8 Februari 1948). Privé-tel. (48.58.22). Postrek. 1761.96.

BRUMPT, Emile-J.-A. (10 Maart 1877), professor aan de Geneeskundige Faculteit te Parijs, directeur van het « Institut de Parasitologie », lid van de « Académie de Médecine », van de « Académie Vétérinaire » en van de « Académie des Sciences coloniales », 9, avenue de l'Observatoire, Parijs (22 Januari 1930) Privé-tel. (Odéon 70.52).

MM. CHEVALIER, J.-B.-Auguste (23 juin 1873), professeur au Museum d'Histoire naturelle, membre de l'Institut (Académie des Sciences), de l'Académie d'Agriculture et de l'Académie des Sciences coloniales, 57, rue Cuvier, Paris (V^e) (29 janvier 1935). Tél. : bureau (Gobelins 69.57).

DE WITTE, Gaston (12 juin 1897), conservateur à l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique, 341, avenue Louise, Bruxelles (8 octobre 1946). Tél. : privé (47.63.28). Cpte de ch. post. 622.81.

le Dr DUREN, Albert-N. (20 juillet 1891), ancien médecin hygiéniste inspecteur au Congo belge, inspecteur général de l'hygiène, 96, avenue Gribaumont, Woluwe-Saint-Lambert (25 août 1942). Tél. : bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 3337.78.

HAUMAN, Lucien (3 juillet 1880), ingénieur agronome, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, 19, avenue de l'Hippodrome, Ixelles (19 février 1936). Tél. : privé (47.11.42). Cpte de ch. post. 7113.57.

HERISSEY, E.-Henri (13 mai 1873), professeur honoraire à la Faculté de Pharmacie de Paris, pharmacien honoraire des hôpitaux de Paris, docteur « honoris causa » des Facultés de Médecine de Bruxelles et de Liège, 41, boulevard Raspail, Paris (VII^e) (22 janvier 1930).

JAMOTTE, André (28 août 1903), ingénieur civil des mines, ingénieur géologue attaché au C.S.K., chargé de cours à la Faculté de Polytechnique de Mons, 30, avenue du Manoir, Uccle (8 octobre 1946). Cpte de ch. post. 7842.34.

LATHOUWERS, C.-A.-T.-Victor (29 mars 1880), docteur en sciences (section Botanique), professeur émérite à l'Institut agronomique de l'Etat à Gembloux, 125, avenue de Broqueville, Woluwe-Saint-Lambert (4 août 1939). Tél. : privé (34.43.12). Cpte de ch. post. 854.57.

LEPERSONNE, Jacques (26 octobre 1909), ingénieur géologue, chef de section au Musée du Congo belge à Tervueren, 34, rue de la Duchesse, Woluwe-Saint-Lambert (8 octobre 1946). Cpte de ch. post. 2931.14.

MATHIEU, Fernand-F. (1^{er} septembre 1886), ingénieur des mines, ingénieur électricien, ingénieur géologue A.I.M.s., chargé de cours à la Faculté polytechnique de Mons, 68, avenue de la Toison d'Or, Saint-Gilles-Bruxelles (4 août 1939). Tél. : privé (12.54.20). Cpte de ch. post. 3281.22.

le Dr MOTTOULLE, Léopold (6 janvier 1884), conseiller pour les affaires de main-d'œuvre et médicales auprès des sociétés coloniales, 31, rue des Liégeois, Bruxelles (10 janvier 1931). Tél. : privé (48.01.10); bureau (12.66.40).

De Heren CHEVALIER, J.-B.-Auguste (23 Juni 1873), professor aan het « Museum d'Histoire naturelle », lid van het « Institut » (Academie van de Wetenschappen), van de « Académie de l'Agriculture » en de « Académie des Sciences coloniales », 57, rue Cuvier, Parijs (V^o) (29 Januari 1935). Tel.-bureau (Gobelins 69.57).

DE WITTE, Gaston (12 Juni 1897), conservator aan het Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen, 341, Louisalaan, Brussel (8 October 1946). Privé-tel. (47.63.28). Postrek. 622.81.

D^r DUREN, Albert-N. (20 Juli 1891), gewezen geneesheer-hygiënist-inspecteur in Belgisch-Kongo, algemene gezondheidsinspecteur, 96, Gribaumontlaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (25 Augustus 1942). Tel.-bureau (11.98.00). Postrek. 3337.78.

HAUMAN, Lucien (3 Juli 1880), landbouwkundig ingenieur, professor aan de Universiteit te Brussel, lid van de Koninklijke Academie van België, 19, Wedrennenlaan, Elsene (19 Februari 1936). Privé-tel. (47.11.42). Postrek. 7113.57.

HERISSEY, E.-Henri (13 Mei 1873), ere-professor aan de « Faculté de Pharmacie » te Parijs, ere-hospitaal-apotheker te Parijs. doctor « honoris causa » van de Geneeskundige Faculteiten te Brussel en Luik, 41, boulevard Raspail, Parijs (VII^e) (22 Januari 1930).

JAMOTTE, André (28 Augustus 1903), burgerlijk mijnningenieur, aardkundig ingenieur verbonden aan het B.C.K., docent aan de Polytechnische Faculteit te Bergen, 30, Ridderhofstedelaan, Ukkel (8 October 1946). Postrek. 7842.34.

LATHOUWERS, C.-A.-T.-Victor (29 Maart 1880), doctor in de wetenschappen (botanische sectie), professor emeritus aan de Rijkslandbouwschool te Gemblours, 125, Broquevillelaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (4 Augustus 1939). Privé-tel. (34.43.12). Postrek. 854.57.

LEPERSONNE, Jacques (26 October 1909), aardkundig ingenieur, 34, Hertoginstraat, Sint-Lambrechts-Woluwe (8 October 1946). Postrek. 2931.14.

MATHIEU, Fernand-F. (1 September 1886), mijnbouwkundig ingenieur, electrotechnisch ingenieur, aardkundig ingenieur A.I.Ms., docent bij de « Faculté polytechnique » te Bergen, 68, Gulden Vlieslaan, Sint-Gillis-Brussel (4 Augustus 1939). Privé-tel. (12.54.20). Postrek. 3281.22.

D^r MOTTOULLE, Léopold (6 Januari 1884), adviseur voor de gelegenheden in zake van werkrachten en geneeskunde bij koloniale vennootschappen, 31, Luikenaarstraat, Brussel (10 Januari 1931). Privé-tel. (48.01.10); bureau (12.66.40).

- MM. POLINARD, Edmond-P.-J. (4 novembre 1891), ingénieur civil des mines, professeur à l'Université coloniale, membre correspondant de l'Académie royale flamande de Belgique, 31, avenue Dailly, Schaerbeek (23 février 1933). Tél. : bureau (12.66.40). Cpte de ch. post. 2941.16.
- PYNAERT, Léon-A.-J.-E. (31 octobre 1876), ancien directeur du Jardin botanique d'Eala, directeur honoraire du Jardin colonial, 31, avenue Jeanne, Ixelles (22 janvier 1930). Tél. : privé (25.12.10). Cpte de ch. post. 3591.77.
- le Dr SCHWETZ, Jacques (20 septembre 1874), ancien médecin-directeur de 1^{re} classe de laboratoire au Congo belge, professeur à l'Université de Bruxelles, 62a, avenue du Castel, Bruxelles (3 août 1939). Tél. : privé (34.63.73); bureau (11.25.51). Cpte de ch. post. 2295.71.
- SLUYS, Maurice-J.-L. (23 février 1887), ingénieur des Mines, 1g, avenue de la Couronne, Bruxelles (6 octobre 1947).
- STANER, Pierre-J. (28 mai 1901), docteur en sciences naturelles, directeur d'administration au Ministère des Colonies, docteur « honoris causa » de l'Université de Witwatersrand à Johannesburg, 4, avenue du Château, Tervueren (27 août 1949). Tél. : bureau (11.98.00).
- VAN DEN ABEELE, Marcel-H.-J. (11 juillet 1898), ingénieur agronome, inspecteur général honoraire du Service de l'Agriculture au Congo belge, directeur général de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (Inéac), administrateur général des Colonies, 51, avenue d'Auderghem, Bruxelles (25 août 1942). Tél. : privé (34.25.70); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 442.71.
- VAN GOIDSENHOVEN, Charles-G.-J. (2 mars 1881), candidat en sciences naturelles, docteur en médecine vétérinaire, recteur de l'Ecole de Médecine Vétérinaire de l'Etat à Curegem, 9, avenue Hippolyte Limbourg, Anderlecht (8 octobre 1946). Cpte de ch. post. 7041.36.
- VAN STRAELEN, Victor (14 juin 1889), docteur en sciences naturelles, docteur spécial en sciences géologiques, professeur à l'Université de Gand, directeur de l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique, président de l'Institut des Parcs nationaux du Congo belge, membre de l'Académie royale de Belgique, 7, avenue Géo Bernier, Ixelles (19 février 1936). Tél. : bureau (48.04.75). Cpte de ch. post. 1712.69.
- WATTIEZ, Nestor-J. (25 novembre 1886), pharmacien, professeur à l'Université de Bruxelles, 98, avenue de l'Université, Ixelles (18 juillet 1931). Tél. : privé (26.13.75). Cpte de ch. post. 447.26.
- WAYLAND, E.-J., ancien directeur du Service géologique de l'Uganda, directeur du Geological Survey, géologue au Gouvernement du Protectorat de Bechuanaland, Lobatsi (Bechuanaland) (8 octobre 1945).

- De Heren POLINARD, Edmond-P.-J. (4 November 1891), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, professor aan de Koloniale Hogeschool, corresponderend lid van de Koninklijke Vlaamse Academie van België, 31, Daillylaan, Schaarbeek (23 Februari 1933). Tel.-bureau (12.66.40). Postrek. 2941.16.
- PYNAERT, Léon-A.-J.-E. (31 October 1876), gewezen directeur van de Plantentuin van Eala, ere-directeur van de Koloniale Tuin, 31, Johannalaan, Elsene (22 Januari 1930). Privé-tel. (25.12.10). Postrek. 3591.77.
- D^r SCHWETZ, Jacques (20 September 1874), gewezen geneesheer-directeur — 1^e klasse — van een laboratorium in Belgisch-Kongo, professor aan de Universiteit te Brussel, 62a, Kasteellaan, Brussel (3 Augustus 1939). Privé-tel. (34.63.73); bureau (11.25.51). Postrek. 2295.71.
- SLUYS, Maurice-J.-L. (23 Februari 1887), burgerlijk mijningenieur, 1g, Kroonlaan, Brussel (6 October 1947).
- STANER, Pierre-J. (28 Mei 1901), doctor in natuurwetenschappen, directeur van beheer bij het Ministerie van Koloniën, doctor « honoris causa » aan de Witwatersrand Universiteit te Johannesburg, 4, Kasteellaan, Tervuren (27 Augustus 1949). Tel.-bur. (11.98.00).
- VAN DEN ABEELE, Marcel-H.-J. (11 Juli 1898), landbouwkundig ingenieur, ere-inspecteur-generaal van de Landbouwdienst in Belgisch-Kongo, directeur-generaal van het Nationaal Instituut voor de landbouwstudie in Belgisch-Kongo (Inéac), algemeen beheerder der Koloniën, 51, Audergemse steenweg, Brussel (25 Augustus 1942). Privé-tel. (34.25.70); bureau (11.98.00). Postrek. 442.71.
- VAN GOIDSENHOVEN, Charles-G.-J. (2 Maart 1881), candidaat in de natuurkundige wetenschappen, doctor in de veeartsenijkunde, rector van de Rijksveeartsenijschool te Curegem, 9, Hippolyte Limbourglaan, Anderlecht (8 October 1946). Postrek. 7041.36.
- VAN STRAELEN, Victor (14 Juni 1889), doctor in de natuurkundige wetenschappen, speciaal doctor in de aardkundige wetenschappen, professor aan de Universiteit te Gent, directeur van het Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen, voorzitter van het Instituut der Nationale Parken van Belgisch-Kongo, lid van de Koninklijke Academie van België, 7, Géo Bernierlaan, Elsene (19 Februari 1936). Tel.-bureau (48.04.75). Postrek. 1712.69.
- WATTIEZ, Nestor-J. (25 November 1886), apotheker, professor aan de Universiteit te Brussel, 98, Universiteitlaan, Elsene (18 Juli 1931). Privé-tel. (26.13.75). Postrek. 447.26.
- WAYLAND, E.-J., gewezen directeur van de Aardkundige Dienst van Uganda, directeur aan het Geological Survey, geoloog in de Protectorats Regering van Bechuanaland, Lobatsi (Bechuanaland) (8 October 1945).

Membres correspondants.

- MM. BERNARD, Etienne-A. (26 mai 1917), licencié en Sciences mathématiques et acturiennes, chef du Service de la Division de Climatologie à l'I.N.E.A.C., Yangambi (6 octobre 1947).
- SLADDEN, Georges-E. (21 avril 1904), ingénieur agronome, inspecteur général de l'Agriculture, Léopoldville, Kalina (6 octobre 1947).
- VANDER ELST, N., ingénieur mécanicien de l'Université de Bruxelles, chef du service de Météorologie, Léopoldville (6 octobre 1947).
- VAN RIEL, Joseph-F.-V.-L., (19 octobre 1899), docteur en médecine, médecin hygiéniste, chargé de cours à l'Université de Bruxelles, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », 80, boulevard Louis Schmidt, Etterbeek (6 octobre 1947). Tél. : privé (34.15.25); bureau (17.26.05). Cpte de ch. post. 7826.49.

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES.

Directeur pour 1950 : M. VAN DE PUTTE, Marcel, ingénieur civil des mines, ingénieur métallurgiste, licencié en sciences commerciales et financières, membre du Conseil colonial, chef de travaux-répétiteur honoraire à l'Université de Liège, administrateur-délégué de la Société équatoriale congolaise Lulonga-Ikelemba (Secli), 3, rue Solvyns, Anvers.

Vice-directeur pour 1950 : M. le général OLSEN, Frederik-V., général honoraire de la Force publique au Congo belge, administrateur de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux (Otraco), 22, rue des Taxandres, Etterbeek.

Membres titulaires.

- MM. ALLARD, Emile (24 juillet 1883), ingénieur des mines, ingénieur électricien, professeur aux Universités de Bruxelles et de Liège, 4, avenue du Congo, Ixelles (6 juillet 1929). Tél. : privé (48.82.42). Cpte de ch. post. 1064.29.
- ANTHOINE, Raymond-E. (12 mai 1888), ingénieur civil des mines et géologue (A.I.Lg.), ingénieur électricien, administrateur de la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto, 34, avenue F. D. Roosevelt, Bruxelles (26 août 1931/25 mars 1942). Tél. : privé (48.87.40); bureau (47.01.44). Cpte à Banque Soc. Générale de Belgique 44.996.

Corresponderende Leden.

De Heren BERNARD, Etienne-A. (26 Mei 1917), licentiaat in actuariële en wiskundige wetenschappen, hoofd van de Dienst der Klimaatkunde aan de I.N.E.A.C., Yangambi (6 October 1947).

SLADDEN, Georges-E. (21 April 1904), ingenieur-landbouwkundige, inspecteur-generaal van de Landbouw, Leopoldstad, Kalina (6 October 1947).

VANDER ELST, N., werktuigkundig-ingenieur van de Universiteit te Brussel, hoofd van de Werkkundige dienst, Leopoldstad (6 October 1947).

VAN RIEL, Joseph-F.-V.-L. (19 October 1899), doctor in de geneeskunde, hygiënist geneesheer, docent aan de Universiteit te Brussel, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », 80, Louis Schmidt laan, Etterbeek (6 October 1947). Privé-tel. (34.15.25); bureau (17.26.05). Postrek. 7826.49.

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN.

Directeur voor 1950: de Heer VAN DE PUTTE, Marcel, burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, metaalkundig ingenieur, licentiaat in de handels- en financiële wetenschappen, lid van de Koloniale Raad, ere-leider der werkzaamheden-repetitor aan de Universiteit te Luik, afgevaardigd beheerder van de « Société équatoriale congolaise Lulonga-Ikelemba (Secli) », 3, Solvynsstraat, Antwerpen.

Vice-directeur voor 1950: de Heer generaal OLSEN, Frederik-V., ere-generaal van de Weermacht in Belgisch-Kongo, beheerder van het « Office d'Exploitation des Transports coloniaux (Otraco) », 22, Taxanderstraat, Etterbeek.

Gewoon Leden.

De Heren ALLARD, Émile (24 Juli 1883), mijnbouwkundig ingenieur, electrotechnisch ingenieur, professor aan de Universiteiten te Brussel en Luik, 4, Kongolaan, Elsene (6 Juli 1929). Privé-tel. (48.82.42). Postrek. 1064.29.

ANTHOINE, Raymond-E. (12 Mei 1888), burgerlijk minbouwen aardkundig ingenieur (A.I.Lg.), electrotechnisch ingenieur, beheerder van de vennootschap « De Goudmijnen van' Kilo-Moto », 34, F. D. Rooseveltlaan, Brussel (26 Augustus 1931/25 Maart 1942). Privé-tel. (48.87.40); bureau (47.01.44). Rekening « Banque Soc. Générale de Belgique » 44.996.

- MM. BEELAERTS, Jean-M.-J. (21 avril 1880), ingénieur électricien, ingénieur en chef à la Société internationale forestière et minière du Congo (Forminière), directeur de la « Diamant Boart », 30, rue des Astronomes, Uccle (3 avril 1930/26 août 1939). Tél. : bureau (12.66.40). Cpte de ch. post. 3413.89.
- BETTE, Robert-A. (25 juillet 1876), ingénieur électricien (A.I.Ms), ancien officier du Génie (A.I.A.), président et administrateur-délégué de la Société générale africaine d'électricité (Sogelec), administrateur-délégué de la Société générale des forces hydro-électriques du Katanga (Sogefor), 158, boulevard Brand Whitlock, Woluwe-Saint-Lambert (3 avril 1930/20 février 1939). Tél. : privé (33.35.38); bureau (12.17.18). Cpte de ch. post. 7110.99.
- BOLLENGIER, Karel-A. (13 décembre 1885), ingénieur des constructions civiles, professeur ordinaire à l'Université de Gand, ingénieur en chef-directeur honoraire des travaux maritimes de la ville d'Anvers, membre d'honneur du « Koninklijk Instituut van Ingenieurs » (La Haye), 80, Meir, Anvers (6 mars 1929). Tél. : privé (266.60). Cpte de ch. post. 3314.35.
- le général de réserve DEGUENT, R. (23 juillet 1883), directeur de l'école de criminologie et de police scientifique, 142, rue Franz Merjay, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : privé (44.27.71). Cpte de ch. post. 2949.25.
- DEHALU, Marcel-J.-J. (1^{er} septembre 1873), docteur en sciences physiques et mathématiques, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, 17, quai du Halage, Visé (6 juillet 1929). Cpte de ch. post. 959.55.
- FONTAINAS, Paul-M.-J.-A.-G. (8 novembre 1881), ingénieur civil des mines, administrateur de sociétés minières congolaises, professeur honoraire à l'Université de Louvain, 327, avenue Molière, Uccle (6 mars 1929). Tél.: privé (44.12.98); bureau (12.66.40). Cpte de ch. post. 3481.35.
- GILLON, Gustave (28 mai 1874), ingénieur électricien, professeur à l'Université de Louvain, 5, rue des Joyeuses-Entrées, Louvain (6 juillet 1929). Tél. : bureau (217). Cpte de ch. post. 334.23.
- JADOT, Odon (13 avril 1884), ingénieur, vice-président et administrateur-délégué de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, 14, square du Val-de-la-Cambre, Ixelles (6 mars 1929). Tél. : bureau (11.80.17).
- MAURY, Jean-G.-F.-H. (2 avril 1880), ingénieur électricien, ingénieur civil, professeur à l'Ecole Royale Militaire, chef du Service cartographique à l'Institut géographique militaire, ingénieur en chef honoraire au Ministère des Colonies, 2, avenue des Naiades, Boitsfort (6 mars 1929). Tél. : privé (33.59.27). Cpte de ch. post. 1588.69.

- De Heren **BEELAERTS, Jean-M.-J.** (21 April 1880), electrotechnisch ingenieur, hoofdingenieur bij de « Société internationale forestière et minière du Congo (Forminière) », directeur van de « Diamant Boart », 30, Sterrekundigenstraat, Ukkel (3 April 1930/26 Augustus 1939). Tel-bureau (12.66.40). Postrek. 3413.89.
- BETTE, Robert-A.** (25 Juli 1876), electrotechnisch ingenieur (A.I.Ms), gewezen officier bij de Genie (A.I.A.), voorzitter en afgevaardigd-beheerder van de « Société générale africaine d'électricité (Sogelec) », afgevaardigd-beheerder van de « Société générale des forces hydro-électriques du Katanga (Sogefor) », 158, Brand Whitlocklaan, Sint-Lambrechts-Woluwe (3 April 1930/20 Februari 1939). Privé-tel. (33.35.38); bureau (12.17.18). Postrek. 7110.99.
- BOLLENGIER, Karel-A.** (13 December 1885), ingenieur der burgerlijke bouwwerken, gewoon professor aan de Universiteit te Gent, ere-hoofdingenieur-directeur van de havenwerken der stad Antwerpen, erelid van het Koninklijk Instituut van Ingenieurs (Den Haag), 80, Meir, Antwerpen (6 Maart 1929). Privé-tel. (266.60). Postrek. 3314.35.
- reserve-generaal **DEGUENT, R.** (23 Juli 1883), bestuurder van de school voor criminologie en wetenschappelijke politie, 142, Franz Merjayastraat, Elsene (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.27.71). Postrek. 2949.25.
- DEHALU, Marcel-J.-J.** (1 September 1873), doctor in de natuur- en wiskunde, ere-beheerder-inspecteur van de Universiteit te Luik, lid van de Koninklijke Academie van België, 17, quai du Halage, Visé (6 Juli 1929). Postrek. 959.55.
- FONTAINAS, Paul-M.-J.-A.-G.** (8 November 1881), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, beheerder van Kongolese mijnvennootschappen, ere-professor van de Universiteit te Leuven, 327, Molièrelaan, Ukkel (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.12.98); bureau (12.66.40). Postrek. 3481.35.
- GILLON, Gustave** (28 Mei 1874), electrotechnisch ingenieur, professor aan de Universiteit te Leuven, 5, Blijde Inkomststraat, Leuven (6 Juli 1929). Tel-bureau (217). Postrek. 334.23.
- JADOT, Odon** (13 April 1884), ingenieur, vice-président en afgevaardigd beheerder van de « Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga », 14, Terkamerendal, Elsene (6 Maart 1929). Tel-bureau (11.80.17).
- MAURY, Jean-G.-F.-H.** (2 April 1880), electrotechnisch ingenieur, burgerlijk ingenieur, professor aan de Koninklijke Militaire School, hoofd van de Cartografische Dienst bij het Militair Geografisch Instituut, ere-hoofdingenieur bij het Ministerie van Koloniën, 2, Najadelaan, Boschvoorde (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.59.27). Postrek. 1588.69.

MM. MOULAERT, George-B.-J.-M. (19 mai 1875), général-major de réserve honoraire, vice-gouverneur général honoraire au Congo belge, président du Syndicat minier africain (Symaf), 47, avenue de l'Observatoire, Uccle (6 mars 1929). Tél. : privé (44.70.87). Cpte de ch. post. 1363.16.

le général OLSEN, Frederik-V. (24 mai 1877), général honoraire de la Force publique au Congo belge, administrateur de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux (Otraco), 22, rue des Taxandres, Etterbeek (6 mars 1929). Tél. : privé (33.00.64).

VAN DE PUTTE, Marcel (19 mars 1895), ingénieur civil des mines, ingénieur métallurgiste, licencié en sciences commerciales et financières, membre du Conseil colonial, chef de travaux-répétiteur honoraire à l'Université de Liège, administrateur-délégué de la Société équatoriale congolaise Lulonga-Ikelemba (Secli), 3, rue Solvyns, Anvers (6 mars 1929). Tél. : privé (482.24); bureau (718.49). Cpte de ch. post. 3276.00.

VAN DEUREN, Pierre (5 mai 1878), docteur en sciences (Université de Paris), général de réserve honoraire du Génie, professeur émérite de l'École Royale Militaire, 45, rue Ducale, Bruxelles (6 mars 1929). Tél. : privé (33.20.14); bureau (11.23.68). Cpte de ch. post. 1057.87.

Membres associés.

MM. BARZIN, Henry (14 février 1884), administrateur-directeur général de la Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges, 9, drève du Prieuré, Auderghem (9 mars 1938). Tél. : privé (33.09.79); bureau (12.52.50). Cpte de ch. post. de M^{me} Barzin : 1404.55.

BOUSIN, Georges (3 novembre 1882), ingénieur des constructions civiles, ancien directeur général en Afrique de la Compagnie du Chemin de fer du Congo, 773, chaussée de Waterloo, Uccle (3 avril 1930). Tél. : privé (44.87.37). Cpte de ch. post. 7610.05.

CAMBIER, René-F.-J. (13 avril 1878), ingénieur A.I.M.s, ingénieur-conseil de la Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges (Géomines), administrateur de sociétés coloniales, secrétaire général de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie, 3, avenue des Phalènes, Bruxelles (12 mai 1942). Tél. : privé (48.84.00); bureau (12.52.50 - 12.52.51). Cpte de ch. post. 3411.10.

CAMUS, Célestin-P.-P. (27 mars 1884), ingénieur des constructions civiles, administrateur-directeur général de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains, 24, avenue de l'Astronomie, Saint-Josse-ten-Noode (9 mars 1938). Tél. : bureau (17.62.15). Cpte de ch. post. 3570.28.

De Heren MOULAERT, George-B.-J.-M. (19 Mei 1875), ere-reserve-generaal-majoor, ere-vice-gouverneur-generaal in Belgisch-Kongo, voorzitter van het « Syndicat minier africain (Symaf) », 47, Sterrewachtlaan, Ukkel (6 Maart 1929). Privé-tel. (44.70.87). Postrek. 1363.16.

Generaal OLSEN, Frederik-V. (24 Mei 1877), ere-generaal van de Weermacht in Belgisch-Kongo, beheerder van het « Office d'Exploitation des Transports coloniaux (Otraco) », 22, Taxanderstraat, Etterbeek (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.00.64).

VAN DE PUTTE, Marcel (19 Maart 1895), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, metaalkundig ingenieur, licentiaat in de handels- en financiële wetenschappen, lid van de Koloniale Raad, ere-leider der werkzaamheden-repetitor aan de Universiteit te Luik, afgevaardigd beheerder van de « Société équatoriale congolaise Lulonga-Ikelemba (Secli) », 3, Solvynsstraat, Antwerpen (6 Maart 1929). Privé-tel. (482.24); bureau (718.49). Postrek. 3276.00.

VAN DEUREN, Pierre (15 Mei 1878), doctor in de wetenschappen (Universiteit te Parijs), ere-reserve generaal van de Genie, ere-professor aan de Koninklijke Militaire School, 45, Hertoglijkestraat, Brussel (6 Maart 1929). Privé-tel. (33.20.14); bureau (11.28.68). Postrek. 1057.87.

Buitengewoon Leden.

De Heren BARZIN, Henry (14 Februari 1884), beheerder directeur-generaal van de « Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges », 9, Priorijdreef, Audergem (9 Maart 1938). Privé-tel. (33.09.79); bureau (12.52.50). Postrek. van Mevr. Barzin : 1404.55.

BOUSIN, Georges (3 November 1882), burgerlijk bouwkundig ingenieur, gewezen directeur-generaal in Afrika van de « Compagnie du Chemin de fer du Congo », 773, steenweg op Waterloo, Ukkel (3 April 1930). Privé-tel. (44.87.37). Postrek. 7610.05.

CAMBIER, René-F.-J. (13 April 1878), ingenieur A.I.Ms., ingenieur-adviseur van de « Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges (Géomines) », beheerder van koloniale vennootschappen, secretaris-generaal van de « Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie », 3, Nachtvliinderslaan, Brussel (12 Mei 1942). Privé-tel. (48.84.00); bureau (12.52.50-12.52.51). Postrek. 3411.10.

CAMUS, Célestin-P.-P. (27 Maart 1884), burgerlijk bouwkundig ingenieur, administrateur-directeur-generaal van de « Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains », 24, Sterrekundelaan, Sint-Joost-ten-Noode (9 Maart 1938). Tel.-bureau (17.62.15). Postrek. 3570.28.

- MM. CLERIN, Fernand-I.-J. (15 avril 1876), ingénieur en chef de service à la Société générale métallurgique de Hoboken, 252, chaussée de Dinant, Profondeville (3 avril 1930). Cpte de ch. post. 1998.12.
- COMHAIRE, Ernest (30 décembre 1881), ingénieur civil des mines (A.I.Lg.), officier de réserve du Génie, ingénieur en chef-directeur technique de l'Office d'exploitation des transports coloniaux (Otraco), 40, avenue Michel-Ange, Bruxelles (1^{er} juillet 1941). Tél. : privé (33.59.60). Cpte de ch. post. 233.33.
- DE BACKER, Eudore-E. (23 décembre 1887), ingénieur des constructions civiles, ingénieur en chef-adjoint honoraire au Congo belge, inspecteur royal des Colonies, 9, rue des Néfliers, Watermael-Boitsfort (26 août 1931). Tél. : privé (48.36.94); bureau (11.98.00). Cpte de ch. post. 2094.08.
- DE BACKER, Simon-M.-A. (26 janvier 1900), docteur en Sciences, météorologiste à l'Institut Royal Météorologique, 81, Champ du Vert Chasseur, Bruxelles (6 octobre 1947). Tél. : privé (43.54.55); bureau (44.43.00). Cpte de ch. post. 1878.18.
- DE MAGNEE, Ivan-H. (23 mai 1905), ingénieur, professeur à l'Université de Bruxelles, 72, avenue de l'Hippodrome, Ixelles (6 octobre 1947). Cpte de ch. post. 3333.08.
- DE ROOVER, Marcel-Ch.-P. (17 décembre 1890), ingénieur (A.I.A.), directeur de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (Brufina), 33, avenue des Gaulois, Etterbeek (3 avril 1930). Tél. : privé (33.18.57); bureau (11.64.50). Cpte de ch. post. 1823.42.
- DESCANS, Léon-E. (17 octobre 1880), ingénieur principal honoraire des Ponts et Chaussées, 51, rue de la Vieille Eglise, Anvers (24 octobre 1935). Cpte de ch. post. 2952.59.
- DEVROEY, Egide-J. (4 mai 1894), ingénieur civil (A.I.Br.), secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge, ingénieur en chef honoraire au Congo belge, conseiller technique au Ministère des Colonies, membre permanent du Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles, 43, rue Jourdan, Saint-Gilles-Bruxelles (9 mars 1938). Tél. : privé (38.13.64); bureau (11.00.52). Cpte de ch. post. 229.48.
- DIVOIRE, Edmond (10 mars 1889), ingénieur civil des mines, ingénieur radio, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, 177, avenue Cogghen, Uccle (8 octobre 1946). Tél. : privé (44.33.00). Cpte de ch. post. 3439.14.
- DU TRIEU DE TERDONCK, Robert (25 septembre 1889), ingénieur civil des mines, géologue en chef à l'Union Minière du Haut-Katanga, 15, avenue Palmerston, Bruxelles (8 octobre 1945). Tél. : privé (33.93.19); bureau (12.31.50).

De Heren CLERIN, Fernand-I.-J. (15 April 1876), ingenieur, diensthoofd bij de « Société générale métallurgique de Hoboken », 252, steenweg op Dinant, Profondeville (3 April 1930). Postrek. 1998.12.

COMHAIRE, Ernest (30 December 1881), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur (A.I.Lg.), reserve-officier bij de Genie, hoofdgenieur-technisch directeur van het « Office d'exploitation des transports coloniaux (Otraco) », 40, Michel-Angelolaan, Brussel (1 Juli 1941). Privé-tel. (33.59.60). Postrek. 233.33.

DE BACKER, Eudore-E. (23 December 1887), bouwkundig ingenieur, ere-adjunct-hoofdingenieur in Belgisch-Kongo, Koninklijk inspecteur der Koloniën, 9, Mispelboomenstraat, Watermaal-Boschvoorde (26 Augustus 1931). Privé-tel. (48.36.94); bureau (11.98.00). Postrek. 2094.08.

DE BACKER, Simon-M.-A. (26 Januari 1900), doctor in de Wetenschappen, meteoroloog aan het Koninklijk Weerkundig Instituut, 81, Groene Jagersveldstraat (6 October 1947). Privé-tel. (43.54.55); bureau (44.43.00). Postrek. 1878.18.

DE MAGNEE, Ivan-H.-M. (23 Mei 1905), ingenieur, professor aan de Universiteit te Brussel, 72, Hippodroomlaan, Elsene (6 October 1947). Postrek. 3333.08.

DE ROOVER, Marcel-Ch.-P. (17 December 1890), ingenieur (A.I.A.), directeur van de « Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (Brufina) », 33, Galierlaan, Etterbeek (3 April 1930). Privé-tel. (33.18.57); bureau (11.64.50). Postrek. 1823.42.

DESCANS, Léon-E. (17 Octobre 1880), ere-hoofdingenieur van Bruggen en Wegen, 51, Oude Kerkstraat, Antwerpen (24 October 1935). Postrek. 2952.59.

DEVROEY, Egide-J. (4 Mei 1894), burgerlijk ingenieur (A.I.Br.), secretaris generaal bij het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, ere-hoofdingenieur in Belgisch-Kongo, technisch adviseur bij het Ministerie van Koloniën, voortdurend lid van de beheerraad van de Vrije Universiteit te Brussel, 43, Jourdanstraat, Sint-Gillis-Brussel (9 Maart 1938). Privé-tel. (38.13.64); bureau (11.00.52). Postrek. 229.48.

DIVOIRE, Edmond (10 Maart 1889), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, radio-ingenieur, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel, 177, Cogghenlaan, Ukkel (8 October 1946). Privé-tel. (44.33.00). Postrek. 3439.14.

DU TRIEU DE TERDONCK, Robert (25 September 1889), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, hoofdgeoloog bij de « Union Minière du Haut-Katanga », 15, Palmerstonlaan, Brussel (8 October 1945). Privé-tel. (33.93.19); bureau (12.31.50)

- MM. GILLET, Paul (2 janvier 1891), ingénieur, administrateur-délégué de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, 45, rue Edmond Picard, Uccle (3 avril 1930). Tél. : privé (44.31.63). Cpte de ch. post. 3117.72.
- GILLIARD, Albert-A.-J.-G.-R. (5 février 1899), major B.E.M., professeur à l'Université de Bruxelles, administrateur-conservateur du Parc National de l'Upemba, 68, rue Solleveld, Woluwe-Saint-Lambert (6 octobre 1947). Cpte de ch. post. 2848.45.
- LANCSWEERT, Prosper-G. (28 février 1879), ingénieur civil des mines, 32, avenue du Val d'Or, Woluwe-Saint-Pierre (24 octobre 1935). Tél. : privé (33.87.19). Cpte de ch. post. 3428.63.
- LEEMANS, Franz-L.-J. (28 novembre 1898), licencié en sciences commerciales et consulaires, conseiller du Gouvernement, président de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto, professeur à l'Université de Louvain, 225, avenue de Broqueville, Woluwe-Saint-Lambert (27 août 1949).
- LEEMANS, Pierre-J.-M. (9 mars 1877), ingénieur, administrateur-délégué de la Société générale métallurgique de Hoboken, 7, avenue Louise, Hoboken (3 avril 1930). Tél. : privé (767.26); bureau (711.06-718.00). Cpte de ch. post. 3790.89.
- LEGRAYE, Michel-P.-H. (18 avril 1895), ingénieur civil des mines (A.I.Lg.) (M. A. géologue Stanford Univ. California), vice-président de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique Centrale, professeur à l'Université de Liège, 67, rue Wazon, Liège (1^{er} février 1940). Tél. : privé (183.11). Cpte de ch. post. 1216.67.
- MARCHAL, Albert-L.-A. (23 avril 1879), ingénieur, conseiller de la Société Générale de Belgique, 46, avenue du Vert-Chasseur, Uccle (3 avril 1930). Tél. : privé (43.11.93). Cpte de ch. post. 7058.98.
- ROGER, Emmanuel (24 octobre 1885), ingénieur (Institut des industriels du Nord de la France à Lille), ingénieur-conseil de l'Union Minière du Haut-Katanga, 11, avenue Emile Van Becelaere, Watermael-Boitsfort (3 avril 1930). Tél. : privé (48.95.66); bureau (12.31.50). Cpte de ch. post. de M^{me} Roger 1736.19.
- SPORCQ, Pierre (30 juillet 1892), ingénieur des industries chimiques, ingénieur en chef à la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto, 50, avenue de la Floride, Uccle (8 octobre 1946). Tél. : privé (44.44.73); bureau (11.64.85). Cpte B.C.B. Bruxelles 104.11.
- le général TILHO, Jean-A.-M. (1^{er} mai 1875), membre de l'Académie des Sciences de l'Institut de France, du Bureau des Longitudes et de l'Académie des Sciences coloniales de Paris, 12, rue Raffet, Paris (XVI^e) (3 avril 1930).

De Heren GILLET, Paul (2 Januari 1891), ingenieur, afgevaardigd beheerder van de « Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga », 45, Edmond Picardstraat, Ukkel (3 April 1930). Privé-tel. (44.31.63). Postrek. 3117.72.

GILLIARD, Albert-A.-J.-G.R. (5 Februari 1899), major-stafbewethouder, professor aan de Universiteit te Brussel, beheerder-conservator van het Nationaal Park te Upemba, 68, Solleveldstraat, Woluwe-Sint-Lambrechts (6 October 1947). Postrek. 2848.45.

LANCSWEERT, Prosper-G. (28 Februari 1879), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, 32, Gouddallaan, Sint-Pieters-Woluwe (24 October 1935). Privé-tel. (33.87.19). Postrek. 3428.63.

LEEMANS, Franz-L.-J. (28 November 1898), licentiaat in handels- en consulaire wetenschappen, Gouvernementsraadgever, voorzitter van de « Société des Mines d'or de Kilo-Moto », professor aan de Universiteit te Leuven, 225, de Broquevillelaan, Woluwe-Sint-Lambrechts (27 Augustus 1949).

LEEMANS, Pierre-J.-M. (9 Maart 1877), ingenieur, afgevaardigd beheerder van de « Société générale métallurgique de Hoboken », 7, Louisalaan, Hoboken (3 April 1930). Privé-tel. (767.26); bureau (711.06-718.00). Postrek. 3790.89.

LEGRAYE, Michel-P.-M. (18 April 1895), burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur (M. A. geoloog Stanford Univ. California), ondervoorzitter van het Instituut voor Wetenschappelijk Onderzoek in Midden-Africa, professor aan de Universiteit te Luik, 67, rue Wazon, Luik (1 Februari 1940). Privé-tel. (183.11). Postrek. 1216.67.

MARCHAL, Albert-L.-A.-A. (23 April 1879), ingenieur, adviseur bij de « Société Générale de Belgique », 46, Groene Jagerlaan, Ukkel (3 April 1930). Privé-tel. (43.11.93). Postrek. 7058.98.

ROGER, Emmanuel (24 October 1885), ingenieur (« Institut des Industriels du Nord de la France », te Rijssel), ingenieur-adviseur van de « Union Minière du Haut-Katanga », 11, Emile Van Beelaerelaan, Watermael-Boschvoorde (3 April 1930). Privé-tel. (48.95.66); bureau (12.31.50). Postrek. van Mevr. Roger 1736.19.

SPORCQ, Pierre (30 Juli 1892), ingenieur in de chemische nijverheden, hoofdingenieur bij de « Société des Mines d'Or de Kilo-Moto », 50, Floridalaan, Ukkel (8 October 1946). Privé-tel. (44.44.73); bureau (11.64.85). Rek. B.C.B. Brussel 104.11.

generaal TILHO, Jean-A.-M. (1 Mei 1875), lid van de « Académie des Sciences de l'Institut de France », « Bureau des Longitudes », en « Académie des Sciences coloniales de Paris », 12, rue Raffet, Parijs (XVI^e) (3 April 1930).

MM. VANDERLINDEN, Raymond-E.-M. (7 décembre 1901), ingénieur principal honoraire au Congo belge, directeur général du Chantier naval et industriel du Congo (Chanic), à Léopoldville I. (8 octobre 1945). Cpte à la Bque du C.B. 14.717.

VENING-MEINESZ, Félix-A. (30 juillet 1887), professeur à l'Université d'Utrecht, directeur en chef de l'Institut Royal Météorologique et Géophysique à De Bilt, 5, Potgieterlaan, Amersfoort, Pays-Bas (3 avril 1930). Tél. : privé (37.00).

Membres correspondants.

MM. GEULETTE, Pascal-J. (24 mars 1901), ingénieur, directeur des télécommunications, Léopoldville (6 octobre 1947).

QUETS, Jérôme-M. (27 mars 1891), ingénieur conseil en Afrique de l'Union Minière du Haut-Katanga, Elisabethville (6 octobre 1947).

WILLEMS, Robert-V. (25 avril 1905), ingénieur, ancien chef de service des voies navigables de la Colonie, directeur de la Société africaine de constructions, Léopoldville (6 octobre 1947).

De Heren VANDERLINDEN, Raymond-E.-M. (7 December 1901), ere-e.a. ingenieur in Belgisch-Kongo, directeur-generaal van het « Chantier naval et industriel du Congo (Chanic) », te Leopoldstad I. (8 October 1945). Rek. Bank B.K. 14.717.

VENING-MEINESZ, Félix.-A. (30 Juli 1887), professor aan de Universiteit te Utrecht, hoofddirecteur van het Koninklijk Meteorologisch en Geophysisch Instituut, te De Bilt, 5, Potgieterlaan, Amersfoort, Nederland (3 April 1930). Privé-tel. (37.00).

Corresponderende Leden.

De Heren GEULETTE, Pascal-J. (24 Maart 1901), ingenieur, directeur der telefoonverbindingen, Leopoldstad (6 October 1947).

QUETS, Jérôme.-M. (27 Maart 1891), raadgevend ingenieur in Afrika aan de « Union Minière du Haut-Katanga », Elisabethstad (6 October 1947).

WILLEMS, Robert-V. (25 April 1905), ingenieur, gewezen diensthoofd van de bevaarbare lopen der Kolonie, bestuurder van de « Société africaine de constructions », Leopoldstad (6 October 1947).

MEMBRES DÉCÉDÉS
DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Membres titulaires.

- MM. CATTIER, Félicien, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, membre du Conseil d'administration de la Fondation universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, président du Conseil d'administration de l'Union Minière du Haut-Katanga (6 mars 1929). † le 4 février 1946.
- COLLET, Octave, membre de la Société belge d'Etudes coloniales (6 mars 1929). † le 19 avril 1929.
- DE JONGHE, Edouard, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Louvain, secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge, directeur général honoraire au Ministère des Colonies (6 mars 1920). † le 8 janvier 1950.
- DUPRIEZ, Léon, docteur en droit, professeur à l'Université de Louvain, vice-président du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 22 août 1942.
- FRANCK, Louis, docteur en droit, Ministre d'Etat, ancien Ministre des Colonies, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique (6 mars 1929). † le 31 décembre 1937.
- GOHR, Albrecht, ancien magistrat au Congo belge, professeur à l'Université de Bruxelles, secrétaire général honoraire du Ministère des Colonies, président du Comité Spécial du Katanga (13 février 1930). † le 7 avril 1936.
- le R. P. LOTAR, Léon, missionnaire dominicain, membre du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 6 décembre 1943.
- MM. RENKIN, Jules, docteur en droit, Ministre d'Etat, ancien Premier Ministre et ancien Ministre des Colonies, membre de la Chambre des Représentants (6 mars 1929). † le 15 juillet 1934.
- ROLIN, Henri, professeur à l'Université de Bruxelles, conseiller à la Cour de cassation, ancien membre du Conseil colonial, membre de l'Académie royale de Belgique (6 mars 1929). † le 13 juin 1946.

OVERLEDEN LEDEN VAN HET
KONINKLIJK BELGISCH KOLONIAAL INSTITUUT.

SECTIE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN.

Gewoon Leden.

De Heren CATTIER, Félicien, ere-professor aan de Universiteit te Brussel, lid van de Raad van beheer van de Universitaire Stichting en van het Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek, voorzitter van de Raad van beheer van de « Union Minière du Haut-Katanga » (6 Maart 1929). † 4 Februari 1946.

COLLET, Octave, lid van de « Société belge d'Etudes coloniales » (6 Maart 1929). † 19 April 1929.

DE JONGHE, Eduardus, doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit te Leuven, secretaris-generaal van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, ere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën (6 Maart 1929). † 8 Januari 1950.

DUPRIEZ, Léon, doctor in de rechten, professor aan de Universiteit te Leuven, ondervoorzitter van de Koloniale Raad (6 Maart 1929). † 22 Augustus 1942.

FRANCK, Louis, doctor in de rechten, Minister van State, gewezen Minister van Koloniën, gouverneur van de Nationale Bank van België (6 Maart 1929). † 31 December 1937.

GOHR, Albrecht, gewezen magistraat in Belgisch-Kongo, professor aan de Universiteit te Brussel, ere-secretaris-generaal van het Ministerie van Koloniën, voorzitter van het Bijzonder Comité van Katanga (13 Februari 1930). † 7 April 1936.

E. P. LOTAR, Léon, dominicaner missionaris, lid van de Koloniale Raad (6 Maart 1929). † 6 December 1943.

De Heren RENKIN, Jules, doctor in de rechten, Minister van Staat, gewezen Eerste-Minister en gewezen Minister van Koloniën, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers (6 Maart 1929). † 15 Juli 1934.

ROLIN, Henri, professor aan de Universiteit te Brussel, raadsheer in het Hof van verbreking, gewezen lid van de Koloniale Raad, lid van de Koninklijke Academie van België (6 Maart 1929). † 13 Juni 1946.

- MM. RUTTEN, Martin, gouverneur général honoraire du Congo belge, procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, ancien membre du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 31 décembre 1944.
- SIMAR, Théophile, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université coloniale, directeur au Ministère des Colonies (6 mars 1929). † le 7 juillet 1930.
- SPEYER, Herbert, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives, professeur à l'Université de Bruxelles, ancien membre du Conseil Colonial (6 mars 1929). † le 14 mars 1942.
- VANDERVELDE, Emile, docteur en droit, Ministre d'Etat, membre de la Chambre des Représentants (6 mars 1929). † le 27 décembre 1938.

Membres associés.

- M. BRUNHES, Jean, professeur au Collège de France, Paris (5 février 1930). † le 25 août 1930.
- M^{re} DE CLERCQ, Auguste, ancien vicaire apostolique du Haut-Kasai, ancien membre du Conseil Colonial (5 février 1930). † le 28 novembre 1939.
- MM. JONES, Jesse, Th., directeur du « Phelps Stokes Office » (22 janvier 1940). † le 5 janvier 1950.
- LÉONARD, Henri, docteur en droit, directeur au Ministère des Colonies (7 janvier 1937) † le 5 avril 1945.
- MONDAINI, Gennaro, professeur ordinaire à l'Université de Rome, membre de l'Institut Royal Colonial International (5 février 1930). † le 2 février 1948.
- SALKIN, Paul, conseiller près la Cour d'appel d'Elisabethville, (5 février 1930). † le 15 avril 1932.
- VAN EERDE, J.-C., directeur de la Section ethnographique de l'Institut Royal Colonial, professeur à l'Université d'Amsterdam (5 février 1930). † le 1^{er} avril 1936.
- VISCHER, Hanns, secrétaire général de l'Institut International des Langues et des Civilisations africaines, Tykeford Lodge, Newport-Pagnell (Angleterre) (5 février 1930). † le 19 février 1945.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MEDICALES.

Membres titulaires.

- MM. le D^r BRODEN, Alphonse directeur de l'Ecole de Médecine tropicale (6 mars 1929). † le 10 décembre 1929.
- CORNET, Jules, professeur à l'Ecole des Mines et de Métallurgie de Mons (6 mars 1929). † le 17 mai 1929.

De Heren RUTTEN, Martin, ere-gouverneur-generaal van Belgisch-Kongo, ere-procureur-generaal bij het Hof van beroep te Elisabethstad, gewezen lid van de Koloniale Raad (6 Maart 1929). † 31 December 1944.

SIMAR, Théophile, doctor in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Koloniale Hogeschool, directeur bij het Ministerie van Koloniën (6 Maart 1929). † 7 Juli 1930.

SPEYER, Herbert, doctor in de rechten, doctor in de politieke en administratieve wetenschappen, professor aan de Universiteit te Brussel, gewezen lid van de Koloniale Raad (6 Maart 1929). † 14 Maart 1942.

VANDERVELDE, Emile, doctor in de rechten, Minister van Staat, lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers (6 Maart 1929). † 27 December 1938.

Buitengewoon Leden.

De Heer BRUNHES, Jean, professor aan het « Collège de France », Parijs (5 Februari 1930). † 25 Augustus 1930.

M^{re} DE CLERCQ, Auguste, gewezen apostolisch vicaris van Opper-Kasai, gewezen lid van de Koloniale Raad (5 Februari 1930). † 28 November 1939.

De Heren JONES, Jesse, Th., directeur van het « Phelps Stokes Office » (22 Januari 1940). † 5 Januari 1950.

LEONARD, Henri, doctor in de rechten, directeur bij het Ministerie van Koloniën (7 Januari 1937). † 5 April 1945.

MONDAINI, Gennaro, gewoon professor aan de Universiteit van Rome, lid van het Koloniaal Internationaal Koninklijk Instituut (5 Februari 1930). † 2 Februari 1948.

SALKIN, Paul, raadsheer in het Hof van beroep te Elisabethstad, (5 Februari 1930). † 15 April 1932.

VAN EERDE, J.-C., directeur van de ethnografische sectie van het Koninklijk Koloniaal Instituut, professor aan de Universiteit te Amsterdam (5 Februari 1930). † 1 April 1936.

VISCHER, Hanns, secretaris-generaal van het « Institut International des Langues et des Civilisations Africaines, Tykeford Lodge, Newport-Pagnell (Engeland) (5 Februari 1930). † 19 Februari 1945.

SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN.

Gewoon Leden.

De Heren Dr BRODEN, Alphonse, directeur van de School voor Tropische Geneeskunde (6 Maart 1929). † 10 December 1929.

CORNET, Jules, professor aan de « Ecole des Mines et de Métallurgie de Mons » (6 Maart 1929). † 17 Mei 1929.

MM. DELHAYE, Fernand-L., ingénieur des mines, ingénieur géologue A.I.M., lauréat de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (22 janvier 1930). † le 15 décembre 1946.

DE WILDEMAN, Emile, pharmacien, docteur en sciences naturelles, membre du Conseil d'administration de l'Université coloniale, directeur honoraire du Jardin botanique de l'État, membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (6 mars 1929). † le 24 juillet 1947.

DROOGMANS, Hubert, licencié en sciences commerciales, conseiller d'État honoraire, secrétaire général honoraire du Ministère des Colonies, ancien président du Comité Spécial du Katanga (6 mars 1929). † le 30 août 1938.

FRATEUR, Léopold, docteur en médecine vétérinaire, professeur émérite de l'Université de Louvain (20 février 1939). † le 15 mars 1946.

LEPLAE, Edmond, ingénieur agricole, candidat en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Louvain, directeur général honoraire au Ministère des Colonies (6 mars 1929). † le 2 février 1941.

PIERAERTS, Joseph, ingénieur agronome, ingénieur brasseur, candidat en Sciences naturelles, expert-chimiste, directeur du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques de Tervueren (6 mars 1929). † le 15 janvier 1931.

le chanoine SALEE, Achille, professeur à l'Université de Louvain (6 mars 1929). † le 13 mars 1932.

le R. P. VANDERYST, Hyacinthe, ingénieur agronome, docteur en philosophie thomiste, missionnaire de la Compagnie de Jésus (6 mars 1929). † le 14 novembre 1934.

Membres associés.

MM. BURGEON, Louis, ingénieur civil des mines, chef de section au Musée du Congo belge (22 janvier 1930). † le 31 octobre 1947.

CLAESSENS, Jean-L.-J., ingénieur agricole, directeur général honoraire au Ministère des Colonies, ancien directeur général de l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge (Inéac) (18 juillet 1931). † le 21 août 1949.

DELEVOY, Gaston-C.-A., ingénieur agronome et forestier, directeur honoraire de la Station de Recherches des Eaux et Forêts, conseiller technique au Comité Spécial du Katanga (22 janvier 1930). † le 17 janvier 1950.

De Heren DELHAYE, Fernand-L., mijnbouwkundig ingenieur, aardkundig ingenieur A.I.M., laureaat van de Koninklijke Academie van België en van het « Institut de France » (22 Januari 1930). † 15 December 1946.

DE WILDEMAN, Emile, apotheker, doctor in de natuurkundige wetenschappen, lid van de Raad van beheer van de Koloniale Hogeschool, ere-directeur van de Rijksplantentuin, lid van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Fraaie kunsten van België, correspondent van het « Institut de France » (6 Maart 1929). † 24 Juli 1947.

DROGMANS, Hubert, licentiaat in de handelwetenschappen, ere-Staatsraad, ere-secretaris-generaal van het Ministerie van Koloniën, gewezen voorzitter van het Bijzonder Comité van Katanga (6 Maart 1929). † 30 Augustus 1938.

FRATEUR, Léopold, doctor in de veeartsenijkunde, professor emeritus aan de Universiteit te Leuven (20 Februari 1939). † 15 Maart 1946.

LEPLAE, Edmond, landbouwingenieur, candidaat in de letteren en wijsbegeerte, professor aan de Universiteit te Leuven, ere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën (6 Maart 1929). † 2 Februari 1941.

PIERAERTS, Joseph, landbouwkundig ingenieur, ingenieur brouwer, candidaat in de natuurkundige wetenschappen, deskundig scheikundige, directeur van het Laboratorium voor Scheikundige en Oniologische Onderzoekingen te Tervuren (6 Maart 1929). † 15 Januari 1931.

kannunnik SALEE, Achille, professor aan de Universiteit te Leuven (6 Maart 1929). † 13 Maart 1932.

E. P. VANDERYST, Hyacinthe, landbouwkundige ingenieur, doctor in de thomische wijsbegeerte, missionaris van het Gezelschap Jezu (6 Maart 1929). † 14 November 1934.

Buitengewoon Leden.

De Heren BURGEON, Louis, burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur, Sectiehoofd in het Museum van Belgisch-Kongo (22 Januari 1930). † 31 October 1947.

CLAESSENS, Jean-L.-J., landbouwingenieur, ere-directeur-generaal bij het Ministerie van Koloniën, gewezen directeur-generaal van het Nationaal Instituut voor de Landbouwstudie van Belgisch-Kongo (Inéac) (18 Juli 1931). † 21 Augustus 1949.

DELEVOY, Gaston-C.-A., land- en bosbouwkundig ingenieur, ere-directeur van het Opsporingsstation der Bossen en Waters, technisch adviseur bij het « Comité Spécial du Katanga » (22 Januari 1930). † 17 Januari 1950.

MM. LACROIX, Alfred, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de France, professeur honoraire de minéralogie au Muséum national d'Histoire naturelle (22 janvier 1930). † le 16 mars 1948.

LECOMTE, Henri, professeur honoraire au Muséum d'Histoire naturelle, membre de l'Académie des Sciences de Paris (22 janvier 1930). † le 12 juin 1934.

SHALER, Millard King, ingénieur géologue, représentant de la C. R. B. Educational Foundation, Inc. (22 janvier 1930). † le 11 décembre 1942.

THEILER, A., professeur, P.O. Onderstepoort, Pretoria, Afrique du Sud (22 janvier 1930). † le 24 juillet 1936.

le Dr TROLLI, Giovanni, médecin en chef honoraire au Congo belge, directeur du Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (Foréami) (22 janvier 1930). † le 8 février 1942.

le Dr VAN DEN BRANDEN, Jean, ancien médecin-inspecteur des laboratoires au Congo belge, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », directeur du Laboratoire central de l'Administration de l'Hygiène (22 janvier 1930). † le 6 avril 1942.

le Dr VAN HOOFF, Lucien-M.-J.-J., médecin en chef honoraire au Congo belge (8 octobre 1945). † le 6 décembre 1948.

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES.

Membres titulaires.

MM. GEVAERT, Eugène, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, ingénieur électricien, directeur général honoraire des Ponts et Chaussées (6 juillet 1929). † le 28 septembre 1941.

le colonel LIEBRECHTS (Baron Charles), conseiller d'État honoraire, président de l'Association pour le perfectionnement du matériel colonial (6 mars 1929). † le 14 juillet 1938.

PHILIPPSON, Maurice, docteur en sciences naturelles, docteur spécial en sciences physiologiques, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles (6 juillet 1929). † le 22 décembre 1938.

Membres associés.

MM. BRAILLARD, R., ingénieur-conseil, président de la Commission technique de l'Union internationale de Radio-diffusion (3 avril 1930). † le 27 octobre 1945.

CITO, Nicolas, ingénieur, consul général du Luxembourg, administrateur de sociétés (3 avril 1930). † le 18 juin 1949.

De Heren LACROIX, Alfred, aanblijvens secretaris van de « Académie des Sciences de France », ere-professor in de mineralogie van het « Muséum national d'Histoire naturelle » (22 Januari 1930). † 16 Maart 1948.

LECOMTE, Henri, ere-professor aan het Natuurhistorisch Museum, lid van de « Académie des Sciences de Paris » (22 Januari 1930). † 12 Juni 1934.

SHALER, Millard King, aardkundig ingenieur, vertegenwoordiger van de « C. R. B. Educational Foundation Inc. » (22 Januari 1930). † 11 December 1942.

THEILER, A., professor, P.O. Onderstepoort, Pretoria, Zuid-Afrika (22 Januari 1930). † 24 Juli 1936.

Dr TROLLI, Giovanni, ere-hoofdgeneesheer in Belgisch-Kongo, directeur van het Koningin Elisabethfonds voor geneeskundige hulp aan de Inlanders (Foreami) (22 Januari 1930). † 8 Februari 1942.

Dr VAN DEN BRANDEN, Jean, gewezen geneesheer-inspecteur van de laboratoria in Belgisch-Kongo, professor aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde « Prins Leopold », directeur van het Centraal Laboratorium van het Bestuur van Volksgezondheid (22 Januari 1930). † 6 April 1942.

Dr VAN HOOFF, Lucien-M.-J.-J., ere-hoofdgeneesheer in Belgisch-Kongo (8 October 1945). † 6 December 1948.

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN.

Gewoon Leden.

De Heren GEVAERT, Eugène, ere-ingenieur van Bruggen en Wegen, electrotechnisch ingenieur, ere-directeur-generaal van Bruggen en Wegen (6 Juli 1929). † 28 September 1941.

kolonel LIEBRECHTS (Baron Charles), ere-Staatsraadsheer, voorzitter van de « Association pour le perfectionnement du matériel colonial » (6 Maart 1929). † 14 Juli 1938.

PHILIPPSON, Maurice, doctor in de natuurkundige wetenschappen, speciaal doctor in de physiologische wetenschappen, ere-professor aan de Universiteit te Brussel (6 Juli 1929). † 22 December 1938.

Buitengewoon Leden.

De Heren BRAILLARD, R., ingenieur-adviseur, voorzitter van de « Commission technique de l'Union internationale de Radio-diffusion » (3 April 1930). † 27 October 1945.

CITO, Nicolas, ingenieur, consul-generaal van Luxemburg, beheerder van vennootschappen (3 April 1930). † 18 Juni 1949.

MM. CLAES, Tobie-J.-A., ingénieur A.I.G., inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, directeur en chef honoraire des Services maritimes de l'Escaut (3 avril 1930). † le 3 mars 1949.

HANSSENS, Emmanuel-J.-A.-M.-H., ingénieur civil des mines (U.I.Lv), ingénieur des constructions navales (A.I.G.), professeur à l'Université de Louvain (12 mai 1942). † le 16 août 1946.

le général de division PERRIER, Georges, membre de l'Institut de France et du Bureau des Longitudes, secrétaire de l'Association internationale de Géodésie (3 avril 1930). † le 16 février 1946.

ROUSSILHE, Henri-C.-C., ingénieur hydrographe en chef de 1^{re} classe de la marine française (en retraite), professeur titulaire de la chaire de photogrammétrie au Conservatoire national des Arts et Métiers (3 avril 1930). † le 11 mai 1945.

WIENER, Lionel, ingénieur civil, professeur à l'Université de Bruxelles (3 avril 1930). † le 5 septembre 1940.

WINTERBOTHAM, Harold (brigadier), directeur général honoraire de l'« Ordnance Survey » (3 avril 1930). † le 10 décembre 1946.

Membres correspondants.

M. DE DYCKER, Raymond-P.-P., ingénieur, chef du Service Géologique régional de Costermansville (6 octobre 1947). † le 12 décembre 1947.

De Heren CLAES, Tobie-J.-A., ingenieur A.I.G., ere-inspecteur-generaal van Bruggen en Wegen, ere-hoofddirecteur van de Diensten der Zeeschelde (3 April 1930). † 3 Maart 1949.

HANSSENS, Emmanuel-J.-A.-M.-H., burgerlijk mijnbouwkundig ingenieur (U.I.Lv), ingenieur der scheepstimmerwerven (A.I.G.), professor aan de Universiteit te Leuven (12 Mei 1942). † 16 Augustus 1946.

divisiegeneraal PERRIER, Georges, lid van het « Institut de France » en van het « Bureau des Longitudes », secretaris van de « Association internationale de Géodésie » (3 April 1930). † 16 Februari 1946.

ROUSSILHE, Henri-C.-C., rustend hoofdingenieur-hydrograaf van 1^o klas bij de Franse marine, professor titularis van de leerstoel van fotogrammetrie aan het « Conservatoire national des Arts et Métiers » (3 April 1930). † 11 Mei 1945.

WIENER, Lionel, burgerlijk ingenieur, professor aan de Universiteit te Brussel (3 April 1930). † 5 September 1940.

WINTHERBOTHAM, Harold (brigadier), ere-directeur-generaal van de « Ordnance Survey » (3 April 1930). † 10 December 1946.

Corresponderende Leden.

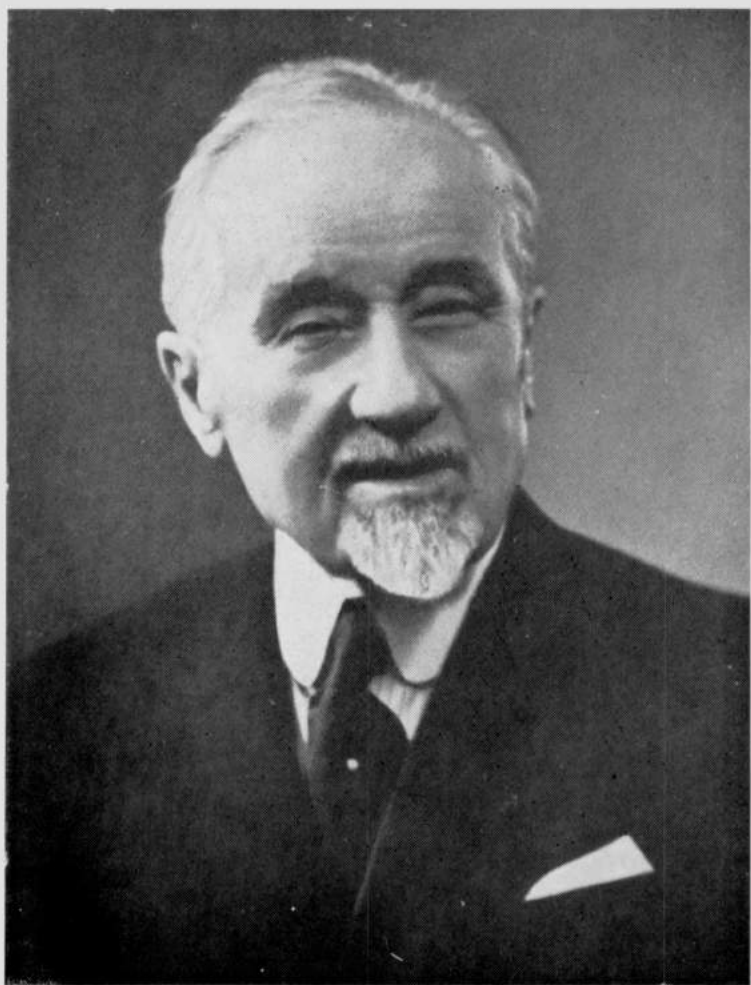
De Heer DE DYCKER, Raymond-P.-P., ingenieur, hoofd van de Gewestelijke Aardkundige dienst te Costermansstad (6 October 1947). † 12 December 1947.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1948.
REKENING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN HET BOEKJAAR 1948.

RECETTES. — ONTVANGSTEN.	DEPENSES. — UITGAVEN.
Solde à reporter de l'exercice 1947. — Saldo van het dienstjaar 1947 fr. 567.267,22	Dépenses d'ordre scientifique. — Uitgaven van wetenschappelijke aard fr. 1.869.022,34
Intérêts en banque. — Bankinteressen 9.083,92	Indemnités et frais d'administration. — Vergoedingen en administratieve uitgaven 439.915,39
Intérêts du portefeuille. — Interesten van de portefeuille 500,00	Frais généraux. — Algemene kosten 129.480,45
Subside du Ministère des Colonies. — Toelage van het Ministerie van Koloniën. 2.100.000,00	Fr. 2.438.418,18
Prix triennal de Littérature coloniale. — Driejaarlijkse prijs voor Koloniale Letterkunde 5.000,00	Solde en banque au 31 décembre 1948. — Saldo in bank op 31 December 1948 288.347,36
Produit de la vente du <i>Bulletin</i> et des <i>Mémoires</i> . — Opbrengst van de verkoop van het <i>Bulletijn</i> en de <i>Verhandelingen</i> 19.698,70	Fr. 2.726.765,54
Recettes exceptionnelles. — Buitengewone opbrengsten.. 21.715,70	
Recettes accidentelles. — Toevallige opbrengsten 3.500,00	
Fr. 2.726.765,54	

NOTICES NÉCROLOGIQUES

NECROLOGISCHE NOTA'S



Nicolas CITO

NICOLAS CITO.

(25 janvier 1866-18 juin 1949.)

Ce doit être une bien précieuse consolation pour un homme, au soir de sa vie, que de pouvoir contempler d'un seul regard et avec sérénité l'œuvre qu'il a accomplie. Très peu nombreux sont ceux à qui ce suprême réconfort est permis.

Nicolas Cito fut de ceux-là.

Il était de la cohorte qui personnifia l'épopée héroïque de l'équipement de l'Afrique Équatoriale, équipement sans lequel eût été impossible l'essor économique de cette vaste région du globe, essor qui rendit possible l'envolée morale et sociale du Congo belge vers les cimes présentes, glorieuses et humaines.

Né le 25 janvier 1866 à Bascharage, en ce Grand-Duché de Luxembourg auquel il fut fidèle jusqu'à la mort, Nicolas Cito puisa sa première formation intellectuelle dans le génie français, puis dans celui qui caractérise les éducateurs si éclairés du petit pays voisin de notre patrie belge. Son esprit ainsi modelé selon deux des grandes disciplines déterminantes du climat humain européen lui permit d'aborder de manière particulièrement efficiente ses études universitaires aux écoles spéciales d'ingénieurs de l'Université de Louvain, d'où il sortit en 1891.

Sans s'accorder aucune détente après sa vie académique, Cito entre en stage dans une usine métallurgique, près de Longwy. La vie industrielle continentale ne pouvait cependant satisfaire l'ambition qu'avait le jeune ingénieur de s'orienter vers le grand large. Il était attiré par ces vastes espaces que les Européens avaient, à l'époque, jugé d'une nécessité impérieuse de développer, afin de s'assurer la continuité de leur standard de vie et de pouvoir remplir leurs devoirs supérieurs envers d'autres groupes humains moins avancés, parmi lesquels, au premier chef, les lamentables populations d'Afrique noire.

Mai 1892. Cito s'embarque pour Matadi en qualité d'ingénieur attaché à la construction de cette voie ferrée sans laquelle l'Afrique centrale, isolée depuis des millénaires des océans et

du monde, ne pouvait être mise en valeur, puisque l'accès à la mer lui était interdit par des monts titanesques et par les infranchissables rapides du Bas-Congo.

Juillet 1898. Après la victoire sur les privations, la maladie et même la mort, menaces perpétuelles planant sur les dirigeants et les ouvriers attachés à la construction de la ligne, Cito conduit la première locomotive au Stanley-Pool, personnifiant le succès glorieux des premiers combats de toutes les gigantesques batailles congolaises du rail, lesquelles ne sont pas encore complètement terminées, mais qui ont cependant permis la conquête coloniale belge.

Soldat de chemin de fer, Cito entendit le demeurer toute sa vie, après l'achèvement de sa première et longue campagne de six années. Et c'est ainsi que, tout en restant attaché à l'état-major du général Thys et membre des Conseil, Comité et de la Direction de la Compagnie du Chemin de Fer du Congo, Cito répond à l'appel du Souverain Léopold II, qui le convoque en mars 1903, à Laeken, pour l'associer à Ses œuvres Royales d'Orient.

Et voilà Cito Directeur général de la Compagnie du Chemin de Fer Hankow-Canton, entreprise capitale de l'American China Development Cy. Deux longs séjours en Chine.

Juillet 1906. Le Chili, qui veut son chemin de fer longitudinal, entend faire appel à des experts incontestés. Cito va ainsi au Chili en organiser les études et la construction, ce qu'il réussit en un temps record, car la fin de 1907 le revoit déjà à Bruxelles. Il cumule dès lors ses activités anciennes avec de nouvelles tâches. Celles-ci ne sont plus exclusivement ferroviaires, elles seront aussi minières.

Nommé administrateur délégué de la General Sandur Mining Cy Ltd, Cito va en 1908 aux Indes anglaises, pour en tirer du manganèse. Plusieurs fois, durant près de cinq ans, il retourne là-bas.

Mai 1913 revoit Cito en Afrique. C'est en Mozambique. Il y va contrôler les travaux anciens de techniciens belges qui, quelques années avant, avaient étudié le premier tronçon d'un réseau qui devra relier Beira, par le Bas-Zambèze, aux lacs Nyassa et Tanganika.

Années 1910, 1911, 1912. Cito est au Guatemala, au Pérou, où il étudie des affaires agricoles, des irrigations de la Chila et la construction du grand canal Pacifique-Atlantique.

1914 et la Guerre. Cito doit à l'extérieur défendre les affaires coloniales, nombreuses et se développant, du groupe de la Banque d'Outremer. Il s'installe à Londres. Coformateur de l'Association, y fondée, des Intérêts Coloniaux Belges, il rend à celle-ci des services signalés qui l'amènent, de 1919 à 1921, à la présidence de cet organisme déterminant de l'« économique » colonial belge.

La paix revient. Cito, toujours homme de chemins de fer, devient en 1920 Administrateur délégué et Directeur général de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, dont l'objectif est immense.

De 1920 à 1925, Cito va inspecter au Congo l'exploitation du chemin de fer du Katanga, les travaux de construction de la ligne Port Francqui-Bukama, le tracé de la ligne projetée Tenke-Dilolo et les travaux du Benguela Railway, jusqu'à Lobito.

Etant données l'expérience et l'autorité que son passé de « cheminot » confère à Nicolas Cito, il est fait appel à son concours en 1925, tant pour la Présidence de la régie du chemin de fer du Mayombe dans le Bas-Congo, dont à deux reprises il visite la ligne, que pour le Conseil et le Comité permanent de Direction de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains. Il va en inspecter les voies comme les installations portuaires au lac Tanganika.

1928. Cito, aux côtés de son Président, M. Jean Jadot, Gouverneur de la Société Générale de Belgique, accueille LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, venus inaugurer le chemin de fer Bukama-Port Francqui.

Encore un voyage lointain en 1929 : Cito va aux Indes revoir les mines de manganèse, dont il a la responsabilité. C'est, dès lors, l'achèvement de la première étape de la vie de Nicolas Cito; elle met fin à ses voyages à travers le monde. A sa haute sagacité, à son expérience accomplie, à son sens de la mesure, de nouveaux appels sont faits en Europe : Présidence des chemins de fer du Kivu, juin 1929, des Exploitations Forestières au Kasai, novembre 1930, Société Coloniale Luxembourgeoise, septembre 1932, et l'on en passe.

22 janvier 1937. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg appelle Cito aux éminentes fonctions de Consul général à Bruxelles. Seules, des raisons de santé lui font abandonner ces fonctions le 24 avril 1947, et cela après une période

de services si désintéressés et si magnifiques rendus à ses compatriotes, que la haute distinction de Grand-Officier de la Couronne de Chêne lui est conférée par S. A. R. la Grande-Duchesse.

En avril 1930, Cito est membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge, dont il suit les travaux jusqu'à ses derniers jours.

Les réalisations de la vie féconde de Cito ne pouvaient manquer de lui assurer les distinctions et les marques de considération les plus honorables et les plus sincères, tant dans sa petite patrie luxembourgeoise que dans son second pays, la Belgique. L'Union des Ingénieurs sortis des Écoles Spéciales de Louvain de 1931 à 1941 et en 1942 confirme solennellement son admiration à cet éminent collègue. En 1938, la Royale Union Coloniale Belge et le Cercle Royal Africain honorent leur affilié si considéré, comme d'ailleurs les Coloniaux Luxembourgeois, qui fêtèrent à Bascharage et à Pétange leur « camarade » admiré. Puis, les « Vétérans Coloniaux », en signe d'amitié et de reconnaissance, font remettre à Cito leur Médaille par le Général Chevalier Henry de la Lindi, le héros des campagnes arabes.

Et à mesure que les actes des pionniers s'extériorisaient, éclatants, et que survint la grande année 1948, la cinquantième depuis l'achèvement du chemin de fer du Congo, la vie de Cito se montra plus féconde encore qu'elle était apparue. Et c'est ainsi qu'aux manifestations dont à l'époque il fut à nouveau l'objet, s'ajouta la promotion, de très haute classe, conférée par l'Université de Louvain à un de ses plus brillants anciens étudiants. Le 23 mai 1948, le Recteur Magnifique de l'Université, en une cérémonie émouvante, élevait Cito au grade envié de Docteur Honoris Causa en Sciences Appliquées, promotion qui vint s'ajouter à celles qui lui avaient été successivement décernées :

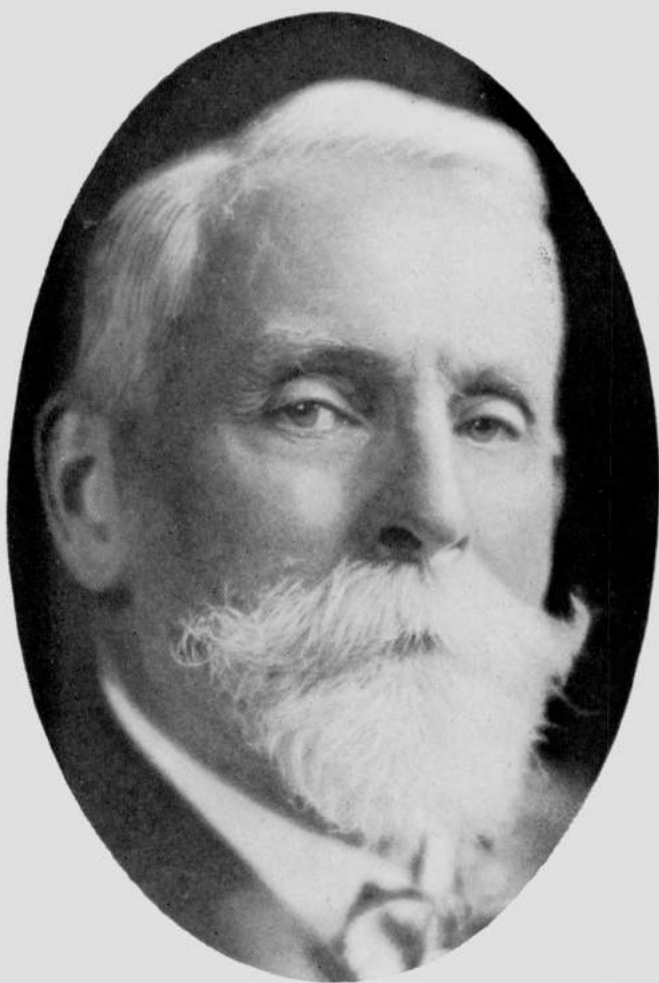
Grand-Officier de l'Ordre d'Adolphe de Nassau;
Grand-Officier de l'Ordre Royal du Lion;
Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
Commandeur de l'Ordre de Léopold;
Commandeur de l'Ordre de la Couronne;
Officier de l'Ordre de l'Étoile Noire;
Chevalier de la Légion d'Honneur;
Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie;
Médaille Commémorative du Congo.

Ce fut en ce jour de mai 1948, à Louvain, la dernière occasion pour Nicolas Cito de participer à la vie publique. Ses forces, déjà affaiblies, allèrent dès lors évoluant de façon telle qu'il dut s'éloigner de toute activité. Mais la mort, qui le frappa soudainement le 18 juin 1949, trouva prête à se présenter devant son Grand Juge une personnalité d'élite, un homme bon et brave, un travailleur éminent, un bon citoyen, un grand ingénieur et l'incarnation des sentiments de profonde sympathie qui unissent les Belges et les Luxembourgeois...

Ses funérailles émouvantes témoignèrent de l'estime et de la reconnaissance des coloniaux de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Le 18 juillet 1949.

P. FONTAINAS.



Tobie CLAES

TOBIE CLAES.

(25 février 1865-3 mars 1949.)

Né le 25 février 1865, Tobie Claes entra à l'Administration des Ponts et Chaussées en 1887 et prit sa retraite en 1932.

L'Administration a connu fort peu de collaborateurs aussi énergiques et aussi indépendants. Elle a rarement eu l'occasion de bénéficier des avantages de réformes et de projets aussi hardis que ceux que Tobie Claes réussit à lui faire adopter.

Présentant ses idées avec une ténacité passionnée, ses exposés précis et lumineux avec un esprit combatif nerveux, Tobie Claes eut le bonheur de voir réaliser, parmi les projets qu'il défendait, l'exécution du réseau moderne des canaux de la Campine, la construction des tunnels sous l'Escaut à Anvers, la création d'un service maritime de l'Escaut réellement actif et efficace.

Pendant les dix dernières années de sa carrière administrative, il sut donner à ce service la part d'autonomie qui lui était indispensable pour résoudre proprement et au mieux les difficultés qu'éprouvait la navigation maritime à l'accès du port d'Anvers. Les questions de l'entretien et de l'amélioration des passes ont été sondées et résolues par des initiatives raisonnées, sans cesse perfectionnées par les résultats de l'expérience acquise, dès que Tobie Claes fut devenu une sorte de « grand maître de l'Escaut », suivant la vie du fleuve, sur place, au jour le jour, freinant ou dirigeant dans le bon sens sa puissance naturellement tumultueuse.

Le grand ingénieur qui menait cette lutte quotidienne était doublé d'un polémiste ardent. Ses ripostes aux critiques et aux conseils mal fondés étaient vives et solidement étayées au point de vue technique. Il en reste des traces dans certaines publications, telles que le mémoire de 1927 sur *Le prétendu mécanisme des alluvions et les passes de l'Escaut maritime* et la conférence donnée à Anvers en 1930 : « L'Escaut est-il un fleuve viable ? ».

La magnifique activité de Tobie Claes ne lui permettait pas de s'enfermer dans les fonctions strictement limitées d'un ingénieur sédentaire d'État. De 1889 à 1892, au début de sa carrière, il fut détaché à la Régie des chemins de fer du Péloponèse. D'août à novembre 1895 il séjourna au Congo, comme membre secrétaire de la Commission chargée par le Gouvernement de faire rapport sur le chemin de fer de Matadi à Léopoldville. Au cours de son séjour en Hollande, de 1914 à 1918, il dirigea les services techniques de la Légation de France à La Haye et présida le Comité interallié du Blocus. Le 3 avril 1930, il fut nommé membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge.

L'intelligence de Tobie Claes était trop vaste pour se confiner uniquement dans le domaine technique de l'ingénieur de Génie civil. La géographie et l'astronomie firent l'objet d'études et de recherches de sa part, qu'il aimait présenter en des conférences dont les auditeurs gardent des souvenirs durables de par l'intérêt et la netteté des idées exposées et de par le charme que dégageait le très grand talent oratoire du conférencier. La littérature flamande ne le laissa pas indifférent non plus; il y apporta une certaine contribution sous le nom de Notelaer.

De nombreuses distinctions honorifiques ont été attribuées à Tobie Claes, qui était commandeur de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre de la Couronne et de l'Ordre d'Orange-Nassau, ainsi que chevalier de la Légion d'Honneur.

L'Association des Ingénieurs de Gand, dont Tobie Claes fut le président de 1925 à 1927, lui témoigna la sympathie admirative de ses membres en diverses occasions, notamment lors des fêtes du cinquantenaire de la Société en 1926 et lors d'une séance provoquée spécialement en 1948 pour célébrer son jubilé de 60 ans d'activité au titre d'ingénieur.

Cette activité s'était maintenue bien au delà de l'âge d'une retraite normale. Ses manifestations laissent des souvenirs qui se transmettront longtemps encore parmi les générations présentes et futures d'ingénieurs et de savants.

Anvers, le 19 novembre 1949.

L. DESCANS.

PUBLICATIONS.

- L'emploi des grès belges dans les travaux de pavage (5^e fasc., *Annales des Travaux publics de Belgique*, octobre 1892).
- Chemin de fer du Congo. Rapport de la Commission technique instituée par le Gouvernement (*Documents parlementaires*, n^o 94, Chambre des Représentants, séance du 7 février 1896; en collaboration).
- Les canots automobiles à l'Exposition de Kiel (en collaboration avec E. MAROTE, *Annales des Travaux publics de Belgique*, août 1911).
- Le prétendu « Mécanisme des Alluvions » et les passes de l'Escaut maritime [*Annales de l'A.I.G.* (Association des Ingénieurs de Gand), 1927, t. XVII, 2^e fasc.].
- Sur l'accroissement des dimensions des navires et la nécessité correspondante d'approfondir les ports de mer et leurs accès (*Ibid.*, 1928, t. XVIII, 1^{er} fasc.).
- L'Escaut est-il un fleuve viable ? (conférence faite à l'Exposition internationale, maritime, coloniale et d'Art flamand, Anvers, 1930; édition du Lloyd Anversois, Anvers).

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

- Commandeur de l'Ordre de Léopold.
- Commandeur de l'Ordre de la Couronne.
- Commandeur de l'Ordre d'Orange-Nassau.
- Chevalier de la Légion d'Honneur (1917).

RÉFÉRENCES ET SOURCES.

- Mouvement géographique*, 1895, 210, 326; 1896, 114.
- A. WAUTERS, *État Indépendant du Congo* (Bruxelles, 1899), p. 385.
- L. LEJEUNE, *Vieux Congo*, 1930, 231.
- R. CORNET, *La Bataille du Rail* (Cuypers, Bruxelles, 1947), pp. 277, 281-282, 286.



Jean CLAESSENS

JEAN CLAESSENS.

(15 octobre 1873-21 août 1949.)

Jean Claessens, membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge (section des Sciences naturelles et médicales), s'est éteint à Watermael le 21 août 1949.

Avec lui disparaît une belle et noble figure coloniale.

Jean-Joseph-Louis Claessens est né à Herstal le 15 octobre 1873. Il obtient à l'Institut Agronomique de Louvain, le 9 décembre 1895, le diplôme d'ingénieur agricole et, après l'exercice de quelques brèves activités en Belgique, il oriente son activité vers l'agriculture des pays neufs.

En 1896-1897, il est chargé de diverses missions d'études aux États-Unis, au Paraguay et en Uruguay, et visite le Brésil et le Mexique.

La culture cotonnière, en plein épanouissement à cette époque, intéresse particulièrement Claessens, qui songe même à s'installer comme planteur de coton.

En 1900, il entreprend un voyage en Argentine. L'année 1903 le revoit au Mexique et dans la vallée du Mississipi.

L'expérience acquise en Amérique tropicale oriente tout naturellement Claessens vers l'État Indépendant du Congo, alors en pleine période d'organisation économique, organisation dans laquelle le développement de l'agriculture occupe une place particulièrement importante.

Le 2 mars 1905, Claessens est engagé en qualité de chef de culture et est chargé d'organiser dans le Bas-Congo des essais de culture de coton. Il remplit également les fonctions de chef de poste de Kalamu.

Ses efforts contribuèrent, dans une large mesure, à l'introduction de la culture du coton à la Colonie; cette culture devait, 10 ans plus tard, prendre une grande importance économique et sociale.

En février 1911, Claessens est nommé chef de division à la Direction générale de l'Agriculture, qui venait d'être créée au Ministère des Colonies à Bruxelles et qui est placée sous la conduite éclairée de feu Edmond Leplae. Cette nomination n'empêche heureusement pas Claessens de se rendre fréquemment au Congo, où il remplit avec grande compétence les fonctions d'Inspecteur de l'Agriculture.

En 1922, il exerce à Boma la délicate mission de Directeur des Services agricoles. C'est sur sa proposition qu'à cette époque, le Gouverneur général Lippens décide de créer, dans le Haut-Ituri, une station expérimentale destinée à préparer la colonisation européenne et à faire progresser l'élevage et l'agriculture indigènes. L'emplacement actuel de l'important centre de Nioka fut choisi par Claessens.

Fin 1922, jeune agronome du district de l'Ituri, je rencontrai pour la première fois Claessens à Nioka. Avec une bonté toute paternelle, il me fit bénéficier de sa longue expérience. Ce fut le début d'une longue et confiante collaboration.

En août 1922, Claessens est nommé Directeur au Ministère des Colonies. Il entreprend encore de nombreuses missions en Afrique. Toutes ces activités préparent admirablement Jean Claessens à la charge de Directeur général au Ministère des Colonies, charge qu'il occupa fin 1933, après la retraite d'Edmond Leplae.

Il s'attache avec énergie à axer les progrès agricoles sur une base expérimentale. Il importe, en effet, pour l'avenir, de se dégager des conceptions simplistes souvent périmées qui régnaient en matière d'agriculture au Congo et qui furent cause de tant d'échecs.

Claessens eut l'honneur d'être chargé par le Prince Héritier de l'accompagner au cours d'un voyage d'étude à la Colonie en 1922-1923. Il mit cette circonstance à profit pour faire partager à son auguste compagnon son sentiment concernant l'orientation à donner aux recherches scientifiques agricoles coloniales.

C'est de leurs réflexions, alliées aux conseils de quelques hommes éminents, qu'est né, à la fin de 1933, l'Institut National pour l'Étude Agronomique au Congo Belge, placé sous la présidence du Prince Léopold.

Claessens quitte l'Administration. Désormais, en qualité de Président du Comité de Direction, il est la cheville ouvrière du nouvel organisme de recherches agronomiques.

A de nombreuses reprises il s'embarque pour le Congo et visite les anciens établissements de la Régie des Plantations, dont la gestion a été confiée à l'I.N.E.A.C.

Avec une profonde connaissance de toutes les contingences, qui en font un praticien d'élite, il choisit l'emplacement de nouvelles stations.

La cordialité naturelle de Jean Claessens, joviale et paternelle, sa grande expérience des choses coloniales, son solide bon sens rendaient son contact extrêmement agréable. Homme de grand cœur, il était accessible aux contingences humaines.

Il jouissait de l'unanime sympathie du personnel placé sous son autorité.

Durant toute sa carrière, Claessens avait manifesté un intérêt particulier pour l'étude de la flore congolaise. Ses abondantes récoltes botaniques contribuèrent à l'enrichissement de la science et plusieurs espèces nouvelles lui furent dédiées.

C'est en 1945, après avoir connu la période pénible de l'occupation ennemie et la libération, après avoir affermi la marche de l'Institut dans la voie du progrès, que Claessens se décide à la retraite.

Sa santé, autrefois si robuste, était ébranlée, et plusieurs deuils familiaux successifs, qu'il supporta avec une grande résignation chrétienne, assombrirent la fin de cette belle existence.

Au cours de sa longue et digne carrière, les honneurs, qu'il ne rechercha jamais, vinrent récompenser les mérites de Claessens.

Il était Professeur d'Agronomie coloniale à l'Université Coloniale d'Anvers; commandeur de l'Ordre de Léopold; commandeur de l'Ordre Royal du Lion; commandeur de l'Ordre de la Couronne; chevalier de l'Ordre de l'Étoile Africaine, sans compter les nombreuses distinctions honorifiques qui lui furent octroyées par l'étranger.

Bruxelles, décembre 1949.

M. VAN DEN ABEELE.

BIBLIOGRAPHIE. — OUVRAGES DE J. CLAESSENS.

Revue générale de la Colonie belge : « Congo » :

Les régions du lac Albert au lac Kivu, 1929, II, 423-424.

Le développement de l'agriculture au Congo belge, 1936, II, 241-248; 1938, II, 345.

Inéac, 1940, I, 328.

Bulletin agricole du Congo belge :

Du lac Albert au lac Kivu à travers les hautes régions montagneuses longeant la frontière orientale de la Colonie, 1929, XX, fasc. 1, p. 3.

Graines de Boleko, 1911, II, fasc. 2, p. 203.

Note relative à la culture du cacaoyer au Mayumbe, 1914, V, fasc. 2, p. 215.

Four à sécher le cacao, 1914, V, fasc. 2, p. 305.

Récolte du caoutchouc de lianes, 1911, II, fasc. 2, p. 298.

Le reboisement au Congo belge, 1919, X, fasc. 1/4, p. 79.

Le Haut-Ituri et l'Uele oriental, pays de colonisation. Installation d'une ferme expérimentale, 1924, XV, fasc. 4, p. 573.

Le développement de l'agriculture au Congo belge (*Bull. de la Soc. belge d'Études et d'Expansion*, 1936, XXXV, n° 101, p. 187).

L'Institut National pour l'Étude agronomique du Congo belge (Inéac) (*VII^e Congrès Intern. Agric. trop.*, Paris, p. 11; 1937).

Hommage à Edmond Leplae (*Bull. séances Inst. Roy. Col. Belge*, XIV, 2, p. 342; 1943).

L'Institut National pour l'Étude agronomique du Congo belge (Inéac) (*V^e Congrès Col. National*, Bruxelles, n° 22, 22 p.; 1939).

A propos de l'agriculture indigène au Congo belge (*L'Agronomie tropicale*, 1914, VI, n° 4, p. 49).

Les cultures de quinquina au Congo belge (*VII^e Exposition Intern. du Caoutchouc et autres produits tropicaux*, Paris, 1927, p. 263).

Le rôle et l'activité de l'Institut National pour l'Étude agronomique du Congo belge (*Bull. mensuel de la Ligue col. belge*, n° 10; 1939).

Moyens de développer l'agriculture indigène au Congo belge (*XXX^e Congrès Intern. Col.*, Gand, 1913, t. I, p. 246; 1922).

Moyens de développer l'agriculture indigène au Congo belge (*L'Agronomie tropicale*, 1913, V, n° 12, p. 121).

Le rôle de l'Inéac (*La Dépêche col. belge et l'Essor col. et marit.*, XVII^e année, n° 996, 28 octobre 1939).

L'Inéac a cinq ans (*Ibid.*, XVII^e année, n° 976, 29 avril 1939; la suite, n° 977, 6 mai 1939).

La mission de M. le directeur général Claessens (*Agric. et Elev. au Congo belge*, 1935, IX, n° 11, p. 162). (Indications fournies au représentant de l'« Essor du Congo » par M. Claessens, directeur général de l'agriculture au Ministère des Colonies, lors de son séjour au Katanga.)



Édouard DE JONGHE

EDOUARD DE JONGHE.

(Grimminge, 4 septembre 1878-Schaerbeek, 8 janvier 1950.)

Avoir passé des heures délicieuses avec un ami très cher; l'avoir trouvé en pleine possession de ses moyens; avoir goûté le charme de sa conversation, de son humour, et apprécié, une fois de plus, la puissance de son intelligence et la netteté de ses vues; puis, moins de deux jours après, apprendre que la mort s'est abattue sur lui, soudainement, comme la foudre, en un coup sec, sur un des grands arbres de la forêt, et qu'il est, à ce moment, réduit à l'état de cadavre, froid et couché inerte sur un lit de parade, c'est, je crois, une des plus douloureuses sensations qu'on puisse éprouver dans la vie.

Cette impression, la mort inopinée de notre collègue me l'a donnée; car elle se produisit, pour moi, dans les circonstances que je viens de dire.

Et pour nous tous, quel coup brusque et dur elle a été !

Nous avions hier un Secrétaire général éminent, dirigeant notre Académie avec une science étendue, avec un tact parfait et une conscience admirable. Du jour au lendemain, il nous a été enlevé et son départ laisse parmi nous un vide immense.

De cet événement, des moralistes tireraient une leçon : « Nous sommes peu de chose » « Ô Dieu ! dit le Roi-Prophète, vous avez fait mes jours mesurables et ma substance n'est rien devant vous ! ».

L'homme.

Je connaissais Édouard De Jonghe depuis plus de 40 ans; je le revois encore lorsqu'il entra au Ministère des Colonies, en qualité de secrétaire particulier de M. Renkin.

L'Administration de l'ancien État Indépendant du Congo formait une grande famille; on y avait toujours travaillé avec beaucoup d'ardeur, dans un esprit d'équipe parfait. A la suite de la reprise, elle devenait une Administration belge; des éléments nouveaux allaient y être introduits. Ils ne pouvaient

pas y être accueillis par les anciens avec une sympathie particulière; on devait, et c'était bien humain, les considérer avec une certaine méfiance.

Édouard De Jonghe mit dans ses fonctions tout le tact qui convenait, et cependant, il ne tarda pas à passer pour un extrémiste; c'est qu'il y avait, dans son caractère, deux traits dominants qui en faisaient une puissante personnalité; la droiture et l'indépendance.

De Jonghe ne connaissait que la voie droite; il n'accomplissait que les actes que sa conscience — sa conscience d'une haute moralité — lui dictait; rien ne le détournait de ce qu'il considérait comme son devoir.

Cette conception de son devoir avait développé en lui un souci extrême d'indépendance; elle le poussait à manifester ses opinions sans réserve, ouvertement, franchement, devant qui que ce soit.

Aucune puissance n'avait de prise sur lui, ni celle de l'argent, ni celle de la politique; il résistait même à la pression de l'amitié, quand il avait à défendre les causes qu'il croyait justes.

Sa formation philosophique et son intelligence vraiment supérieure le portaient volontiers dans le domaine des principes; il allait toujours aux causes premières des choses; c'est du point de vue des principes qu'il examinait tous les problèmes; il formulait la « thèse »; les « hypothèses », les « contingences » ne l'impressionnaient que faiblement; pour qu'il y subordonnât la « thèse », il fallait, car il était trop intelligent et avait trop de bon sens pour les rejeter systématiquement, il fallait, dis-je, qu'elles fussent vraiment impérieuses.

Dans la discussion, il conservait un calme apparent; les gros mots ne sortaient jamais de sa bouche et il ignorait les gestes et les attitudes emphatiques; mais lorsqu'il avait affaire à un opposant tenace, son masque prenait une expression sévère, presque farouche, qui laissait supposer une passion interne plutôt violente.

L'ensemble de ces particularités lui avait composé cette réputation d'extrémiste que j'ai signalée tantôt.

Dans certains milieux, on lui fit même celle d'un partisan. Rien n'était plus faux.

Par ses fonctions, dont je parlerai plus loin, il fut beaucoup en rapport avec les représentants de la hiérarchie catholique;

dans ces rapports, il ne perdait jamais de vue qu'il avait à défendre, auprès d'eux, dans les questions matérielles et administratives, la prééminence du pouvoir civil; il eut des conflits; il les soutint tous avec son énergie coutumière et n'abandonna jamais rien des prérogatives de l'État.

Je lui disais, parfois, « Vous êtes le premier anticlérical du Ministère ». Il ne rejetait pas cette boutade, parce qu'en un sens — et il le savait — elle correspondait à la réalité.

Homme de principes, sans doute, homme de passion parfois, de passion pour ses principes, mais aussi cœur d'or; homme humain, si l'on peut dire; sensible à toutes les misères et à toutes les infortunes humaines; éclectique et tolérant dans ses relations et ses amitiés et connaissant la vie. Son christianisme, qui était profond, était éclairé; il savait qu'il ne lui défendait pas d'aimer la vie et de jouir de tous ses bienfaits.

Cette conception des choses mettait un grand charme dans ses relations personnelles.

D'abord, il savait, quand une discussion prenait un tour trop raide, y mettre fin par une de ces bonnes boutades dont il avait le secret; car il avait l'esprit humoristique. Il les accompagnait d'un bon rire franc et ingénu; cela ramenait le calme après la tempête !

Ensuite, il aimait à participer à tout ce qui contribue à mettre dans l'existence humaine, voire dans les réunions scientifiques, de la joie, de la douceur, de l'aménité, de l'amitié.

Il était bien de sa race; de cette race dont sont sortis tant de peintres illustres qui, avec leur palette, ont célébré, en couleurs chatoyantes, les douceurs de la vie.

Je me souviens de la surprise qu'éprouvaient certains de ceux qui ne l'avaient jugé que d'après la réputation qu'on lui avait faite, de trouver en lui, dans les circonstances que j'évoque ici, un homme aussi agréable, aussi courtois, aussi enjoué et affable.

Avec son caractère fait d'indépendance et de fermeté et aussi de patriotisme ardent, il était prédestiné aux coups de l'occupant. En 1940, après son retour de France, où il avait, par ordre, accompagné le Gouvernement, il prit la direction, comme ff. de Secrétaire général, de la partie du Ministère des Colonies restée en Belgique. Le Ministre des Colonies lui avait

assigné formellement cette tâche; mais De Jonghe ne tarda pas à entrer en conflit avec l'autorité militaire allemande; il devint presque la cible de ses mauvais desseins.

Il protesta contre des nominations inacceptables et fut démis de ses fonctions de Secrétaire général ff. des Colonies.

En 1942, l'autorité militaire allemande fit pression, par la voie du Ministère des Colonies, en vue d'obtenir sa démission de Secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge et de Membre du Conseil d'Administration de l'Université Coloniale d'Anvers.

Édouard De Jonghe refusa formellement de démissionner, et les Allemands furent obligés de lui signifier eux-mêmes l'interdiction de toute activité publique à partir du 31 juillet 1942.

Malgré cela, on le tenait à l'œil; il fut d'une première fournée d'otages et envoyé à Huy. Il fut bientôt populaire parmi ses compagnons de captivité, tant il montrait de bonne humeur, d'entrain et d'allant; et, comme chez lui l'érudit et le savant ne perdaient jamais leurs droits, il se mit à les instruire des questions coloniales et les initia aux arcanes des sciences ethnologiques et anthropologiques.

Il n'était pas au bout de ses épreuves patriotiques; à la veille de la Libération de Bruxelles, les Allemands, cherchant à emmener avec eux quelques otages de choix, allèrent le cueillir un matin et le déportèrent dans un endroit tenu soigneusement secret.

En lui assignant cette destination, quel dessein les animait-il ? Était-ce le désir de respecter des hommes de haute culture ou était-ce hypocrisie, avec l'arrière-pensée de se donner des allures de magnanimité ? En tous cas, le fait est que De Jonghe fut réuni à un groupe de hautes personnalités militaires françaises, qu'on eût dit triées sur le volet, et qu'ils furent tous traités avec humanité et considération.

Et il nous revint sans avoir subi aucune altération dans sa santé ni dans ses facultés intellectuelles. Aujourd'hui encore, remercions-en la Providence.

Le fonctionnaire.

Cela vient d'être rappelé, De Jonghe entra au Ministère des Colonies immédiatement à la constitution de ce Département, après la reprise.

Il n'était pas un inconnu; il était, en effet, depuis plusieurs années, le secrétaire de la « Collection de monographies ethnographiques » sur le Congo, que dirigeait M. C. Van Overbergh, ouvrage qui avait attiré l'attention sympathique des milieux coloniaux ⁽¹⁾. Cette activité l'avait mis en rapport avec un certain nombre de personnalités coloniales et l'avait déjà initié aux problèmes de la colonisation.

A ses débuts dans la vie administrative, De Jonghe remplit les fonctions de Secrétaire particulier de M. Renkin. Leurs esprits étaient bien faits pour s'entendre; notre premier Ministre des Colonies avait aussi le goût des spéculations philosophiques et transcendentes; mais il était plus pragmatique que De Jonghe et il savait le ramener aux contingences pratiques.

A cette époque, on menait la vie dure dans le Cabinet de Renkin. La reprise du Congo par la Belgique avait entraîné un changement total de la politique coloniale; des institutions nouvelles étaient nées; la représentation nationale avait, désormais, voix au chapitre; l'opinion publique entendait aussi participer aux activités coloniales; on imagine aisément l'intensité du travail que ces circonstances imposaient à l'organe du Ministère dont la mission était d'inspirer toute l'Administration d'un esprit nouveau, de coordonner ses mouvements, de la stimuler et de mettre au point les initiatives qui sortaient journellement du cerveau puissant et fécond du chef du Département.

Mais il y avait aussi des heures de détente; le soir, à la fin d'une journée où chacun avait donné le maximum de son énergie, le Cabinet se réunissait chez le Ministre; Cabinet restreint; on n'en était pas encore aux cabinets pléthoriques que l'après-guerre 1914-1918 a vus éclore dans la plupart de nos ministères; il y avait le Chef de Cabinet, Victor Denyn, De Jonghe, Halewijck de Heusch. Et commençaient alors de ces conversations où chacun apportait l'agrément de son intelligence et son pittoresque propre; Victor Denyn y tenait le pre-

(1) Ayant demandé à M. Van Overbergh la genèse de cette publication et comment Edouard De Jonghe avait été amené à y collaborer, l'éminent Ministre d'Etat nous a fait l'honneur de nous répondre par une lettre que je crois intéressant de reproduire en annexe I, parce qu'elle constitue une précieuse contribution à l'histoire des études ethnographiques relatives à notre Colonie.

mier rôle, car cet homme délicieux, trop tôt disparu, au cœur noble et généreux, avait l'esprit le plus pétillant et le plus pittoresque qui fût; De Jonghe lui donnait la réplique. Le Ministre participait à ces ébats en suivant les volutes de la fumée de sa pipe; puis, brusquement, quand l'heure était venue, il les terminait par une de ces réflexions d'humour et de bon sens qui jaillissaient de son esprit comme l'eau d'une source !

Lorsqu'en 1909, le Ministre des Colonies décida de se rendre au Congo pour juger personnellement de la situation de notre Colonie, il emmena avec lui son Secrétaire particulier; ce fut pour De Jonghe l'occasion de prendre, pour la première fois, contact avec le Congo.

Il y retourna encore en 1924, pour mettre en œuvre la politique de l'enseignement qu'il avait préconisée et en surveiller l'exécution.

1914... La Guerre...

De Jonghe reçoit la mission de rester à Bruxelles, tandis que le Chef du Département, Victor Denyn et quelques-uns des fonctionnaires du Département quittaient la capitale et allaient subir les vicissitudes d'un Gouvernement en exil.

Après la guerre, à la suite du remplacement de M. Renkin par M. Franck à la tête du Département, De Jonghe fut versé dans les cadres ordinaires du Ministère et attaché à la Direction qui avait dans ses attributions les institutions scientifiques, l'enseignement, les missions, les œuvres sociales. Il y devint successivement Chef de Division, Directeur, Directeur général en 1928. Il occupa cette dernière fonction jusqu'à l'âge de sa retraite.

Le grand œuvre de De Jonghe comme fonctionnaire du Ministère des Colonies est l'extension de l'œuvre civilisatrice au Congo, principalement par le concours des missions nationales et l'organisation de l'enseignement populaire.

La politique de l'État Indépendant du Congo, conforme à la volonté de son fondateur, tout comme celle des Gouvernements qui lui ont succédé, a toujours été de favoriser, dans notre Colonie, l'établissement de missionnaires de toutes confessions, mais surtout de missionnaires belges, en fait, presque tous de

religion catholique, car l'Église protestante de Belgique n'a pas de cadres suffisants pour envoyer au dehors un nombreux personnel missionnaire.

Cette politique reposait sur une conception parfaitement réaliste. Il s'indiquait que l'État Indépendant et, après lui, l'État belge, veillassent à assurer, par nos nationaux, la formation spirituelle et morale de populations que la Belgique doit conduire à une civilisation plus haute, plus épurée que celle où elles végètent depuis des siècles. Ils ne pouvaient s'en remettre, pour cette tâche délicate, à des étrangers; ils ne pouvaient la confier qu'à des personnes faisant partie de la communauté nationale, formées dans son esprit, ayant l'amour de la patrie.

Il s'indiquait aussi qu'appelées à propager une religion destinée à inculquer aux masses de nouvelles disciplines morales, ces personnes relevassent surtout de la confession religieuse qui est celle de la majorité des habitants de notre pays.

La communauté de religions — l'histoire l'enseigne — a toujours été un élément de fusion, de cohésion et d'adaptation entre des populations d'un même pays, mais d'origines différentes, comme c'est le cas dans une colonie; le fait, pour ces deux éléments de la population d'un territoire colonial, d'avoir une foi commune, de participer aux cérémonies d'un même culte, de mettre dans leurs manifestations sociales le même esprit religieux, ne tarde pas à faire disparaître l'antagonisme qui peut naître entre le peuple exerçant la prééminence de l'autorité et de l'influence et le peuple appelé à en recevoir l'empreinte; or, et personne ne peut s'offusquer de me voir rappeler ici les données constantes du peuple belge, la Belgique est, dans la plus grande partie de sa population, catholique; le terme est ici pris dans le sens spiritualiste; pour l'autre partie, elle est mécréante et libre-penseuse.

Aucune autre religion n'a jamais mordu dans notre pays; tous les historiens le reconnaissent; c'est le catholicisme, — oh ! un catholicisme pas toujours ardent ni rigide, — c'est le catholicisme, dis-je, qui commande en Belgique la vie individuelle et familiale de la plus grande partie de ses habitants, et toute sa vie sociale, jusque dans ses fêtes, ses ducasses, ses réjouissances populaires, voire ses marchés, réglés dans beaucoup d'endroits d'après le mémorial des saints qu'on pourrait appeler locaux. Aussi, c'est pour moi une conviction profonde, — et je demande qu'on n'y voie aucune trace de préoccupation confessionnelle;

c'est le réalisme seul qui me l'inspire; — aussi, dis-je, c'est pour moi une conviction profonde que le Congo sera d'autant plus sincèrement belge qu'il sera plus profondément, et dans ses couches de plus en plus nombreuses, de religion et de pratique catholiques. Cette conception des choses doit s'accorder avec la liberté de conscience et de culte; les traités, aussi bien que le bon sens belge et nos lois qui le traduisent, nous commandent d'ailleurs de les respecter; elle ne peut exclure non plus l'octroi de la protection de l'État et de ses faveurs à des associations étrangères et d'autres confessions religieuses se dévouant à l'amélioration morale et matérielle des populations, comme disent les traités; c'est ce qu'a toujours fait l'État belge au Congo; elle ne doit pas exclure non plus le libre jeu des partis quand ils se formeront dans notre Colonie et que la population sera appelée à se choisir des mandataires publics.

De Jonghe était particulièrement pénétré de la vérité de ces notions, et c'est pourquoi il mit tout son zèle à les défendre; il écrivit, notamment, dans la revue *Congo*, en 1933, une étude où il démontra que les traités nous permettent de faire, dans la distribution des faveurs de l'État, une discrimination entre les missions nationales et les missions étrangères; cette étude est irréfutable.

L'intervention de De Jonghe ne se borna pas à la défense d'une idée; il s'appliqua aussi à organiser, à réaliser la politique du Gouvernement en la matière; son mérite fut d'avoir normalisé, en quelque sorte, le statut des missions et de leur avoir assuré, par des règles fixes, inspirées pour la plupart de la convention du 26 mai 1906 entre l'État Indépendant du Congo et le Saint-Siège, un minimum d'aide et de secours de l'État.

L'organisation de l'enseignement fut un autre grand souci de De Jonghe. L'éducation des masses, « mass education », est fort à la mode en ce moment; on en discute beaucoup dans un grand nombre de milieux, et des organisations internationales en ont fait l'objet de leurs délibérations, quand ce n'est pas de leurs interventions parfois intempestives et outrecuidantes; ceux qui se livrent à ces exercices croient qu'ils inventent et qu'avant eux les nations coloniales n'ont rien fait en ce domaine et ne se préoccupaient pas du problème.

La politique coloniale belge est là pour démentir ces opinions; il n'est que de voir les chiffres qui illustrent notre effort en la matière et ses résultats.

De Jonghe a droit de recevoir une large part de leurs mérites. En ce domaine encore il avait des vues bien nettes.

Déjà, en 1920, il les exprima dans une étude parue dans la revue *Congo*. Quand on s'y reporte, on constate que le programme de la politique scolaire pratiquée au Congo depuis près de 30 ans ne fait qu'appliquer les données de cette étude.

Comment pourrait-on s'en étonner, puisque c'est lui qui eut la responsabilité administrative de mettre à exécution cette œuvre importante. Il s'y attacha avec un soin, un dévouement, une persévérance, une intelligence dignes des plus grands éloges. Son attachement à la race noire, qu'il connaissait mieux que beaucoup par ses études et ses observations personnelles, entretenait en lui ces dispositions. Il avait foi dans le destin supérieur des populations africaines.

On a parfois contesté le caractère pratique de la politique scolaire du Gouvernement; on a élevé des critiques contre ses programmes et on l'a représentée comme faisant fi des particularités des populations à instruire, de ses besoins véritables, et de ne tendre qu'à remplir les cerveaux de nos noirs de notions livresques, sans rapport avec les réalités des milieux indigènes.

Ces assertions reposent sur une méconnaissance totale des faits.

Ouvrons la brochure jaune parue en 1929 par les soins du Ministère et qui formule les principes de l'organisation scolaire dans notre Colonie. Elle est toute entière de la main de De Jonghe.

Nous y lisons :

Écoles primaires du premier degré : rurales ou urbaines.

« Dans ces écoles, le travail sera le pivot de toute l'activité scolaire. Et comme le travail des populations rurales est surtout agricole, tout l'enseignement s'attachera à donner le goût de l'agriculture, à en perfectionner les méthodes, à en démontrer le profit.

» Aux enfants des régions rurales, un enseignement littéraire quelque peu développé serait de faible utilité. Il leur suffit de savoir lire, écrire et calculer en leur dialecte. En enseignant ces branches, il importe que le maître reste bien pénétré de sa mission : la formation de l'enfant à un travail régulier dans le domaine de l'agriculture et des métiers indigènes.

» Afin de faire acquérir aux enfants l'habitude du travail, au moins une heure par jour sera consacrée aux exercices manuels. L'agriculture en formera la partie essentielle.

» Une petite exploitation agricole bien tenue, où les élèves seraient formés par un travail à caractère éducatif, serait le meilleur centre d'éducation rurale.

» Une véritable exploitation agricole serait même désirable, au moins dans les endroits où les produits trouveraient un débouché. Il n'y aurait point d'inconvénient à ce que l'école vende les produits des cultures et de l'élevage et qu'une partie du produit de cette vente soit attribuée à l'instituteur.

» Partout où c'est possible sera créé près des écoles rurales un champ d'essai; chaque élève y aura sa parcelle à cultiver. Les cultures porteront à la fois sur les produits d'alimentation pour indigènes et sur un ou plusieurs produits d'exportation dont la diffusion sera souhaitable. Il est instamment recommandé de disposer des produits cultivés au profit des élèves, et cela en vue d'éveiller en eux l'intérêt du travail et de leur faire saisir la relation entre l'effort accompli et la rétribution.

» Il est désirable que l'instituteur possède un petit bétail et de la volaille, afin que les élèves puissent s'initier à l'élevage et en apprécier le rendement.

» Les travaux de construction et de réparations, exécutés avec le concours des élèves, seront extrêmement instructifs.

» Il doit être entendu que la pratique à l'école des principaux métiers indigènes marquera un perfectionnement sur les procédés coutumiers de la région.

» L'enseignement, pour porter des fruits, doit être pratique et intuitif. L'habitation, le jardin d'essai et, le cas échéant, l'exploitation agricole de l'instituteur constitueront une leçon de choses bien vivante qui fera impression, mieux que les préceptes théoriques, sur les élèves. Le maniement des outils fera mieux connaître ceux-ci que les meilleurs commentaires.

» L'enseignement de l'hygiène sera plus efficace s'il est occasionnel et démonstratif. Un exposé théorique pourrait ne pas éveiller l'intérêt des élèves.

» Le programme de l'enseignement dans les écoles rurales doit se borner à des généralités, afin de ne pas en restreindre le champ d'application. En un pays vaste comme le Congo, un programme détaillé, précis et restrictif ne pourrait être mis uniformément en vigueur.

» Il faut s'arrêter à un programme moyen, susceptible d'être adapté aux différents milieux. Il peut être exécuté même sous la direction d'un maître de formation littéraire peu développée, pourvu que celui-ci soit bien pénétré de sa mission éducatrice.

» Dans les écoles élémentaires qui seraient établies dans les centres et près des écoles normales, la part à faire à l'enseignement littéraire pourra être plus grande. Il s'agit ici de préparer les élèves à des études plus avancées. Mais la tendance de l'enseignement restera la même : formation au travail et à l'effort continu. Aucun élève ne doit être dispensé du travail. Dans les écoles mixtes, il importe que les garçons aussi bien que les filles participent au travail agricole. »

Était-ce là une vue de pédagogue fermé aux contingences coloniales ?

La brochure serait à citer toute entière, car on retrouve à chaque page la même préoccupation pratique : inspirer aux élèves, dans toutes les branches de l'enseignement, l'amour du travail manuel; doser les programmes scientifiques d'après les âges, les destinations des élèves; veiller à leur éducation plus qu'à leur instruction; employer la langue qu'il faut suivant les degrés des écoles; éduquer les femmes au même rythme que les hommes et les préparer à leur rôle d'épouse et de mère, etc.

En un mot, toutes les préoccupations manifestées dans les caucus internationaux pour propager l'enseignement dans les masses des pays insuffisamment développés, comme on dit maintenant, et leur donner une éducation en rapport avec les nécessités modernes se retrouvent dans cette brochure.

Dresser des programmes n'était qu'une partie du travail à accomplir; en assurer la réalisation dans des conditions appropriées aux possibilités de la Colonie était l'autre partie et non la moins difficile. C'est encore De Jonghe, avec ses services, qui l'assurera et la mènera à bien.

Le problème à résoudre était complexe. Il fallait construire une organisation scolaire de masse avec un minimum de ressources; il fallait aussi assurer à l'enseignement de la continuité par un personnel stable et en quelque sorte permanent.

Il fallait encore qu'un parallélisme existât entre, d'une part, l'enseignement et l'éducation scolaires et, d'autre part, la formation morale des populations par l'apostolat missionnaire.

La formule de la liberté subsidiée, en honneur dans notre pays, apportait au Congo une solution idoine du problème; elle fut consacrée par une convention conclue avec la plupart des missions. C'est De Jonghe encore qui la rédigea, la négocia, veilla, pendant tant d'années, à son application et aplanit les difficultés qu'elle suscita parfois. Comme il n'était pas statique, il veilla aussi constamment à faire progresser notre enseignement colonial et à l'adapter périodiquement à ses besoins nouveaux.

Le savant.

De Jonghe avait fait de brillantes études à l'Université de Louvain; il y avait conquis le diplôme de Docteur en Philosophie et Lettres; une bourse de voyages, résultat d'un concours sévère, lui avait permis de compléter ses études à Berlin et à Paris.

Très tôt, il s'orienta vers les sciences ethnographiques et anthropologiques. Il y acquit rapidement une réelle maîtrise et ne tarda pas à publier des études sur ces matières. On l'a rappelé plus haut, une des premières manifestations de cette activité fut la collaboration de De Jonghe au grand ouvrage ethnographique entrepris par M. Cyrille van Overbergh, en 1903, sur les populations du Congo. Il devint le Secrétaire de cette publication, l'ordonnateur et l'inspirateur des éléments scientifiques que son très savant Directeur entendait lui donner pour base.

On retrouve déjà dans ce travail la précision, la clarté, la netteté de la pensée ainsi que l'érudition de notre ancien collègue.

Dès qu'il fut bien en possession de la matière — et il ne cessa de l'étudier — il multiplia les études ethnographiques; la bibliographie jointe à cette note en porte le témoignage; elles attirèrent sur De Jonghe l'attention des milieux savants. L'Université de Louvain lui confia les cours qui se rapportent à ce domaine de la science; il les professa jusqu'à sa mort.

Ce n'était pas un simple goût personnel qui poussait De Jonghe dans ces investigations. A la tendance évidente de son esprit vers les spéculations scientifiques se joignait une préoccupation pratique, je dirais patriotique.

L'homme, son milieu, sa famille, son clan, voilà le centre, les éléments fondamentaux de la colonisation. Les colonisateurs

qui ont perdu de vue cette vérité première ont échoué dans leur tâche et n'ont accompli qu'une œuvre artificielle et précaire.

« L'Homme, cet inconnu ». Qui l'était plus que le Noir, il n'y a pas si longtemps ? Il a donc fallu apprendre d'où il vient, scruter sa conscience, sa psychologie, sa mentalité; percer le mystère qui entourait son existence sociale et politique, voir comment il réagissait sous le choc d'une civilisation nouvelle. Ce fut un long travail qui se poursuivit opiniâtement, et souvent sans éclat, pendant des années et qui n'est pas près d'être terminé.

Dans toute la littérature coloniale d'à présent, il n'y a pas d'études surpassant en importance celles qui se rapportent à ces sujets. L'ethnographie, l'ethnologie, l'anthropologie, la sociologie se sont classées en tête des sciences coloniales, et c'est sur le résultat des travaux auxquels elles donnèrent naissance que les Gouvernements coloniaux devraient, en ordre principal, avoir les yeux fixés.

De Jonghe, par ses fonctions administratives, n'avait pas tardé à se rendre compte des erreurs et du mal que l'ignorance de l'ethnographie congolaise nous avait fait commettre dans notre œuvre coloniale. Il fallait remédier à cette situation et, pour cela, « coloniser scientifiquement », comme il l'écrivit un jour. C'est cette conviction qui entretint en lui sa flamme pour les études ethnographiques. Il entendit même l'allumer chez les autres et, à cette fin, il se fit le mentor de missionnaires, d'administrateurs, de magistrats; il suscita autour de lui l'intérêt des études ethnographiques; il encouragea et stimula ceux qui s'y livraient; il leur donna d'utiles directives. Et même, pour initier le plus grand nombre possible de nos coloniaux à l'ethnographie et aux recherches qu'elle exige, il fonda, en 1920, la revue *Congo*. Sans doute, cette revue n'avait pas pour unique préoccupation de vulgariser les études et les observations ethnographiques; elle devait être et elle devint, sous la direction éclairée de son fondateur, une revue d'information coloniale générale. Il n'est que de parcourir la table qu'en a dressée, avec tant de soin, notre collègue M. Devroey, pour se rendre compte de l'éclectisme qui présida à sa rédaction. Mais, les articles d'ethnographie y eurent une place importante. Elle contribua par là à la réalisation du dessein que De Jonghe avait en vue.

C'est encore la même préoccupation scientifique, le désir de voir la science présider à nos activités coloniales, qui inspira à De Jonghe la pensée de créer notre Institut Royal Colonial; car il en fut le véritable fondateur avec le regretté Simar, son collaborateur au Ministère des Colonies. C'est à la mort de ce dernier qu'il devint notre Secrétaire général.

Nous savons tous avec quelle intelligence il présidait à l'activité de notre Académie; sa préparation scientifique et l'étendue de ses connaissances le mettaient à l'aise dans chacune de ses sections. Il semblait que toutes les matières lui fussent familières.

La réputation scientifique de De Jonghe grandissait constamment au dehors. En 1926, l'Institut Colonial International l'accueillit parmi ses membres; il collabora activement à ses travaux, fut de toutes les sessions; il rédigea, pour celui-ci, plusieurs rapports de haute valeur; et comment ne rappellerai-je pas, ici, que sa dernière manifestation scientifique fut pour cette institution; elle se concrétisa par un Rapport qui fut lu à la dernière session que l'Institut tint à Bruxelles à la fin de novembre dernier.

C'est un Rapport remarquable. De Jonghe y consigna, avec un rare bonheur d'expressions, les conclusions d'une longue vie de méditation sur les civilisations, leurs valeurs respectives, leurs points de contact et leur avenir.

L'« International African Institute » de Londres le désigna dès sa formation, pour faire partie de son Comité exécutif. Il en était le représentant permanent à Bruxelles. Là aussi son concours était précieux, parce qu'il apportait aux travaux de cette institution, non seulement l'appoint de son érudition, mais aussi celui de son bon sens et de la clarté de son intelligence.

Il avait fini par être en rapports suivis avec tous les savants spécialisés dans les connaissances ethnologiques et sociologiques. Il jouissait auprès d'eux de la meilleure cote d'estime et de sympathie; aussi, le choisirent-ils, d'un accord unanime, pour organiser et présider le Congrès international des Sciences anthropologiques et ethnologiques qui se tint à Bruxelles en août 1948. Plusieurs centaines de savants, venus du monde entier, se réunirent, à cette occasion, à Bruxelles. De Jonghe dirigea leurs travaux avec un brio qui fit l'admiration de tous.

Les sciences ethnologiques et anthropologiques sont complexes; elles se rattachent, elles-mêmes, à d'autres sciences plus générales; leur connaissance parfaite suppose un grand effort et une vaste culture. Elles suscitent, d'ailleurs, des divergences de vues; les ethnologues se groupent en école; ils disputent sur la classification des éléments de l'ethnographie, de la sociologie, voire sur les termes à employer dans la description des phénomènes dont l'étude est leur objet.

De Jonghe, en toutes ces matières, avait des opinions bien nettes; il avait pris position dans ces controverses, et il l'avait fait avec son habituel bon sens. C'est ce qu'explique notre collègue, M. De Cleene, dans une note, qu'à ma demande il a rédigée pour apporter à cette notice les précisions que seul un ethnologue rompu, je dirais presque aux mystères de l'ethnologie et de l'anthropologie, peut exposer. Je joins ce travail en annexe II, afin de donner aux savants la satisfaction de communier, en pleine connaissance, à l'admiration que je cherche à provoquer pour notre regretté Secrétaire général.

Pour le profane que je suis, je ne puis apprécier les travaux scientifiques de De Jonghe que du dehors, en quelque sorte, du point de vue de leur présentation.

De Jonghe avait à sa disposition un moyen d'expression remarquable; il écrivait dans une langue d'une limpidité étonnante; il maniait le français et le flamand avec une égale facilité et une réelle perfection. Son style était simple, sans bavure; il exposait avec clarté les notions les plus abstraites; le non-initié avait le même plaisir à le lire que le savant; ce fut vraiment un maître.

C'est sur cette appréciation que je veux terminer cette notice. Puisse-t-elle apporter à ceux qui en prendront connaissance la conviction que celui que nous avons perdu fut un type d'homme de haute classe et qu'il mérite de prendre rang parmi ceux dont non seulement notre Institut mais aussi notre Pays tout entier ont le droit de s'enorgueillir.

20 février 1950.

O. LOUWERS.

Bruxelles, le 30 janvier 1950.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai bien reçu votre lettre du 23 janvier relative à la demande d'un renseignement précis concernant un moment de la carrière de notre ami commun M. De Jonghe, qui vient de mourir.

A la suite du Congrès International de Mons, — qui fut célèbre en ce temps-là, — je réalisai un de ses vœux, *en créant le Bureau International d'Ethnographie*, ayant pour mission générale l'étude comparée des peuples spécialement primitifs (pour commencer). Avec quelques amis, nous résolûmes de commencer cet immense travail par l'étude de monographies *congolaises*, à la demande expresse du Roi Léopold II : ce serait un excellent point de départ. Mon ami Joseph Halkin, professeur à l'Université de Liège, fut chargé de préparer le *questionnaire ethnographique*. Cette œuvre fut amendée et finalement approuvée. Restait à organiser le Bureau qui étudierait les documents parus et les classerait suivant l'ordre du questionnaire. Et l'on s'attaqua aussitôt aux livres parus, aux articles de revues, de journaux, à tous les documents connus. Puis, on se mit en relations directes avec les personnalités capables de fournir des observations sur chacune des peuplades étudiées; renseignements complémentaires des premiers.

C'est pour la première de ces deux tâches que je fis appel à M. De Jonghe, jeune universitaire aux brillantes études, qui m'avait été vivement recommandé, notamment par mon ami le Ministre Jules Renkin, comme un sujet d'élite.

M. De Jonghe, après quelques mois d'initiation, répondit à notre espoir. C'est alors que je le désignai comme *chef du Bureau ethnographique* (dont j'étais le Président).

La seconde mission, les relations avec les observateurs sur place, je me la réservai longtemps, mais après deux ou trois ans, M. De Jonghe y fut associé pour certaines peuplades et ici aussi réussit brillamment.

M. De Jonghe avait sous ses ordres plusieurs autres jeunes savants qu'il forma et dirigea avec une réelle maîtrise.

C'est de cette collaboration que sortirent successivement les douze monographies ethnographiques qui établirent la réputation du Bureau International d'Ethnographie dans le monde.

Ces monographies sont toutes publiées dans le même ordre et sur fiches détachables, de façon à pouvoir être comparées de toutes les manières utiles à des études scientifiques les plus diverses.

Lorsque M. Renkin, devenu Ministre des Colonies, me redevanda M. De Jonghe pour lui confier des fonctions importantes à son Département, je consultai M. De Jonghe, qui me demanda d'entrer dans la carrière administrative, où, d'ailleurs, il réussit brillamment. Mais toujours il resta fidèle au Bureau International d'Ethnographie et à ses méthodes. Et, lorsqu'après la première guerre mondiale, après des bouleversements divers, nous fûmes amenés à transmettre notre patrimoine (du Bureau d'Ethnographie) au Musée de Tervueren, où un des membres de notre Bureau devint Conservateur (ethnographique), M. De Jonghe devint membre de la Commission d'Administration de ce nouveau Bureau (nommé par M. Jaspar) et y remplit ses fonctions de manière exemplaire.

Peu de semaines avant sa mort, il me confiait encore ses vues d'avenir sur l'activité de cette institution (après la seconde guerre mondiale).

J'espère, mon cher Monsieur Louwers, que ces réflexions et souvenirs répondront suffisamment à votre question. Sinon, je suis à votre disposition pour plus amples renseignements.

(s.) C. VAN OVERBERGH,
Ministre d'Etat.

N. De Cleene. — Vues d'Edouard De Jonghe
sur l'ethnologie et l'anthropologie.

I. — SCIENCES QUI ONT L'HOMME POUR OBJET.

Pour désigner les sciences qui ont l'homme pour objet, M. De Jonghe se servait d'une terminologie nette et précise, qui — à l'encontre de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons — est largement partagée en Europe occidentale ⁽¹⁾.

Dans les pays anglo-saxons, le terme « anthropologie » désigne toutes les sciences qui ont l'homme pour objet. L'anthropologie se divise alors en anthropologie physique ou somatologique, d'une part, en anthropologie psychique ou culturelle, d'autre part.

Dans la terminologie de M. De Jonghe, *le mot « anthropologie » ne désigne que la somatologie humaine, c'est-à-dire l'étude des caractères physiques de l'homme et plus spécialement de ceux des caractères physiques héréditaires qui servent à la détermination des groupes humains qu'on appelle communément races. L'anthropologie psychique ou culturelle se confond avec l'ethnologie.*

Il y a des raisons sérieuses pour écarter la terminologie anglo-saxonne :

1° Le terme « anthropologie » est beaucoup trop universel. Il couvre plusieurs disciplines différentes, non seulement l'anthropologie (physique) et l'ethnologie, mais bien souvent aussi la préhistoire. Il y a quelques dizaines d'années peut-être,

(1) On peut lire dans *L'Anthropologie*, t. 53, n° 3-4, les résultats d'une enquête internationale au sujet du sens à donner aux mots « anthropologie, ethnologie et ethnographie ». Elle fut organisée par le Prof. SERGI. Le texte intégral a paru dans *Rivista di Antropologia*, t. 35, 1944-1947, sous le titre « Terminologia e divisione delle Scienze dell' Uomo : i risultati di un' inchiesta internazionale ».

un seul homme pouvait encore se rendre maître de ces trois sciences; à l'état actuel de leur développement, cela est devenu totalement impossible.

2° La préparation exigée pour l'étude de chacune de ces sciences est fort différente. L'anthropologie (physique) suppose des études préliminaires de médecine et de sciences naturelles; la préhistoire exige en outre des connaissances géologiques et paléontologiques, et l'ethnologie demande une formation philosophique et psychologique.

3° L'emploi d'un seul terme pour désigner trois disciplines différentes peut entraîner une confusion dans la méthode. De la sorte, on peut en arriver à appliquer en ethnologie une méthode qui ne convient qu'aux sciences naturelles.

N. B. — Les terminologies néerlandaise et allemande écartent nettement toute confusion : anthropologie = *rassenkunde* (étude des races), ethnologie = *volkenkunde* (études des peuples de culture inférieure).

II. — ETHNOGRAPHIE ET ETHNOLOGIE.

M. De Jonghe employait ces deux termes dans leur sens classique.

L'ethnographie et l'ethnologie ne sont que deux stades différents d'une même science qui a pour objet : l'étude systématique de toutes les manifestations de l'activité humaine chez les peuples de culture inférieure.

L'ethnographie est une étude descriptive. Elle fait un inventaire aussi complet que possible de toutes les manifestations de la vie culturelle — vie religieuse, familiale, politique, juridique, économique, intellectuelle, morale, esthétique — dans une peuplade déterminée. Elle se fait nécessairement sur place et aboutit à la constitution de monographies et de musées ethnographiques.

L'ethnologie est une étude comparative. Elle compare les données ethnographiques (monographies et musées) afin d'en dégager des conclusions au sujet de l'évolution, progrès ou régression, des peuples de culture inférieure. Par là, l'ethnologie se classe parmi les sciences historiques.

III. — TENDANCES MODERNES.

Pour bien comprendre l'opinion de M. De Jonghe sur certaines tendances actuelles en ethnographie et en ethnologie, il faut toujours avoir devant les yeux qu'il *considérerait celles-ci comme des sciences essentiellement spéculatives.*

a) Tendances fonctionnelles de Malinowski.

Malinowski s'inspire d'un utilitarisme assez étroit : faire servir l'ethnographie et l'ethnologie à des fins utiles, telles que l'administration coloniale. Par là, il se laisse aller à une critique injustifiée de l'ethnologie historique, qu'il qualifie avec un certain mépris d'« antiquarian anthropology ».

En réalité, il n'y a aucune opposition réelle entre les tendances fonctionnelles de Malinowski et les visées de l'ethnologie historique. Bien au contraire, les deux peuvent se compléter.

En effet, pour bien comprendre la fonction *hic et nunc* d'une institution familiale, d'une croyance religieuse, d'une prescription morale ou de tout autre élément culturel, dans l'ensemble de la vie sociale, il ne suffit pas de connaître cet élément dans le présent, il faut aussi en connaître le passé. Le passé se reflète dans le présent. Malinowski sous-estime la valeur de l'ethnologie historique pour une exacte compréhension des faits culturels.

Il est évident, d'autre part, que l'analyse fonctionnelle des faits culturels fait partie de l'activité ethnographique proprement dite. L'ethnographe ne se contente pas d'une simple description. Son enquête s'étend à la signification, la portée, le sens, le rôle, la fonction des faits étudiés.

b) La codification de la coutume.

L'étude des faits juridiques rentre dans le domaine de l'ethnographie et de l'ethnologie au même titre que les faits religieux, politiques, économiques et autres. Pour bien comprendre les faits juridiques dans toute leur complexité, il faut tenir compte de leurs rapports avec la culture dans son ensemble. En d'autres mots, il faut tenir compte de leur interprétation ethnographique, c'est-à-dire de leurs rapports avec l'ensemble des

conceptions sociales, religieuses, économiques, politiques et autres, de leur origine diverse, de leur degré d'acculturation.

C'est pourquoi la codification des coutumes juridiques — codification faite pour la pratique judiciaire — doit être précédée d'un inventaire scientifique désintéressé de ces coutumes.

c) **Social anthropology.**

Cette expression souligne uniquement que les recherches ethnographiques et ethnologiques se font surtout sur le plan social et plus particulièrement au sujet de la structure sociale (filiation, parenté, différenciation à l'intérieur du groupe, etc.). C'est particulièrement Radcliffe-Brown qui a orienté les recherches en ce sens. M. De Jonghe s'y intéressait à un très haut degré.

Février 1950.

Edouard De Jonghe.

Né à Grimminge (Flandre Orientale) le 4 septembre 1878.

Décédé à Schaerbeek le 8 janvier 1950.

Diplômes de docteur en philologie classique (1902), de docteur en philosophie et lettres (1902) et de docteur en histoire (1903), conférés par l'Université Catholique de Louvain.

Il avait suivi en outre, en 1905, à l'Université de Berlin, les cours d'histoire du costume dans l'art grec, et ceux d'histoire des découvertes au Mexique, et des anciennes cultures mexicaines.

Professeur à l'Université de Louvain en 1908, il y enseigna l'ethnologie générale, l'ethnographie congolaise, les institutions primitives et la politique indigène.

Directeur général honoraire et Secrétaire général f.f. (1940-1942) du Ministère des Colonies.

Membre de l'Institut Royal Colonial Belge (section des Sciences morales et politiques).

Membre de l'Institut International des Sciences politiques et sociales appliquées aux pays de civilisations différentes (Incidi) (ancien Institut Colonial International).

Membre de la Société Scientifique de Bruxelles.

Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène Coloniale.

Président des Commissions de Surveillance du Musée du Congo belge à Tervueren et du Laboratoire de Recherches chimiques et onialogiques à Tervueren.

Membre du Comité permanent des Congrès coloniaux.

Membre des Comités de direction :

des Semaines d'Ethnologie religieuse à Louvain, et
de l'Institut International des Langues et des Civilisations
africaines à Londres.

Membre des Conseils d'Administration :

de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-mer
(Anvers),

du Fonds Reine Élisabeth pour l'Assistance Médicale aux
Indigènes (F.O.R.É.A.M.I.),

de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Cen-
trale (I.R.S.A.C.).

Membre de la Commission de la Reconnaissance Nationale.

Honorary Fellow de l'Institut d'Anthropologie de Grande-
Bretagne et d'Irlande.

Consultative Director de l'International African Institute de
Londres.

Directeur-fondateur de la « Revue Congolaise », de la revue
« Congo », de la « Bibliothèque Congo ».

Président du Comité de rédaction de la revue « Zaïre ».

Secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge.

Distinctions honorifiques :

Grand-Officier de l'Ordre de la Couronne,

Commandeur de l'Ordre de Léopold,

Commandeur de l'Ordre Royal du Lion,

Croix civique de 1^{re} classe,

Médaille Commémorative du Centenaire,

Grand-Officier de l'Ordre du Christ du Portugal,

Grand-Officier de l'Ordre du Nichan-el-Anouar,

Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

1^{er} mars 1950.

E. D.

BIBLIOGRAPHIE DE M. EDOUARD DE JONGHE.

1. Les théories récentes sur la prose métrique (*Le Musée belge*, VI, 1902, 262-279, 344-363).
2. Thevet, mexicaniste. Mémoire présenté au XIV^e Congrès des Américanistes à Stuttgart (*Rapports du Congrès*, 1904, 223-240).
3. Les clauses métriques dans Saint-Cyprien (*Recueil des travaux des conférences d'Histoire et de Philologie*, Louvain, fasc. 14, 1905, 155 p.).
4. Histoire de Méchique. Manuscrit français inédit du XVI^e siècle (*Journal de la Société des Américanistes de Paris*, 1905, t. II, n^o 1, 38 p.).
5. La place de l'ethnographie dans les études universitaires. Rapport présenté au Congrès mondial de Mons, section 1, 1905, 10 p.
6. Le calendrier mexicain. Essai de synthèse et de coordination (*Journal de la Société des Américanistes*, Paris, 1906, 35 p.).
7. Der altmexikanische Kalender (*Zeitschrift für Ethnologie*, Berlin, 1906, 27 p.).
8. Les sociétés secrètes au Bas-Congo (*Revue des Questions scientifiques*, Bruxelles, octobre 1907, 75 p.).
9. Monographies ethnographiques. Les Bangala. En collaboration avec CYR. VAN OVERBERGH, Bruxelles, Dewit, 1907.
10. Monographies ethnographiques. Les Mayombe. En collaboration avec CYR. VAN OVERBERGH, Bruxelles, Dewit, 1907.
11. L'état actuel des études mexicaines (*Annales de la Société scientifique*, Bruxelles, 1908, 9 p.).
12. Études sur les sources de l'ethnographie congolaise. I : Les Bangala (*Le Muséon*, Louvain, vol. IX, n^o 1, 1908, 26 p.).
13. L'activité ethnographique des Belges au Congo (*Bulletin de la Société d'Études coloniales*, Bruxelles, 1908, 26 p.).
14. Monographies ethnographiques. Les Mangbetu. En collaboration avec CYR. VAN OVERBERGH, Bruxelles, Dewit, 1908.
15. Archives congolaises. En collaboration avec TH. SIMAR (*Revue Congolaise*, Bruxelles, 1912, I, 419-439; 1913-1914, IV, 1-29, 154-174, 207-225, 271-287).
16. Archives congolaises. En collaboration avec TH. SIMAR, Bruxelles, Vromant, 1919, in-8^o, 218 p.
17. A propos des « Primitifs » (*Congo*, 1920, I, 314-323).

18. L'Ethnologie, son objet, sa méthode (*Ibid.*, 1920, II, 279-304).
19. Préface aux « Études Bakongo, Histoire et Sociologie », par le R.P. J. VAN WING (*Bibliothèque Congo*, III, 1-13, Bruxelles, Goemaere, 1921).
20. A propos de la politique indigène. Le respect de la coutume (*Congo*, 1921, I, 748-767).
21. Ons beschavingswerk in Belgisch-Kongo. Opvoeding en Onderwijs (*Verhandelingen van de Alg. Kath. Vlaamsche Hoogeschool*, uitbreiding, n° 202, Antwerpen, Dirix-Van Riet, 1922, in-8°, 43 p.).
22. Le respect de la coutume et le relèvement des Noirs (*C. R. III^e Congrès International colon. Gand 1913*, I, 213-229, Gand, Van der Poorten, 1922).
23. L'instruction publique au Congo belge (*Congo*, 1922, I, 501-530).
24. De la légalité des villages chrétiens. En collaboration avec V. DENYN (*Ibid.*, 1922, II, 501-534).
25. Les empêchements de mariage chez les Bakongo (*Man. Monthly Rec. Anthropol. Sc.*, Londres, 1922, XXII, 162-163).
26. Les sociétés secrètes en Afrique (*Sem. Ethnol. rel.*, C. R. Anal. III^e session, Tilbourg, 6-14 septembre 1922, 340-355).
27. Les sociétés secrètes en Afrique (*Congo*, 1923, II, 388-403).
28. L'action civilisatrice au Congo. Le Congo belge (suppl. hors série de la *Vie Techn. et Industr.*, 1923, 179-184).
29. Associations primitives d'idées : serpents, jumeaux, arc-en-ciel (*Congo*, 1924, II, 545-559).
30. Victor Denyn (*Ann. Univ. Cath. Louvain*, 1920-1926, CCXCIV-CCXCV).
31. L'Art chez les populations indigènes du Congo belge. Art populaire (*Trav. art. et scient. du I^{er} Congrès Intern. Arts populaires*, Prague, 1928, I, 46-47).
32. La famille chez les Congolais (*Sem. Intern. Ethn. rel.*, V^e session, Luxembourg, 16-22 septembre 1929, 241-256).
33. Notes sur les institutions, mœurs et usages des Congolais, Bruxelles, Weissenbruch, 1930, in-8°, 28 p.
34. Idem (*Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du Service territorial au Congo belge*, 5^e édit., 60-86, Bruxelles, Weissenbruch, 1930).
35. Les Ngbandi, d'après l'ouvrage du R.P. Tanghe (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1930, 73-76).
36. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1929-1930 (*Ibid.*, 1930, 394-400).
37. Théophile Simar (*Congo*, 1930, II, 143-147).
38. Ethnographie du Congo (*Revue Quest. scient.*, 1930, IV^e série, XVII, 226-260).
39. L'enseignement des indigènes au Congo belge. Rapport présenté à la XXI^e session de l'Institut Colonial International à Paris, mai 1931, Bruxelles, Dewarichet, 1931, in-8°, 135 p.

40. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1930-1931 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1931, 398-403).
41. Le droit coutumier des indigènes par MM. E. Schaltz, Everth et L. Adam (*Ibid.*, 1931, 451-456).
42. Education in Belgian Congo (*Educ. Yearbook Inter. Inst. Teachers*, Columbia University, 1931, 27-60).
43. Aperçu démographique du Congo belge (*L'Essor économique belge. L'Expansion coloniale*, I, 80-100, Bruxelles, De Smet-Verteneuil, 1932).
44. Problèmes de politique indigène. L'organisation des centres extra-coutumiers (*Ibid.*, II, 526-527, Bruxelles, De Smet-Verteneuil, 1932).
45. La structure des sociétés indigènes et quelques problèmes de politique indigène (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1932, 520-524).
46. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1931-1932 (*Ibid.*, 1932, 520-524).
47. Hommage à Victor Denyn (*Congo*, 1932, II, 485-497).
48. A propos de l'esclavage au Congo (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1933, 65-88).
49. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1932-1933 (*Ibid.*, 1933, 642-648).
50. Les missions religieuses au Congo belge (*Congo*, 1933, I, 1-24).
51. L'Institut Colonial International à Lisbonne (*Ibid.*, 1933, II, 1-21).
52. L'Institut International des Langues et des Civilisations africaines à Bruxelles (*Ibid.*, 1933, II, 160-166).
53. Les langues communes au Congo belge (*Ibid.*, 1933, II, 509-523).
54. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1933-1934 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1934, 567-572).
55. De la nécessité d'une documentation scientifique ou statistique préalable à toute mesure intéressant les indigènes (*Ibid.*, 1934, 696-697).
56. A la recherche du lac central africain (*Congo*, 1934, II, 39-50).
57. Mort de Jules Renkin (*Ibid.*, 1934, II, 227-237).
58. Le Musée de Tervueren et le Bureau d'Ethnographie (*Congo*, 1934, II, 237-242).
59. Rapport sur le mémoire du R.P. Mertens, « Les Badzing de la Kamtsha » (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1935, 51-52).
60. La mission d'études du R.P. Van Bulck (janvier 1932-août 1933) (*Ibid.*, 1935, 116-139).
61. Rapport sur le mémoire du R.P. Bittremieux : « La société secrète des Bakhimba au Mayombe » (*Ibid.*, 1935, II, 279-281; reproduit dans *Congo*, 1935, II, 598-600).
62. Vers une langue nationale congolaise (*Ibid.*, 1935, 340-351).
63. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1934-1935 (*Ibid.*, 1935, 530-535).

64. Présentation d'un mémoire du R.P. Struyf : « Légende des Bakongo » (*Ibid.*, 1935, 571).
65. Introduction à l'ouvrage du Dr J. Maes et M^{lle} O. Boone : « Les peuplades du Congo belge. Nom et situation géographique » (*Congo*, 1935, I, 692-694).
66. Quelques aspects de la connaissance des coutumes et institutions indigènes (extr. de *Expectatio gentium*. Compte rendu de la XIII^e semaine missiologique de Louvain, 1935, 14 p.).
67. La protection des missions religieuses et les actes internationaux (*Congo*, 1936, I, 161-186).
68. Formations récentes de sociétés secrètes au Congo belge (*Africa. Journ. of the Intern. Inst. of African languages and cultures*, Londres, 1936, IX, 56-63; reproduit dans *Congo*, 1936, I, 233-242).
69. Présentation d'un mémoire du R.P. Hulstaert : « Le mariage des Nkundo » (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1936, 216-220; reproduit dans *Congo*, 1936, II, 378-381).
70. Présentation du rapport sur l'attribution du prix linguistique (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1936, 253-255).
71. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1935-1936 (*Ibid.*, 1936, 418-424).
72. Le statut des groupements indigènes (*Institut col. intern. Compte rendu de la session de Londres*, octobre 1936, 63-65).
73. Gordon Pacha au service de Léopold II (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1937, 332-346; reproduit dans *Congo*, 1937, II, 556-563).
74. Les arbres à esprits au Kasai (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1937, 378-392; reproduit dans *Congo*, 1937, II, 443-445).
75. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1936-1937. Algemeen verslag over de werkzaamheden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1936-1937 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1937, 672-679).
76. Présentation du mémoire du R.P. Schebesta : « Die Bambuti Pygmäen vom Ituri » (*Ibid.*, 1937, 728).
77. Les missions protestantes au Congo. En collaboration avec M. SCHMITZ, sous le pseudonyme Azed (*Congo*, 1938, I, 288-296).
78. L'Institut International des Langues et des Civilisations africaines à Bruxelles (*Ibid.*, 1938, II, 1-6).
79. Over stam- en klankwezen in Belgisch-Congo (*Beknopte Handelingen van het XIV^e Vlaamse Philologencongres*, Leuven, 22-24 April 1938, 111-119).
80. Id. (*Congo*, 1938, II, 434-446).
81. Présentation de l'ouvrage du R.P. Van Wing : « Études Bakongo. II : Religion et Magie » (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1938, 100-103).
82. A-propos d'exogamie clanique et d'endogamie tribale (races pures ou mélange de races au Congo) (*Ibid.*, 1938, 322-330; reproduit dans *Congo*, 1938, II, 223, 309-316).

83. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1937-1938. Algemeen verslag over de werkzaamheden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1937-1938 (*Ibid.*, 1938, 536-547).
84. Présentation du rapport de M^{sr} J. Cuvelier et M. L. Jadin sur la publication des documents concernant le Congo se trouvant aux archives vaticanes (*Ibid.*, 1938, 673-677; reproduit dans *Congo*, 1939, I, 195-198).
85. Le Congo au XVI^e siècle. Notes sur Lopez Pigafetta (*Ibid.*, 1938, 693-723; re produit dans *Congo*, 1938, II, 578-579; 1939, I, 208-212).
86. Onderwijs in Belgisch-Congo (*Paedagogische Encyclopaedie van Verheyen en Casimir*, Antwerpen, De Sikkel, 1939, 1^{ste} deel, 213-216).
87. Pie XI, le pape des missions (1922-1939) (*Congo*, 1939, I, 121-124).
88. Questionnaire ethnographique relatif au Congo belge avec quelques indications bibliographiques. En collaboration avec MM. MAGOTTE et VAN GRIEKEN. (extr. de *Congo*, 1939, II, fasc. 5, 39 p., Bruxelles, Goemaere).
89. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1938-1939. Algemeen verslag over de werkzaamheden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1938-1939 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1939, 365-370).
90. L'enseignement colonial. Rapport présenté au Congrès colonial national, V^e session, Bruxelles, impr. Louis, 1940-IX, 11 p.
91. Terres indigènes et terres domaniales (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1940, 129-132).
92. Rapport sur le mémoire de M. J. Jadin : « Les groupements sanguins des Pygmôides et des Nègres de la province équatoriale (*Ibid.*, 1940, 142-146).
93. Un dallage mégalithique près d'Api. En collaboration avec le R.P. L. LOTAR (*Ibid.*, 1940, 335-341).
94. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1939-1940. Algemeen verslag over de werkzaamheden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1939-1940 (*Ibid.*, 1940, 562-573).
95. Het onderwijs voor Zwarten (*Onze Kolonie en de Kolonisatie. Voordrachten en lezingen gehouden in kol. U. C.*, Antwerpen, Brussel, Gent, Leuven, N. V. Standaard-Boekhandel, 1946, 359-373; conférence faite le 6 février 1940).
96. De slaverij in Kongo (*Ibid.*, Antwerpen, Brussel, Gent, Leuven, N. V. Standaard-Boekhandel, 1946, 287-300; conférence faite le 5 décembre 1941).
97. Rapport sur le mémoire du R.P. De Boeck, intitulé : Premières applications de la géographie linguistique aux langues bantoues » (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1941, 235-237).

98. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1940-1941. Algemeen verslag over de werkzaamheden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1940-1941 (*Ibid.*, 1941, 376-389).
99. L'unification des langues congolaises (*Ibid.*, 1944, 272-282).
100. Allocution à l'occasion du retour de captivité en Allemagne (*Ibid.*, 1945, 211-226).
101. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1944-1945. Algemeen verslag over de bedrijvigheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1944-195 (*Ibid.*, 1945, 490-519).
102. Présentation d'une note du R.P. Lotar : « Contribution à la monographie Barambo » (*Ibid.*, 1945, 564).
103. Présentation d'une note de M. L. Grootaers : « La méthode géographique appliquée aux langues congolaises » (*Ibid.*, 1945, 582).
104. Présentation d'une étude des RR. PP. L. Stappers et E. Willems : « Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba » (*Ibid.*, 1946, 1, 257-258).
105. L'éducation de la masse dans les sociétés indigènes d'Afrique (*Ibid.*, 1946, 298-309).
106. Note relative à l'ouvrage du R.P. Tempels : « La philosophie bantoue » (*Ibid.*, 1946, 510-511).
107. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1945-1946. Algemeen verslag over de bedrijvigheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1945-1946 (*Ibid.*, 1946, 752-780).
108. Organisation de la recherche scientifique au Congo (*Ibid.*, 1946, 852-853).
109. Présentation d'un rapport du Prof^r Van den Berghe : « L'éducation des noirs et les mouvements intellectuels nègres aux États-Unis » (*Ibid.*, 1946, 890).
110. Les recherches ethnographiques en Belgique et au Congo belge (*Man, A record of anthropological sciences*, XLVI, Londres, 1946, novembre-décembre, 134-140).
111. Commission de l'Ethnologie. Rapport de la séance du 10 novembre 1947 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1947, 244-245).
112. Plan d'exploration ethnographique et ethnologique du Congo belge (*Ibid.*, 1947, 426-436).
113. La question des subsides scolaires au Congo belge (*Zaire, Revue Congolaise*, Bruxelles, janvier 1947, I, 35-54).
114. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1946-1947. Algemeen verslag over de bedrijvigheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1946-1947 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1947, 668-698).
115. A propos de l'Efe, langue originelle des Pygmées d'Afrique (*Africa*, Londres, janvier 1948, 54-55).

116. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1947-1948. Algemeen verslag over de bedrijvigheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1947-1948 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1948, 790-812).
117. Contre le colonialisme pour la colonisation (*Ibid.*, 1947, 727-731).
118. Présentation d'une étude de M. E. Michel : « Une tentative de colonisation belge aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Fidji et Salomon en 1861 » (*Ibid.*, 1948, 106, 136).
119. A propos de la codification de la coutume (*Ibid.*, 1948, 702-709).
120. Activités ethnologiques et linguistiques belges, 1948-1949. Rapport à l'International African Institute (*Africa*, Londres, juillet 1949, 236-237).
121. Rapport général sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1948-1949. Algemeen verslag over de bedrijvigheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1948-1949 (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1949, 724-752).
122. A propos de l'Esotérie des Noirs dévoilée, par C. Wauters (*Zaire, Revue Congolaise*, Bruxelles, octobre 1949, 933-936).
123. Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge. En collaboration avec JULES VANHOVE (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, in-8°, 1949, 184 p., 1 carte hors-texte).
124. Considérations générales sur l'étude des civilisations aux points de vue statistique et dynamique. Rapport présenté à la session de novembre 1949 de l'Institut International des Sciences politiques et sociales appliquées aux pays de civilisations différentes (Incid), Bruxelles, 1949.

Direction :

Revue Congolaise, 1910-1914.

Bibliothèque Congo. Congo Bibliothek, 31 volumes, 1920-1936.

Congo, Revue générale de la colonie belge, 1920-1940.

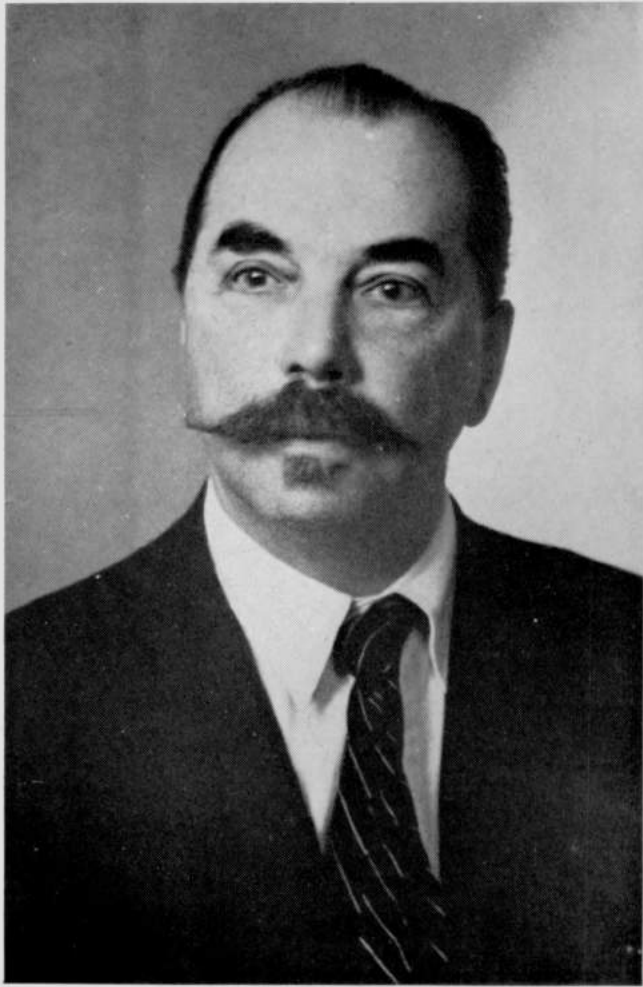
Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge, 1930-1949.

Bibliothèque Congo, nouvelle série. *Congo Bibliothek*, nieuwe reeks, 4 volumes, 1937-1940.

Président du Comité de rédaction de la revue *Zaire*, 1947.

1^{er} mars 1950

E. D.



Gaston DELEVOY

GASTON DELEVOY.

(17 février 1884-17 janvier 1950.)

Gaston Delevoy était un homme simple et bon. Je parlerai de lui simplement, comme il eût aimé qu'on le fit de son vivant.

Mais, je serai dur en évoquant le destin : celui-ci a voulu qu'un accident inutile supprimât la valeur humaine qu'il personnifiait et dont nous pouvions encore tellement attendre. On se sent envahi par une colère froide en songeant qu'une puérule tentative d'un gain de quelques secondes a fauché une existence si précieuse.

*
**

Jusqu'au crépuscule si lumineux de sa vie, il a vécu pour la forêt dans un rêve intérieur avec des arbres pour décor. Ces derniers étaient parfois en rangs si serrés, qu'il est arrivé que la rêverie du grand forestier fût interrompue par un contact tangible avec un arbre réel.

Et pourtant, ataviquement, rien ne préparait Gaston Delevoy à cette mission qu'il n'a cessé d'exercer fidèlement. Il s'était déjà consacré à une autre branche d'activité, lorsque, sur les conseils de N. I. Crahay, qui fut directeur général des Eaux et Forêts, il décida d'entreprendre ses études d'ingénieur agronome et forestier à l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux. Il en sortit brillamment et entra aussitôt à l'Administration.

Après de courtes prestations dans les cantonnements forestiers du Limbourg, de Saint-Hubert et de Couvin, il fut affecté à la Forêt de Soignes, dont l'étude inspira toute son œuvre belge, que je laisse à d'autres le soin de rappeler, pour ne m'attacher ici qu'à son œuvre coloniale. Je dirai cependant qu'il voua presque toute sa carrière à la Station de Recherches de Groenendaal, refusant d'accéder à l'Administration centrale des Eaux et Forêts, pour poursuivre encore ses travaux. Le titre de Directeur de la Station de Recherches fut créé à son intention.

Il œuvra dans le vallon sylvestre comme dans la savane boisée, d'une manière probe, consciencieuse et désintéressée qui commande le respect. Sa vie eût pu être notée au jour le jour dans un « Livre de raison ». Elle s'est déroulée dans une sérénité et une ordonnance qui évoquent la musique d'un Jean-Sébastien Bach.

*
**

On restera toujours confondu devant l'ampleur et surtout la profondeur de l'œuvre coloniale de Gaston Delevoy, eu égard à la courte durée des quatre missions qu'il accomplit pour le Comité Spécial du Katanga, dont il fut le conseiller technique écouté.

Alors qu'il était sous-inspecteur des Eaux et Forêts, il part une première fois en Afrique en octobre 1920. Après un voyage de documentation dans la Colonie du Cap, le Natal, le Transvaal et la Rhodésie, il séjourna au Katanga de janvier 1921 à septembre 1922.

Il effectue une seconde mission dans le domaine du C.S.K., de février à août 1924, spécialement dans la vallée de la Lukuga.

En un temps qui représente très sensiblement moins d'un terme normal de service — et il s'agit ici d'un premier terme — il rassemble tous les éléments d'observation qui lui permettent de donner une série de publications dans diverses revues, mais en outre et surtout :

a) durant la période 1928-1929 :

La question forestière au Katanga, trois volumes contenant au total plus de 1.000 pages;

b) durant la période 1928-1932 :

Études systématiques des bois du Katanga, en 7 fascicules;

c) en 1934 :

Contribution à l'étude de la végétation forestière de la vallée de la Lukuga (Katanga septentrional), mémoire que publie notre Institut, dont Gaston Delevoy était membre associé depuis le 22 janvier 1930.

*
**

Ce n'est qu'après 23 ans qu'il revient au Katanga, en 1947. Sa mission, d'une durée de quelque trois mois seulement, le mène à effectuer une randonnée de plusieurs milliers de kilomètres. Cela lui fournit l'occasion, ainsi qu'il écrit à son retour dans ses *Notes de Sylviculture katanguienne*, publiées en 1948, « non pas de faire de nouvelles études détaillées, mais de prendre des aperçus rapides et superficiels qui permettent cependant de corriger dans une certaine mesure mes impressions d'autrefois ».

Et sa modestie le pousse à ajouter : « Dans ce qui suit, on ne doit donc pas s'attendre à trouver des études approfondies, mais de simples notes mises en ordre, ce que tout voyageur averti aurait également pu faire ».

Le propos liminaire de l'auteur rappelle la documentation publiée vingt ans plus tôt dans la *Question forestière au Katanga*, qui ne prétendait pas résoudre les multiples problèmes de sylviculture et d'économie forestière du pays. Bon nombre de points d'interrogation subsistaient. Et il constate — sans doute avec une secrète amertume, malheureusement justifiée — que « bien peu ont reçu leurs réponses ».

Plus loin, il insiste sur le fait qu'« il est généralement admis que toute l'action d'un service forestier doit être basée sur une connaissance aussi exacte que possible des forêts dont il a la gestion, tant en ce qui concerne leurs éléments constitutifs qu'en ce qui a trait au milieu dans lequel elles évoluent. C'est là un fait capital auquel on n'a pas attaché assez d'importance dans les colonies en général. Faute de ces connaissances, on ne peut appliquer aux forêts que des règles empiriques, qui ont beaucoup de chances d'être fausses et de devoir être abandonnées après des expériences désastreuses ».

Il reconnaît que la définition statique de la savane boisée du Katanga, élaborée jadis, doit être notablement révisée et faire place à une notion plus dynamique. Pour comprendre le comportement des essences dans les diverses régions du pays, il faut étudier les milieux dans lesquels elles vivent, s'attacher à l'examen des enracinements et subséquemment des propriétés physiques des sols : profondeur, capacité pour l'air et pour l'eau, rétentivité, teneur en humus, acidité, etc. Ces examens doivent être complétés par l'étude technologique des bois (essais de résistances mécaniques, études microscopiques), éventuellement poursuivie dans les laboratoires métropolitains.

Tout ce programme doit être réalisé par le personnel de gestion. C'était là l'image du forestier conçue par Gaston Delevoy. Durant la dernière année de sa vie, il a eu la joie d'inculquer sa foi dans ses idées à deux jeunes collaborateurs coloniaux.

*
**

Gaston Delevoy est arrivé au terme de sa carrière aux Eaux et Forêts. Il est nanti du titre honorifique de ses fonctions.

Il est un de ces hommes de classe internationale qu'une nation est fière de produire dans les diverses disciplines de l'activité humaine. Il est un de ces hommes pour qui point n'est besoin de parler beaucoup pour se bien faire entendre.

Membre honoraire de la Royal Scottish Forestry Society (1928), membre associé de l'I.R.C.B. (1930), lauréat de l'Académie Royale de Belgique (1930), membre correspondant de l'Office International pour la Protection de la Nature (1930), membre de la Commission de l'I.N.E.A.C. (1934), membre du Comité permanent de l'Union des Instituts de Recherches forestières (1936), il participe à nombre de congrès internationaux.

Après la deuxième guerre mondiale, le Gouvernement belge l'avait délégué en 1945 à la Conférence de la F.A.O. à Québec. A son retour, les circonstances le forcent à passer à New York deux jours trop longs à son gré, car il trouve cette énorme cité par trop dépourvue de coins de verdure.

*
**

C'est après avoir quitté l'Administration qu'il accepte de retourner au Katanga en 1949, pour une période de deux ans, cette fois avec comme but principal la réorganisation de la Division Forestière du C.S.K.

Dès son arrivée, ce travail constructif l'absorbe tout entier, sans lui permettre de s'attacher à des études spéciales. La tâche qu'il a accomplie en moins d'un an porte déjà ses fruits et conservera toujours sa marque.

Avec méthode, il refond la question de la réglementation. Ses directives sont dictées par l'esprit pratique et, toujours, lorsque faire se peut, par l'esprit de recherche. Il se préoccupe de l'établissement de nouvelles réserves forestières, de l'in-

fluence des feux de brousse hâtifs et tardifs, de la régénération en général, met en train une pépinière d'essences indigènes, esquisse un schéma pédo-forestier. Il s'adjoint des récolteurs indigènes et crée un corps de gardes et brigadiers forestiers indigènes.

Mais il songe surtout au but final : l'établissement de la carte forestière. Et il se penche avec intérêt sur les photos du levé aérophotogrammétrique de la carte du domaine du C.S.K., entamé en 1949.

Au début de 1950, il préparait une randonnée vers la partie septentrionale du Katanga, où se posent d'une manière parfois aiguë les questions forestières qu'il voulait résoudre.

*
**

Gaston Delevoy fréquentait peu nos assemblées. Sa modestie s'aggravait d'une demi-surdité qui rendait parfois son rôle ingrat dans les débats d'une assemblée assez importante.

Il préférait des discussions plus intimes. Son prestige sur l'auditeur, immanquablement attentif, était grand. J'affectionnais m'entretenir avec lui de la forêt, que mes années de scoutisme en Belgique et mon métier de géologue en Afrique m'avaient appris à aimer. L'importance de la géologie dans son domaine de recherches n'avait pas échappé à son intelligence toujours en éveil.

Comme je m'insurgeais contre le déboisement inconsidéré dont les conséquences aux points de vue érosion et ressources hydrologiques n'étaient que trop visibles en Afrique du Sud, il me répondait : « N'oubliez pas que la hache est l'outil du forestier ». Mais dans ses *Notes de Sylviculture katangienne*, il parle, en revoyant le Katanga après moins d'un quart de siècle d'absence, du « funeste déboisement autour des grands centres urbains, où l'on a l'impression qu'on fait la guerre aux arbres ».

Et en se remémorant toutes ces impressions, on se prend à regretter intensément que la destinée n'ait pas voulu que Gaston Delevoy pût consacrer plus d'années à la Colonie. Avec son extraordinaire capacité de travail, il eût certainement écrit complètement la Bible de la Forêt du Katanga, dont ses publications sont les prémices.

*
**

Son regard fin, reflétant la bonté, s'animait dès qu'il s'entretenait des êtres et des choses qu'il aimait. Ce regard, je l'ai vu s'éteindre, estompé par le regret de tant de pensées encore inexprimées : Gaston Delevoy avait perdu l'usage de la parole à la suite du choc meurtrier, générateur d'une paralysie partielle du corps.

C'était au moment où l'avion, cap au Nord, dans lequel ses amis coloniaux l'avaient embarqué, avec l'espoir qu'il reverrait sa famille et son pays, avait franchi la limite de la grande forêt équatoriale et survolait à nouveau la savane boisée dont il avait pénétré déjà tant de secrets.

Gaston Delevoy repose désormais à l'orée de sa chère Forêt de Soignes.

Bruxelles, le 14 avril 1950.

A. JAMOTTE.

BIBLIOGRAPHIE COLONIALE DE G. DELEVOY (1922-1949).

1. Les Forêts du Katanga (*Mouvement géographique*, 1922).
2. Les Pépinières au Katanga (*Publ. C.S.K.*, 1923, 28 p., in-8°).
3. La Protection des Forêts coloniales (Congrès forestier de Spa) [*B.S.C.F.B.*, 30^e année (1923), p. 455].
4. La Conservation des Forêts coloniales [*Ibid.*, 30^e année (1923), pp. 465, 526].
5. Boisements exécutés par les indigènes en Afrique [*Ibid.*, 31^e année (1924), p. 48].
6. Le Bois à l'Exposition de Wembley [*Ibid.*, 32^e année (1925), p. 36].
7. Notice sur quelques bois du Katanga [*Ibid.*, 32^e année (1925), pp. 304, 414, 501, 575, 630].
8. À propos de culture coloniale [*Ibid.*, 33^e année (1925), p. 443].
9. Les Forest Scouts [*Ibid.*, 33^e année (1926), p. 506].
10. Recherches sur la régénération naturelle et l'exploitation dans les forêts de montagne de Preanger (Java), d'après Kramer [*Ibid.*, 33^e année (1926), p. 610].
11. Une matière tannante du Congo : *Hymenocardia acida* TULE (*La Bourse aux Cuirs*, Liège, mars 1926).
12. Une Exposition de bois coloniaux à Bruxelles [*B.S.C.F.B.*, 35^e année (1928), p. 163].

13. Etudes systématiques des bois du Katanga (*Publ. C.S.K.*, fasc. I à VII, 1928, 1929, 1931, 1932) (en collaboration avec MM. DUSTIN et ROSENTHAL) (*).
14. La Question forestière au Katanga (*Ibid.*, 3 vol., 1928-1929).
15. Les Forêts du Katanga [*Le Journal belge de Paris*, 3^e année (1929), nos 115, 116, 117].
16. L'Exploitation des forêts au Katanga (*V^e Congrès intern. d'Agric. trop.*, Anvers, 1930, pp. C.R. 999).
17. Note sur les essais d'introduction de Quinquina au Katanga (*Bull. I.R.C.B.*, t. I, n^o 3, 1930, p. 472).
18. Du traitement des forêts coloniales (*Congr. intern. du Bois et de la Sylviculture*, Paris, 1931, C.R., t. I, p. 187).
19. Réalisations forestières en Rhodésie du Sud, d'après « Emp. forest. Journ. » [*B.S.C.F.B.*, 38^e année (1931), p. 176].
20. La Gestion des forêts congolaises (*Bull. I.R.C.B.*, t. II, 1931, p. 120).
21. Pourquoi la richesse forestière n'est pas toujours fonction de la richesse des sols (*Ibid.*, t. II, 1931, p. 545).
22. Essais de reboisement au Katanga (*Rapport annuel C.S.K.*, 1931, p. 8).
23. La Forêt du Katanga [*Rev. intern. Produits coloniaux*, 6^e année (1931), p. 173].
24. Les Bois à l'Exposition de Vincennes et au Havre [*B.S.C.F.B.*, 39^e année (1932), p. 49].
25. Les Forêts du Congo (*L'Essor économique belge. Expansion coloniale*, vol. I, p. 313, 1932, Bruxelles).
26. Du Traitement des forêts coloniales [*Bull. Soc. Géographie*, Bruxelles, 56^e année (1932), p. 5].
27. Sur quelques bois du Katanga [*Rev. intern. Produits coloniaux*, Paris, 8^e année (1933), p. 201].
28. Agriculture et Forêts. Note succincte sur leurs rapports dans les régions tropicales (*Journ. d'Agron. coloniale*, 1933, p. 344).
29. Contribution à l'étude de la Végétation forestière de la Vallée de la Lukuga (*Mém. I.R.C.B.*, t. I, fasc. 8, 1933).
30. Recherches sur la Régénération des Forêts de montagne de Preanger (Java), d'après Kramer [*B.S.C.F.B.*, 41^e année (1934), p. 194].
31. Sur quelques essais de résineux au Katanga (*Bull. I.R.C.B.*, t. IV, 1934, p. 122).
32. A propos des incendies précoces des herbes (*Ibid.*, t. V, 1934, p. 726).
33. La Sylviculture au Brésil [*B.S.C.F.B.*, 42^e année (1935), p. 44].

(*) Le fascicule I a été reproduit sous le titre : « Etudes systématiques des bois », dans l'*Enseignement technique*, Mortanwetz, Marieumont, 18^e année (1929), pp. 38, 87, 127.

34. Réserves forestières, Pâturages et Contrôle des glossines en Afrique tropicale [*Ibid.*, 42^e année (1935), p. 171].
35. Schéma cartographique de la distribution de l'*Afzelia Cuanzensis* au Katanga, in E. DE WILDEMAN, « Considération sur le genre *Afzelia* » (*Bull. I.R.C.B.*, t. VI, 1935, p. 182).
36. Le Milieu physique et la Phytogéographie du centre africain méridional, en collaboration avec M. ROBERT (*Ibid.*, t. III, 1935, fasc. 4).
37. Les Forêts du Katanga [*Bull. assoc. pour le perfectionnement du matériel colonial*, 26^e année (1935), p. 227].
38. À propos de la Régénération des savanes boisées (*Bull. I.R.C.B.*, t. IX, 1938, p. 363).
39. Aperçu sur l'orientation de la Sylviculture au Lomami (*Ibid.*, t. IX, 1938, p. 110).
40. Les Mangroves africaines (bibliographie) [*B.S.C.F.B.*, 52^e année (1945), p. 84].
41. Note relative à la Conservation des sols au Katanga. Conférence africaine des sols, Goma, 1948 (*Bull. Agric. du Congo belge*).
42. Notes de Sylviculture katanguienne (*Publ. C.S.K.*, 1948).
43. Aperçu forestier sur le Katanga méridional (*Journal forestier suisse*, n^o 10/11, 1949).

Abréviations utilisées :

- B.S.C.F.B.* = Bulletin Société centrale forestière de Belgique, Bruxelles.
C.S.K. = Comité Spécial du Katanga.
I.R.C.B. = Institut Royal Colonial Belge.

THOMAS JESSE JONES.

(4 août 1873-5 janvier 1950.)

Le texte de cette notice, dont la rédaction est confiée à
M. A. Marzorati, paraîtra dans le prochain *Annuaire*.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

**SECTIE VOOR
MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN**

Séance du 16 janvier 1950.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. Moeller de Laddersous, président de l'Institut.

Sont en outre présents : M. H. Carton de Tournai, le R.P. P. Charles, MM. Th. Heyse, O. Louwers, A. Sohier, le R.P. J. Van Wing, membres titulaires; MM. N. De Cleene, R. de Mûelenaere, V. Gelders, le R.P. G. Hulstaert, MM. J. Jadot, J. Jentgen, G. Malengreau, G. Smets, F. Van der Linden, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances, et le D^r L. Mottoulle, membre de la section des Sciences naturelles et médicales.

Absents et excusés : Mgr J. Cuvelier, MM. A. Burssens, F. Dellicour, N. Laude, F. Olbrechts, E. Van der Straeten, A. Wauters.

Décès de M. Edouard De Jonghe.

Devant l'assemblée debout, le *Président* traduit l'émotion ressentie par tous les membres de l'Institut par la disparition du secrétaire général, Édouard De Jonghe, mort subitement à Schaerbeek le 8 janvier 1950.

M. A. Moeller de Laddersous fait l'éloge de notre regretté confrère, à qui il a apporté le dernier hommage de l'Institut Royal Colonial Belge lors des funérailles, qui se sont déroulées le 11 courant, au milieu d'une affluence considérable. (Voir p. 144.)

M. le *Président* fait part à la section des sentiments de condoléances exprimés à l'occasion de ce deuil par l'Inter-

Zitting van 16 Januari 1950.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van de heer *A. Moeller de Laddersous*, voorzitter van het Instituut.

Zijn insgelijks aanwezig : de heer H. Carton de Tournai, E.P. P. Charles, de heren Th. Heyse, O. Louwers, A. Sohier, E.P. J. Van Wing, titelvoerende leden; de heren N. De Cleene, R. de Mûelenaere, V. Gelders, E.P. G. Hulstaert, de heren J. Jadot, J. Jentgen, G. Malengreau, G. Smets, F. Van der Linden, buitengewoon leden, alsook de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen, en de heer D^r L. Mottouille, lid van de sectie voor natuur- en geneeskundige Wetenschappen.

Afwezig en verontschuldigd : Z.E. Mgr J. Cuvelier, de heren A. Burssens, F. Dellicour, N. Laude, F. Olbrechts, E. Van der Straeten, A. Wauters.

Overlijden van de heer Edouard De Jonghe.

Voor de rechtstaande vergadering vertolkt de heer *Voorzitter* de ontroering die zich van al de leden van het Instituut meester maakte bij het vernemen der verdwijning van de Secretaris-generaal, schielijk op 8 Januari 1950 te Schaerbeek overleden.

De heer *A. Moeller de Laddersous* prijst onze betreunde confrater aan wie hij de laatste hulde van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut bracht bij de begrafenisplechtigheid, welke op 11 dezer, te midden van een grote menigte, plaats greep. (Zie blz. 144.)

national African Institute de Londres et l'Afrika-Instituut de Leiden.

M. O. Louwers veut bien se charger de rédiger la notice nécrologique.

Communication administrative.

(Voir p. 198.)

« Feu la coutume indigène ? »

Le R.P. G. Hulstaert, M.S.C., donne lecture de l'étude qu'il a rédigée sous le titre précité. (Voir p. 148.)

Cette communication donne lieu à des interventions de MM. J. Jentgen (voir p. 161), A. Sohier (voir p. 163) et V. Gelders (voir p. 167).

L'auteur répond ensuite à des questions que lui posent MM. N. De Cleene et F. Van der Linden.

**Souvenirs à propos du décès de Tobie Claes :
l'exécution de l'acte d'Algésiras.**

M. A. Sohier donne lecture d'une note de M. de Lichter-velde, dans laquelle notre collègue, empêché par l'éloignement de la présenter lui-même à la section, rappelle un petit incident historique lié au souvenir de notre collègue Tobie Claes, de la section des Sciences techniques, décédé à Anvers le 3 mars 1949.

Au printemps de 1906, un des premiers actes du sultan Mouley-Abd-el-Aziz, en exécution de la Convention d'Algésiras, fut de demander à la Belgique la désignation d'un ingénieur qui présiderait aux travaux publics prévus par le traité. Le Gouvernement belge désigna Tobie Claes. Celui-ci fut agréé; il se disposait à partir pour le Maroc, lorsque, à la suite d'une intervention de la Légation de France à Bruxelles, le Gouvernement belge décida de ne pas donner suite à la requête du sultan. Un ingénieur français fut nommé, secondé d'un espagnol, tandis que Tobie

De *Voorzitter* brengt ter kennis der sectie de gevoelens van deelneming van het « International African Institute » te Londen en het « Afrika-Instituut » te Leiden.

De heer *O. Louwers* wordt verzocht de necrologische nota op te stellen.

Administratieve mededeling.

(Zie blz. 199.)

« Feu la coutume indigène ? »

E. P. G. Hulstaert leest de studie die hij onder bovengenoemde titel opgesteld heeft. (Zie blz. 148.)

Deze mededeling is de oorsprong van tussenkomsten door de heren *J. Jentgen* (zie blz. 161), *A. Sohier* (zie blz. 163) en *V. Gelders* (zie blz. 167).

Nadien beantwoordt de schrijver vragen gesteld door de heren *N. De Cleene* en *F. Van der Linden*.

**Herinneringen bij de dood van Tobie Claes :
de uitvoering der Algesiras-Akte.**

De heer *A. Sohier* leest een nota in dewelke de heer *de Lichtervelde*, wegens zijn verblijf in het buitenland in de onmogelijkheid ze zelf aan de sectie voor te leggen, een klein historisch incident verbonden aan de gedachtenis van Tobie Claes, lid der sectie voor technische Wetenschappen, op 3 Maart 1949 te Antwerpen overleden, terugroept.

Lente 1906. Een der eerste daden der sultaan Mouley-Abd-el-Aziz was, ter uitvoering van de Algesiras-overeenkomst, aan België de benoeming te vragen van een ingenieur die de openbare werken, door het verdrag voorzien, zou voorzitten. Het Belgisch Gouvernement duidde Tobie Claes aan. Aangenomen en reisvaardig stond Tobie Claes op het punt Marokko te vervoegen, wanneer, een tussenkomst der Franse Legatie te Brussel aanleiding was voor

Claes, empêché de faire montre de ses grands talents sur un théâtre digne de lui, fut chargé des services de l'Escout.

La note détaillée de M. de Lichtervelde sera déposée aux archives de l'Institut.

Mission d'études sociales au Congo.

Sur proposition de M. G. Smets, la section transmet à la Commission administrative une demande de subside pour une mission d'étude portant sur les problèmes de l'économie sociale du Congo belge.

Hommage d'ouvrages.

Le *Secrétaire des Séances* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Present-exemplaren.

De *Secretaris van de Zittingen* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Collections Lebègue et Nationale 1944-1949*, Office de Publicité, Bruxelles, 1949.
2. *Foreign Review*, vol. 8, n^{os} 9 et 10, Ministry of Information, Delhi, septembre et octobre 1949.
3. *La Revue Coloniale Belge*, n^{os} 101 et 102, Bruxelles, 15 décembre 1949-1^{er} janvier 1950.
4. *Bulletin de Statistique*, n^o 11, Institut National de Statistique, Bruxelles, novembre 1949.
5. FRANÇOIS, A., *Trois chapitres de l'Épopée congolaise*, Collection Nationale, Bruxelles, 1949.
6. MAC VICAR, N., *The Peoples Food*, New Africa Pamphlet n^o 9, S.A. Institute of Race Relations, Johannesburg, 1946.
7. MAC VICAR, N., *Western Civilizations and the Bantu*, New Africa Pamphlet n^o 14, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1947.
8. *The Health of the Nation*, New Africa Pamphlet n^o 6, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1946.
9. LUKE, R., *Health in our time*, New Africa Pamphlet n^o 10, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1946.
10. PLESSIS, I. D., *The Cape Malays*, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1946.

het Belgisch Gouvernement geen gevolg te geven aan de Sultaans' aanvraag. Een Franse ingenieur, bijgestaan door een Spaanse, werd benoemd, terwijl T. Claes, beroofd op een theater hem waardig zijn grote gaven te laten waarden met de Scheldediensten belast werd.

De uitgebreide nota van de heer *de Lichtervelde* zal in de archieven van het Instituut bewaard blijven.

Sociale studies in Belgisch-Kongo.

Op voorstel van de heer *G. Smets*, wordt door de sectie aan de Bestuurscommissie een aanvraag voor toelage overgemaakt voor een studiereis betreffende de sociaal-economische problemen in Belgisch-Kongo.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

11. MAC VICAR, N., *Africa Tomorrow?*, New Africa Pamphlet n° 12, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1947.
12. BROOKES, E., *South Africa faces Uno*, New Africa Pamphlet n° 13, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1947.
13. WEBB, M., *In quest of South Africa*, New Africa Pamphlet n° 8, South African Institut of Race Relations, Johannesburg, 1945.
14. BUROWS, R., *The Development of Southern Africa*, New Africa Pamphlet n° 7, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1945.
15. *Bantu folk tales*, The African Bookman, Cape Town, 1946.
16. GOODWIN, A., *The Loom of Prehistory*, The South African Archaeological Society, n° 2, Cape Town, 1946.
17. *The Indian Question in South Africa*, The Unie-Volkpers, Cape Town, mars 1946.
18. LESTRADE, G., *Some notes on the Political Organization of certain Xhosa-speaking Tribes in the Transkeian Territorie*, Transactions of the Royal Society of South Africa, Edinburgh, 1936.
19. *La formation professionnelle des Adultes aux États-Unis*, Monographie n° 3, Bureau International du Travail, Genève, 1949.
20. *Cahiers Coloniaux*, série nouvelle, n° 9, Institut Colonial, Marseille, novembre 1949.
21. *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde*, deel 105, Koninklijk Instituut voor Taal-, Land en Volkenkunde, 's Gravenhage, 1949.
22. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine*, Fondation Nationale des Sciences politiques, n° 5, Paris, 1949.
23. *Inventaire des Ressources Scientifiques Belges*, Universitas Belgica, Bruxelles, 1949.
24. *Ligue de l'Enseignement*, Bulletin n° 4, Bruxelles, 1949.
25. DE COSTER, S., *Une expérience d'Individualisation et de Coordination des Etudes*, Document n° 131, Bruxelles, 1949.
26. *La Vie courante*, n° 30, Ministère de la Défense Nationale, Bruxelles, 1949.
27. *Questions Economiques*, n° 9 à 11, Académie des Sciences, Moscou, 1949.
28. HEYSE, TH., *Beaux-Arts-Urbanisme-Arts Indigènes-Cinéma*, Bibliographie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Cahiers Belges et Congolais n° 11, Bruxelles, 1950.

29. *Société Belge d'Études et d'Expansion*, n° 138, Œuvre de Collaboration Internationale de Documentation et de Vulgarisation économique et coloniale, Liège, novembre-décembre 1949.
30. *Boletim Geral das Colonias*, n° 294, Agência Geral das Colonias, Lisbonne, décembre 1949.
31. *Bulletin Mensuel d'Informations Générales et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge*, n° 24, Bruxelles, décembre 1949.
32. *Quarterly Bulletin of the South African Library*, vol. 4, n° 2, Cape Town, December 1949.
33. *Touring Club du Congo Belge*, Bulletin officiel, n° 12, Léopoldville, décembre 1949.
34. *Mededelingen van het Afrika-Instituut*, n° 12, Rotterdam, December 1949.
35. *New Publications in the United Nations Headquarters Library*, vol. 1, n° 3, Nations Unies, novembre 1949.
36. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, tome XXXV, 1949-10, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1949.

Les remerciements d'usage
sont adressés aux donateurs.

Aan de schenkers worden
de gebruikelijke dankbetui-
gingen toegezonden.

La séance est levée à 16 heures.

A. Moeller de Laddersous. — Discours prononcé
le 11 janvier 1950 aux funérailles d'Édouard De Jonghe.

Le monde colonial vient d'être douloureusement frappé par la perte de l'un de ses représentants les plus éminents, le Professeur Édouard De Jonghe, Directeur général honoraire du Ministère des Colonies, né à Grimminge (Flandre Orientale) le 4 septembre 1878 et décédé à Schaerbeek le 8 janvier 1950.

Docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, Édouard De Jonghe entra au Ministère des Colonies en 1908, comme attaché au Cabinet de M. Jules Renkin, notre premier Ministre des Colonies. Il accompagna celui-ci, comme secrétaire, lors de son voyage au Congo d'avril à septembre 1909.

Ses brillantes qualités le désignèrent rapidement aux plus hautes fonctions du Département des Colonies : chef de bureau en 1909, il fut promu directeur général en 1928.

Dans l'entretemps, de juillet 1924 à janvier 1925, il fut chargé d'une mission en Afrique, pour l'organisation de l'enseignement au Congo.

Depuis 1908, il occupait à l'Université de Louvain, avec une rare compétence, la chaire d'ethnologie et d'ethnographie du Congo. Il y avait enseigné également la politique indigène.

Sa production scientifique est considérable; ses travaux ont été publiés dans de multiples revues et collections.

Édouard De Jonghe était membre de nombreuses sociétés savantes belges et étrangères; directeur-fondateur de la *Revue Congolaise*, de la *revue Congo*, de la *Bibliothèque*

Congo; président du Comité de rédaction de *Zaire*. Il était l'un des deux directeurs de l'International African Institute de Londres et avait pris une part active aux journées d'études organisées il y a peu de semaines au Palais des Académies par l'Institut International des Sciences politiques et sociales appliquées aux pays de civilisations différentes (Incid).!

Nommé membre titulaire de l'Institut Royal Colonial Belge le 6 mars 1929, Édouard De Jonghe en était le distingué secrétaire général depuis juillet 1930.

Servi par une intelligence hors ligne, une capacité de travail peu commune et un bon sens éclairé, le défunt accomplissait toutes ces tâches avec une autorité incontestée et un inlassable dévouement.

*
**

Au cours de la dernière guerre, Édouard De Jonghe allait pouvoir montrer la pleine mesure de son caractère.

Retiré à Bordeaux avec le Ministère des Colonies, il avait été, après l'armistice français, commissionné par M. le Ministre A. De Vleeschauwer en qualité de Secrétaire général pour ramener à Bruxelles le personnel et les archives du Département.

Dès son retour, on trouva au Ministère des Colonies, exilé dans un étroit local de la rue du Grand Cerf, un De Jonghe animé d'une foi inébranlable dans la destinée de la Belgique et du Congo, mais aussi d'un esprit d'opposition calme et réfléchi, irréductible et intransigeante à l'envahisseur.

En vertu d'un mandat de notre Gouvernement légal, il eut notamment à faire partie du Comité des Secrétaires généraux.

Ce périlleux honneur lui fournit l'occasion de protester avec énergie, en même temps que deux de ses collègues, contre une nomination qu'il jugeait inacceptable. La

riposte nazie ne se fit pas attendre : le 1^{er} avril 1941, Édouard De Jonghe était démis de ses fonctions de Secrétaire général ff. des Colonies.

En avril 1942, l'autorité militaire allemande fit pression par la voie du Ministère des Colonies, en vue d'obtenir sa démission de Secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge et de membre du Conseil d'Administration de l'Université Coloniale d'Anvers.

Il refusa formellement de démissionner, et les Allemands furent obligés de lui signifier eux-mêmes l'interdiction de toute activité publique à partir du 31 juillet 1942.

Peu après, le 13 décembre 1942, Édouard De Jonghe fut emprisonné à la citadelle de Huy. Ramené à Bruxelles, le 17 février de l'année suivante, il y connut, en résidence surveillée, une période de tranquillité relative jusqu'au 1^{er} septembre 1944, quand les Allemands l'arrêtèrent à son domicile, à 7 heures du matin, pour l'emmener jusque dans le Tyrol. C'est là que, le 30 avril 1945, il fut délivré par les Américains.

*
* *

A son retour de captivité, Édouard De Jonghe fut l'objet de nombreuses marques de sympathie.

Il était porteur des plus hautes distinctions honorifiques; ce dont il était le plus fier, c'était d'avoir, par deux fois, pendant la dernière guerre, eu l'honneur de représenter les coloniaux belges comme otage dans les bagnes allemands.

Les privations et les souffrances morales qu'il avait endurées avaient à peine altéré sa robuste constitution et il aimait à rappeler que, pendant sa longue carrière administrative, pas un seul jour il n'avait été absent pour cause de maladie.

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, une crise cardiaque l'emporta en quelques minutes.

*
**

Avec Édouard De Jonghe disparaît un grand cœur, un grand savant, un grand patriote.

Son œuvre ne périra pas et son souvenir sera fidèlement gardé.

Puisse cette pensée apporter quelque réconfort à sa veuve éplorée, à ses deux braves fils, à ses deux filles à l'étranger, à sa famille, à ses amis.

Bruxelles, le 11 janvier 1950.

R.P. G. Hulstaert, M.S.C. — Feu la coutume indigène ?

Dans *Lovania* n° 4, M. A. Rubbens pose la question de la coutume indigène dans la politique coloniale de notre temps. Cette étude contient des considérations très intéressantes et des vues neuves, parfois hardies. Le problème soulevé est si important, qu'il sollicite l'attention de tout Européen soucieux de l'avenir de la Colonie. Nous estimons utile d'indiquer certains points fondamentaux qui, pensons-nous, ne pourraient être négligés impunément, et de soulever quelques difficultés non signalées par l'auteur. Notre contribution n'est pas dictée par l'esprit critique, mais uniquement par le souci du bien commun, qui ne peut que gagner à une position plus nette du problème, mais qui pourrait être mis en danger par des conclusions prématurées.

M. Rubbens remarque que « notre expérience congolaise permet... de conclure à l'échec de toute tentative d'eupéanisation » et cite l'exemple des clercs et des boys, après celui des Nègres du Cap et d'Amérique, qui, après des siècles, n'ont pas perdu leur caractère psychique originel. D'autre part, la loi ancestrale ne résiste pas au choc des institutions européennes; « l'histoire n'offre point de précédent d'une révolution aussi brutale, d'un écart aussi grand entre le régime ancien et l'ordre nouveau ».

Bien que l'auteur laisse percer des préférences « idéologiques », il ne nous paraît pas décrire l'idéal, mais se placer sur le terrain des faits nus, en exposant l'évolution telle qu'elle lui paraît se produire selon le « déterminisme historique »; la coutume indigène ayant été tuée par la colonisation, il s'agit de bâtir un nouveau droit dont « la

règle doit être dégagée par une étude critique de la jurisprudence et de précédents administratifs ».

Cette étude ne sera pas terminée de si tôt. Entretemps une période d'anarchie semble donc une « fatalité inéluctable ». Les juges devront se laisser guider par l'équité.

Il nous paraît évident que l'équité doit jouer un rôle dans la justice. Mais nous croyons que fonder la justice uniquement sur l'équité doit conduire à l'arbitraire érigé en système, donc à l'injustice permanente et, ce qui est peut-être encore plus grave, à l'incertitude juridique. En outre, l'équité n'est équitable que si elle est basée sur des principes moraux et juridiques sains. Quels sont ces principes ? Les principes européens, sans doute. Donc un nouvel essai d'européanisation, après avoir constaté la faillite des essais antérieurs ?

Nos magistrats possèdent la capacité pour appliquer le droit belge et constituer une jurisprudence. Leur sera-t-il aussi facile de les adapter « à la diversité des formes des groupements indigènes » ? Pensons ici surtout aux mutations fréquentes.

Les juges indigènes devront-ils collaborer à l'éclosion du nouveau droit ? Sont-ils capables de comprendre nos règles de droit, nos directives juridiques ou administratives ? Quelles ne sont pas déjà leurs difficultés à tenir compte des limitations que leur imposent le droit écrit, la charte coloniale, l'ordre public ! Il faudra donc prévoir un délai assez prolongé pour leur formation. Reprenons ici la constatation de l'auteur : que « la tentative de rééduquer... les fils de chefs a abouti à un fiasco ».

« En parallèle avec la méthode jurisprudentielle, l'étude de l'évolution historique doit être développée comme guide et comme contrôle », ajoute très sagement l'auteur. Mais, si la coutume est morte ou même seulement agonisante, il devient très difficile, bientôt impossible, de reconstituer le passé.

*
**

Une des institutions qui ont été les plus atteintes est sans contredit la famille. De ce que dans beaucoup de tribus congolaises la famille-ménage est plus ou moins voilée, peut-être même submergée, par la famille étendue, patriarcale, on ne peut déduire qu'elle n'existe pas ou qu'elle n'est pas de droit public (1). La famille étendue fait partie elle-même de groupements plus vastes et concentriquement hiérarchisés. Dès qu'on touche à l'un de ces groupements en transférant son autorité à des unités administratives plus grandes, la famille-ménage est atteinte elle aussi.

Car elle est partie intégrante de l'organisation coutumière. Diminuée dans sa constitution et dans son autorité, elle a toutes les peines à résister aux chocs de la vie moderne, ce qui dans une société non foncièrement chrétienne n'est pas étonnant. Il est aussi peu étonnant que dans ces conditions l'autorité des parents sur les enfants s'effrite et qu'on assiste à la déroute de l'éducation familiale.

Le nouveau droit dont on nous parle reconstruira-t-il l'organisation familiale ? Et sur quelles bases ? Sur celles des principes chrétiens ? L'État neutre sera-t-il disposé à introduire dans sa législation ces principes et leurs applications ? L'histoire des derniers 150 ans suggère plutôt le scepticisme. L'intérêt qu'a l'État de changer sur ce point son attitude prévaudra-t-il contre les forces qui y sont opposées ? Ces forces permettront-elles au Gouvernement d'accorder à la famille une protection égale à celle que lui accordait la coutume indigène ? Dans la négative on ne

(1) L'étude de Le Play sur la famille patriarcale de Provence prouve que les deux sortes de familles peuvent coexister et collaborer au bien général, et que cette organisation n'est pas incompatible avec le christianisme.

voit pas comment le droit nouveau sera, sur ce point essentiel, supérieur à la coutume. Où sera le progrès ? Ou, du moins, n'aura-t-on pas laissé tomber un bien « inférieur » mais certain pour un bien « supérieur » mais chimérique ?

*
**

Selon l'auteur, il y a incompatibilité entre la coutume indigène, d'une part, et la colonisation et l'évangélisation, d'autre part. Cette affirmation est grave d'implications. Si elle était exprimée sous forme de principe, nous croyons qu'elle susciterait des protestations violentes. La déduction des conclusions logiques mettrait en mauvaise posture les théories construites pour légitimer la colonisation, sans parler de ressemblances avec certaines idéologies dont l'Europe a tant souffert.

Cette affirmation est encore en opposition radicale avec les principes de la colonisation belge. Naguère encore M. le Gouverneur général Ryckmans déclara qu'il est convaincu de la possibilité de combiner la sauvegarde des intérêts de la Belgique et de ses citoyens avec les droits des indigènes, et que le Gouvernement était décidé à poursuivre la politique basée sur cette conviction.

Les coups portés à la coutume sont rangés par l'auteur dans deux catégories : les valeurs morales supérieures et les éléments inférieurs, mais d'une force pratiquement absolue : l'économie, l'instruction, l'hygiène, etc.

Selon nous, on ferait bien de ne pas perdre de vue nos conceptions philosophiques, notre « Weltanschauung ». Cette philosophie de la vie comprend des idées comme l'individualisme atomique, l'étatisme, le laïcisme, le relativisme pragmatique, le rationalisme, la prédominance du temporel et de l'économique, etc. Ces conceptions nous paraissent les agents de corrosion les plus formidables, parce qu'elles s'attaquent aux bases de la coutume et tendent à en tarir la source vive.

M. Rubbens range parmi les « valeurs morales supérieures à la meilleure éthique coutumière » la souveraineté de l'État européen. Qu'on parle du droit supérieur d'une souveraineté se superposant à une souveraineté précédente, cela s'entend. Mais nous avouons ne pas comprendre comment on peut attribuer un caractère *moral* supérieur à cette nouvelle souveraineté.

Selon l'auteur, le christianisme a porté à la coutume des coups mortels. Par cette affirmation il rejoint certaines critiques, fréquentes surtout dans les pays anglo-saxons. Ces accusations ne font généralement pas de distinction entre missions et missionnaires, ni entre les diverses dénominations chrétiennes, ni entre les nationalités dont les différences ne sont cependant pas négligeables. Il est cependant évident que ces distinctions s'imposent si l'on veut présenter une vue objective.

Personne, que je sache, ne nie la supériorité de la morale évangélique sur l'éthique coutumière, comme sur toute autre éthique. Peut-on en déduire que l'évangile doit détruire la coutume ancestrale, le droit d'un peuple ou ses institutions ? Aucun Européen ne l'admettrait pour sa propre patrie. Alors pourquoi l'admettre pour des peuples étrangers ? Arguer de l'infériorité absolue des institutions et des lois primitives est recourir à une *petitio principii*. La société indigène, comme toute société païenne, pratique des usages gravement immoraux contre lesquels l'Église se doit de réagir. Mais les sociétés civilisées ont, elles aussi, leurs tares morales. Selon saint Paul : *Omnes egent gloria Dei*. Les documents officiels de l'Église catholique n'ont cessé de répéter depuis des siècles que l'Église ne vise pas à détruire, mais seulement à perfectionner tout ce qui est naturellement bon : *Omnia instaurare in Christo*, Qui Lui-même disait être venu, non pour abolir, mais pour parachever.

Cela n'empêche évidemment pas que la pratique des individus n'a pas toujours correspondu aux principes, sur-

tout sous la pression de l'État. Encore de nos jours on entend glorifier les missionnaires comme les meilleurs agents de leur pays, ou comme les meilleurs propagateurs de la civilisation (sous-entendu : occidentale). On a déjà connu de violentes réactions provoquées par cette propagande.

De toute façon, les facteurs que nous avons énumérés plus haut nous paraissent autrement destructeurs de la coutume et de la société indigène que ne le sont le christianisme et les missions.

Même l'économie européenne, sous sa forme actuellement prépondérante, est, selon nous, bien plus nuisible, car elle cultive l'individualisme contre la solidarité clanique et l'autorité ancestrale (et si elle les respecte, c'est pour les enchaîner à ses intérêts). Elle propage le culte de l'argent, du profit, du progrès matériel, du travail comme moyen de production, et en appuyant là-dessus de toute sa puissance de séduction avec la connivence du cœur humain, elle fait baisser chez l'indigène l'estime des valeurs spirituelles (esthétiques, morales, intellectuelles). Ou, en ne les prisant qu'en tant que moyens au service de la production, elle conduit au matérialisme et partant à la mort de l'âme de toute société, donc aussi de la société indigène, déjà par ailleurs plus exposée que beaucoup d'autres.

*
**

Dans son entreprise colonisatrice, tout État poursuit un but déterminé qui, sous la variété des formules et des modalités, ne peut être que l'accroissement de la puissance politique et économique de la métropole. Mais une partie importante de l'opinion publique aspire à plus de moralité et de justice dans les relations internationales et elle n'accepte les extensions coloniales que si elles sont justifiées éthiquement. D'où la recherche de principes moraux et de théories pour légitimer la colonisation. D'où

encore la nécessité, pour les Gouvernements, d'inscrire à leur programme le développement des peuples dépendants (1).

L'action de ces deux tendances produit la politique indigène, qui les exprime toutes deux dans des proportions variant selon le système de gouvernement, l'opinion publique métropolitaine et coloniale. Dans la pratique, cependant, l'intérêt politique et économique tend à primer, et cela dans la mesure de la mainmise de l'Européen sur la colonie (2).

Tout comme l'Église peut christianiser sans détruire l'essentiel, l'État aussi peut s'adapter, quoique, de sa nature temporelle, il soit moins souple. L'histoire nous rappelle que, au moyen âge, les peuples changeaient de monarque tout en conservant leurs institutions.

L'État moderne, au contraire du monarque ancien, tend à s'immiscer en tout et à absorber toute activité subordonnée.

Même l'économie aurait pu s'adapter si elle s'était mise au service de la communauté plutôt que de ne viser qu'au profit. Toute l'Europe occidentale a été industrialisée sous

(1) Quelles que soient la force et l'amplitude de l'attitude généreusement humanitaire dans d'autres pays, il ne paraît pas inutile, devant certaines tendances qui se manifestent à l'étranger, de rappeler combien l'opinion publique en Belgique est fortement imprégnée de cet esprit de justice et de moralité internationales, et combien elle est exigeante dans le domaine colonial. C'est, en effet, cet esprit qui a été une des causes principales, croyons-nous, de l'opposition du peuple belge à l'entreprise de Léopold II. C'est ce même esprit qui a inspiré à Léopold III ses interventions en matière coloniale. C'est enfin à cause de ce même esprit que le Gouverneur général P. Ryckmans a pu naguère affirmer que le Congo ne rencontre pas de censeur plus sévère que le peuple belge.

On peut ajouter que c'est l'œuvre de ses missionnaires, de ses médecins, de ses organismes philanthropiques qui a été le grand facteur pour réconcilier le peuple belge avec l'idée coloniale.

(2) Les faits fournis par l'empire britannique sont éloquentes. On se réfère de préférence aux exemples de cet empire, non seulement à cause de la variété des situations, mais aussi parce que la documentation abondante et la grande liberté d'opinion et de critique des Anglais permettent un jugement conforme à la réalité objective.

le régime capitaliste, et cependant les nations n'ont ni les mêmes lois, ni la même mentalité, ni une organisation uniforme, ni des institutions identiques. Il aurait pu en être de même dans les colonies.

Même notre prétention à la supériorité culturelle absolue et notre soi-disant devoir de mouler les autres peuples sur le modèle de notre civilisation ne peuvent valoir comme justification. Quoique la masse maintienne encore sa conviction non raisonnée, les théoriciens cherchent à fonder le droit de colonisation sur d'autres bases, bien qu'ils n'y réussissent que difficilement, à preuve la succession constante des théories qui, soit dit en passant, n'ont guère fait de progrès depuis Vittoria au XVI^e siècle.

Si l'on veut, intentionnellement ou par concomitance, tuer la « coutume », comment espère-t-on nous convaincre de la sincérité des intentions, actuellement tant proclamées, d'éduquer les peuples coloniaux pour l'autonomie ?

Et en quoi cette autonomie pourrait-elle bien consister si les peuples colonisés n'ont plus de « coutume », de culture, d'institutions, de mentalité propres ? S'ils sont privés de ces valeurs, après avoir perdu leur fierté par suite du complexe d'infériorité que nous leur avons infligé, leur sort futur, malgré les avantages matériels, sera-t-il meilleur que celui de leurs congénères dans d'autres régions du monde ? Même si leur autonomie future sera basée sur des divergences d'intérêts économiques (triste fondement...), pensent-ils pouvoir soutenir leur situation devant les intérêts européens ⁽¹⁾ ?

(1) L'exemple d'autres colonies africaines où les indigènes occupent des sièges dans les conseils gouvernementaux devrait montrer à nos évolués l'inanité de leurs espoirs dans ce domaine. Ainsi, dans une session du Conseil législatif de la Côte de l'Or, en 1939, tous les membres africains votèrent d'un côté et tous les Blancs de l'autre côté. Comme ces derniers étaient la majorité leurs intérêts triomphèrent. Et le rapport entre les partis « raciques » ne semble guère devoir se modifier (cfr. R. HINDEN, *Plan for Africa*, pp. 139-144).

*
**

Très finement, M. Rubbens décrit la politique indigène du Congo flottant entre les deux tendances : celle des indigénistes et celle des européenistes. C'est cette dernière qui a gagné la partie. Elle a su même se faufiler dans le décret de 1933, dû aux promoteurs de l'évolution sur les bases coutumières. Par exemple, l'instauration des secteurs devait fatalement conduire à la destruction de la chefferie, qui était déjà une innovation dans certaines tribus. La stipulation que l'organisation interne doit respecter la coutume était vouée à rester lettre morte, à cause de ce que l'auteur nomme « les réalités congolaises » ; *in casu* : la politique de faire des circonscriptions indigènes un rouage de l'administration visant à leur imposer progressivement le système belge, à les incorporer à l'unité de l'Empire belge et à les intégrer dans l'économie capitaliste.

On a même exprimé le doute : si les théoriciens de 1933 ont eu un but différent. Ce qui expliquerait alors le triomphe relativement facile de la tendance opposée. D'ailleurs on ne voit pas comment on pourrait nier que tout pays colonisateur tend à la constitution d'un Empire dont les différentes parties, quels que soient leur nom et leur régime particulier, doivent concourir au renforcement de la patrie. Selon la sagesse politique des différents pays, l'organisation est plus ou moins souple et des concessions sont faites aux parties constituantes. On ne peut, en effet, échapper à l'impression que l'autonomie n'est accordée que pour mieux sauvegarder l'unité de l'Empire.

A notre avis, c'est cette situation dualiste et flottante qui a entravé les tentatives pour faire évoluer la société indigène sur la base de son droit ancestral et qui est la cause de la faillite des tribunaux indigènes. Cette faillite ne proviendrait donc pas de ce que ces organismes étaient

indigènes, mais de ce qu'ils n'ont été trop souvent que des instruments aux mains du Blanc, qui tend à favoriser, tolérer ou entraver la coutume en fonction de ses intérêts, si légitimes qu'ils soient par ailleurs. Les dirigeants indigènes sont ainsi coincés entre leurs devoirs coutumiers et les obligations envers le pouvoir européen. Cette dualité fournit à elle seule une explication suffisante au malaise dont parle M. Rubbens à la suite de Mgr De Clercq et d'autres.

Contrairement à l'attitude des juridictions indigènes, la position du tribunal européen est nette. C'est là sans doute un motif de la faveur que lui témoigne souvent l'indigène. Mais il y en a d'autres, à notre avis, plus importants. D'abord : l'impartialité des juges européens. Même si plus d'une fois ils sont accusés de partialité (envers l'Européen par les Noirs, de négrophilie par les Blancs), ils sont au-dessus des partialités individuelles, familiales et claniques. Ensuite la connaissance souvent imparfaite qu'a le magistrat de ces situations, souvent compliquées, incite le coupable à préférer le tribunal européen.

*
* *

Mais est-il bien légitime de parler de « Feu la Coutume » ?

M. Rubbens remarque fort bien que la mentalité d'un peuple, ses coutumes et ses conceptions fondamentales sont choses très tenaces. Maintes fois dans l'histoire on a vu revivre, sous une nouvelle forme adaptée aux circonstances changées, des coutumes qui étaient tombées en désuétude et que l'on croyait complètement éteintes. Admettant que la coutume est morte dans l'ensemble de la Colonie ou pour une partie, ne doit-on pas prévoir une résurrection ? Et cette résurrection pourrait-elle rester isolée d'un mouvement nationaliste qui, lui aussi, est dans le sens de l'évolution historique ? Et ce nationalisme,

auquel il faut s'attendre tôt ou tard dans toutes les colonies, ne sera-t-il pas fortement alimenté par le souvenir de notre action pour provoquer ou hâter la mort de la coutume ? Il ne manquera pas alors d'explications tendancieuses, mais qui trouveront un semblant de raison dans notre attitude présente. C'est encore un fait d'expérience. Il serait dès lors dangereux de se laisser induire en erreur par la satisfaction de ceux qui forment actuellement l'élément avancé des populations indigènes. Car ce sont précisément des éléments qui, le moment venu, sont le plus enclins à brûler ce qu'ils ont adoré; encore une loi historique.

Pour les dirigeants, cette situation pose les problèmes les plus délicats. Leurs erreurs méritent la plus grande indulgence. Mais aussi la plus extrême prudence leur est nécessaire.

Même en omettant de parler de mort apparente, la coutume peut-elle être dite morte dans le sens ordinaire du terme ? Personne, je crois, ne conteste que la coutume est très atteinte et qu'elle évolue rapidement sous notre influence. Mais nous estimons que peu d'observateurs de la vie indigène oseraient conclure à sa mort et à la nécessité de l'enterrer. Il existe peut-être des tribus où elle est agonisante, et dans les centres elle est en pleine régression, tout en se cramponnant tenacement à la vie dans certaines au moins de ses manifestations. Les faits nous permettent-ils d'affirmer que la coutume est morte chez les Bakongo, les Baluba, les Azande, etc., sans parler du Ruanda-Urundi ? Le progrès économique, religieux et moral, ou bien certaines adaptations extérieures même considérables ne suffisent pas à conclure à la transformation fondamentale de la coutume. Des constatations identiques peuvent être faites dans d'autres colonies.

Si malgré tout on persiste à admettre la mort de la coutume, on risque de la tuer là où elle ne serait pas effec-

tivement morte. Et alors son abolition par l'action juridique et administrative — qui devra être intense — produira certainement « une période d'anarchie... (qui) paraît une fatalité inéluctable ». Qu'à cela un régime de tutelle puisse faire face, comme le pense M. Rubbens, est théoriquement possible. Mais on ne voit pas très bien comment, dans les circonstances données, on pourrait empêcher l'anarchie sociale et familiale, même si l'on parvient à faire face à l'anarchie politique.

*
**

On pourrait se demander si l'article sous examen présente bien la pensée de l'auteur, ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un exposé de l'argumentation de certains Blancs (voir de certains Noirs évolués) dont l'opinion se rencontre à des degrés variables dans toutes les possessions africaines. Dès le début de son étude, l'auteur constate la persistance de la mentalité nègre. « Les Noirs qui nous fraient le plus assidûment... gardent sous leurs cravate et sous leurs livrées un cœur inaltérablement nègre ». Si cela est vrai on ne voit pas comment ce fond « psychique » ne se manifesterait pas, non seulement dans les usages, mais aussi dans les concepts juridiques et même plus profondément dans une philosophie de la vie.

En outre l'auteur conclut que les tribunaux préalablement réformés, sur les décisions desquels devra se fonder le nouveau droit, « doivent juger en tenant rigoureusement compte des institutions coutumières ». Celles-ci ne seraient donc pas mortes.

Il va sans dire que la coutume doit évoluer vers une « civilisation supérieure ». On regrettera cependant que celle-ci n'est pas définie. Car l'évolution ne se fait pas nécessairement dans le sens du perfectionnement.

Tout cela nous incite à nous demander si l'auteur n'a pas plutôt voulu forcer la note par souci de franchise et

par réaction contre un état d'esprit assez répandu qui consiste en un mélange intime de deux convictions : celle de la prédominance absolue de l'intérêt du Blanc et celle de la nature essentiellement désintéressée de la colonisation. Il nous oblige ainsi à un examen de conscience rigoureux et à un effort pour faire le partage si difficile entre nos sentiments nobles envers les indigènes et la tendance à la prédominance de nos propres intérêts (surtout collectifs). Par là il nous aura appris à nous mieux connaître nous-mêmes (peut-on rendre à quelqu'un de service plus précieux ?) et à travailler à améliorer les relations entre les deux races.

L'étude reflète la double tendance coloniale dont nous avons parlé plus haut. Aussi préférons-nous, pour notre part, l'attitude plus nuancée d'un auteur qui signe A. R. dans l'*Essor du Congo* : « La mentalité indigène, évoluée sans cesser d'être bantoue, et la coutume, changeante mais demeurée foncièrement nègre ». (Cité dans *Æquatoria*, VIII, p. 33.)

Le 16 janvier 1950.

P. Jentgen. — A propos de la communication :
« Feu la coutume indigène ? » du R.P. G. Hulstaert.

L'exposé du R. P. Hulstaert m'a vivement intéressé. Le problème de savoir comment la coutume indigène réagit au choc de notre civilisation est à la fois passionnant et très délicat. Pour ma part, je ne crois pas que l'édifice coutumier soit bientôt menacé de s'écrouler ou même de se voir ébranlé dans ses fondements. Aussi, parler de la coutume indigène comme d'une institution défunte me paraît de l'exagération. Ce serait d'ailleurs méconnaître la profondeur d'une formation culturelle millénaire et la puissance des influences ataviques.

Certes la présence des Belges au centre de l'Afrique, l'exemple qu'ils donnent aux populations autochtones, l'enseignement qu'ils leur apportent ne peuvent rester sans effet sur les coutumes de celles-ci, d'autant plus que le Noir trahit un goût prononcé pour ce qui est nouveau et montre beaucoup d'empressement à imiter le Blanc. Mais tout ce qu'on peut dire, à mon avis, c'est que, sous l'influence de la civilisation chrétienne, la coutume indigène évolue, que la position de son axe se modifie lentement. Dans ce parallélogramme de forces, c'est la résultante qui change.

Il arrive aussi, plutôt rarement, qu'une véritable brèche s'ouvre dans l'édifice coutumier; bien qu'elle ne mette pas immédiatement la construction en péril, elle réclame cependant des travaux de réparation et d'aménagement. La question se pose alors de savoir qui va faire ces travaux et avec quels matériaux. Je crois que ce serait singulièrement se méprendre sur la nature et la portée de l'œuvre qu'accomplit la jurisprudence, que de penser que les tribunaux pourraient combler de semblables brèches avec des éléments puisés dans l'équité. Sans doute, la jurisper-

dence est une source de droit, en ce sens qu'elle donne de la vie aux lois, en s'efforçant constamment, au moyen d'une interprétation judicieuse, de les adapter aux formes mouvantes des réalités. Mais elle ne saurait d'aucune manière se substituer au législateur, pour mettre sur pied un régime juridique nouveau, sous peine de perdre les caractères qui constituent sa grandeur : l'absence de l'arbitraire et la sécurité du justiciable.

Le remède se trouve ailleurs. Aux termes de l'article 4 de la Charte coloniale, les indigènes non immatriculés du Congo jouissent des droits civils qui leur sont reconnus par la législation de la Colonie et par leurs coutumes. Voilà les deux facteurs qui, agissant simultanément ou l'un à défaut de l'autre, assurent le maintien et le renouvellement constant des bases culturelles de la société indigène au Congo : la coutume et la législation écrite. A l'origine de la Colonie, la coutume était pratiquement la seule source de droit pour les indigènes. Aujourd'hui encore, elle forme de loin la source la plus importante. Tant qu'elle suffit à toutes les nécessités, le recours à la deuxième source est superflu. Mais chaque fois qu'elle est en carence, soit parce qu'elle se montre incapable de s'élever au niveau des impératifs de la civilisation chrétienne, soit qu'elle ne contient pas les éléments requis pour satisfaire aux nécessités nouvelles, le législateur intervient. C'est ainsi que nous avons vu successivement éclore le décret sur la protection de la fille impubère, l'ordonnance législative sur la polyandrie, le décret sur le mariage monogamique et les rapports de famille, le décret combattant la polygamie, et tant d'autres. Toute cette législation s'intègre dans le droit coutumier indigène, le complétant sur certains points, le réformant sur d'autres; bref, formant avec lui un ensemble homogène dont le renouvellement et le devenir perpétuels sont des garants sûrs de longévité.

A. Sohier. — A propos de la communication :
« Feu la coutume indigène ? » du R.P. G. Hulstaert.

Je félicite le P. Hulstaert de son excellent exposé. Pas plus que lui je ne partage les avis de M. Rubbens. Je crois qu'ils proviennent d'une vue incomplète des faits et des problèmes qu'ils posent. Ce qu'on appelle anarchie, c'est la situation, fort compliquée, mais inévitable, d'une société composée de groupes en pleine évolution, mais à des stades d'évolution différents. Dans une même localité voisinent des Congolais restés près de la coutume primitive, d'autres si détribalisés qu'ils en sont arrivés à des règles presque européennes, d'autres qui, tout en restant régis par la coutume pour la plupart des questions, se seront vu imposer par nous une législation nouvelle sur certaines matières, par exemple s'ils sont devenus propriétaires fonciers. Tout cela crée une très grande complexité, la coexistence de droits différents (phénomène courant dans les colonies), mais non du désordre ou de l'anarchie.

Le désordre existerait peut-être dans l'application du droit par les tribunaux. En effet, les problèmes posés, extrêmement délicats, exigent pour leur solution un sens juridique et social très averti. Les juges improvisés, parfois anciens boys, anciens soldats, n'ont pas la préparation voulue et rendent parfois des décisions ahurissantes. Il en est souvent aussi de même dans les juridictions de chefferie ou de secteur, quand les juges n'en sont pas choisis parmi les dignitaires coutumiers, les chefs de clans ou de familles, représentants naturels de la population, mais d'après les sympathies de l'administration. Tout cela n'a cependant rien à voir avec le fond du droit; on doit sim-

plement en conclure à la nécessité de mieux choisir et former les juges, et sans doute d'apporter certaines modifications à l'organisation judiciaire.

Je désire mettre en garde contre la conception qui attend des tribunaux l'évolution du droit, et par là de la société indigène. Assurément, la jurisprudence est une des sources du droit, mais une source limitée. Son rôle est d'interpréter, de dégager le droit, d'en rechercher les applications, de combler les lacunes de la législation à la lumière des principes qui l'inspirent, mais jamais de la créer, de la modifier. La mission des juridictions, telle que je viens de la définir, est déjà très importante pour la vie et les progrès de la société. Elle ne peut être laissée à des personnalités inexpertes. Mais il serait très dangereux de vouloir aller au delà et faire sortir les tribunaux de leur tâche propre.

La création du droit appartient au pouvoir législatif. On ne peut qu'aller vers des conflits et l'anarchie si les autres pouvoirs veulent se substituer à lui. Peut-être une part du désordre que signale M. Rubbens vient-elle déjà de ce que parfois le pouvoir exécutif et les fonctionnaires dirigeant les juridictions indigènes remplacent l'application de la loi par l'exécution de leurs conceptions propres, écartant les règles coutumières au profit d'une vague notion d'équité variant d'un agent à l'autre, ou encore d'une soi-disant utilité pratique. Cette action de modification des coutumes contrairement à la volonté du législateur est notamment visible dans l'administration des circonscriptions indigènes.

Deux règles primordiales doivent dominer notre politique coloniale :

La première, c'est que nous n'avons pas le droit de dénationaliser d'office les Congolais, de supprimer ce qui fait leur originalité, quand l'ordre public n'y est pas engagé. Nous ne pouvons leur imposer notre mentalité et

notre manière de vivre. Autorisés à faire disparaître tout ce qui chez eux est incompatible avec l'idée de civilisation, nous devons respecter tout le reste et permettre à la société noire de se développer dans sa propre ligne, de dégager peut-être un jour une civilisation qui lui soit propre.

Mais, seconde règle tout aussi fondamentale, nous ne pouvons imposer au Congolais de conserver ses coutumes et ses idées. Ce « bantouisme » forcé, inspiré par nous, ne serait pas moins artificiel qu'une occidentalisation obligée. Ayant pris pour mission de hausser ce peuple jusqu'au rang le plus élevé que nous connaissions, nous devons lui faciliter complètement l'accès à notre niveau, sous peine de le voir nous accuser de le figer dans un état inférieur. Nous ne pouvons rien lui refuser de ce qui est nôtre.

En d'autres termes, en dehors des restrictions et des obligations dérivant de l'ordre public, il doit être libre d'accepter ou de refuser ce que nous apportons. On dit que le mouvement d'une population qui subit l'action civilisatrice la pousse d'abord à adopter intégralement et sans nuances l'eupréanisation, puis, faisant un retour sur elle-même, de regretter cette dépersonnalisation et de rechercher les éléments originaux de sa culture qu'elle a abandonnés. Si ce phénomène se produit chez nous, il faut que le peuple congolais sente qu'il a fait librement aussi bien sa marche vers nous que son retour vers le tréfonds de lui-même.

Comment y arriver ? Par une politique de coopération qui, dès qu'il s'en révèle capable, l'associe à nos interventions. En ce qui concerne le droit, puisque c'est de cela qu'il s'agit ici, il est un petit nombre de questions où nous devons intervenir d'autorité, par voie de décrets, pour imposer des principes essentiels, comme celui de la liberté humaine. Pour les autres, nous ouvrirons large-

ment les portes, mais sans forcer personne à les franchir. Ainsi, nous accorderons le statut européen complet aux indigènes pleinement acquis à la civilisation européenne, mais sous la condition qu'ils le demandent. Puis, nous adapterons par des décrets la coutume aux situations diverses des évolués, mais en ayant soin de traduire leur évolution sans la devancer, et de les laisser libres d'adhérer ou non au nouveau régime. Par exemple, dans un projet de décret récent auquel j'ai eu l'honneur de collaborer, un régime successoral spécial a été prévu pour les propriétaires immobiliers, mais avec cette réserve qu'il ne serait applicable que sauf disposition testamentaire contraire.

Toutes les autres modifications des règles coutumières devront être laissées à la décision de la population, libre de les faire évoluer selon ses besoins et son génie propre. Pour faire ce choix elle aura comme organes, non pas ses tribunaux, dont la fonction est d'appliquer le droit et non de le créer, mais ses conseils législatifs, qu'il faudra de plus en plus reconnaître et organiser là où ils survivent, créer là où ils n'existent pas. Ainsi, repoussant le système hasardeux qui confierait aux tribunaux, ou à la notion mouvante d'équité et de bon sens, ou à des agents du pouvoir exécutif inspirés d'intérêts économiques ou de facilités administratives, la formation d'une société nouvelle, nous verrons se développer une civilisation qui, occidentalisation très poussée ou bantouisation retenant une forte part des apports ancestraux, sera en tous cas adaptée à la communauté congolaise, puisque émanant d'elle d'une façon libre et vivante.

Le 16 janvier 1950.

V. Gelders. — A propos de la communication :
« Feu la coutume indigène ? » du R.P. G. Hulstaert.

Ce n'est pas la première fois que la question de la coutume, sous ses aspects généraux, se pose devant cette classe de l'Institut (*Bulletin*, 1947, XVIII, 2, pp. 443 et suiv. ; 1948, XIX, 3, pp. 662 et suiv., 690 et suiv.).

Les divergences de vues entre partisans du maintien et partisans de la suppression de la coutume prouvent à tout le moins qu'il y a là un problème sur lequel le débat se prolonge et risque de s'éterniser stérilement.

Ainsi que vient de le dire M. le Conseiller Sohier, il y a deux faits avérés : c'est l'impossibilité de maintenir le droit coutumier tel qu'il fut et celle de le supprimer; la conservation et l'évolution s'imposent de façon égale.

Ce n'est pas un problème de pur intérêt académique, ni d'importance secondaire. Parmi les multiples problèmes que fait naître la rencontre des civilisations, celui du conflit de la coutume et du droit occidental est le plus fondamental et le plus grave. Il porte sur ce qu'il y a de plus intime dans la personnalité et dans la société des indigènes. C'est le problème névralgique, et il fait vraiment souffrir les Noirs.

Sa solution est un besoin. L'œuvre de civilisation faillira si elle ne l'apporte pas. Les Noirs l'attendent de nous. L'étranger, impatient, garde les yeux fixés sur nous.

Ce n'est pas le législateur européen qui le résoudra; même averti, il restera incompréhensif ou incompris.

Ce n'est pas non plus le juge indigène, mal préparé et mal dirigé; sa jurisprudence restera empirique et incohérente.

Et pourtant ce n'est que l'indigène qui puisse résoudre le problème de son propre droit, mais l'indigène éclairé sur le droit et sur les fondements de celui-ci, non pas le juge seulement, mais toute la partie mûrie, dirigeante et représentative de la population. Elle doit être amenée à l'analyser, à réfléchir, à s'exprimer. Elle ne peut pas le faire elle-même, par elle-même. Le concours de l'Européen, rompu à la recherche scientifique, à l'investigation juridique, est indispensable. Seul il peut éclairer l'indigène sur lui-même.

Il y a donc là un besoin. Les discussions dispersées et qui sans cesse resurgissent le démontrent. Mais ce besoin n'a pas d'organe. C'est l'organe approprié qui fait défaut. Et il ne suffit pas d'un organe de hauts débats comme l'est notre classe. Il faut un organe d'activité et d'action qui procède à des investigations systématiques, qui d'abord par des chercheurs européens assemble les matériaux nécessaires à la formation spécifique de juristes indigènes et qui ensuite, par des juristes congolais, relève les notations doctrinales dont s'éclaireront les juges et les assemblées indigènes, lesquelles feront leur droit.

Renouvelant le désir exprimé à la séance du 21 juin 1948 (*Bulletin*, p. 713), je crois souhaitable de voir constituer dans la Commission d'Ethnologie ou à côté de celle-ci une Section ou une Commission d'Ethnologie juridique. Seule une équipe homogène de juristes de plus en plus spécialisés peut assurer un travail effectif, à condition d'être animée de dynamisme et de longanimité, car ce ne sera pas l'œuvre d'un bref effort. Le concours occasionnel d'ethnologues d'autre orientation pourra être d'une certaine aide, et en tous cas le travail en commun ou en parallèle ne peut qu'être fructueux pour l'une et l'autre spécialités.

Le 16 janvier 1950.

Séance du 20 février 1950.



Zitting van 20 Februari 1950.

Séance du 20 février 1950.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. Moeller de Laddersous, président de l'Institut.

Sont en outre présents : MM. H. Carton de Tournai, F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Marzorati, A. Sohier, le R.P. J. Van Wing, membres titulaires; S. Exc. Mgr J. Cuvelier, MM. N. De Cleene, J. Devaux, V. Gelders, le R.P. G. Hulstaert, MM. J. Jadot, G. Malengreau, G. Smets, F. Van der Linden, membres associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général ff., et le D^r L. Mottoulle, membre de la section des Sciences naturelles et médicales.

Absents et excusés : MM. A. Burssens, J. Jentgen, N. Laude, F. Olbrechts, A. Wauters.

Note sur quelques problèmes congolais.

Le R.P. J. Van Wing donne lecture de la communication qu'il a rédigée à la suite de son dernier voyage au Congo, en août-octobre 1949. (Voir p. 176.)

Un échange de vues s'établit à ce sujet, auquel prennent part MM. L. Mottoulle, F. Van der Linden, A. Moeller de Laddersous, O. Louwers, G. Malengreau, A. Sohier et les RR.PP. G. Hulstaert et J. Van Wing.

Demandes de subsides.

Sur rapport complémentaire de M. G. Smets, la section émet un avis favorable à l'octroi d'un subside, pour per-

Zitting van 20 Februari 1950.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van de heer *A. Moeller de Laddersous*, voorzitter van het Instituut.

Zijn insgelijks aanwezig : de heren *H. Carton de Tournai*, *F. Dellicour*, *Th. Heyse*, *O. Louwers*, *A. Marzorati*, *A. Sohier*, *E.P. J. Van Wing*, titelvoerende leden; *Z.Exc. Mgr J. Cuvelier*, de heren *N. De Cleene*, *J. Devaux*, *V. Gelders*, *E.P. G. Hulstaert*, de heren *J. Jadot*, *G. Malengreau*, *G. Smets*, *F. Van der Linden*, buitengewoon leden, alsook de heer *E.-J. Devroey*, wd. secretaris-generaal, en de heer *D^r L. Mottoulle*, lid van de sectie voor natuur- en geneeskundige Wetenschappen.

Afwezig en verontschuldigd : de heren *A. Burssens*, *J. Jentgen*, *N. Laude*, *F. Olbrechts*, *A. Wauters*.

Nota over enige Kongolese problemen.

E.P. J. Van Wing leest de mededeling die hij opgesteld heeft ten gevolge van zijn laatste reis in Kongo in Augustus-October 1949. (Zie blz. 176.)

Een gedachtenwisseling ontstaat over dit onderwerp waaraan de heren *L. Mottoulle*, *F. Van der Linden*, *A. Moeller de Laddersous*, *O. Louwers*, *G. Malengreau*, *A. Sohier* en *EE. PP. G. Hulstaert* en *J. Van Wing* deel nemen.

Aanvraag voor toelagen.

Na aanvullend verslag door de heer *G. Smets*, brengt de sectie een gunstig advies uit tot het verlenen van een toe-

mettre à M. A. Doucy d'effectuer une mission d'étude portant sur les problèmes de l'économie sociale au Congo belge.

La section donne également avis favorable à une demande de subside du R.P. G. Hulstaert, en vue de lui faciliter les études linguistiques et ethnologiques qu'il a en cours.

Hommage d'ouvrages.

Le *Président* remercie spécialement M. G. Smets et le R. P. J. Van Wing pour les hommages qu'ils viennent de faire à l'Institut :

G. SMETS, *L'Interprétation de la Couvade*, extrait du *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, Bruxelles, 1949.

J. VAN WING & V. GOEME, *Annuaire des Missions catholiques au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1949.

Le *Secrétaire général* ff. dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

1. GASTAO SOUSA DIAS, *Julgareis Qual E Mais Excelente*, No tricentenário da Restauração de Angola, Angola, 1948.
2. HOLLEMAN, J., *The Pattern of Hera Kinship*, The Rhodes-Livingstones Papers n° 17, Londres, 1949.
3. *Cuadernos de Estudios Africanos*, 8, Instituto de Estudios Politicos, Madrid, 1949.
4. *Bulletin Militaire*, n° 38, Etat-Major de la Force Publique, Léopoldville, novembre 1949.
5. *Inter American Statistical Institute*, vol. IV, Proceedings of the International Statistical Conferences, Washington, 1947.
6. *Revue des Sciences Economiques*, n° 80, Publication Trimestrielle, Liège, décembre 1949.
7. *Rapport sur l'Administration de la Colonie du Congo Belge pendant l'année 1948 présenté aux Chambres législatives*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 1949.
8. COMHAIRE, S., *Le lingala des Enfants noirs de Léopoldville*, overdruk uit *Kongo-Overzee* (1949), 5, Antwerpen, 1949.

Present-exemplaren.

De heer *Voorzitter* betuigt zijn dank aan de heer G. Smets en E. P. J. Van Wing voor de present exemplaren welke zij aan het Instituut aangeboden hebben :

Daarna legt de *wd. Secretaris-generaal* op het bureau de volgende werken neer :

lage om de heer A. Doucy toe te laten een studiereis te ondernemen met betrekking op de sociaal-economische problemen in Belgisch-Kongo.

De sectie brengt alsook een gunstig advies uit op een aanvraag van toelage van E.P. *G. Hulstaert*, om de voortzetting van zijn taalkundige en ethnologische studies te vergemakkelijken.

De zitting wordt te 16 u 30 opgeheven.

9. *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel*, tome IX, séances des 4, 18 et 25 novembre 1949, Paris, 1949.
10. *Foreign Review*, vol. 8, n° 11, Ministry of Information, Delhi, novembre 1949.
11. *About India*, Ministry of Information, Delhi, août 1949.
12. *Bulletin du Centre d'étude des Problèmes sociaux indigènes C.E.P.S.I.*, n° 10, Elisabethville, 1949.
13. *Bulletin de l'Association des Anciens étudiants de l'Université coloniale de Belgique*, n° 6, Kalina, 1949.
14. *Les Problèmes ethniques de l'Afrique du Sud*, supplément au Bulletin de l'Association des Anciens étudiants de l'Université coloniale de Belgique, Kalina, 1949.
15. *Bulletin mensuel de Statistique*, vol. IV, 1, Bureau de Statistiques des Nations Unies, New-York, janvier 1950.
16. *Bulletin de Statistique*, n° 12, Institut National de Statistique, Bruxelles, décembre 1949.
17. *International Organization*, vol. III, n° 4, World Peace Foundation, Boston, novembre 1949.
18. *Le Bulletin des Missions*, tome XXIII, n° 3, Abbaye de Saint-André-lez-Bruges, 3^e trimestre 1949.
19. *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, n° 128, Bruxelles, janvier 1950.
20. *Africa*, vol. XX, n° 1, Journal of the International African Institute, Londres, janvier 1950.
21. *Cahiers coloniaux*, n° 10, Institut Colonial, Marseille, 1949.
22. *Bulletin d'informations économiques et sociales*, n^{os} 17-18, Afrique Équatoriale Française, Brazzaville, décembre 1949.
23. *Human Problems in British Central Africa*, VIII, The Rhodes-Livingstone Journal, Livingstone, 1949.
24. *Séance Académique de Reprise des Cours*, Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, Anvers, 1949.
25. *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, tome XXXI, 10-11, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1949.
26. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, tome XXXV, 11, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1949.
27. *Annuaire Statistique 1948*, Nations Unies, Lake Success, New-York, 1949.
28. *La Revue Coloniale Belge*, n° 104, Bruxelles, 1^{er} février 1950.
29. *Mededelingen van het Afrika-Instituut*, n° 1, Leiden, Januari 1950.
30. *Boletim Geral das Colonias*, n° 295, Agencia Geral das Colonias, Lisbonne, janvier 1950.

31. *Revue juridique du Congo Belge*, n° 6, Organe de Doctrine, Jurisprudence et Documentation, Elisabethville, novembre-décembre 1949.
32. *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais*, n° 6, Elisabethville, novembre-décembre 1949.
33. *Touring Club du Congo Belge*, n° 1, Léopoldville, janvier 1950.
34. *Lovania*, n° 16, Organe de l'Association des Anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain, 2^e trimestre 1949.
35. *Revue Anthropologique Polonaise*, tome XVI, 1-3, Poznam, 1949.
36. *L'Armée et la Nation*, n° 2, Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale, Bruxelles, février 1949.
37. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine*, n° 6, Presses Universitaires de France, Paris, 1949.
38. *Revue Analytique de l'Éducation de base*, vol. I, n° 10, Centre d'échanges de l'Éducation, Paris, 1949.
39. *Jeune Afrique*, n° 7, Cahier de l'Union Africaine des Arts et des Lettres, Elisabethville, octobre 1949.
40. *De Autotoerist*, n° 3, Vlaamse Automobilistenbond, Antwerpen, 1 Februari 1950.
41. *Bulletin d'Informations économiques et sociales*, n° 19, Brazzaville (A.E.F.), janvier 1950.
42. *The March of India*, n° 6, vol. I, Publication Division, Delhi, juillet 1949.
43. STENMANS, A., *La reprise du Congo par la Belgique*, Essai d'Histoire parlementaire et diplomatique, Éditions techniques et scientifiques, R. Louis, Bruxelles, 1949.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden
sont adressés aux donateurs. de gebruikelijke dankbetui-
gingen toegezonden.

La séance est levée à 16 h 30.

**R. P. J. Van Wing, S. J. — Notes
sur quelques problèmes congolais.**

Pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre de l'an passé, j'ai eu l'avantage de visiter une trentaine de territoires du Congo et du Ruanda-Urundi. J'eus l'occasion de faire ample moisson d'informations sur les situations actuelles; j'ai essayé de prendre contact avec toutes les personnes capables de m'instruire, Blancs et Noirs, autorités civiles et religieuses, chefs d'entreprises, employés et colons. J'ai interrogé des chefs et des notables, des paysans noirs et des boys, des cantonniers et des ouvriers de fabrique, et évidemment j'ai causé avec bon nombre d'évolués.

Plusieurs parmi vous ont exprimé le désir de m'entendre exposer à notre section quelques-unes de mes informations sur certains problèmes actuels qui se posent dans la Colonie. Je m'exécute bien simplement, n'ayant nullement la prétention d'épuiser une question.

ATTITUDE DES NOIRS VIS-A-VIS DES BLANCS.

Cette question m'intéresse toujours, quand je voyage au Congo. Elle devient du reste plus intéressante pour tout le monde, maintenant que la propagande anti-Blanc s'intensifie et que les colonies voisines sont fréquemment secouées par des émeutes et des désordres. Y a-t-il un changement perceptible dans l'attitude des Congolais ? Pour l'ensemble de la Colonie, je pense que non. Le comportement le moins sympathique je l'ai observé sur la route Coquilhatville-Bikoro, et surtout dans le centre extra-coutumier de Costermansville. En 1941 j'ai visité ce centre. C'était alors une sympathie respectueuse et uni-

verselle; et en 1949, plus aucune trace de sympathie ni de respect chez la très grande majorité de ses habitants. Il faut noter que ce centre est plus infect que jamais, malgré la construction de quelques dizaines d'habitations décentes, et qu'une épidémie de paralysie infantile y sévissait lors de mon passage.

J'ai fait environ 8.000 km de route et j'ai eu plusieurs pannes dans les régions du Nord et du Nord-Est de la Colonie et au Ruanda-Urundi. Chaque fois j'ai été aidé spontanément et très gentiment par les braves gens qui passaient sur la route, ou par les habitants du village voisin alertés par mon chauffeur.

J'ai visité la cité indigène de Léopoldville et les centres extra-coutumiers de Coquilhatville, Lisala, Libenge, Buta, Bunia, Usumbura et Stanleyville. Nulle part je n'ai observé des signes évidents d'antipathie ou d'indifférence dédaigneuse. Les Noirs du Congo belge sont encore gentils pour les Blancs; leur attitude à cet égard reste bien différente de celle de leurs frères des colonies anglaises et françaises.

CAPITAL ET TRAVAIL.

Il y a cependant une évolution dans les idées du prolétariat de Léopoldville. Auparavant, quand je causais avec des travailleurs de toute catégorie, ils exprimaient seulement leurs doléances sur le bas salaire, la cherté des vivres, et surtout sur les conditions détestables du logement. Maintenant ils raisonnent sur les causes de leur misère; au delà de la simple opposition Blanc-Noir, ils entrevoient l'inégalité des forces sociales en présence, la domination du capital sur le travail et ses conséquences funestes. Voici le résumé d'une conversation avec des ouvriers d'une usine de textiles :

« Nous travaillons, de jour ou de nuit, autant que les Blancs. Les Blancs touchent un salaire qui leur permet de

vivre dans le luxe, eux, leur femme et leurs enfants; nous avons un salaire qui n'est pas toujours suffisant pour manger assez, et notre maison est misérable.

» Certes nous admettons que les Blancs doivent gagner plus que nous, parce qu'ils connaissent mieux le travail et parce qu'ils ne peuvent vivre comme nous. Mais voyez, autrefois le Blanc n'avait pas de si belles maisons, il n'avait pas de voiture et toutes les bonnes choses. Mais pour nous les maisons sont moins bonnes qu'autrefois, et avec notre salaire nous ne pouvons pas acheter plus de bonnes choses qu'autrefois. Cependant le Blanc ne travaille pas plus qu'autrefois, et nous, nous travaillons plus. Pourquoi cette différence ?

» Les Blancs deviennent toujours plus riches; leurs affaires, ils les étendent sans cesse. Voyez NN., qui est arrivé pauvre au Congo et qui est maintenant très riche et a beaucoup d'entreprises.

» Vous dites que les Blancs d'Europe ont prêté beaucoup d'argent et que ces prêts doivent être compensés. Nous savons cela, puisque déjà cette coutume existait chez nos Anciens. Mais est-ce que les Blancs prêtent chaque fois de l'argent quand une entreprise s'étend ?

» La fabrique où nous travaillons a reçu de grandes extensions. Est-ce que pour chaque extension l'argent est venu d'Europe ?

» Nous pensons bien que les Blancs peuvent toujours étendre leurs affaires et devenir plus riches, parce que nous les Noirs nous travaillons beaucoup et nous sommes payés trop peu. Mais voilà, nous n'avons pas de force, tandis que les Blancs sont très forts. C'est pourquoi nous sommes toujours pauvres ».

Ces mêmes thèmes m'ont été développés par d'autres travailleurs. Ils montrent que la propagande qui s'exerce intensément dans la cité indigène de Léopoldville produit

ses effets. Sans doute aussi l'action syndicale n'est pas étrangère à cette prise de conscience des droits de l'ouvrier.

Ma visite à Léopoldville suivit de très près la session du Conseil du Gouvernement. Le Gouverneur général y avait prononcé un discours très remarquable : il y avait particulièrement attiré l'attention sur les problèmes sociaux, tant ceux que pose la population coutumière que ceux du salariat. Le Conseil avait également émis un vœu d'une très grande portée au point de vue politique sociale, en préconisant la création d'un Conseil du Travail, organisme paritaire installé auprès du Gouvernement général. Il m'intéressait vivement de connaître la position des chefs d'entreprises sur cette question, ainsi que sur deux autres d'ordre général, mais qui sont toujours d'une actualité primordiale, à savoir la politique que préconise le Gouvernement d'un relèvement progressif des salaires, et le syndicalisme indigène qui est né et qui veut croître et se développer. Les personnalités que j'ai rencontrées ont été terriblement réticentes.

La conclusion de mon enquête a été que du côté des patrons il n'y a aucun changement de position. Le progrès dans la prise de conscience du prolétariat semble leur échapper. Ou, s'ils s'en rendent compte, ils en sous-estiment la valeur, ne pouvant la chiffrer comme on chiffre les effectifs des syndicats. Je crains que cet esprit géométrique ne puisse remplacer l'esprit de finesse qui est de mise dans ce domaine.

Les patrons ont accepté les Commissions du Travail et du Progrès Social Indigène, et ils trouvent que ces organismes de contact suffisent. Peut-être ne se rendent-ils pas compte que l'évolution constante et rapide de la Colonie la conduira à bref délai au palier où s'est accomplie la Révolution Mondiale actuelle du Travail ! Or, cette évolution exige non de simples contacts entre très grands

et très petits, comme dans ces Commissions du Travail, mais elle postule d'urgence que l'on commence à causer, c'est-à-dire que de part et d'autre de la barrière on expose des points de vue : causer est une condition *sine qua non* de la collaboration. Sans collaboration préparée à temps ce sera la lutte ouverte.

La lutte ouverte, qui ne la craindrait, quand il visite la cité indigène de Léopoldville ? Je l'ai visitée trois fois ; chaque fois la pensée surgit spontanément : Quel magnifique terreau pour une pépinière de révolutionnaires ! En pénétrant dans ces parcelles encombrées de taudis — et ces taudis encombrés d'hommes, de femmes et d'enfants — on ne peut que déplorer la perte de tant de richesses humaines. Et l'on déplore la lenteur des préparatifs nécessaires à la mise en marche de l'Office des Centres Extra-coutumiers. Sur ce terrain au moins on doit espérer une collaboration généreuse des sociétés coloniales avec les pouvoirs publics.

C'est en voyant manger sur place cette humanité grouillante, et en observant la maigre pitance dont ils doivent se contenter, que l'on se rend compte combien il est urgent d'améliorer l'alimentation des travailleurs et de résoudre le problème des allocations familiales dans les centres où les femmes ne peuvent se livrer à des cultures vivrières. On éprouve un certain soulagement quand on quitte le grand centre surpeuplé et quand on peut respirer à l'aise l'air plus pur de l'immense nature congolaise.

L'ABANDON DE LA BROUSSE.

Dans le domaine social, tout le monde le sait, le plus important phénomène qui s'accomplit au Congo est celui de l'exode de la population vers les centres ou l'abandon de la brousse ; on pourrait dire : la fuite de la brousse. Ce phénomène n'est pas particulier aux Noirs, il atteint également les Blancs, et proportionnellement peut-être plus

les Blancs que les Noirs. Le mouvement est progressif; il englobe chaque année un nombre plus élevé d'individus. Il est universel mais pas uniforme; les centres attirent proportionnellement à leur masse. On peut trouver dans les statistiques la confirmation de ces caractéristiques. L'ampleur du mouvement mérite d'être notée :

De 1939 à 1946 la population extra-coutumière a passé de 972,000 à 1,90,000 (chiffres ronds), c'est-à-dire de 9,41 à 14,90 %.

De 1946 à 1947 l'accroissement a été de 90.000 (chiffres ronds) et le pourcentage a passé de 14,90 à 15,58 %.

De 1947 à 1948 l'accroissement a été de 223.811 et le pourcentage est monté de 15,58 à 17,42 %.

Nous n'avons pas les statistiques de 1949. Nous n'avons aucune raison de penser qu'elles marqueront un ralentissement de l'exode; les mêmes causes restant en action produiront les mêmes effets. La plainte au sujet du manque de main-d'œuvre est quasi universelle. Les recruteurs — dont les primes ont été doublées ou triplées — poussent leur activité dans les régions les plus reculées, et ils ont à leur disposition les moyens les plus alléchants : cadeaux aux chefs; fourniture d'objets convoités aux candidats travailleurs; leur transport en auto, avec ou sans leur famille. Ces opérations vident actuellement certaines régions de l'Ouest, du Centre et du Sud du Kwango ainsi que d'autres districts. Ailleurs où il n'y a plus rien à grappiller, les travailleurs sont retenus par des avantages nouveaux ou par des pratiques illégales qu'il ne convient pas de décrire ici.

A propos des statistiques que je viens de citer, il faut noter deux choses. Celles qui concernent la population extra-coutumière ont une réelle valeur, parce qu'elles sont basées sur des recensements annuels réels. Elles ne sont cependant qu'approximatives, parce que le personnel chargé de ces recensements est insuffisant en nombre et

incapable de tenir à jour les registres de la population. Les chiffres fournis par ces statistiques sont en général au-dessous de la réalité.

Quant à celles qui concernent la population coutumière, elles n'ont qu'une valeur d'indication générale. Les recensements complets dans les territoires n'ont plus été effectués depuis le début de la guerre. En 1949 on a procédé à des coups de sonde dans des groupements variés des territoires. Les résultats de ces recherches plus poussées seront très intéressants pour l'étude démographique, mais ne pourront fournir des chiffres certains sur la population totale ni sur le mouvement de la population. Pour savoir s'il est progressif ou régressif, il nous faudra encore attendre plusieurs années. Cette connaissance serait éminemment intéressante pour les auteurs et les exécuteurs du Plan Décennal.

L'insuffisance numérique du personnel territorial, qui est à l'origine de cette déficience funeste, est aussi une des causes de la crise qui sévit dans cette armature essentielle de la Colonie. Car crise il y a, et elle est profonde et elle est générale. J'ai eu la bonne fortune de causer avec quelques douzaines de fonctionnaires et agents du service territorial. Rares étaient ceux qui ne m'en ont pas parlé spontanément; et tous les autres en parlaient avec une conviction raisonnée, les uns avec amertume, les autres avec tristesse. Parmi eux les hommes d'élite ne manquent pas.

Je pense ne pas les trahir en résumant leurs plaintes de la façon suivante :

« Nos cadres sont insuffisants. Les besognes administratives, qui exigent de la paperasserie à longueur de journée, augmentent sans cesse; elles ont priorité sur nos tâches normales, essentielles et seules intéressantes auprès de la population indigène. Dans les conflits qui surgissent constamment entre les droits et les intérêts de la population indigène et les intérêts des sociétés et des colons, il

arrive trop souvent que nous ne recevons ni directives nettes ni soutien des autorités supérieures. Ceux des nôtres qui sont accommodants en cette matière reçoivent trop souvent des priorités et des passe-droits, ce qui décourage les durs.

» Notre statut au point de vue traitement paraît satisfaisant; mais en réalité il ne l'est pas, car les possibilités de promotion sont extrêmement réduites. On reste coincé dans des grades inférieurs pendant la plus belle partie de la vie, sans avoir l'occasion de donner sa mesure; car rares sont les chefs de territoire qui admettent à côté d'eux quelqu'un qui soit autre chose qu'un exécuteur passif et poli d'ordres reçus.

» Comparez notre statut à celui de la magistrature, disent-ils tous comme en refrain; comparez nos responsabilités à celles des magistrats, le travail que nous avons à fournir au leur, et dites-nous si vous jugez que la Colonie désire nous retenir dans le cadre ».

Ces plaintes sont fondées. Une cause supplémentaire du malaise vient du fait que la soudure entre les anciens et la relève n'est pas encore parfaite. Souvent on a dit beaucoup de mal de la relève. Je connais des territoires où elle a été constituée d'éléments d'élite et de bons. Mais en fait la psychologie des jeunes est déroutante pour les anciens : trop d'indépendance d'idées et de conduite, trop d'individualisme, souvent un mépris déclaré pour la tradition et l'expérience. Combien de jeunes ont leur théorie et leur programme achevés ! L'ancien les laisse faire et s'empêtrer. D'autres jeunes ont un idéal vrai et sain, mais ils tombent sur un vieux blasé qui les brime et les décourage.

Ajoutons, pour être complet, une dernière cause de découragement : c'est celle qui s'exerce sur le territorial dans les régions à forte dénatalité, ou dans celles où quasi toute la jeunesse adulte a quitté les villages. Le même

phénomène s'observe parfois chez des missionnaires. L'un et l'autre veulent bâtir une cité vivante, et les matériaux manquent ! A quoi bon alors s'échiner ?

« Il faut être un crétin blindé ou un idéaliste enragé pour rester dans la territoriale », disait en guise de conclusion un excellent administrateur. Le fait est que beaucoup d'éléments de valeur tentent de passer dans les services administratifs de la province ou du Gouvernement général, ou dans les sociétés privées.

En dehors des territoriaux et des missionnaires, qui s'intéresse encore à la population de la brousse ? Il y a les agronomes, et dans les régions qui cultivent le coton, les agents des sociétés cotonnières. Il y a le service médical. Mais les médecins de l'Etat, à quelques exceptions près, ne voyagent pas en brousse; ils sont occupés au chef-lieu du territoire; mais leurs agents sanitaires sont itinérants. Les médecins des Missions nationales et étrangères, dont le nombre dépasse la soixantaine, ont un contact régulier avec la population coutumière, soit à l'hôpital central, soit dans les dispensaires ruraux. Enfin il y a quelque cinq cents sœurs missionnaires qui visitent les villages, pour les consultations des nourrissons et pour les écoles rurales de filles, là où elles existent.

Quant à la magistrature, elle n'y paraît plus. Le Tata Juge, que nous avons si bien connu autrefois, devient un souvenir historique chez les indigènes. Il faut un événement extraordinaire pour qu'un membre du Parquet se montre en brousse. La plupart des administrateurs ne connaissent l'existence du Parquet que par les commissions rogatoires qu'ils en reçoivent. Les tribunaux des chefferies, des secteurs et des territoires fonctionnent, la justice est bien ou mal rendue, et le droit coutumier évolue, se forme et se déforme, sans aide ni contrôle des représentants de la justice, des spécialistes du droit et des tuteurs officiels de la population indigène.

Pendant ma randonnée, j'ai traversé plusieurs centaines de villages indigènes. En dehors du paysannat de Bambesa, je n'ai rencontré d'autres Blancs que des missionnaires. Ceux-ci continuent à s'intéresser aux villages, parce qu'ils y trouvent ce qui les intéresse. Vieillards, vieilles femmes, invalides, jeunes enfants, leurs âmes sont aussi intéressantes que celles d'adultes mâles valides et de jeunes femmes. Ces deux dernières catégories manquent dans les villages à natalité déficiente. Et ces villages sont mornes et tristes !

Dans ces mêmes régions la vie reparaît dès que vous approchez d'un centre de Blancs : la route et les abords sont animés de groupes bruyants, où dominent jeunes gens et jeunes femmes. Blancs et Noirs ont un motif commun de fuir la brousse, sans vie et sans divertissements, et de rechercher les centres qui, avec une vie sociale plus variée, offrent plus de confort.

Je ne note que deux conséquences de ce déplacement de la population :

La PREMIÈRE, c'est que le fossé qui se creuse entre Blancs et Noirs au Congo ne sera pas diminué par la concentration des Blancs et des Noirs dans les centres. Au contraire, c'est dans l'ambiance du village, où le Noir est au naturel, que le Blanc est le plus près du Noir et que la compréhension mutuelle se réalise. Dans les centres le contact de personne à personne est rare. Comme me le disait un Noir : « Les Blancs ne nous connaissent pas, ils ne nous regardent même pas ». La réciproque n'est pas vraie : les Noirs regardent bien les Blancs.

La DEUXIÈME conséquence est l'incidence démographique. On l'a dit assez, c'est la population coutumière qui était féconde et qui a permis les prélèvements massifs de main-d'œuvre, nécessaire à l'industrialisation du Congo. En dehors de quelques régions privilégiées, la

brousse se dépeuple. D'autre part, la population extra-coutumière, du moins dans les premières décades, n'aura pas une natalité suffisante pour remplacer ses morts par des vivants. Léopoldville, Matadi, Mongbwalu, Kilo, les camps de l'Union Minière n'infirmement pas la règle générale : ils bénéficient de facteurs exceptionnels.

POLYGAMIE ET DÉPOPULATION.

Il y a encore des coloniaux qui sont convaincus qu'entre ces deux choses il n'existe aucun rapport de cause à effet et que les missionnaires qui établissent ce rapport sont victimes d'un préjugé. Raison de plus pour que je vous livre quelques observations que j'ai faites à ce sujet.

Antérieurement j'ai eu des contacts avec le district du Congo-Ubangi, dans les territoires en bordure du fleuve. Cette fois-ci, et avec un vif intérêt, j'ai pu voir chez eux les Banza, les Ngbandi, les Bwaka et autres Soudanais, dans leur beau pays qui ressemble fort au Haut-Uele. Chez la plupart des Soudanais la situation démographique est encore satisfaisante; chez les Bwaka elle est même excellente, mais il s'y pratique un recrutement exagéré qui la menace terriblement.

Par contre, la démographie est attristante dans les territoires du Sud : Lisala, Budjala, Nouvelle-Anvers, Bomboma. Partout y fleurit encore l'ancienne polygamie coutumière, privilège du chef et des notables. Celle-ci ne condamnait pas au célibat une portion d'adultes valides, même pas les esclaves, car elle respectait la première loi du groupe bantou : vivre et se survivre. A côté, et souvent en rivale capable de l'éliminer, s'installe la nouvelle polygamie, la mercantile; celle-ci est l'apanage des habiles, des riches, capables de payer des dots très élevées. Ces capitalistes accaparent les femmes et les cèdent pour usage temporaire à des célibataires plus pauvres, qui en retour fournissent des prestations en travail aux plantations ou en

livraison de vin de palme. Ainsi ils gagnent double, par le travail des femmes et par les prestations des clients. Ailleurs les femmes peuvent ou doivent se livrer à la prostitution, mais une part du bénéfice revient au maître.

Cette double polygamie réduit au célibat un grand nombre d'adultes valides. Dans le territoire de Nouvelle-Anvers, la proportion des célibataires est de **24,2 %**; dans celui de Bomboma elle atteint **32,4 %**; dans celui de Budjala elle est de **29 %**. Dans le territoire de Lisala, plus influencé par le christianisme, le pourcentage n'est que de **9,1 %**.

Cette polygamie extravagante est favorisée par des coutumes, anciennes et nouvelles, qui s'y pratiquent ouvertement. En voici quelques-unes :

Payer la dot en tout ou en partie pour des filles très jeunes, ou même pour des filles qui sont encore à naître.

Traiter comme épouses légitimes des filles non nubiles, pour lesquelles la dot entière a été versée.

Acquérir par droit d'héritage des veuves et les introduire comme épouses dans le harem reste une pratique générale.

Pour payer sa dette, on peut livrer sa femme ou sa fille.

La famille peut enlever à quelqu'un sa femme légitime, en lui remboursant la dot qu'il a payée réellement; pour cette opération, elle ne doit avoir d'autre mobile que le gain qu'elle réalise en acceptant une dot plus élevée d'un rival.

Toutes ces pratiques sont couvertes par l'autorité des juridictions indigènes qui, ou bien ne réagissent pas contre elles, ou bien les sanctionnent ouvertement. C'est l'intérêt des juges qui inspire leur justice. A Budjala, **75 %** des juges sont polygames, à Bomboma **77 %**, et à Nouvelle-Anvers le taux monte à **92 %**. Dans ces territoires, un monogame doit être un bien habile homme pour garder sa femme, s'il est pauvre, et être un excellent chrétien pour se contenter d'une seule, s'il est riche.

Plus encore qu'au Congo-Ubangi, la polygamie sévit dans les Uele. Outre la traditionnelle — pratiquée à petite échelle par les chefs et les notables — et la moderne, la mercantile, il y a la grande polygamie des chefs conquérants, dont les harems peuvent contenir des femmes par centaines. Celle-ci est très fidèlement pratiquée par les descendants des grands chefs azande, qui, il y a environ un siècle, ont décimé, soumis et azandisé la population autochtone. Gilima, — le grand Gilima, comme on l'appelait, — qui est décédé en septembre dernier, ne connaissait pas le nombre de ses femmes, et l'Administration non plus ne connaissait ce nombre. Car dans ce pays, toute polygamie, étant censée institution coutumière, est légale et sacrée : on n'y touche pas.

La polygamie s'y pratique donc avec toutes ses déviations. Elle déteint même sur les Européens. Car on en voit qui s'y livrent ouvertement au concubinat à forme polygamique et qui n'ont aucune honte de voyager publiquement avec leur harem. Que l'abus des jeunes filles et le dévergondage des mœurs soient chose commune, c'est très naturel; et que les deux tiers des femmes soient stériles, cela n'étonnera personne. En annexe je donne quelques statistiques qui m'ont été communiquées par les autorités religieuses.

Ce magnifique pays de l'Uele se vide de sa substance humaine. En 1928, j'ai fait la route Buta-Bondo-Bangasu. Les villages et les groupes de maisons s'y succédaient presque sans interruption, et les huttes étaient bien entretenues; en comparaison de cette animation, nos routes dans la Mission de Kisantu étaient désertes. Maintenant c'est le contraire. Sur un tronçon plus peuplé de la route passaient des femmes en grand nombre; aucune ne portait un bébé, aucune n'était accompagnée d'un enfant.

Pendant trois jours j'ai visité le paysannat de Bambesa. Il y est mené une expérience dans des conditions quasi irréalisables ailleurs : à la tête se trouve une équipe de

chefs, qui collaborent cordialement; comme matériel humain une population homogène, paysanne de tradition et rebelle à la vie communautaire de grand village; comme sol, une forêt uniformément fertile — j'ai vu un champ de coton qui produisait plus de 1.000 kg à l'hectare. Donc des conditions optima, et il s'agit d'une expérience de grande envergure, puisqu'on compte y installer 27.000 paysans; une seule menace plane sur elle : les paysans ne laisseront guère d'héritiers, puisqu'il n'y a que 60 enfants pour 100 femmes, donc la continuité fera défaut.

Quand j'associe ainsi les deux phénomènes, dépopulation et polygamie, je ne prétends nullement mettre le premier au compte exclusif de l'autre. La dépopulation effrayante de l'Uele est due à des causes complexes et nombreuses. Parmi elles le recrutement exagéré de main-d'œuvre n'est pas la moindre. Mais exclure du complexe la polygamie et l'indiscipline générale des mœurs qui l'accompagne me paraît l'effet d'un préjugé ⁽¹⁾.

Dans ces régions, la femme n'étant considérée que comme un instrument de production économique et de plaisir, son ascension sociale et morale par l'instruction et l'éducation est terriblement handicapée. L'école c'est bon pour les garçons, mais pas pour les filles. La fille, toute jeune encore, doit aider sa mère, et quand elle approche de l'âge nubile, elle est donnée à un mari pour rapporter le plus tôt possible la plus haute dot possible. Aussi nulle part vous ne trouverez une fille dans une école rurale. Dans les écoles centrales des Missions, on parvient à grand'peine à réunir les effectifs exigés par les règlements officiels pour les subsides au premier degré, c'est-à-dire 25 élèves par classe. Le deuxième degré n'est jamais complet, en dehors des centres extra-coutumiers, et là encore la 4^e et la 5^e année sont habituellement déficientes.

(1) En annexe on peut voir quelques statistiques.

Les statistiques officielles renseignent pour le Congo-Ubangi 196.000 filles. Ce nombre doit comporter environ 100.000 filles en âge d'école. Or, les écoles centrales pour filles des Missions nationales dans ce district ne comptent que 2.750 élèves dans les classes primaires et 47 à l'école normale. En ajoutant à ces chiffres un gros tiers pour les écoles des Missions étrangères, on atteint 4.000 filles qui bénéficient d'une certaine instruction; pour l'immense majorité cette instruction ne dépasse pas le premier degré primaire.

Dans l'Uele, où le pourcentage des filles est plus bas et où le chiffre total ne dépasse pas les 100.000, le pourcentage des filles qui bénéficient d'une instruction élémentaire est un peu plus élevé : il atteint 6 %.

Comme la civilisation morale d'un peuple s'implante par la mère au foyer, il est clair qu'on ne peut encore parler ici d'un relèvement de la masse. Chose étonnante, on y trouve déjà des mères chrétiennes exemplaires et, chose plus étonnante, d'admirables Sœurs indigènes.

A propos de l'enseignement des filles me reviennent à l'esprit les doléances qui ont été répétées à satiété depuis la guerre, sur l'énorme écart qui existe au Congo entre l'instruction des garçons et celle des filles. Que d'âneries éloquentes ont été dites et écrites à ce sujet ! Que de soupçons injurieux ont été formulés à l'adresse des Sœurs missionnaires ! Directement ou indirectement on a mis en cause, sinon leur dévouement, du moins la compréhension intelligente de leur devoir dans ce domaine.

Quant à moi, j'ai admiré sincèrement les vaillantes Sœurs qui dans le Congo-Ubangi et l'Uele recommencent chaque année à enseigner les éléments à quelques douzaines de fillettes, sans avoir l'espoir d'amener une élite à la fin du cycle des études. Elles travaillent sans récompense humaine. Elles méritent autant d'éloges que les Sœurs qui, dans certaines régions du Bas-Congo, dirigent

des classes homogènes, tenues par des monitrices bien stylées, ou qui éduquent des groupes compacts de grandes filles dans les écoles ménagères, ou encore qui dirigent des pensionnats « select » pour filles d'évolués. Après les avoir vues à l'œuvre, je suis convaincu que les unes ne le cèdent aux autres ni en dévouement total ni en valeur professionnelle. Mais le milieu où travaillent les premières est plus rétif, et peut-être aussi la politique indigène qu'on y pratique est moins favorable à une saine évolution sociale.

J'ai eu l'occasion de causer politique indigène avec bon nombre de représentants de l'Administration. Parmi eux j'en ai rencontré de haute qualité et d'esprit bien ouvert; mais d'autres, en trop grand nombre, répétaient très uniformément que les principes fondamentaux de la politique indigène sont le respect de la coutume et le respect de l'autorité des chefs; pour le reste, ce qui importe avant tout, ce sont la production et les routes. J'ai essayé de faire préciser le contenu de ces principes essentiels, d'évoquer la nécessité de tenir compte du moral et du social à côté du politique et de l'économique, d'adapter les règles du politique et de l'économique aux besoins et aux aspirations d'une société qui évolue. Trop souvent j'ai été amené à conclure que dans ces régions équatoriales, et surtout dans la Province Orientale, on vit de traditions historiques déjà bien tassées.

C'est parfois une faiblesse que d'avoir de grands ancêtres ! Pour ma part, j'ai été fort déçu en constatant dans l'ensemble peu de progrès social. L'activité économique indigène est encore complètement dirigée par l'Administration. C'est le système généralisé de cultures imposées, contrôlées et sanctionnées. Il doit y avoir une armée de policiers indigènes ! On en voit partout; j'en ai compté vingt-deux quelque part sur un parcours de 20 km. Comment croire encore à la valeur d'éducation

d'un système de contrainte, quand il est maintenu en vigueur pendant plus d'une génération ? Et cependant on ne voit aucun chef prendre l'initiative de relâcher cette contrainte sur certains points. Comme me le disait un éminent colonial : « Dans ce pays on a une curieuse méthode d'enseigner l'attachement à la terre et l'amour du métier agricole : le paysan ne peut planter ni quand il veut, ni où il veut, ni ce qu'il veut ».

Sur ce point aussi est-ce le traditionalisme qui est en cause ?

ISLAM.

En tout cas, il me paraît en cause dans l'attitude déférente qu'ont toujours tenue les représentants de l'autorité vis-à-vis des arabisés. Je me rappelle encore mon étonnement quand, en 1923, à Stanleyville, je fus témoin de cette déférence; j'en fus un peu scandalisé. Je ne connaissais les arabisés que par l'histoire des campagnes anties-clavagistes; toutefois je savais aussi que l'Islam n'est pas seulement une religion avec ses dogmes, ses règles morales et ses rites, mais qu'en imposant l'observation du Coran — qui est aussi un code politico-social — il enrôle le croyant dans une communauté à caractère politique. Je pensais donc que les anciens soldats et serviteurs de Tippu-Tip et consorts ne méritaient en bonne politique ni honneur ni faveur spéciaux. Mais on m'expliqua que ces arabisés étaient souvent des gens de qualité, maintenant bien soumis et loyaux vis-à-vis de l'autorité européenne, qui pouvait en tirer bien plus de services que des indigènes du pays.

Du reste, ces musulmans ne font aucun prosélytisme. Cette affirmation m'étonnait fort; mais un fait est un fait. Cette affirmation m'a été répétée depuis lors et je l'ai vue imprimée bien des fois. Pendant et après la guerre, j'ai visité Stanleyville, le Kivu, le Ruanda-Urundi, et l'on me parlait dans certaines missions d'un réveil de l'Islam.

Mais quand j'interrogeai à ce sujet des représentants de l'autorité, on me confirma qu'il y avait bien des nouveaux Swahili par-ci, par-là, mais qu'il n'y avait pas trace de prosélytisme ni d'action politique.

Pendant mon dernier voyage, j'ai entendu des faits circonstanciés en grand nombre qui ne laissent aucun doute sur le prosélytisme religieux et politique de nos arabisés, anciens et nouveaux. Ils ne sont plus concentrés dans le Maniema et la région de Ponthierville. Ils ont des communautés organisées, qui relient ces deux anciens centres à travers le Kivu et le Katanga Nord par Usumbura au Ruanda-Urundi. A la tête de ces communautés se trouvent des Walimu, qui ont une autorité incontestée en matières religieuse et civile, et les mots d'ordre de l'organisation Mulidi circulent le long de ces routes. Dans la région de Kirundu, où l'Islam est maître, les villages indigènes sont le siège d'une pullulation de Kitawala.

Ainsi donc la population congolaise est actuellement travaillée par la propagande de quatre mouvements d'idées politico-religieuses antibelges. Le plus ancien est le mouvement KIBANGISTE. Dans la région de Thysville, où il est né, il a perdu de sa force; il garde des noyaux solides dans quelques régions du Bas-Congo et à Léopoldville. Il est bien enraciné dans le Nord de l'Angola et dans le Sud de l'Afrique Équatoriale française; il est disséminé dans le Kwango, le Kasai, le Lac Léopold II et la Tshuapa.

Le KITAWALA, venu du Haut-Katanga, s'est implanté dans le Katanga Nord, dans le Kivu et dans le district de Stanleyville. Dans la Tshuapa il côtoie le Kibangisme.

Enfin le COMMUNISME est présent dans tous les centres européens, dans l'Administration publique comme dans les sociétés privées. Il y mène sa propagande discrète d'homme à homme, chez les Blancs et chez les Noirs. Son centre de propagande publique est à Brazzaville. Il a ses ramifications tout le long de la frontière de l'Afrique Équatoriale française.

Dans la mesure où ces mouvements comportent et colportent des complexes d'idées et de sentiments d'ordre mystique congénitaux à l'âme bantoue, ils peuvent influencer les Congolais et même provoquer des réactions soudaines et massives, surtout s'ils actionnent la passion la plus sensible du Noir, qui est la peur. Pour cette raison l'Administration doit rester sur ses gardes.

Quant aux idées politiques antibelges que propagent ces mouvements, les Noirs n'y sont sensibles que s'ils gardent au cœur une blessure ouverte du fait d'une humiliation ou d'une injustice infligée par un Blanc. C'est pourquoi la lutte contre ces mouvements sera d'autant plus efficace que l'on réduira au minimum la « colour bar » et que l'on instaurera au maximum une politique où le social aura le primat.

Bruxelles, le 20 février 1950.

STATISTIQUES COMMUNIQUÉES
par le vicariat apostolique de Niangara.

Chefferies	Année	Femmes	Enfants	Pourcentage
Adala	1940	3.579	2.347	65
»	1943 (partiel)	2.876	1.344	46
Dika	1940	4.124	1.803	43
»	1943 (partiel)	1.612	760	47
Ungwa	1940	5.521	2.625	47
»	1943	4.012	1.544	38
Pungbu	1940	2.152	928	43
»	1944	1.765	715	40
Gata	1940	1.997	1.009	50
»	1944	1.356	990	73
Aragi	1939	4.088	1.482	36
»	1940	4.071	1.483	36
Napangwe	1940	5.594	2.552	45
Ganzi	1940	1.848	980	53
»	1944	1.610	813	50

STATISTIQUES DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE BONDO

concernant les familles chrétiennes au 30 juin 1949.

Stations missionnaires	Population dans le rayon de la Station	Ménages stériles	Ménages féconds	Nombre d'enfants	% des enfants par 100 femmes fécondes
Bondo	35.000	758	323	844	261
Monga	26.500	247	313	777	248
Baye	25.500	334	190	420	221
Bili	18.000	359	245	592	241
Mbuma	10.000	240	150	291	194
Ango	14.000	292	156	387	248
Dakwa	35.000	649	156	538	344
Digba	13.000	269	127	291	229
Api	13.000	127	123	313	270
Total.	190.000	3.275	1.783	4.453	249

STATISTIQUES DÉTAILLÉES DE LA CHEFFERIE D'ARAGI.

Elles datent de dix ans, mais n'ont pas perdu leur valeur.

Groupes	Nourrissons	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Palangi	6	75	80	23	13
Pelenge	0	23	28	5	2
Bavogo	0	53	42	6	2
Tingbe	1	18	24	2	1
Mamuru	3	70	89	13	12
Sondota	6	103	124	14	13
Zambago	6	87	105	9	10
Yangia	5	71	78	10	10
Bafungbi	1	41	35	2	2
Pataka	2	21	23	2	1
Kereboro	1	51	50	7	6
Bangate	6	149	156	20	23
Siangba	2	56	55	4	5
Nabere	34	456	601	87	73
Ginimhiro	7	118	150	24	18
Total.	80	1.392	1.640	228	191

Total d'enfants 499

Pourcentage d'enfants pour 100 femmes ... 30 %

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Séance du 21 janvier 1950.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. R. Mouchet, directeur.

Sont en outre présents : MM. R. Bruynoghe, A. Dubois, P. Fourmarier, P. Gérard, G. Passau, W. Robyns, J. Rodhain, membres titulaires; MM. R. Bouillenne, P. Brien, G. de Witte, A. Duren, A. Jamotte, V. Lathouwers, L. Mottouille, P. Staner, M. Van den Abeele, G. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, N. Wattiez, membres associés; M. J. Van Riel, membre correspondant, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. H. Buttgenbach, J. Leperonne, E. Marchal, E. Polinard, J. Schwetz.

Compliments.

M. G. Passau, directeur sortant, cède le fauteuil présidentiel à M. R. Mouchet, directeur pour 1950. Les deux directeurs échangent les compliments de circonstance.

Éloge funèbre de M. Edouard De Jonghe.

Devant l'assemblée debout, M. R. Mouchet traduit l'émotion ressentie par tous les membres de la section au décès subit, survenu le 8 janvier 1950, de M. Édouard De Jonghe.

Le *Président* prononce l'éloge funèbre de notre regretté Secrétaire général.

**SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE
WETENSCHAPPEN**

Zitting van 21 Januari 1950.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de heer *R. Mouchet*, directeur.

Zijn insgelijks aanwezig : de heren R. Bruynoghe, A. Dubois, P. Fourmarier, P. Gérard, G. Passau, W. Robyns, J. Rodhain, titelvoerende leden; de heren R. Bouillenne, P. Brien, G. de Witte, A. Duren, A. Jamotte, V. Lathouwers, L. Mottouille, P. Staner, M. Van den Abeele, G. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, N. Wattiez, buitengewoon leden; de heer J. Van Riel, corresponderend lid, alsook de heer E. Devroey, wd. secretaris-generaal.

Afwezig en verontschuldigd : de heren H. Buttgenbach, J. Lepersonne, E. Marchal, E. Polinard, J. Schwetz.

Complimenten.

De heer *G. Passau*, uittredend directeur, staat het voorzitterschap af aan de heer *R. Mouchet*, directeur voor 1950. De twee directeurs sturen elkaar de gebruikelijke complimenten toe.

Lijkrede van de heer Edouard De Jonghe.

Voor de rechtstaande vergadering vertolkt de heer *R. Mouchet* de ontroering die zich van al de leden van de sectie meester maakte bij het vernemen van het plotseling

Décès de M. Gaston Delevoy.

Devant l'assemblée debout, le *Président* annonce le décès de M. G. Delevoy, membre associé. Le défunt, qui était en mission au Katanga, avait été victime à Élisabethville d'un accident d'automobile. Son état ayant nécessité son retour d'urgence, M. G. Delevoy est décédé en avion, après l'escale de Libenge, le 17 janvier 1950.

M. A. *Jamotte* veut bien se charger de rédiger la notice destinée à l'*Annuaire*.

Communication administrative.

Le *Secrétaire général ff.* annonce que, par arrêté du 21 janvier 1950 du Prince Régent, M. A. *Moeller de Laddersous*, directeur de la section des Sciences morales et politiques, est nommé président de l'Institut Royal Colonial Belge pour 1950.

Les bureaux des sections sont constitués comme suit :

- 1^{re} section : Directeur : M. A. *Moeller de Laddersous*,
Vice-Directeur : M. *Th. Heyse*.
- 2^e section : Directeur : M. *R. Mouchet*,
Vice-Directeur : M. *P. Fourmarier*.
- 3^e section : Directeur : M. *M. Van de Putte*,
Vice-Directeur : M. *F. Olsen*.

De même, par arrêté ministériel du 10 janvier 1950, les mandats de MM. *R. Bette* et *M. Van de Putte*, membres sortants de la Commission administrative, ont été renouvelés pour un terme de 3 ans.

Sulfones et prophylaxie de la lèpre au Congo belge.

M. A. *Dubois* expose l'étude qu'il a rédigée à ce sujet et qui donne lieu à un échange de vues auquel prennent part MM. *A. Duren*, *J. Rodhain*, *R. Bruynoghe* et l'auteur. (Voir p. 205.)

overlijden op 8 Januari 1950 van de heer Édouard De Jonghe.

De *Voorzitter* spreekt de lijkrede uit van onze betreunde Secretaris-generaal.

Overlijden van de heer Gaston Delevoy.

Voor de rechtstaande vergadering kondigt de *Voorzitter* het overlijden aan van de heer G. Delevoy, buitengewoon lid. De overledene was belast met een zending in Katanga en werd te Elisabethstad zwaar gewond in een auto-ongeval. De erge toestand waarin hij verkeerde maakte zijn dringende terugkomst noodzakelijk. Hij stierf in het vliegtuig, na de halte te Libenge, op 17 Januari 1950.

De heer *A. Jamotte* wordt met het opstellen der necrologische nota voor het *Jaarboek* belast.

Administratieve mededeling.

De wd. *Secretaris-generaal* deelt mede dat, door Regentsbesluit van 21 Januari 1950, de heer *A. Moeller de Laddersous*, directeur van de sectie voor morele en politieke Wetenschappen, voorzitter voor 1950 van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut benoemd is.

De bureau's van de secties zijn samengesteld als volgt :

1^e sectie : Directeur : de heer *A. Moeller de Laddersous*,
Vice-Directeur : de heer *Th. Heyse*.

2^e sectie : Directeur : de heer *R. Mouchet*,
Vice-Directeur : de heer *P. Fourmarier*.

3^e sectie : Directeur : de heer *M. Van de Putte*,
Vice-Directeur : de heer *F. Olsen*.

Evenzo door ministerieel besluit van 10 Januari 1950, worden de mandaten van de heren *R. Bette* en *M. Van de Putte*, uittredende leden van de Bestuurscommissie, voor drie jaar hernieuwd.

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 1949.

A la demande de M. L. *Hauman*, une modification et deux additions sont apportées au dit procès-verbal.

**Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines
avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo.**

M. A. *Dubois* présente un travail de M. le D^r C. S. *Ronsse*, intitulé : *Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo*.

M. le D^r L. *Mottouille* est désigné comme second rapporteur.

Prix Simon Daniel Barman.

Des exemplaires du règlement pour le Prix Simon Daniel Barman 1950 pour le progrès de l'agriculture coloniale sont tenus à la disposition des membres.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le Secrétaire général ff. De wd. Secretaris-generaal
dépose sur le bureau les legt op het bureau de volgende
ouvrages suivants : werken neer :

1. GLIBERT, M., *Tables analytiques des Mémoires 1 à 100 du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique (1900-1943)*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, Bruxelles, 1944.
2. CONRAD, W., *Recherches sur les eaux saumâtres des environs de Lilloo, I. Étude des milieux*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, Mémoire n° 95, Bruxelles, 1941.
3. MAILLIEUX, E., *Les brachiopodes de l'Emsien de l'Ardenne*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 96, Bruxelles, 1941.
4. DEMANET, F., *Faune et stratigraphie de l'étage namurien de la Belgique*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 97, Bruxelles, 1941.
5. PUNT, A., *Recherches sur quelques Nématodes parasites de poissons de la mer du Nord*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 98, Bruxelles, 1941.

Sulfonen en prophylaxe der melaatsheid in Belgisch-Kongo.

De heer *A. Dubois* zet de studie uiteen die hij over dit onderwerp geschreven heeft.

Een gedachtenwisseling ontstaat waaraan de heren *A. Duren*, *J. Rodhain*, *R. Bruynoghe* en de schrijver deelnemen. (Zie blz. 205.)

Notulen der vergadering van 17 December 1949.

Op aanvraag van de heer *L. Hauman* wordt één verandering en twee addenda aan bedoelde notulen aangebracht.

Bloedarmoede der kinderen aangetast door malaria en bloedtransfusies met aanmerkingen over de bloedgroepen der Bakongo.

De heer *A. Dubois* legt een werk voor van de heer *D^r C. S. Ronsse*, getiteld : « *Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo* ».

De heer *D^r L. Mottouille* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

Prijs Simon Daniel Barman.

Exemplaren van het reglement voor de Prijs Simon Daniel Barman 1950 voor de vooruitgang van de koloniale landbouw zijn ter beschikking der leden gesteld.

De zitting wordt te 15 uur opgeheven.

6. CONRAD, W., *Sur la faune et la flore d'un ruisseau de l'Ardenne belge*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 99, Bruxelles, 1942.
7. STOCKMANS, F.-WILLIÈRE, Y., *Palmoxyloons Paniséliens de la Belgique*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 100, Bruxelles, 1943.
8. DEMANET, F., *Les horizons marins du Westphalien de la Belgique et leurs faunes*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 101, Bruxelles, 1943.
9. LELOUP, E., *Recherches sur les Tricladés Dulcicoles Epigés de la forêt de Soignes*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 102, Bruxelles, 1944.
10. GLIBERT, M., *Faune malacologique du Miocène de la Belgique, I. Pélécy-podes*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 103, Bruxelles, 1945.
11. CASIER, E., *La faune Ichtyologique de l'Yprésien de la Belgique*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 104, Bruxelles, 1946.
12. STOCKMANS, F., *Végétaux de l'Assise des sables d'Aix-la-Chapelle récoltés en Belgique (Sénonien inférieur)*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 105, Bruxelles, 1946.
13. ADAM, W., *Revision des mollusques de la Belgique, I. Mollusques terrestres et dulcicoles*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 106, Bruxelles, 1947.
14. LELOUP, E., *Les Coelentérés de la Faune belge. Leur bibliographie et leur distribution*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 107, Bruxelles, 1947.
15. DEBAUCHE, H., *Étude sur les Mymarommidæ et les Mymaridæ de la Belgique (Hymenoptera Chalcidoidea)*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 108, Bruxelles, 1948.
16. PASTIELS, A., *Contribution à l'étude des Microfossiles de l'Eocène belge*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, n° 109, Bruxelles, 1948.
17. STOCKMANS, F., *Végétaux du Dévonien supérieur de la Belgique*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, Mémoire n° 110, Bruxelles, 1948.
18. *Résultats scientifiques des Croisières du Navire-École belge « Mercator »*, vol. III, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 21, Bruxelles, 1941.
19. DEBAUCHE, H., *Géométridæ de Célèbes (Lepidoptera Heterocera)*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 22, Bruxelles, 1941.
20. DUPOND, CH., *Contribution à l'étude de la faune ornithologique des îles Philippines et des Indes Orientales Néerlandaises*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 23, Bruxelles, 1942.

21. D'ORCHIMONT, A., *Contribution à l'étude de la tribu Hydrobiini Bedel: spécialement de sa sous-tribu Hydrobiae (Palpicornia-Hydrophilidae)*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 24, Bruxelles, 1942.
22. LELOUP, E., *Contribution à la connaissance des Polyplacophores, I. Famille Mopaliidae* Pilsbry, 1892, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 26, Bruxelles, 1943.
24. TWIESELDMANN, F., *Contribution à l'étude anthropologique des Pygmées de l'Afrique Occidentale*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 27, Bruxelles, 1942.
25. D'ORCHIMONT, A., *Faune du Nord-Est Brésilien (Récoltes du Dr O. Schubart) Palpicornia*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 28, Bruxelles, 1943.
26. DE WITTE, G.-LAURENT, R., *Revision d'un groupe de Colubridae africains. Genres Calamelaps, Miodon, Aparallactus et formes affines*, Mémoires du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, 2^e série, fasc. 29, Bruxelles, 1947.
27. GLIBERT, M., *Gastropodes du Miocène moyen du Bassin de la Loire, 1^{re} partie*, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Mémoires, 2^e série, fasc. 30, Bruxelles, 1949.
28. *Bulletin du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique*, tome XVII à XXIV, Bruxelles, 1941 à 1948.
29. *Agricultural Journal*, vol. 20, n^o 4, Department of Agriculture, Fiji, mars 1949.
30. *The Tropical Agriculturist*, vol. CIV, n^o 4, The Tropical Agriculturist, Paradeniya, 4th Quarter 1948.
31. *Archiva Medica Belgica*, vol. 4, fasc. 5, Acta Medica Belgica, Bruxelles, 1949.
32. *Rapport annuel pour l'exercice 1948*, hors série, Publications de l'Institut National pour l'Étude agronomique du Congo belge, Bruxelles, 1949.
33. *Zooleo*, nouvelle série n^o 3, Bulletin de la Société de Botanique et de Zoologie congolaise, Léopoldville, novembre 1949.
34. WALKER, F., *The Petrology of two Granite-Slate Contacts at Cape Town*, from the *Quarterly Journal of the Geological Society of London*, Londres, 30 avril 1947.
35. *Natural History*, vol. LVIII, n^o 10, The Magazine of the American Museum of Natural History, New-York, décembre 1949.
36. *Revista Brasileira de Geografia*, n^o 1, Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística Rio de Janeiro, janvier-mars 1949.
37. *Boletim Geografico*, nos 74 à 77, Conselho Nacional de Geografia, Rio de Janeiro, mai à août 1949.

38. *Bulletin de la Classe des Sciences*, tome XXXV, 10, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1949.
39. *Olearia*, n^{os} 11 et 12, Rivista delle Materie Grasse, Rome, novembre et décembre 1949.
40. *Annual Report 1948*, Chicago Natural History Museum, III, janvier 1949.
41. *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, tome XIV, 8, Bruxelles, 1949.
42. SCHAPERLA, I., *A short History of the Bangwaketse*, extrait de *African Studies*, vol. I, n^o 1, mars 1942.
43. TALBOT, J., *Swartland and Sandveld*, Oxford University Press, Cape Town, 1947.
44. *The Countryman*, vol. 3, n^o 12, Department of Agriculture, Cyprus, décembre 1949.
45. *Oléagineux*, n^o 12, Revue générale des Corps gras et dérivés, Paris, décembre 1949.
46. *Revue belge de Pathologie et de Médecine expérimentale*, Éditions « Acta Medica Belgica », tome XIX, n^o 4, Bruxelles, septembre 1949.
47. *L'Agronomie tropicale*, n^{os} 11-12, Ministère de la France d'Outre-Mer, Nogent-sur-Marne, novembre-décembre 1949.
48. DARTEVELLE, E.-CASIER, E., *Les Poissons fossiles du Bas-Congo et des régions voisines*, Annales du Musée du Congo belge, Géologie, série III, vol. II, fasc. 2, Tervueren, 1949.
49. BRIAN, A.-DARTEVELLE, E., *Contribution à l'étude des Isopodes marins et fluviatiles du Congo*, Annales du Musée du Congo belge, Zoologie, série III, vol. I, fasc. 2, Tervueren, 1949.
50. SCHOUTEDEN, H., *Les oiseaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Annales du Musée du Congo belge, Zoologie, série IV, vol. II, fasc. 2, Tervueren, 1949.
51. *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, tome XIV, 9, Bruxelles, 1949.
52. *Geographical Review*, vol. XL, 1, The American Geographical Society of New-York, New-York, janvier 1950.
53. FRIEDLAENDER, C., *Beitrag zur Petrographie des Kivusee-Gebietes*, s.l. et s.d.
54. *Acta Geographica*, Bibliographie mensuelle de la Société de Géographie, n^o 1, Paris, janvier 1950.
55. *Congrès du Manioc*, Institut Colonial, Marseille, septembre 1949.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden
sont adressés aux donateurs. de gebruikelijke dankbetui-
gingen toegezonden.

La séance est levée à 15 heures.

**A. Dubois. — Sulfones et prophylaxie de la lèpre
au Congo belge.**

Je n'ai pas à décrire longuement le schéma adopté au Congo pour combattre la lèpre et appliqué avec plus ou moins de rigueur selon les régions. Basé sur les ordonnances d'hygiène (ord. n° 74 Hyg.), le règlement annexé et les circulaires interprétatives, il utilise le recensement de toute la population et autorise l'isolement et le traitement dans les conditions fixées par le médecin. Cependant, la pratique a été de recourir à la persuasion et à une pression indirecte par le milieu coutumier plutôt que d'imposer trop strictement l'isolement. Celui-ci a été fait dans des villages agricoles, dénommés, d'après Zanetti, V.A.I.L., village agricole d'isolement lépreux, non clôturés, dont j'ai antérieurement décrit l'histoire et le fonctionnement et sur lesquels Zanetti a donné aussi des indications (1, 2, 3).

Ces villages ont été créés, bien naturellement, dans les régions à endémie assez intense (2-4 % de la population), et dans ces conditions les malades étaient ordinairement installés sur la terre de leur chefferie. Cette solution, avantageuse au point de vue moral, a cependant ses inconvénients : elle encourage les contacts avec les sujets sains. Dans les pays à faible endémicité (vers 0,3-0,5 %), les villages, sous peine d'être trop peu peuplés pour une organisation rationnelle, groupent forcément des sujets de régions assez éloignées et de races éventuellement différentes (tel semble être le cas au Bas-Congo, au Kwango). De là une certaine appréhension du dépaysement chez les malades et parfois le refus de quitter la petite patrie.

*
* *

Jusqu'à présent et malgré que les ordonnances laissent toute liberté au médecin de limiter l'isolement aux cas les plus graves, on a admis une grande variété de patients dans les V.A.I.L..

C'était certainement la pratique dans la zone C.R.C. et je citerai la statistique des cas que j'y ai observés en 1945-1946 (4) :

Bacille +++	260		
+	145		
0	1.143	Ulcères	504
Classification L	256	Mutilations	972
N.(T.)	1.179		
Cas légers	113		

Cette manière de faire a été critiquée, en particulier par l'éminent léprologue anglais E. Muir.

Son argumentation était la suivante :

1. Les cas paucibacillaires (N. du Caire, T. de la classification de La Havane) ne sont pas ou peu contagieux.
2. Ils sont exposés à la surinfection.
3. Ils ont plus d'enfants que les cas L. multibacillaires et ces enfants sont exposés à l'infection par les cas ouverts du village.

Je n'avais pas cru pouvoir modifier notre pratique pour toutes sortes de raisons médicales ou sociales.

1. L'absolue inocuité des cas N. n'a pas été démontrée de façon formelle. On sait que les critères de Koch n'ont pas été réalisés pour le bacille de Hansen.

2. La surinfection n'est pas établie. On semble faire assez peu de cas de cette possibilité en matière de tuberculose.

3. L'indigène estime tout aussi lépreux qu'un cas L. le malade ayant des mutilations, cependant pauci- ou

pratiquement abacillaire, et comprend mal qu'on interne le premier et pas le second.

4. La vie sociale du V.A.I.L. peut difficilement se concevoir sans des cas légers et à longue survie (les cas L. ont une durée de survie assez limitée).

5. La propagande exige que nous puissions de-ci de-là déclarer guéris des malades. Autrefois seuls des cas légers autorisaient cet espoir.

6. La statistique ci-dessus aura montré le grand nombre de mutilés graves. Pour de tels sujets il faut prévoir une assistance médicale et sociale. Autant la leur donner dans nos V.A.I.L., où ils sont « chez eux ». J'ai dit ailleurs combien souvent ces mutilés conservent encore une courageuse activité.

*
* *

On peut se demander si l'introduction récente des sulfones dans la thérapeutique est de nature à modifier notre schéma. On sait que ces substances agissent très activement contre les cas multibacillaires et qu'il semble possible de rendre ces malades peu ou pas contagieux.

La tentation est assez vive de limiter notre action à ces sujets, puisque, d'une part, ils ont un maximum de contagiosité et que, d'autre part, ils ne représentent que 15 % du chiffre total des lépreux. Au lieu de 100.000 malades probables (60.000 admis) il y en aurait donc 15.000 à traiter.

Notons que ce budget réduit serait encore important : le traitement aux sulfones (+ les vitamines nécessaires) revient encore à environ 2.000 francs par an minimum — je suppose les achats en gros, etc. En fait au médecin privé cela revient à sensiblement plus et en Belgique actuellement à 4.000 francs et il faudrait donc dépenser 30 millions en médicaments par an.

Par contre, il est possible qu'en 2 ans la contagiosité des 15.000 malades soit réduite à une petite fraction de sa valeur primitive et que nous évitions de nombreux nouveaux cas.

Ce schéma supposerait :

1. Isolement strict, complet, des cas L., même s'il faut les faire venir d'assez loin et réaliser une certaine pression.

En échange de la contrainte imposée, un traitement adéquat et un régime privilégié seraient fournis.

On peut escompter qu'avec l'amélioration des cas un certain nombre de sujets seraient à même de travailler, mais malgré tout le village serait économiquement dépendant. Il faut donc prévoir des frais d'entretien non négligeables.

2. L'isolement des cas N. ne serait justifié que pour des mutilés, grabataires, etc.

D'où nouvelle charge budgétaire.

3. Si possible on enrôlerait des cas légers pour leur faire remplir des activités médico-sociales rémunérées (cultures, aides-infirmiers, etc.).

4. Un service médical assez important, vu la surveillance nécessitée par la notable toxicité des sulfones.

Les cas paucibacillaires non mutilés seraient traités ambulatoirement.

*
**

Ce nouveau schéma est assez tentant et pourrait être réalisé progressivement en modifiant notre politique d'isolement. Le recensement serait simplifié en ne se préoccupant que des cas évidents, cliniquement et bactériologiquement.

Avant de prendre une décision aussi importante il faudrait cependant être fixé sur les points suivants, sur les-

quels, espérons-le, des chercheurs congolais pourront nous édifier.

1. Rôle épidémiologique des cas paucibacillaires.
2. % de négativation des cas multibacillaires par année de traitement aux sulfones.
3. % de quasi-négativation (transformation des cas ouverts en cas fermés).
4. Les sulfones utilisés précocement sont-ils à même d'arrêter l'évolution vers les mutilations ?

On comprend que c'est de la réponse à ces questions que dépend notre schéma final. Le Congo a reçu depuis peu d'importantes quantités de sulfones. Il faut souhaiter que les observations faites permettent de répondre aux questions ci-dessus et finalement d'adopter un système prophylactique rationnel.

Sans doute avons-nous déjà une assez large expérience internationale. Elle paraît être arrivée aux conclusions suivantes : les sulfones sont les agents les plus actifs que nous possédions jusqu'à présent contre le bacille de Hansen, plus spécialement contre la forme lépromateuse. A Carville en particulier (U.S.A.), on a pu considérer comme guéris des malades traités, à dire vrai, pendant plusieurs années et des observations analogues sont faites un peu partout. La forme N. réagirait moins favorablement.

Tous les auteurs admettent que l'administration des sulfones exige une surveillance attentive (anémie de mécanisme complexe) et l'hospitalisation ou en tout cas la visite quotidienne du malade, avec analyse de sang hebdomadaire.

Il faut en effet une injection journalière ou 3 prises de comprimés par jour. On voit que ce schéma de traitement est bien plus absorbant, aussi bien pour le médecin que

pour le patient, que celui de la maladie du sommeil, par exemple.

Il n'est pas douteux que des résultats analogues seront bientôt signalés à la Colonie. On a fait remarquer cependant que l'évolution de la lèpre est assez variable de pays à pays. Il faut aussi tenir compte de la façon variable de collaborer et réagir au traitement qu'on observe dans diverses populations. L'expérience locale est ici indispensable et il faut espérer que bientôt nous aurons des travaux congolais sur cette question.

Mon expérience personnelle est trop limitée pour permettre des conclusions. Je dirai seulement que depuis 2 ans j'ai observé :

1. Un cas L. récent, bacilles + + +, dès maintenant en amélioration très notable (15 mois de traitement). Examen bactériologique actuel : négatif (janvier 1950).

2. Un cas L., ancien, déjà amélioré au chaulmoogra, bien amélioré aux sulfones pour ce qui regarde l'éruption. La névrite, par contre, n'a guère rétrocedé, mais, à dire vrai, n'a pas progressé.

Le malade, après plus de 10 ans de traitement, est en bon état général. Examen bactériologique actuel : positif faiblement en un seul point de la peau sur 3 examinés.

3. Un cas T, en réaction, énormément amélioré, au point que le diagnostic serait peut-être difficile.

4. Un cas L. ancien très récemment pris en traitement et trop grave (nombre prodigieux de bacilles, âge mûr, sclérose rénale) pour en espérer beaucoup. Le traitement est difficilement supporté. L'amélioration clinique est appréciable après 1 an.

*
* *

Il est évident que les sulfones ont fait naître de grands espoirs chez les malades. Comme on le voit, cette décou-

verte intéresse aussi l'hygiéniste et il convient donc de rassembler les documents et les idées qui orienteront finalement notre système prophylactique.

Le 21 janvier 1950.

BIBLIOGRAPHIE.

1. A. DUBOIS, La Lèpre dans la région de Wamba-Pawa (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, 1932, t. I, fasc. 2).
2. — La Lèpre au Congo belge en 1938 (*Ibid.*, 1940, t. X, fasc. 2).
3. V. ZANETTI, Lèpre et prophylaxie au Congo belge (*Recueil de Travaux de Sciences médicales au Congo belge*, 1945, n° 3).
4. A. DUBOIS, Évolution clinique de la lèpre au Congo belge (*Bull. Acad. roy. de Belgique*, 1946, 6^e série, t. XI, n° 11).

Séance du 18 février 1950.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. R. Mouchet, directeur.

Sont en outre présents : MM. R. Bruynoghe, H. Buttgenbach, A. Dubois, P. Fourmarier, P. Gérard, J. Henry de la Lindi, E. Marchal, W. Robyns, membres titulaires; MM. R. Bouillenne, G. de Witte, A. Duren, L. Hauman, A. Jamotte, F. Mathieu, J. Schwetz, M. Sluys, P. Staner, C. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, membres associés; M. J. Van Riel, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général ff.

Absents et excusés : MM. J. Lepersonne, L. Mottoulle, E. Polinard.

Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo.

M. A. Dubois donne lecture du rapport établi par M. le D^r L. Mottoulle sur le travail de M. le D^r C. S. Ronsse, intitulé : *Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo*.

Après une intervention de M. P. Gérard, la section se rallie aux conclusions des deux rapporteurs et décide la publication du travail en question dans la collection des *Mémoires in-8°*.

La capture des éléphants au Parc National de la Garamba.

M. V. Van Straelen présente, en la commentant, une note rédigée par M. H. Hediger, professeur à l'Université

Zitting van 18 Februari 1950.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de heer *R. Mouchet*, directeur.

Zijn insgelijks aanwezig : de heren *R. Bruynoghe*, *H. Buttgenbach*, *A. Dubois*, *P. Fourmarier*, *P. Gérard*, *J. Henry de la Lindi*, *E. Marchal*, *W. Robyns*, titelvoerende leden; de heren *R. Bouillenne*, *G. de Witte*, *A. Duren*, *L. Hauman*, *A. Jamotte*, *F. Mathieu*, *J. Schwetz*, *M. Sluys*, *P. Staner*, *C. Van Goidsenhoven*, *V. Van Straelen*, buitengewoon leden; de heer *J. Van Riel*, corresponderend lid, alsook de heer *E.-J. Devroey*, wd. secretaris-generaal.

Afwezig en verontschuldigd : de heren *J. Lepersonne*, *L. Mottoulle*, *E. Polinard*.

Bloedarmoede der kinderen aangetast door malaria en bloedtransfusies met aanmerkingen over de bloedgroepen der Bakongo.

De heer *A. Dubois* leest het verslag opgesteld door de heer *D^r L. Mottoulle* over het werk van de heer *D^r C. S. Ronsse*, getiteld : « *Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo* ».

Na een tussenkomst van de heer *P. Gérard*, gaat de sectie akkoord met de besluiten der twee verslaggevers en beslist de publicatie van dit werk in de *Verhandelingenreeks* in-8°.

Olifantenvangst in het Nationaal Garamba Park.

De heer *V. Van Straelen* legt voor en commentarieert een nota opgesteld door de heer *H. Hediger*, hoogleraar

de Bâle et directeur du Jardin zoologique de cette ville.
(Voir p. 218.)

Cette communication donne lieu à un échange de vues auquel prennent part MM. H. Buttgenbach, A. Jamotte, A. Dubois, P. Staner et V. Van Straelen.

Hommage d'ouvrages.

M. P. Staner fait hommage à l'Institut de son travail « *Éléments d'horticulture congolaise* ».

M. V. Van Straelen annonce, d'autre part, la parution des deux premiers fascicules apportant les résultats scientifiques de la mission belge d'exploration hydrobiologique du lac Tanganika (1946-1947) :

Vol. II, fasc. 1, LELOUP, Eugène, *Relevé des Stations*.

Vol. II, fasc. 2, CAPART, André, *Sondages et carte bathymétrique*.

Le *Président* remercie ces deux confrères.

Le *Secrétaire général* ff. dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

Present-exemplaren.

De heer P. Staner schenkt aan het Instituut zijn werk, getiteld « *Éléments d'horticulture congolaise* ».

Anderzijds, deelt de heer V. Van Straelen de verschijning der twee eerste afleveringen welke de wetenschappelijke gevolgen der Belgische hydrobiologische zending aan het Tanganika meer (1946-1947) bevatten :

Deel II, afl. 1, LELOUP, Eugène, « *Relevé des Stations* ».

Deel II, afl. 2, CAPART, André, « *Sondages et carte bathymétrique* ».

De *Voorzitter* dankt deze twee confraters.

Daarna legt de *wd. Secretaris-generaal* op het bureau de volgende werken neer :

1. WELLS, G.-LIVERMORE, J., *Chromite Deposits near Sciead and Mac Guffy Creeks, Siskiyou County, California*, United States Department of the Interior, Geological Survey, Bulletin 948-B, Washington, 1949.
2. LASKY, S., *Manganese Resources of the Artillery Mountains Region Mohave County, Arizona*, Geological Survey, Bulletin 961, Washington, 1949.
3. *Geophysical Abstracts 137 April-June 1949 (Numbers 11.002-11.201)*, Geological Survey Bulletin 966-B, Washington, 1949.
4. DORR, N., *Manganese Deposits of the Serra do Navio District, Territory of Amepa, Brazil*, Geological Survey Bulletin 964-A, Washington, 1949.

aan de Universiteit te Bazel en directeur van de Dierentuin aldaar. (Zie blz. 218.)

Deze mededeling is oorzaak van een gedachtenwisseling waaraan de heren *H. Buttgenbach*, *A. Jamotte*, *A. Dubois*, *P. Staner* en *V. Van Straelen* deel nemen.

De zitting wordt te 15 u 30 opgeheven.

5. WILSON, I., *Coal Deposits of the Santa Clara District near Tonicki Sonora, Mexico*, Geological Survey Bulletin 962-A, Washington, 1949.
6. CUSHMAN, J., *The Foraminiferal Faunal of the upper Cretaceous Arkadelphia Marl of Arkansas*, Geological Survey Professional Paper 221-A, Washington, 1949.
7. *Annales de la Société royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, vol. 2, Acta Medica Belgica, Bruxelles, 1949.
8. PELLEGRIN, F., *Les Légumineuses du Gabon*, Mémoires de l'Institut d'Études Centrafricaines, n° 1, Brazzaville, 1948.
10. *Natural History*, vol. LIX, 1, The Magazine of the American Museum of Natural History, New-York, janvier 1950.
11. *Bulletin du Museum National d'Histoire Naturelle*, tome XXI, n° 3 et 4, Réunion des Naturalistes du Museum, Paris, mai-juin 1949.
12. *Bulletin Agricole du Congo belge*, vol. XL, n° 3 et 4, Ministère des Colonies, Bruxelles, septembre-décembre 1949.
13. KELLOGH, CH., *An exploratory study of soil groups in the Belgian Congo*, série scientifique n° 46, Publications de l'Institut National pour l'Étude agronomique du Congo belge (I.N.E.A.C.), Bruxelles, 1949.
14. *Arkiv för Mineralogi och Geologi*, Band 1-Häfte 1, K. Svenska Vetenskapsakademien, Stockholm, 1949.
15. *Verhandelingen*, XI, 6, Koninklijke Vlaamse Academie voor Geneeskunde van België, Brussel, 1949.
16. *Bulletin de la Classe des Sciences*, tome XXXV, 11, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1949.
17. ORIAN, D., *Bud Rot of the Areca Nut Palm in Mauritius*, Extrait de la *Revue Agricole de l'Île Maurice*, vol. XXVII, n° 6, Maurice, 1948.
18. *Bibliography of Agriculture*, vol. 14, n° 1, U.S. Department of Agriculture, Washington, janvier 1950.
19. *The Countryman*, vol. 4, n° 1, Director of Agriculture, Cyprus, janvier 1950.
20. *Oléagineux*, n° 1 et 2, Revue générale des Corps gras et dérivés, Paris, janvier-février 1950.
21. *Report on the Working of the Department of Agriculture during October 1938 to September 1946 and the Agriculture Year 1946-1947*, Government Printing Office, Malte, 1949.
22. *Medizin-Meteorologische Hefte*, n° 1, Herausgegeben von der *Schriftleitung der Annalen der Meteorologie*, Hamburg, 1949.

23. *Revue belge de Pathologie et de Médecine expérimentale*, tome XIX, n° 5, Editions Acta Medica Belgica, Bruxelles, novembre 1949.
24. *Agricultura*, n°s 3-4, Bulletin trimestriel de l'Association des Anciens étudiants de l'Institut agronomique de l'Université de Louvain, Heverlé, décembre 1949.
25. *Annual Report on the Agricultural Department for the Year 1947*, Lagos, 1949.
26. *Bulletin des Stupéfiants*, n° 1, Nations Unies, Département des Questions sociales, Lake Success, New-York, octobre 1949.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden
sont adressés aux donateurs. de gebruikelijke dankbetui-
gingen toegezonden.

La séance est levée à 15 h 30.

**H. Hediger. — La capture des éléphants
au Parc National de la Garamba.**

(NOTE PRÉSENTÉE PAR M. V. VAN STRAELEN.)

NOTICE. — La présente note fut rédigée le 26 octobre 1948, à la suite de la mission accomplie par M. le Prof^r H. HEDIGER au Parc National de la Garamba, et était destinée à l'origine au service de documentation de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge. L'auteur n'avait pas élaboré cet article en vue d'une publication ultérieure.

Je n'ai pas eu l'occasion d'assister au printemps 1948 à la capture des éléphants, les opérations étant presque terminées lors de mon arrivée à Gangala-na-Bodio, le 1^{er} avril. Par contre, le déroulement des captures me fut dépeint par différents spectateurs, et à l'aide de photographies. Durant mon séjour à Gangala-na-Bodio, du 1^{er} avril au 25 mai 1948, j'eus l'occasion de visiter le Service de Domestication des Éléphants et d'observer l'état et le comportement des éléphants récemment capturés, ainsi que l'activité générale du S.D.E.

Qu'il me soit permis de signaler de prime abord que le S.D.E., qui comptait en 1948 cinquante années d'existence et n'a pas son pareil dans le monde entier, est considéré par moi comme extrêmement important et intéressant. A mon avis, cette institution doit être maintenue à tout prix, même si son rendement commercial est minime. Il est un fait que l'emploi de l'éléphant au Congo belge comme instrument de travail dans les exploitations agricoles et forestières n'a plus de signification pratique à l'heure actuelle. La signification scientifique du S.D.E. peut en devenir d'autant plus grande, en supposant qu'il

abandonne ses buts économiques, manifestement négatifs, pour les transformer en des buts positivement scientifiques.

Le S.D.E. pourrait devenir un centre de recherche sur l'éléphant africain, notamment en ce qui concerne la systématique, la physiologie, en particulier la physiologie de la reproduction, le comportement, en un mot la biologie dans son sens le plus large. Sous ce rapport on connaît très peu sur l'éléphant africain. Citons en exemple qu'une seule naissance d'éléphant africain fut observée jusqu'à présent dans un jardin zoologique situé en dehors de l'Afrique, notamment celle survenue au Zoo Hellabrunn-München, le 11 avril 1943. Ce jeune est toutefois mort peu de temps après sa naissance, empêchant ainsi les constatations concernant sa croissance, son développement, etc.

Parmi les premières mesures à prendre pour justifier l'activité scientifique du S.D.E. devraient se ranger des essais d'élevage. Mais la direction supérieure (Col. Offermann) ne veut précisément pas en entendre parler, sous prétexte que les tout jeunes éléphants, de même que ceux en portée, constituent des « parasites » qui ne rapportent rien au S.D.E. A cette conception il faut opposer que les éléphants du S.D.E. « aptes au travail » ne rapportent pas davantage. Il n'existe pas à ma connaissance à l'heure actuelle une seule entreprise privée au Congo belge qui occupe des éléphants de trait. Les éléphants de trait africains — si toutefois il en existe encore (et je n'en ai pas vu) — n'ont d'autre signification que celle d'une curiosité, mais ils ne représentent pas un facteur économique.

L'élevage de l'éléphant africain au S.D.E. ne serait pas seulement très souhaitable du point de vue scientifique, mais il permettrait de réduire fortement, puis, à la longue, de mettre fin aux captures annuelles qui entraînent des pertes considérables.

Ces captures annuelles d'éléphants dans le Parc National de la Garamba et ses annexes constituent une entreprise délicate à plusieurs points de vue, principalement en ce qui concerne :

1. La biologie de la chasse (économie de la chasse).
2. La protection de la nature.
3. La protection des animaux.

1. *Biologie de la chasse* (économie de la chasse). — Chaque pays, à fortiori chaque colonie, s'efforce d'obtenir un capital sain et conforme en gibier utile. L'éléphant africain occupe une place prépondérante non seulement en tant que « fournisseur de viande », mais particulièrement d'ivoire, et il est d'un intérêt évident pour la Colonie de pouvoir conserver un cheptel d'éléphants. Le nombre d'abatages annuels au Congo belge est évalué officiellement à 10.000; à ce propos on admet officieusement que ce chiffre pourrait bien atteindre 20.000. Le chasseur d'ivoire vise en premier lieu les vieux éléphants aux longues défenses, contrairement à la capture, telle qu'elle est organisée par le S.D.E., où entrent en ligne de compte les jeunes, dont un gros pourcentage est sacrifié (environ 70 %). Lors de la capture des jeunes animaux il est souvent nécessaire d'abattre la mère qui les protège, donc les individus les plus appréciables pour le repeuplement, c'est-à-dire pour la constitution du potentiel.

Il est reconnu que, de tous les animaux de la terre, l'éléphant est celui qui se reproduit le plus lentement. Une femelle d'éléphant africain n'atteint la puberté vraisemblablement que vers l'âge d'environ 15 ans et, contrairement à des assertions contraires, ne met bas qu'un jeune en quatre ans. Il ressort de ce qui précède que lorsque, par suite d'une campagne de captures, 100 éléphants sont

éliminés du cheptel existant, il faut théoriquement un troupeau d'au moins $4 \times 100 = 400$ femelles pour combler cette perte. Un troupeau ne se compose, en effet, pas seulement de femelles, mais aussi d'un nombre à peu près équivalent de mâles; c'est-à-dire $400 + 400 = 800$ éléphants adultes. A ce chiffre il y a lieu d'ajouter un nombre plus qu'équivalent d'animaux encore inaptes à la reproduction, mettons 1.200. Il faut donc compter — alors qu'en théorie nous envisageons des rapports optima — un capital éléphants d'au moins 2.000 animaux pour compenser le résultat final de 100 individus acquis par une chasse annuelle. En réalité ce chiffre doit être bien plus élevé, étant donné que nous n'avons pas tenu compte dans nos calculs du fait que parmi les 100 animaux capturés ne se trouvent pas seulement des jeunes, mais également des mères. De plus, nous n'avons pas pris en considération la part des mortalités (maladies, accidents, fausses-couches, attaques contre des jeunes par des animaux de proie, etc.), dont le taux doit également être considérable. Enfin, il y a lieu de tenir également compte de l'existence d'animaux stériles.

Sur la base de ces données chiffrées, on reste déjà sceptique devant la déclaration du Col. Offermann, qui prétend que le nombre des éléphants s'est accru dans l'aire de capture durant ces vingt dernières années, au lieu de diminuer. En me basant sur les rares fois où j'eus l'occasion de voir des éléphants dans le Parc National de la Garamba, j'ai dû conclure à l'in vraisemblance d'un accroissement. Il me semble, au contraire, qu'un recul appréciable ne peut pas être arrêté, si les opérations de capture annuelle sont poursuivies.

Durant notre séjour à Gangala-na-Bodio, j'ai parcouru 15 fois, en compagnie du Conservateur, la piste du Parc National de la Garamba, longue d'environ 20 km. A cette occasion les espèces animales observées furent chaque fois

notées. Nous n'avons vu des éléphants qu'à six reprises, notamment :

3. Excursion	8 avril 1948	1 éléphant.
9. "	8 mai	8+12=20 éléphants.
10. "	10 "	1 éléphant.
13. "	20 "	Env. 12 éléphants.
14. "	22 "	1 éléphant.
15. "	24 "	3+10=13 éléphants.

A l'occasion d'une excursion d'une semaine, du 14 au 20 avril 1948, vers la Garamba, mont Bawesi, etc., nous n'avons pu observer qu'une seule fois des éléphants, notamment lors du retour, près de la Wilibadi; il s'agissait d'un groupe d'environ 6 têtes. En nous basant sur nos observations, nous ne pouvons donc pas affirmer que dans cette région — où la chasse est faite par excellence — les éléphants soient légion. La comparaison entre les premières et les dernières excursions laisse d'ailleurs apparaître que les éléphants étaient visibles en moindre quantité à la fin des opérations de capture (31 mars); plus nombreux, au contraire, à partir de la mi-mai. Il paraît que les animaux pourchassés ne reviennent sur les terres où ils furent inquiétés qu'après quelques semaines; il ne fait aucun doute que les captures annuelles provoquent une grave perturbation dans les troupeaux d'éléphants de cette région.

Reste encore la question de savoir si, à la longue, les éléphants trouvent des acquéreurs. Qu'il me soit permis d'en douter pour les raisons suivantes :

a) les éléphants reviennent à un prix trop élevé pour les jardins zoologiques européens (100.000 francs belges au départ du S.D.E.);

b) les besoins de l'Australie seront bientôt couverts;

c) la demande américaine commence à diminuer, depuis que des mesures sont prises pour réduire le nombre

des nouveaux jardins zoologiques à objectifs purement commerciaux. Je crois pouvoir porter un jugement en connaissance de cause à ce sujet, en tant que Secrétaire de l'Union Internationale des Directeurs de Jardins Zoologiques.

A cela vient encore s'ajouter le fait que le S.D.E. cherche à se débarrasser, comme de juste, des éléphants qui ne s'adaptent pas au rôle de « Moniteur ». Il en résulte que les jardins zoologiques n'obtiennent que le déchet. L'accident survenu au Zoo d'Anvers, où, en juillet 1947, un éléphant venant du S.D.E. a tué un gardien immédiatement après son arrivée, n'est d'ailleurs pas très encourageant pour les autres jardins zoologiques. L'animal m'a été offert après cette attaque, mais vous comprendrez aisément que le Zoo de Bâle n'a pu l'accepter.

2. *Protection de la nature.* — Du point de vue de la protection de la nature, les captures d'éléphants répétées annuellement à l'intérieur d'un parc national constituent naturellement une absurdité regrettable, de toute façon en contradiction absolue avec le concept de parc national. Il est compréhensible que la faune est dérangée par suite des opérations de capture, qui durent plusieurs mois, et, au premier chef, les éléphants qui sont l'objet de ces poursuites. Les éléphants étaient manifestement plus craintifs et se tenaient à une plus grande distance que ceux rencontrés dans la plaine Rwindi-Rutshuru. Abstraction faite de tout parti pris, il y a lieu de regretter les pertes vraiment considérables en éléphants occasionnées par les campagnes de capture. Il y eut des années où pas un seul éléphant ne survécut à la suite des opérations de capture (1946). Suivant des données que j'ai pu recueillir à bonne source, la capture et l'acclimatation récentes de 12 éléphants ont exigé le sacrifice d'environ 100 éléphants.

Les pertes se montèrent ainsi en 1948 à environ 90 %. Ce déchet considérable comprend :

- a) les mères tuées pendant les opérations, alors qu'elles défendaient leurs jeunes;
- b) les animaux morts directement après la capture ou pendant leur transport au S.D.E.
- c) les individus morts par la suite au S.D.E.

Au total 56 jeunes animaux furent capturés et sur ce nombre 25 furent officiellement immatriculés; 38 mères furent tuées lors des opérations, auxquelles il faut encore ajouter quelques exemplaires blessés. Sur les 25 exemplaires immatriculés, 17 survécurent au 26 avril 1948, et sur ce nombre, encore 5 moururent par la suite.

Le Directeur du S.D.E., le Lieutenant Lefebvre, ainsi que son adjoint, J. Haezaert, regrettent ces pertes élevées; ils ne possèdent toutefois pas les moyens d'y remédier. A mon sens les pertes pourraient être grandement diminuées :

- a) par la réduction du nombre de captures;
- b) par un transport plus rapide des lieux de capture au S.D.E.;
- c) par des soins médico-vétérinaires donnés par un spécialiste qui se serait familiarisé préalablement en Europe avec la pathologie des éléphants.

Lors de la visite de M. le Vice-Gouverneur au S.D.E. à Aru, le 11 avril 1948, je me suis permis d'attirer son attention sur la nécessité d'adjoindre un vétérinaire spécialiste en vue de limiter les pertes. La réponse fut qu'il y a déjà manque de vétérinaires en Belgique et, à plus forte raison, au Congo belge, et que déjà rien que pour ce motif — la question budgétaire n'entrant pas en

ligne de compte — il ne pouvait être question qu'un vétérinaire spécialiste fût attaché au S.D.E. Des étrangers ne pouvaient en aucune façon être pris en considération. Étant données ces pertes considérables, qui me semblent pouvoir être évitées en grande partie, j'ai, le 8 août 1948, à Kisenyi, d'accord avec le Lieutenant Lefebvre, soumis la question à M. le Prof^r Van den Berghe, Directeur de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, concernant la possibilité de former un vétérinaire, pour le charger, au moins pendant un an ou deux, du redressement de la situation au S.D.E. La proposition fut acceptée. Il va de soi qu'un spécialiste aurait également la possibilité de poursuivre sur place des recherches anatomiques et biologiques, dont bénéficieraient, de leur côté, les réserves et jardins zoologiques.

3. *Protection des animaux.* — Malheureusement, on applique encore, lors des chasses, la tactique suivant laquelle les mères d'éléphants suitées doivent être tirées intentionnellement dans les poumons, pour les « arrêter ». On tente de justifier ce procédé cruel comme suit : si la mère succombe sur les lieux par suite d'un coup provoquant une mort subite (au cerveau), le jeune s'enfuit avec la harde désemparée et est perdu pour la capture. Si toutefois la mère n'est qu'« arrêtée » par suite du coup dans les poumons, qui prolonge l'agonie, alors le jeune reste auprès de sa mère et ne rejoint pas le troupeau. De cette façon, par suite de son isolement auprès de sa mère, sa capture devient relativement facile.

Par ailleurs, du point de vue de la protection des animaux, il est regrettable que beaucoup d'éléphants fraîchement capturés périssent sur le chemin du retour au S.D.E. et aussi en captivité par suite du manque de soins médico-vétérinaires. Il ne fait pas de doute que beaucoup de ces animaux pourraient être sauvés par un spécialiste.

Conclusion. — Le S.D.E. n'a à l'heure actuelle aucune signification économique et son rôle en tant que fournisseur des jardins zoologiques deviendra à l'avenir de plus en plus aléatoire. Le S.D.E. pourrait être d'une valeur appréciable en tant qu'institution scientifique, si au moins un spécialiste lui était adjoint pour un temps déterminé. De cette façon les pertes impardonnables pourraient être sensiblement réduites et les captures pourraient être évitées dans un parc national où, par essence, elles sont inadmissibles et où elles conduisent à une diminution du cheptel.

J'insiste une fois de plus sur l'intérêt que présente l'élevage de l'éléphant. Cette tâche incombe par essence au S.D.E. Elle justifierait sa raison d'être du point de vue scientifique.

Le 18 février 1950.

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Séance du 27 janvier 1950.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. K. *Bollengier*, président de l'Institut.

Sont en outre présents : MM. R. Bette, P. Fontainas, G. Gillon, J. Maury, G. Moulaert, F. Olsen, M. Van de Putte, membres titulaires; MM. R. Cambier, C. Camus, S. De Backer, I. de Magnée, E. Devroey, E. Divoire, M. Legraye, P. Sporcq, membres associés.

Absents et excusés : MM. E. Allard, E. Comhaire, M. Dehalu.

Compliments.

Après avoir ouvert la séance et adressé les compliments de circonstance, M. K. *Bollengier*, directeur de la section pour 1949, cède le fauteuil présidentiel à M. M. *Van de Putte*, directeur pour 1950, qui répond.

Décès de M. Edouard De Jonghe.

Devant l'assemblée debout, M. M. *Van de Putte* traduit l'émotion ressentie par tous les membres de la section au décès subit, survenu le 8 janvier 1950, de M. Édouard De Jonghe.

Le *Président* prononce l'éloge funèbre de notre regretté Secrétaire général. (Voir p. 233.)

Communication administrative.

(Voir p. 198.)

Zitting van 27 Januari 1950.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de heer *K. Bollengier*, voorzitter van het Instituut.

Zijn insgelijks aanwezig : de heren R. Bette, P. Fontainas, G. Gillon, J. Maury, G. Moulaert, F. Olsen, M. Van de Putte, titelvoerende leden; de heren R. Cambier, F. Clérin, S. De Backer, I. de Magnée, E. Devroey, E. Divoire, M. Legraye, P. Sporcq, buitengewoon leden.

Afwezig en verontschuldigd : de heren E. Allard, E. Comhaire, M. Dehalu.

Complimenten.

Na de zitting geopend te hebben en de gebruikelijke complimenten toegestuurd te hebben, staat de heer *K. Bollengier*, directeur van de sectie voor 1949, het voorzitterschap af aan de heer *M. Van de Putte*, directeur voor 1950, die antwoordt.

Overlijden van de heer Edouard De Jonghe.

Voor de rechtstaande vergadering vertolkt de heer *M. Van de Putte* de ontroering die zich van al de leden van de sectie meester maakte bij het vernemen van het plotseling overlijden, op 8 Januari 1950, van de heer Édouard De Jonghe.

De *Voorzitter* spreekt de lijkrede uit van onze betreunde Secretaris-generaal. (Zie blz. 233.)

Présentation de deux notes de M. E. Fraselle.

M. P. Fontainas rend compte, en les commentant, de deux études rédigées par M. E. Fraselle, ayant respectivement pour titre :

1° Le problème des cycles hydrographiques et climato-logiques du Bassin de la Kagera (Victoria-Nyanza). (Voir p. 235.)

2° Le cycle de pluviosité de 27 (27,0074) jours. Les derniers résultats. (Voir p. 245.)

Cette communication donne lieu à un échange de vues entre MM. G. Moulaert, S. De Backer, E. Devroey et M. Van de Putte, au cours duquel M. S. De Backer émet quelques réserves visant les considérations théoriques contenues dans les notes précitées.

Les sources du Nil au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

M. E.-J. Devroey résume l'étude intitulée comme ci-dessus et dans laquelle il s'est proposé de situer, d'après les derniers documents du Service cartographique, les emplacements de diverses origines du Nil au Congo belge et au Ruanda-Urundi. (Voir p. 248.)

Publication d'une étude.

Faisant suite à une demande du Ministère des Colonies, la section marque son accord pour l'examen, suivant les règles habituelles, d'une étude sur la géophysique du Congo belge, par un auteur suisse.

Hommage d'ouvrages.

M. R. Cambier fait hommage à l'Institut de sa brochure *Diogo Cao et la découverte du Congo*, extrait du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, année 1949.

Present-exemplaren.

De heer R. Cambier schenkt aan het Instituut zijn brochure « *Diogo Cao et la découverte du Congo* », uittreksel van « *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie* », jaar 1949.

Administratieve mededeling.

(Zie blz. 199.)

Voorlegging van twee nota's van de heer E. Fraselle.

De heer *P. Fontainas* brengt verslag uit en commentarieert twee studies geschreven door de heer E. Fraselle en getiteld :

1° Le problème des cycles hydrographiques et climatologiques du Bassin de la Kagera (Victoria-Nyanza). (Zie blz. 235.)

2° Le cycle de pluviosité de 27 (27,0074) jours. Les derniers résultats. (Zie blz. 245.)

Deze mededeling is de oorsprong van een gedachtenwisseling waaraan de heren *G. Moulaert*, *S. De Backer*, *E. Devroey* en *M. Van de Putte* deel nemen en gedurende dewelke de heer *S. De Backer* enig voorbehoud uitbrengt omtrent de theoretische beschouwingen die deze twee nota's omvatten.

De bronnen der Nijl in Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi.

De heer *E.-J. Devroey* geeft de samenvatting van een studie getiteld « Les sources du Nil au Congo belge et au Ruanda-Urundi », in dewelke hij zich voorstelt de ligging, volgens de laatste documenten van de Cartographische Dienst, der verscheidene oorsprongen der Nijl in Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi te situeren. (Zie blz. 248.)

Publicatie van een studie.

Ten gevolge van een aanvraag van het Ministerie van Koloniën, gaat de sectie akkoord, volgens de bestaande regels, de studie van een Zwitserse schrijver over de geophysica van Belgisch-Kongo te onderzoeken.

De zitting wordt te 15 u 40 opgeheven.

Le *Secrétaire général* ff. Daarna legt de *wd. Secretaris-generaal* op het bureau de déposé ensuite sur le bureau *ris-generaal* op het bureau de les ouvrages suivants : volgende werken neer :

1. *La Chronique des Mines Coloniales*, n° 162, Bureau d'Études géologiques et minières coloniales, Paris, 15 décembre 1949.
2. *L'Echo des Mines et de la Métallurgie*, n° 3415, Revue des Industries minières et métallurgiques, Paris, décembre 1949.
3. *Machinery Lloyd*, vol. XXI, n° 26-A, Continental Edition, Londres, 24 décembre 1949.
4. *Deutsche Hydrographische Zeitschrift*, Band 2-Heft 5, Deutsches Hydrographisches Institut, Hamburg, octobre 1949.
5. *Technisch-Wetenschappelijk Tijdschrift*, n° 1, Orgaan van de Vlaamse Ingenieurs Vereniging, Antwerpen, Januari 1950.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs. Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

La séance est levée à 15 h 40.

M. van de Putte. — Eloge funèbre d'Edouard De Jonghe.

(1878-1950)

L'Institut Royal Colonial Belge vient d'être douloureusement éprouvé par la perte d'un de ses membres les plus éminents. M. Édouard De Jonghe, notre distingué secrétaire général, membre titulaire de la section des Sciences Morales et Politiques, est décédé inopinément à Schaerbeek le 8 janvier 1950.

Il appartenait à notre compagnie depuis sa fondation et fut appelé, à peine un an et demi plus tard, aux fonctions de secrétaire général, succédant à feu M. Simar. Nul plus que lui ne méritait d'être appelé à ces hautes fonctions. Il eut en effet, en tant que directeur général au Ministère des Colonies, un rôle important dans l'élaboration de nos statuts et dans toutes les mesures que cette fondation nécessita. Le peu de modifications qu'il fallut apporter depuis lors à la structure administrative de l'Institut est un témoignage du soin avec lequel il l'avait conçue.

Il donna une impulsion décisive à la mise au point de tous les détails matériels de la vie de notre compagnie. Faisant partie depuis de nombreuses années de la Commission administrative, je puis, en connaissance de cause, lui rendre de ce chef un hommage tout particulier.

Je m'en voudrais de ne pas rappeler ici la résistance obstinée que M. De Jonghe opposa à l'occupant. Investi par M. le Ministre De Vleeschauwer des délicates fonctions de secrétaire général du Ministère des Colonies, il fit partie du Comité des Secrétaires généraux. Le maître du moment voulut y introduire un homme à sa dévotion : Romsée. M. De Jonghe n'hésita pas, protesta avec énergie, manifesta son opposition irréductible. Pareille attitude se paie en régime dictatorial : il fut démis de ses fonctions

le 1^{er} avril 1941 et la vindicte de l'Administration militaire le poursuivit. En janvier 1942 débuta ce que notre confrère a lui-même baptisé de « petit drame en cinq actes ». Il nous en a fait le récit, plein d'humour, lorsqu'il reprit sa place parmi nous, après la victoire des Alliés. Au dernier acte de ce « petit drame », l'occupant se vit obligé d'abattre brutalement son jeu : le 1^{er} juillet 1942, le chef militaire notifia à notre secrétaire général qu'il ne pouvait plus exercer cette fonction et d'autres, qu'il occupait encore.

Il dut bien se résigner. Mais il avait eu le temps de faire prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de son œuvre. Notre confrère M. Devroey fut ainsi désigné pour le remplacer et vous savez tous avec quelle compétence celui-ci s'acquitta de cette lourde tâche.

M. De Jonghe continua du reste à prendre part à nos travaux, mais seulement en qualité de membre titulaire de l'Institut et pour peu de temps. Car l'occupant, rancunier, lui fit l'honneur de l'emprisonner, comme otage, de mi-décembre 1942 à février 1943, en la citadelle de Huy. Dernier raffinement de cruauté, il fut arrêté à nouveau le 1^{er} septembre 1944, au saut du lit, arraché à l'affection des siens et transféré en grande hâte au camp de Plan See, où il dut attendre la fin d'avril 1945 avant d'être libéré par l'armée américaine.

D'autres que moi ont déjà rendu ou rendront hommage aux grands mérites qui sont reconnus à notre distingué confrère en tant que fonctionnaire d'élite et professeur d'Université, ainsi qu'à son œuvre scientifique. Mais ce qu'il a réalisé comme secrétaire général de notre Institut suffit pour que sa mémoire vive et soit honorée parmi nous.

Je m'incline profondément devant la douleur des siens.
Rendons-lui hommage en nous recueillant.

Le 26 janvier 1950.

E. Fraselle. — Le problème des cycles hydrographiques et climatologiques du Bassin de la Kagera (Victoria-Nyanza).

(NOTE PRÉSENTÉE PAR M. P. FONTAINAS.)

Dans un travail paru en 1947 et sur lequel nous sommes revenu en 1948 (1), nous proposons l'emploi des cycles solaires de 11 et 23 ans pour la détermination, plusieurs années à l'avance, de la pluviosité d'une station donnée. Nous appliquons à cette fin la relation

$$H_1 = \frac{H_2 + H_3}{2},$$

dans laquelle :

H1 = hauteur absolue des pluies prévue pour une année (civile ou agricole) donnée;

H2 = hauteur absolue des pluies de la 11^e année (civile ou agricole) précédente;

H3 = hauteur absolue des pluies de la 23^e année (civile ou agricole) précédente.

Pour saisir toute l'importance des deux périodes ayant servi de fondement à notre méthode, il n'est pas inutile de rapprocher la climatologie et l'hydrographie du bassin du Victoria-Nyanza et de démontrer, au moyen des matériaux recueillis au cours des temps, la loi qui préside aux variations de la pluviométrie de cette partie du continent africain.

Environ 230 avant J.-C., le philosophe Ératosthène s'était attaché déjà à la question des crues du Nil, mais ses théories et considérations, trop étrangères à l'expérience, furent entachées d'erreurs nombreuses (2). Bien que suivi

depuis le moyen âge, le fleuve d'Égypte ne commença à être étudié de façon approfondie qu'au début du siècle; H. G. Lyons nous laissa notamment un travail précieux sur les variations du niveau du lac Victoria (3). Depuis lors, les Anglais et les Égyptiens n'ont cessé de maintenir ce lac en observation, de même que le Nil et ses affluents (4) (5).

En vue de permettre au profane de comprendre l'importance des relations sur lesquelles nous attirons son attention, nous donnons ci-après quelques renseignements élémentaires d'ordres géographique et hydrographique touchant le lac Victoria et son principal affluent la Kagera-Nyabarongo.

La nappe d'eau du Victoria-Nyanza est située à cheval sur le 1^{er} parallèle Sud, par 33° de longitude Est au centre; son niveau, qui dépassa la cote 1.235 m à l'époque pléistocène, est actuellement de 1.135 m au-dessus du niveau de la mer. Sa profondeur atteint plusieurs centaines de mètres non loin de la rive occidentale. La superficie du lac (îles comprises) est de 69.000 km²; sa surface évaporante (îles non comprises) est de 66.000 km² (superficie du Ruanda-Urundi : 54.000 km²). Son bassin d'alimentation (ou hydrographique) couvre 190.000 km²; le bassin de la Kagera intervient dans ce chiffre pour 63.000 km² (33 %).

La Kagera-Nyabarongo, d'une longueur totale de 692 km, déverse en moyenne annuellement dans le lac Victoria-Nyanza, 7,9 km³ d'eau, soit les 43 % de l'apport total de tous ses affluents (18,3 km³). Si l'on fait intervenir les pluies tombant à sa surface, l'alimentation totale en eau de ce lac est de 97,3 km³ par an, dont les 8 % reviennent à la Kagera-Nyabarongo.

Les précipitations du bassin de la Kagera totalisent en moyenne par an 72 km³, avec un indice pluviométrique de 114 cm environ.

En possession de ces données, nous pouvons déterminer :

a) le déficit d'écoulement (ou rétention) de la Kagera-Nyabarongo, déterminé par la différence : $72,0 - 7,9 = 64,1 \text{ km}^3$ (89 %);

b) son quotient d'écoulement, donné par le rapport $\frac{7,9}{72,0} = 0,11$ ou 11 %.

Le faible quotient d'écoulement de la Kagera est en majeure partie dû, d'une part, à l'importance de l'évaporation consommant les eaux presque stagnantes des étendues lacustres et marécageuses du Bugesera, du Mubari, du Karagwe et de l'Ussui, qui retiennent jusqu'à la saison sèche le trop-plein des eaux de crues en provenance de la crête Congo-Nil, et, d'autre part, aux pentes réduites des principales rivières de ces régions (Akanyaru, Nyabarongo, Kagera et Muisa). Les quotients d'écoulement des rivières torrentueuses du centre du Ruanda-Urundi (20 à 30 %) se rapprochent de ceux de la zone tempérée.

En résumé, les « bilans » hydrographiques du lac Victoria-Nyanza et du bassin de la Kagera-Nyabarongo se présentent comme suit (l'apport des sources et l'infiltration étant considérés comme compensés et en supposant le cas très rare d'un équilibre parfait) :

A. — Lac Victoria-Nyanza.

	Alimentation en eau (par an)	Perte en eau (par an)
Précipitations tombant à la surface ...	79,0 km ³	
Apport des cours d'eau affluents ...	18,3 km ³	
Débit de l'émissaire (Nil-Victoria) ...		20,6 km ³
Evaporation ...		76,7 km ³
Totaux.	97,3 km ³	97,3 km ³

B. — Bassin de la Kagera-Nyabarongo.

	Alimentation en eau (par an)	Perte en eau (par an)
Précipitations du bassin	72,0 km ³	
Débit de la Kagera à l'embouchure ...		7,9 km ³
Évaporation		64,1 km ³
	<hr/>	<hr/>
Totaux.	72,0 km ³	72,0 km ³

On voit immédiatement que dans la zone chaude les oscillations de niveau des lacs et rivières sont essentiellement déterminées par les variations périodiques, de courte ou de longue durée, de la pluviosité. L'évaporation étant pratiquement constante, si l'on enregistre un excédent (positif ou négatif) des pluies, le volume d'eau précipitée croît ou diminue et, par suite, le niveau des lacs et rivières s'élève ou s'abaisse.

Les tableaux suivants suffiront à démontrer cette loi en ce qui concerne le lac Victoria-Nyanza (5) (6) (7) :

Mois	Précipitations du bassin de la Kagera (10 stations, 1906-1932)	Niveaux moyens du lac Victoria-Nyanza, à Kisumu (1906-1932)
	En mm	Pouces au-dessus du niveau 0 de l'échelle
Janvier	90 (min.)	+ 2,81
Février	96	+ 2,26 (min.)
Mars	157	+ 2,48
Avril	214 (max.)	+ 6,07
Mai	147	+ 12,01
Juin	34	+ 12,80 (max.)
Juillet	24 (min.)	+ 9,37
Août	46	+ 6,33
Septembre	70	+ 4,48
Octobre	110	+ 3,06
Novembre	136 (max.)	+ 2,52 (min.)
Décembre	118	+ 3,39 (max.)
	<hr/>	<hr/>
Moy. de 27 ans .	1.242	+ 5,63

Années agricoles (1 ^{er} septembre au 31 août)	Précipitations du Ruanda-Urundi (1924-1928 : 5 stations; 1928-1936 : 14 stations)	Niveaux moyens du lac Victoria-Nyanza, à Kisumu Pouces au-dessus ou au-dessous du niveau 0 de l'échelle
	En mm	
1924-1925	986 (min.)	— 5,81 (min.)
1925-1926	1.101	+ 3,42
1926-1927	1.259 (max.)	+13,04 (max.)
1927-1928	959 (min.)	+ 2,79
1928-1929	985	— 2,25 (min.)
1929-1930	1.393 (max.)	+ 1,66
1930-1931	1.137	+12,87
1931-1932	1.055	+16,62
1932-1933	1.104 (max.)	+17,79 (max.)
1933-1934	946 (min.)	+ 6,67
1934-1935	1.192	+ 2,04 (min.)
1935-1936	1.218	+ 5,63
Moy. des 12 ans.	1.111	+ 6,21

Dans le cycle annuel, les hautes et basses eaux du Victoria-Nyanza (+ : juin et décembre; — : février et novembre) suivent les maxima et minima de pluviosité du bassin de la Kagera-Nyabarongo (+ : avril et novembre; — : janvier et juillet). On remarque que les retards sont surtout accusés pour les maximum et minimum principaux des pluies (avril et juillet).

Si l'on considère les moyennes des 12 années agricoles s'étendant de 1924-1925 à 1935-1936, la relation est également frappante. Les années des plus hautes et des plus basses eaux coïncidèrent exactement ou avec un retard d'un an avec les années les plus ou les moins pluvieuses. Le maximum accusé des précipitations de l'année agricole 1929-1930 fit monter fortement le niveau du lac Victoria en 1930-1931, mais cette hausse, soutenue par les réserves considérables d'eau en évacuation provenant des lacs et marécages de l'intérieur, se poursuivit à un rythme ralenti jusqu'au maximum de 1932-1933.

Signalons que les années de basses eaux du lac Victoria-Nyanza furent en relation étroite avec les années de

disette ou de famine au Ruanda-Urundi : 1921 à 1926, 1928 et 1929, 1943 et 1944.

La corrélation existant entre les fluctuations des pluies du bassin de la Kagera et du Ruanda-Urundi et celles du niveau du lac Victoria-Nyanza étant montrée, il nous

A. — Cycle de 23 ans.

Années du cycle	Nil	Victoria-Nyanza
	Écarts approximatifs des étiages annuels par rapport au niveau d'étiage moyen (735-1424 : 690 ans, soit 30 cycles)	Écarts approximatifs des niveaux moyens annuels par rapport au niveau moyen (1874-1942 : 69 ans, soit 3 cycles)
	En cm	En pouces
1 ^{re} année	— 9,4	+ 0,46
2 ^e »	—23,3	— 0,94
3 ^e »	—28,9	— 1,01
4 ^e »	—24,7	— 4,91
5 ^e »	—13,6	—12,64
6 ^e »	+17,0	—14,79
7 ^e »	— 6,6	— 9,74
8 ^e »	— 9,4	— 5,21
9 ^e »	— 9,4	+ 1,33
10 ^e »	+ 1,7	+ 5,39
11 ^e »	+40,6	+13,83
12 ^e »	+10,0	+11,53
13 ^e »	+10,0	+ 9,23
14 ^e »	— 3,0	+ 1,76
15 ^e »	+18,3	+ 2,43
16 ^e »	+ 7,2	— 3,41
17 ^e »	— 6,1	— 3,44
18 ^e »	+10,0	+2,33
19 ^e »	+ 0,3	— 4,97
20 ^e »	+ 1,7	+ 6,09
21 ^e »	+12,8	+ 5,76
22 ^e »	+ 0,3	+ 0,33
23 ^e »	+ 4,5	+ 0,49
Étiage moyen des 690 ans	±11,48	
Niveau moyen des 69 ans		± 7,54

N. B. — Les écarts étant arrondis, ne se compensent pas toujours exactement.

B. — Cycle de 11,5 ans.

Années du cycle	Nil		Victoria-Nyanza
	Ecart approximatifs des étiages annuels par rapport au niveau d'étiage moyen (735-1424 : 690 ans, soit 60 cycles)		Ecart approximatifs des niveaux moyens annuels par rapport au niveau moyen (1874-1942 : 69 ans, soit 6 cycles)
	En cm		En pouces
1 ^{re} (et 13 ^e) année.	+ 0,3	+	+ 4,84
2 ^e (et 14 ^e) »	-13,1		+ 0,41
3 ^e (et 15 ^e) »	- 5,3		+ 0,71
4 ^e (et 16 ^e) »	- 8,7		- 4,16
5 ^e (et 17 ^e) »	- 9,8	-	- 8,04
6 ^e (et 18 ^e) »	+13,5		- 6,23
7 ^e (et 19 ^e) »	- 3,1		- 7,35
8 ^e (et 20 ^e) »	- 3,8		+ 0,44
9 ^e (et 21 ^e) »	+ 1,7		+ 3,54
10 ^e (et 22 ^e) »	+ 1,0	+	+ 2,86
11 ^e (et 23 ^e) »	+22,5		+ 7,16
12 ^e »	+10,0		+11,53

N. B. — Les données ci-dessus ont été tirées du tableau A (cycle de 23 ans).

reste à vérifier, en ce qui concerne cette nappe lacustre, l'existence de pulsations de 11,5 et 23 ans de nature à expliquer les alternances de périodes humides et sèches.

A cette fin, nous nous référerons aux variations des niveaux d'étiage du Nil au cours des 690 ans s'étendant de 735 à 1424 inclus et à celles des niveaux moyens du lac Victoria durant la période de 69 ans commençant en 1874 et se terminant en 1942.

L'analogie entre le régime du Victoria-Nyanza et celui du Nil ressort des tableaux suivants tirés de diagrammes et de données numériques dont la valeur paraît devoir être acceptée (6) (8) (9).

La comparaison des écarts (positifs ou négatifs) fournis par les tableaux A et B ci-dessus est pleine d'enseigne-

ments. On remarque notamment tant pour le Victoria-Nyanza que pour le Nil :

a) la répétition aux mêmes époques, des années de hautes et de basses eaux;

b) l'existence, au cours des premières années du cycle de 23 ans, d'une période de quatre années consécutives caractérisée par des eaux exceptionnellement basses.

Les données relatives aux variations de niveau du lac Victoria-Nyanza, dans le cycle de 11,5 ans, mettent en évidence l'alternance de $\pm 7-8$ années à excédent positif et de 4 années à excédent négatif; les 5^e, 6^e et 7^e années du cycle nous donnent des cotes particulièrement faibles.

Étant donné le caractère de pérennité des observations, — dont les données que nous avons utilisées sont les résultats, — de telles coïncidences ne peuvent être dues au hasard; elles obéissent au contraire à de grandes lois dont nous commençons à peine à soupçonner l'existence.

On objectera peut-être que la période employée dans notre formule pour la détermination de la cote udométrique des années à venir est de 11 ans, alors que la période réelle est de 11,5 ans. Nous répondrons que la partie fractionnelle 0,5 an est sans signification dans la pratique.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de déterminer la cote probable d'un mois quelconque dans le futur. Dans

ce cas, notre formule $H1 = \frac{H2+H3}{2}$ reste valable, mais ici :

H1 = hauteur absolue des pluies prévue pour un mois donné, déterminée en pour-cents par rapport à la normale de ce mois;

H2 = hauteur absolue des pluies du 138^e mois précédent, déterminée comme pour H1;

H3 = hauteur absolue des pluies du 273^e mois précédent, déterminée comme pour H1.

L'emploi du cycle de 138 mois pour la prévision mensuelle a été traité par nous dans un travail précédent (10); la période de 273 mois ayant une influence certaine dans les variations du climat, nous la faisons intervenir dans notre formule.

La vérification des prévisions annuelles et mensuelles établies au moyen des relations proposées donne des résultats satisfaisants dans $\pm 75\%$ des cas, à la condition essentielle que ces prévisions soient interprétées pour une station donnée (ou pour la région immédiatement avoisinante) et non pour une contrée ou un pays entier. En effet, ainsi que nous l'écrivions déjà en 1945 (10), le « bilan » radiations terrestres-radiations solaires ne se solde pas partout et toujours de la même manière; la détermination des grandeurs respectives des forces en jeu constitue un problème dont la solution permettrait de comprendre les différenciations climatologiques observées en des points qui ne sont parfois éloignés que de quelques kilomètres.

Octobre 1949.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

1. E. FRASELLE, L'importance des cycles de 11 et 23 ans en climatologie africaine [*Servir*, Astrida (Ruanda), n° 6, 1947, p. 296; n° 3, 1948, p. 132].
2. THALAMAS, La Géographie d'Eratosthène (*Thèse de doctorat*, Paris, 1922, in-8°, 190 p.) et E. DE MARTONNE, Géographie physique (Paris, 1924).
3. H. G. LYONS, On the variations of level of lake Victoria (*Rep. upon the Basin of the Upper Nile*, Cairo, 1904; cf. *The Physiography of the River Nile and its Basin*, Cairo, 1906, in-8°, 411 p., 48 pl.).
4. C. E. P. BROOKS, Variations in the levels of the Central African Lakes Victoria and Albert (*Geophysical Memoirs*, n° 20, 1923, Meteorological Office, London).
5. HURST H. E. and PHILIPPS, P., The Nile Basin, vol. I à V (*Physical Department of Publics Works Ministry*, Cairo, 1931 et années suivantes).
6. World Weather Records (*Smith. Misc. Coll.*, Washington, 1947).

7. E. DEVROEY, Le problème de la Lukuga, exutoire du lac Tanganika (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, in-8°, 1938, sect. Sc. techn., t. I, fasc. 3, Bruxelles).
8. C. G. ABBOT, Weather Governed by Changes in the Sun's Radiation (*Annual Report of Smithsonian Institution*, 1935, Washington).
9. WOOD SYDNEY M., 31st Ann. Rep. Engineering Soc. Wisconsin, Inc. 1939.
10. E. FRASELE, Introduction à l'étude de l'atmosphère congolaise. La prévision du temps à longue échéance en Afrique équatoriale (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, in-8°, 1947, sect. Sc. méd. et nat., t. XVI, fasc. 3, Bruxelles).

E. Fraselle. — Le cycle de pluviosité de 27 (27,0074) jours.
Les derniers résultats.

(NOTE PRÉSENTÉE PAR M. P. FONTAINAS.)

Les résultats obtenus à Shangugu (lac Kivu), pour les 51 cycles s'étendant du 4 janvier 1946 au 11 octobre 1949, ont confirmé les conclusions que nous formulions au début de 1949 (1) en nous basant sur la période du 4 janvier 1946 au 14 janvier 1949.

Si nous séparons les jours dont la hauteur moyenne des pluies au cours des 51 cycles a été supérieure à la normale (3,8 mm), de ceux dont la hauteur moyenne a été inférieure à la dite normale, le tableau s'établit comme suit :

Jours du cycle	Moyennes journalières >3,8 mm	Excédents positifs	Jours du cycle	Moyennes journalières <3,8 mm	Excédents négatifs
1 ^{er} jour	6,2 mm	+2,4 mm	4 ^e jour	2,3 mm	-1,5 mm
2 ^e »	4,5 »	+0,7 »	5 ^e »	2,6 »	-1,2 »
3 ^e »	4,4 »	+0,6 »	6 ^e »	3,4 »	-0,4 »
7 ^e »	6,1 »	+2,3 »	8 ^e »	3,1 »	-0,7 »
9 ^e »	5,8 »	+2,0 »	10 ^e »	3,3 »	-0,5 »
11 ^e »	5,6 »	+1,8 »	12 ^e »	2,1 »	-1,7 »
13 ^e »	4,3 »	+0,5 »	14 ^e »	3,1 »	-0,7 »
16 ^e »	4,5 »	+0,7 »	15 ^e »	3,0 »	-0,8 »
18 ^e »	4,4 »	+0,6 »	17 ^e »	3,6 »	-0,2 »
23 ^e »	4,6 »	+0,8 »	19 ^e »	2,9 »	-0,9 »
24 ^e »	4,0 »	+0,2 »	20 ^e »	3,1 »	-0,7 »
			21 ^e »	3,5 »	-0,3 »
			22 ^e »	3,1 »	-0,7 »
			25 ^e »	3,5 »	-0,3 »
			26 ^e »	2,7 »	-1,1 »
			27 ^e »	2,9 »	-0,9 »
Totaux.	54,4 mm	+12,6 mm		48,2 mm	-13,1 mm
Moyennes journalières	4,95 mm	+1,15 mm		3,01 mm	-0,82 mm

4,95

Rapport : $\frac{4,95}{3,01} = 1,64$.

3,01

Notons, en passant, qu'à Washington, le rapport obtenu suivant le procédé ci-dessus a été de 1,46 pour 15 ans (1934-1948).

En reprenant les données du tableau précédent, le rapport

$$\frac{\text{Moyenne journalière du 1}^{\text{er}} \text{ au 11}^{\text{e}} \text{ jour inclus}}{\text{Moyenne journalière du 12}^{\text{e}} \text{ au 27}^{\text{e}} \text{ jour inclus}} \text{ ou } \frac{4,30}{3,46} = 1,24.$$

L'établissement des rapports mensuels pour la période 4 janvier 1946 - 11 octobre 1949 nous a donné les résultats suivants pour Shangugu :

Saison des pluies		Saison sèche	
Septembre	2,25	Juin	0,53
Octobre	1,62	Juillet	8,10
Novembre	1,89	Août	1,70
Décembre	1,16		
Janvier	1,39		
Février	1,49		
Mars	1,01		
Avril	1,59		
Mai	3,33		

N. B. — Les trois rapports ci-dessus ne sont que provisoires, vu le nombre restreint de jours de pluie durant la saison sèche.

Nous ne pourrions assez insister sur l'importance que revêt le cycle de 27 jours, permettant notamment de fixer les périodes les plus propices aux ensemencements et de prendre à l'avance les dispositions qui s'imposent.

Nous donnons ci-après jusqu'à fin 1950 les dates coïncidant avec les premiers jours des cycles de 27 jours (le 1^{er} jour du premier cycle étant le 4 janvier 1946) :

1949 : 8 novembre, 5 décembre;

1950 : 1 janvier, 28 janvier, 24 février, 23 mars, 19 avril, 16 mai, 12 juin, 9 juillet, 5 août, 1^{er} septembre, 28 septembre, 25 octobre, 21 novembre et 18 décembre.

La partie fractionnelle 0,0074 provoque un décalage d'un jour en 10 ans ($135,2749 \times 0,0074 = 1,0010... \text{ jour}$); il est nécessaire de « sauter » un jour la première fois

après 5 ans (dans notre exemple, 5 ans après janvier 1946, soit en janvier 1951), puis ensuite tous les 10 ans (en janvier 1961, 1971, 1981, etc.).

Nous formons le vœu que les chercheurs de l'avenir continueront les travaux que nous avons entrepris en Afrique dans le domaine de la prévision du temps. Un champ nouveau s'ouvre à présent à eux : celui du cycle de 6,6456 j ⁽¹⁾ ($\pm \frac{1}{4}$ de 27 jours) qui vient d'apparaître dans les variations de la température (2).

La question des répercussions de l'activité solaire sur la météorologie terrestre constitue un des problèmes les plus ingrats de la géophysique. Elle présente cependant un intérêt pratique certain à de multiples points de vue; aussi ne doit-on pas négliger ce domaine important de recherches au cours des prochaines années.

Octobre 1949.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

1. E. FRASELLE, L'influence de la période de 27 jours sur les précipitations de l'Afrique centrale [*Servir*, Astrida (Ruanda), n° 2, 1949, p. 58, errata : *Servir*, n° 3, 1949].
2. C. G. ABBOT, Smithsonian Miscellaneous Collections, vol. 107, n° 4, 1947; vol. 111, n° 6, 1949, Washington).

(1) Suivant les plus récentes recherches, ce cycle est de 6,6485 jours. (Ajouté pendant l'impression.)

E.-J. Devroey. — Les sources du Nil au Congo belge
et au Ruanda-Urundi.

Peu de problèmes géographiques ont donné lieu à des controverses aussi nombreuses et aussi passionnées que celui des origines du Nil.

C'est que, d'ailleurs, la définition même de la source d'un fleuve est loin d'être évidente. Parmi les têtes des nombreux filets qui, par leur ensemble, constituent un cours d'eau, laquelle, en effet, doit être considérée comme la source de celui-ci ? Est-ce la tête dont le débit est le plus fort ? Ou bien celle qui donne à la rivière le cours le plus long ?

Depuis le fameux télégramme « The Nile is settled » du capitaine John H. Speke, à la suite de son second voyage en 1862, au Victoria-Nyanza (28) ⁽¹⁾, on s'accorde généralement à considérer ce lac comme le plus grand réservoir d'où s'écoule le Nil pour son long voyage jusqu'à la Méditerranée.

Parmi les tributaires qui alimentent le lac Victoria, le plus puissant est la Kagera, et c'est donc parmi les branches supérieures de cette rivière qu'on est amené à rechercher les sources du grand fleuve égyptien. Il se fait d'ailleurs que la Kagera est non seulement le plus puissant, mais aussi le plus long de tous les tributaires du lac Victoria.

Ses sources étant situées au Ruanda-Urundi, nous rappellerons à grands traits le système hydrographique de ces territoires placés sous l'administration de la Belgique, conformément au régime international de tutelle établi par les Nations Unies, régime qui s'est substitué en 1946

(1) Les chiffres entre parenthèses renvoient à la Bibliographie, p. 277.

à celui du mandat conféré le 31 août 1923 à S. M. le Roi des Belges par l'ancienne Société des Nations.

Le Ruanda-Urundi s'étend entre les parallèles 1°04'30" et 4°28'30" de latitude Sud et les méridiens 28°51' et 30°53'30" de longitude Est de Greenwich, sur une superficie totale de 54.172 km carrés, ressortissant pour 66 % au bassin versant du Nil, alors que les 34 % restants sont drainés vers l'océan Atlantique par le Congo et ses affluents. La crête de partage des deux bassins longe à peu de distance la frontière occidentale du territoire et suit de près ses frontières Sud et Sud-Est, constituées, sur les 100 premiers kilomètres de son cours, par la Malagazi et son affluent la Lumpungu, dont les eaux se déversent dans le lac Tanganika.

La dépression tectonique connue sous le nom de graben de l'Afrique centrale commence au Nord du lac Albert et comprend un premier tronçon englobant les lacs Albert, Édouard et Kivu, et, plus au Sud, un second tronçon, celui du Tanganika.

La grande dorsale Congo-Nil traverse cette région et présente, du Nord au Sud, une série de sommets remarquables :

1° Entre les lacs Albert et Édouard, le Ruwenzori (5.119 m), l'un des plus élevés de l'Afrique, après le Kili-mandjaro (6.010 m) et le Mt Kenya (5.200 m);

2° Entre les lacs Édouard et Kivu, la chaîne des Mufumbiro ou volcans Virunga, parmi lesquels le Karisimbi (4.507 m);

3° Sur la bordure orientale des lacs Kivu et Tanganika, la crête de partage culmine moins haut, bien qu'on y trouve encore des altitudes élevées : le Lusho (3.002 m), à 4 km au Nord de Mwogo; le Mowogo (2.990 m) entre Nyondo et Lusereka; les deux Kivudjidji (2.843 et 2.819 m) entre Murunda et Muramba, et, plus au Sud, le Musimu (2.817 m), le Bigugu (2.955 m) et le Pic Murawe (2.925 m).

Le réseau hydrographique de toute cette région a subi des vicissitudes curieuses, admirablement mises en lumière par feu notre confrère à l'I.R.C.B., le savant abbé Ach. Salée (23, 24, 25).

Autrefois tributaire du graben centre-africain, ce réseau fut d'abord intercepté par le soulèvement des Virunga, qui provoqua la formation de nombreux lacs, pour être plus tard dirigé par la Kagera vers le bassin du Nil-Victoria.

Un effondrement subséquent, que le chanoine Salée qualifia d'effondrement posthume du Tanganika, ramena vers l'Atlantique une partie de ce bassin.

Le versant oriental de la dorsale Congo-Nil s'infléchit, par une succession de plateaux ondulés coupés de vallées profondes, vers les branches supérieures du Haut-Nil, la Nyawarongo et le Ruvuvu, dont les vallées s'étalent largement aux confins orientaux du territoire, en d'immenses marais de papyrus pouvant atteindre, comme à l'Akanyaru, jusqu'à 25 km de largeur.

Pour le bassin de réception du Congo, le Ruanda-Urundi ne comporte comme cours d'eau de quelque importance que la Ruzizi, qui déverse dans le Tanganika le trop-plein du lac Kivu, et, au Sud, la Malagarazi, qui prend naissance, par 1.650 m d'altitude, à 10 km à peine des rives du Tanganika, mais ne s'y jette qu'après un parcours de près de 500 km et à la suite d'un phénomène de capture survenu à une époque géologique récente (25).

Quant au versant oriental, toutes les eaux destinées au Nil s'écoulent vers la Kagera, la plus importante rivière alimentant le Victoria-Nyanza, formée par 2°23' S. et 30°47' E., à 36 km au Sud-Est du territoire de Kibungu, par la jonction de la Nyawarongo à l'Ouest et du Ruvuvu au Sud (fig. 3).

La Nyawarongo, qui, elle aussi, constitue un bel exemple de capture, — cette fois au profit du bassin du Nil, — est elle-même la résultante de la réunion de la Birurume

et de la Mwogo, laquelle reçoit à son tour la Rukarara, et celle-ci, la Lubyero.

Après avoir coulé vers le Nord, jusque vers 1°45' S., la Nyawarongo s'incurve brusquement vers le Sud-Est et, à une quinzaine de kilomètres au Sud de Kigali, chef-lieu de la résidence du Ruanda, elle reçoit sur sa droite l'Akanyaru, venant du nœud orographique du Mt Twinyoni (2.651,50 m) et qui, depuis des temps reculés, forme la limite entre les anciens royaumes du Ruanda et de l'Urundi.

La seconde branche de la Kagera, le Ruvuvu, prend naissance au Mt Ngoma (2.025,50 m), à 12 km au Sud-Ouest du chef-lieu du territoire de Ngozi. Parmi les affluents du Ruvuvu, on note, sur sa droite, la Mubarazi et la Luvironza.

La Kagera proprement dite constitue la frontière orientale du Ruanda et du Tanganyika Territory, puis, sur une cinquantaine de kilomètres, celle entre l'Uganda et le Tanganyika Territory, où elle entre ensuite. Elle est navigable sur 160 km dans son cours inférieur, depuis Nyakanyasi jusqu'à Busungwe, qui marque son confluent dans le lac Victoria.

Pour compléter la description du système hydrographique du Ruanda-Urundi, il convient de mentionner les lacs qui sont nombreux, surtout au Nord-Est du territoire. La plupart se déversent dans la Nyawarongo, comme les lacs Mohazi et Rugwero, ce dernier situé en bordure de l'Urundi, ou dans l'Akanyaru, comme les deux lacs Tshohoha (Sud et Nord), ou encore dans la Kagera, comme les lacs Nasho, Ihema, Kivumba, Hago et Mihindi.

Certains lacs constituent des bassins fermés, comme le Karago et le Bikinga, peu étendus, mais remarquables en outre par leur altitude qui dépasse respectivement 2.300 et 2.200 m. Ils sont situés à 20 km au Sud-Ouest de Ruhengeri.

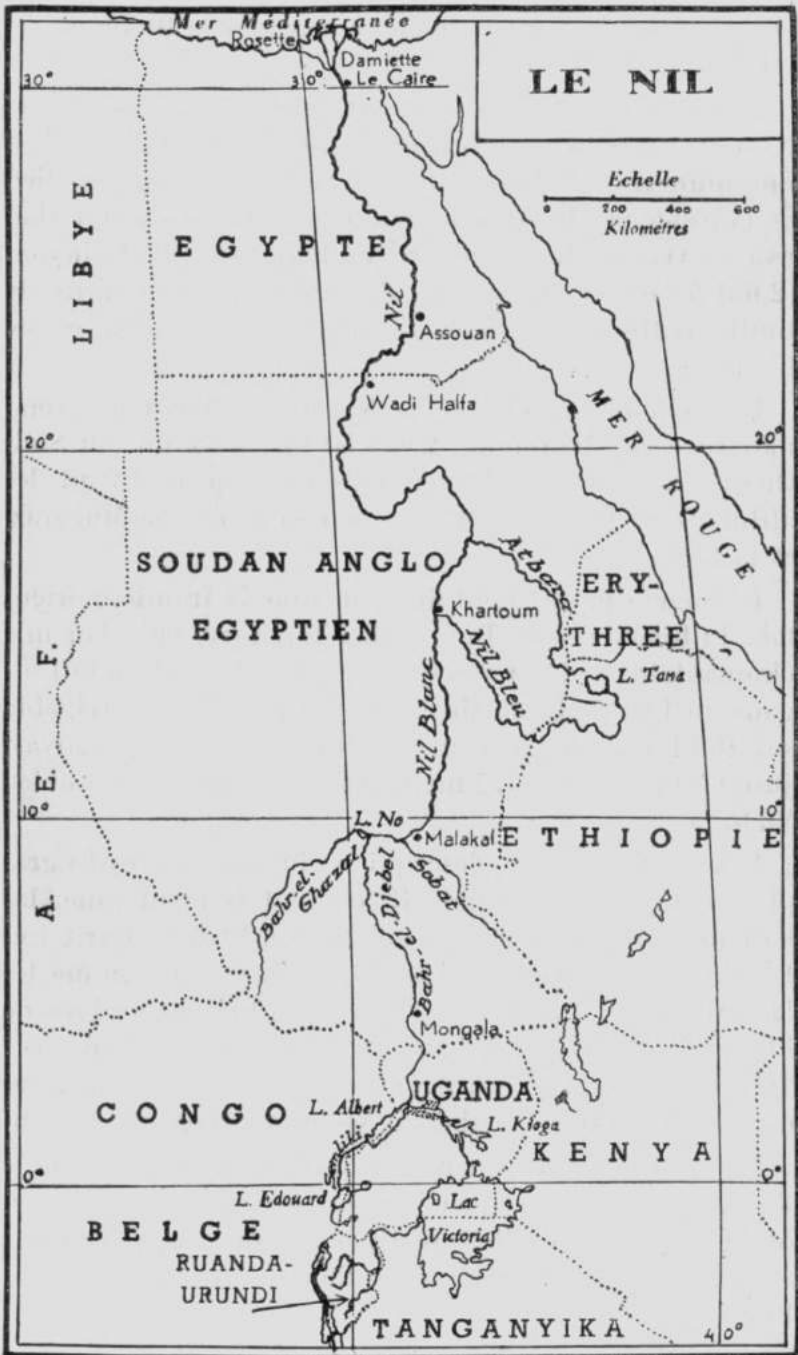


FIG. 1. — Le Nil.



FIG. 2. — La région des Grands Lacs.

Citons encore les deux chapelets de lacs constitués, d'une part, par les Mugesera, Birira et Sake et, d'autre part, les Gashaga, Rumira, Kilimbi et Gaharwa et qui ne s'écoulent que par intermittence dans la Nyawarongo, un peu en amont du Rugwero.

*
**

Le Nil, le plus long fleuve du monde, constitue un système fort complexe. Notre confrère P. Fontainas a retracé en 1933 dans notre *Bulletin* les caractéristiques principales de son régime, resté longtemps inexpliqué (6^{bis}). La carte de la figure 2 est extraite de cette belle étude.

La branche mère du Nil sort du lac Victoria (alt. 1.134 m) sous le nom de Nil Victoria ou Nil Somerset. A la sortie du lac Albert, le fleuve devient le Bar-el-Jebel ou Nil Albert (fig. 1) et reçoit sur sa gauche, dans le lac No, le Bar-el-Ghazal, pour devenir ensuite le Bar-el-Abiad ou Nil Blanc.

A Khartoum, il est joint par son principal affluent, le Bar-el-Azrak ou Nil Bleu, venant des massifs abyssins et du lac Tana (alt. 1.760 m).

A quelque 300 km plus en aval, il recevra encore, sortant des mêmes massifs, le puissant Atbara. Puis, sur plus de 2.500 km, il fertilisera des déserts en s'appauvrissant, sans recevoir une goutte d'eau, pour se jeter enfin dans la Méditerranée par un large delta dont les deux branches encore ouvertes, celles de Rosette et de Damiette, se séparent au Nord du Caire, mais sont unies par de nombreux chenaux.

*
**

Si l'on quitte le Bar-el-Jebel pour s'engager dans le lac Albert (fig. 2) (alt. 620 m), on peut remonter successivement la Semliki, qui sert d'émissaire au lac Édouard (alt. 913 m), et, après avoir franchi ce dernier, on

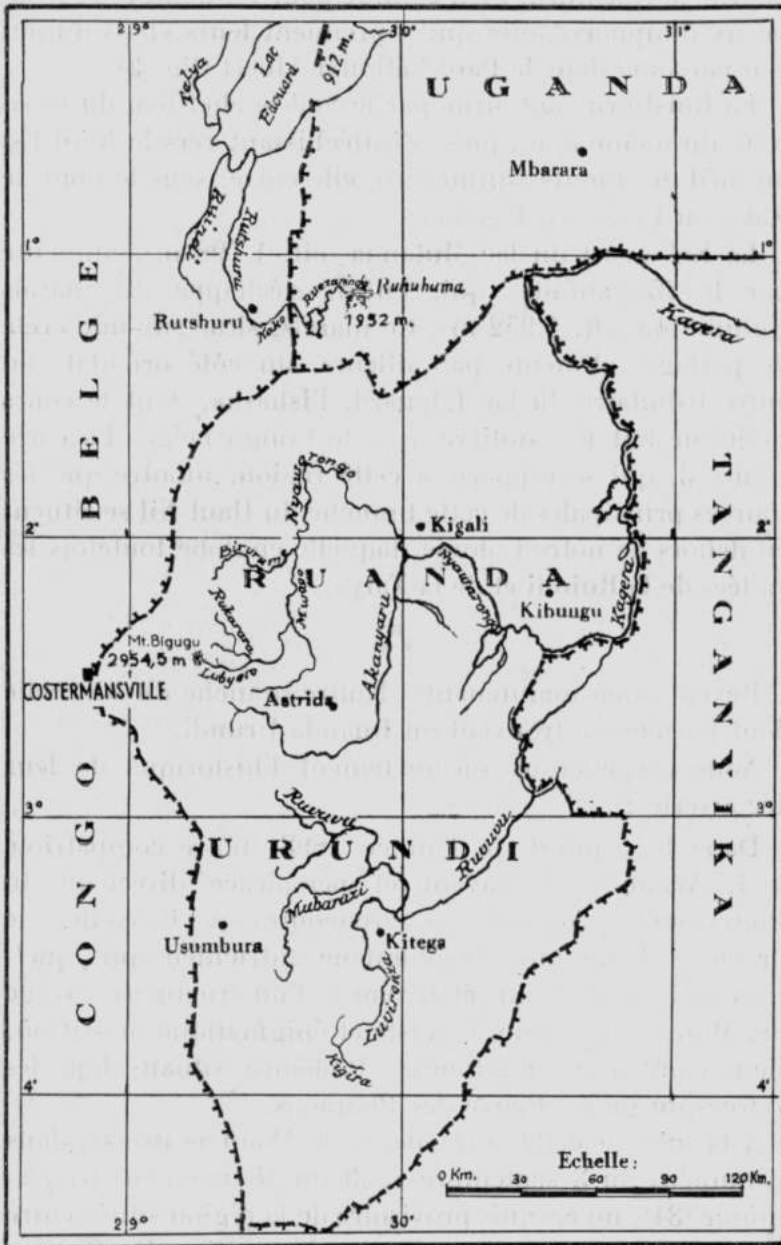


FIG. 3. — Les sources du Nil au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

aborde la Rutshuru, bien connue pour les nombreux troupeaux d'hippopotames qui y prennent leurs ébats durant son parcours dans le Parc National Albert (fig. 3).

La Rutshuru contourne par le Sud le chef-lieu du territoire du même nom, puis, s'infléchissant vers le Nord-Est au pied des monts Mufumbiro, elle entre, sous le nom de Kako ou Lutze, en Uganda.

La Kako sort du lac Mutanda (alt. 1.798 m), alimenté par la Ruezaninda, qui, enfin, s'échappe du marais Ruhuhuma (alt. 1.952 m). Ce marais, situé sur une crête de partage, alimente par ailleurs, du côté oriental, un autre tributaire du lac Édouard, l'Ishasha, dont le cours inférieur fait la frontière avec le Congo belge. La carte figure 3, qui se rapporte à cette région, montre que les sources principales de cette branche du Haut-Nil se situent en dehors de notre Colonie, laquelle englobe toutefois les vallées de la Ruindi et de la Talya.

*
* *

Revenons-en maintenant à l'autre branche du Nil, celle dont les têtes se trouvent au Ruanda-Urundi.

Nous rappellerons succinctement l'historique de leur découverte :

Dans le courant de l'année 1893, notre compatriote A.-J. Wauters, le savant et perspicace directeur du *Mouvement géographique*, rencontra à Bruxelles le Dr Oscar Baumann, l'explorateur autrichien qui, quelques mois auparavant, était rentré d'un fructueux voyage aux Monts de la Lune, ce vaste et énigmatique massif où, bien avant l'ère chrétienne, Ptolémée situait déjà les sources du grand fleuve des Pharaons.

A la suite de cette entrevue, A.-J. Wauters dressa, dans le numéro du 3 septembre 1893 du *Mouvement géographique* (34), un croquis provisoire de la région située entre les lacs Tanganika, Victoria et Albert (fig. 4). Remarquons, en passant, que le lac Kivu n'avait encore, à ce



FIG. 4. — La région des Grands Lacs, en 1893.

moment, été aperçu par aucun Européen (3, p. 7), et il ne figure sur le croquis que sous la mention de lac Oso, ce nom se rapportant en réalité à un affluent de la rivière Lowa qui se jette dans le Bief Moyen du Lualaba.

O. Baumann traversa le Ruanda. Voici ce qu'il en dit dans le rapport adressé au Comité de l'Association anti-esclavagiste allemande qui l'avait envoyé en mission :

« Le Ruanda est peuplé d'une race analogue aux Warundi, mais est gouverné par des Wahima. Ceux-ci, très sauvages, ressemblent fortement aux Gallas. Tout le Ruanda est sous le gouvernement d'un seul roi, Kegere, qui habite à Kisege, à quelques journées au Sud-Est des monts Fumbiro.

» On trouve ici de petites quantités de cotonnettes, importées du Karagwe. On n'y connaît absolument aucune arme à feu.

» L'aspect du paysage ressemble beaucoup à celui de l'Urundi septentrional, avec cette différence qu'ici il y a de plus beaux champs de sorgho, de patates et de bananes, que les villages sont plus propres et que les huttes sont mieux bâties.

» Ici encore, on nous procura des vivres en abondance.

» Le 19 septembre 1892, nous atteignîmes les sources de la Kagera, laquelle s'échappe de la chaîne de montagnes escarpées et boisées qui sépare le bassin de la Kagera de celui du Rusiji. Si — comme on l'admet généralement — la Kagera, affluent principal du lac Victoria, constitue la branche initiale du Nil, les sources de cette même Kagera ne sont rien d'autre que les *Sources du Nil*.

» Or, chose remarquable, ces sources et leurs environs sont tenus par les Warundi en particulière vénération. C'est là, dans un épais bocage d'arbres séculaires, situé au centre du flanc herbeux d'une montagne, que jadis on célébrait les funérailles des Mwesi décédés (*sic*), qu'on enterrait au sommet d'un pic escarpé s'élançant d'une sombre forêt et appelé Ganso-Kulu.

» Les montagnes qui entourent les sources du Nil-Kagera, et que hantent les esprits des Mwesi défunts, sont appelées par les Warundi, Misozy a Mwedi, « les montagnes de la lune ».

» Le 21 septembre, nous partîmes des sources de la Kagera en nous dirigeant droit vers le Sud, le long du versant oriental de la principale chaîne de montagnes. Au cours de cette marche, nous avions à traverser de nombreuses vallées transversales et à gravir de hautes crêtes de partage.

» Le 22 septembre, nous franchîmes la chaîne de ces « Monts de la Lune » dont certains sommets, d'une altitude de 3.000 m, sont habités jusque près de leur pic et couverts de beaux pâturages, pourvus de magnifiques troupeaux de gros bétail, et entrecoupés de vastes et ravissants bois de bambous et de forêts de haute futaie.

» Après une longue marche, nous arrivâmes dans l'Imbo, sur le versant Est (*sic*), où le pays est de nouveau habité et cultivé; à nos pieds se trouvait la vallée du Rusiji, et au Sud nous aperçûmes, brillant d'un éclat d'argent à travers le brouillard, le lac Tanganika. »

L'ouvrage original du Dr Oscar Baumann, publié à Berlin en 1894 (1), précise comme suit les informations du *Mouvement géographique*.

C'est le 21 août 1892 que le Dr O. Baumann quitta la rive occidentale du lac Victoria, en route vers l'Ouest (1, p. 73). Le 5 septembre, il traversa la Kagera, appelée en cet endroit Ruvuvu, pour pénétrer dans l'Urundi.

Le 11 septembre 1892, O. Baumann passa l'Akanyaru, aux berges encombrées de papyrus, pour entrer dans le Ruanda.

De retour en Urundi, il atteignit, le 19 septembre, les sources de la Kagera (1, p. 88); le 25, il campa « dans le district Usige, à l'extrême pointe septentrionale du lac Tanganika ».

O. Baumann longea ensuite la côte orientale du Tanganika, puis, se dirigeant vers le Sud-Est, « il rentra dans le bassin de la Kagera-Ruvuvu et, le 7 octobre, traversa la Luvironza, l'affluent le plus méridional du Nil ». Passant alors dans le bassin de la Malagarazi (11 octobre), il arriva à Tabora le 7 novembre 1892.

La figure 5 reproduit un extrait de la carte au 1/500.000 qui accompagne la description du Dr Baumann.

On trouve dans cet ouvrage, faisant face à la page 88, un croquis représentant la source visitée le 19 septembre 1892 par O. Baumann.

Quant à la Luvironza, que l'explorateur traversa le 7 octobre, il s'agit, en cet endroit, d'un petit ruisseau ayant à peine 3 m de largeur et 50 cm de profondeur, venant du Sud-Ouest et faisant suite à un filet d'eau de direction Nord-Sud, sortant de la ligne de partage du bassin de la Malagarazi.

L'emplacement de la source proprement dite fut indiqué de loin par les indigènes, et O. Baumann situa l'origine la plus méridionale du système hydrographique du Nil par 3°46' de latitude Sud (I, pp. 147-148).

C'est ce qui permit à A.-J. Wauters d'écrire, dans le *Mouvement géographique* du 28 mai 1893 (col. 53 b), que la source de la Kagera, découverte par O. Baumann le 19 septembre 1892, « est située par 3° de latitude Sud, à peu de distance de l'extrémité Nord du Tanganika. Les affluents de droite de la Kagera prennent naissance près de la rive orientale du lac et les sources de la Luvironza, le plus méridional de ces affluents, sont situées par environ 4° de latitude et 30° de longitude. Elles constituent la source la plus méridionale du Nil ».

Il s'agit bien là, effectivement, de la source la plus méridionale du Nil, comme il résulte à l'évidence des cartes que nous possédons actuellement, d'après les levés cartographiques dont il sera question ci-après.



FIG. 5.

Extrait de la carte au 1:500,000 dressée par le Dr O. BAUMANN (1892).

Mais il semble bien qu'il ait fallu attendre bien des années pour qu'un Européen, possédé par le démon de la découverte, attirât à nouveau l'attention sur cette source. Ce pèlerin épris de géographie, qui parcourut l'Urundi en 1937-1938, nous le trouvons en la personne du Dr Burkhardt Waldecker, né en 1902 en Westphalie, docteur en philosophie (Berlin 1930), et attaché actuellement au Musée Léopold II à Elisabethville.

Le Dr B. Waldecker n'a pas publié de récit de son voyage, mais le R.P. Fréd. Stracke, dans un article fort documenté de la belle revue *Grands Lacs* (31), nous en fournit de savoureux détails, et je ne résiste pas au plaisir d'en reproduire de copieux extraits.

« ... Il y a dix ans, j'ai rencontré à Usumbura, sur le lac Tanganika, un explorateur qui s'était promis d'éclaircir le mystère du Nil : le Dr Burkhardt Waldecker.

» Pauvre, sans boy, sans véhicule, il attendait une occasion pour escalader, avec ses deux cantines et son lit, les « Monts de la Lune », espérant y trouver ce que l'on avait en vain cherché depuis des milliers d'années : la source du Nil.

» *Caput Nili Quaerere* : chercher la source du Nil. Cette expression consacrée signifie : « entreprendre une chose inouïe, inutile, inexécutable... ».

» Je confesse avoir secoué la tête en voyant mon compatriote s'élever vers les nuages.

» Quelques mois plus tard, j'apprenais qu'il avait découvert la source du Nil au Sud de notre Vicariat et que, sur ses bords, il avait bâti une pyramide...

» ... Sur la montagne Inkoma et dans la plaine avoisinante, Kumoso, je ne tardai pas à retrouver les traces de l'explorateur, dont le souvenir, après dix ans, était resté très vivant.

» Il va sans dire toutefois que nul ne le connaissait sous le nom de Dr Burkhardt Waldecker...

» ... Bien que n'ayant passé que quelques mois dans ces parages, il y reste partout connu sous trois noms, ce qui prouve à quel point il fit sensation !

» Ces noms sont plus étranges l'un que l'autre :

» 1° Rukwabagara : l'homme qui se gratte;

» 2° Bigendabigaramye : il s'appuie en voyage;

» 3° Bigarihiye : quand la nourriture est cuite, il veut être seul.

» ... Un homme mystérieux a paru dans le pays. On ne sait d'où il vient n'y comment il est venu. Un homme qui ne ressemble nullement aux autres Européens que l'on connaît. On croit qu'il n'est pas Européen; il est donc autre chose. Il doit être pauvre, car il n'a pas de boy et ne possède que deux cantines. On le méprise. Personne ne se présente pour l'aider à enlever les chiques qui le tourmentent. Il souffre donc de cette plaie d'Afrique qui n'épargne personne : rien d'étonnant qu'il doive se gratter, — Rukwabaraga.

» Le mal empire. Il doit bander ses pieds et se faire porter en hamac. Il s'appuie en voyage, — Bigendabigaramye.

» Quand il s'agit de préparer sa nourriture, tout le monde s'éclipse; quand elle est cuite, tous veulent l'aider et il doit chasser les intrus, — Bigarihiye.

» Rukwabagara vit chichement de ce qu'il trouve sur place : haricots, patates, bananes, etc. Sans se lasser, il suit les cours d'eau; il escalade les montagnes les plus hautes; il regarde de tous les côtés et prend beaucoup, beaucoup de notes!

» Enfin, il s'établit chez le chef Bucenyegeri, où il se met à rouler de grosses pierres et à bâtir une maison tout à fait drôle : on dirait un toit sans maison, qui s'appelle « Ipiramidi » (pyramide). Il a aussi joliment arrangé la source voisine : la source du Nil.

» Voilà, parmi beaucoup d'autres choses, ce qui se racontait au sujet de Rukwabagara... »

En janvier 1948, le R.P. Fréd. Stracke se rendit en safari (caravane) à la pyramide de la source du Nil. L'un de ses guides le renseigne :

« Nous allons voir la maison qu'on appelle Ipiramidi; elle a été bâtie par Rukwabagara, parce que c'est là que le grand fleuve Nil prend sa source. Ici il ne s'appelle pas Nil, mais Kasumo ou Mukasenyi, et se jette dans la Kigira, celle-ci dans la Ruvyironza, et toute cette eau coule par le Nil, loin, loin; je crois vers l'Europe et dans la mer. Le paysage ici s'appelle Musenyi; la montagne qui porte la pyramide s'appelle Kikizi; le paysage derrière le Kikizi s'appelle Kikana. Toute l'eau du paysage Musenyi, le Kasumo l'apporte vers le Nil; toute l'eau du paysage Kikana coule vers le Tanganika. »

En suivant la route automobile de Bururi à Rutana, à environ 3 km de la mission des RR. PP. Blancs de Rutovu, un poteau indicateur mentionne : « Pyramide 14,7 km », et le R.P. Fréd. Stracke poursuit son récit :

« Nous descendons vers une fente dans le Mt Kikisi : un ruisseau assez considérable sautille sur les rochers. On pourrait facilement boucher la fente pour former un joli lac.

» La fente, en haut, aboutit à un couloir maçonné, surmonté d'une inscription à moitié effacée :

CAPUT NILI MERIDIANISSIMUM
EST CAPUT KASUMO
QUOD SIGNIFICATUR CATARACTA
EO QUOD INVENITUR CATARACTA
MERIDIONALISSIMA NILI

» La source la plus méridionale du Nil, c'est la source Kasumo, c'est-à-dire chute, parce que c'est la chute la plus méridionale du Nil...

» ... Avec un frisson, je pénètre dans le couloir.

» On distingue deux sources : une petite, en entrant; une autre, plus abondante, un mètre plus bas. On m'explique qu'en été la source supérieure tarit quelquefois. Il manque alors un mètre aux 6.531 km du fleuve.

» ... Il n'y a plus loin jusqu'à la pyramide, peut-être 400 m.

» ... La pyramide est accessible par le Nord, donc vers le Nil, comme toutes les pyramides. Voyons ce qu'elle contient. Rien, absolument rien. Il n'y a que moi dans l'espace vide et, derrière moi, à l'entrée, le chef. Il m'explique que Rukwabagara a cependant laissé quelque chose dans sa pyramide, quelque chose de très singulier : sa cruche avec de l'eau du Nil et des fleurs fraîches. Oui, de l'eau et des fleurs! s'écrient-ils tous, dehors. Leur réponse spontanée prouve à quel degré la pyramide les a intrigués!...

» ... Les autos, qui, autrefois, passaient à toute vitesse, font maintenant halte.

» Tous les Européens descendent, escaladent le Kikisi, entourent la pyramide, regardent à droite, regardent à gauche, regardent derrière, regardent dedans et regardent en l'air, où il n'y a rien à regarder. Alors, ils descendent vers la source et, là aussi, regardent de tous côtés. Ils boivent de l'eau, ce qu'on n'a jamais vu, et, en partant, ils en emportent une bouteille...

» ... Chose étrange, quand ils sont nombreux, ils n'emportent qu'une seule bouteille.

» Comment un pauvre Noir pourrait-il combiner et comprendre tout cela? »

L'explorateur a laissé une autre inscription en latin, plus longue et plus explicite, qui se trouve dans les archives du Boma de Rutana et qui apprend que la pyramide a été érigée comme signe que le fleuve des pyramides prend ici sa source et qu'ici la migration des Hamites a pris fin.

L'inscription continue :

« La pyramide a été érigée en 1938, avec l'aide de M. Henri Hegh et de M. Victor Gérardin, par le Dr Burkhart Waldecker, en l'honneur de tous ceux qui ont cherché la source du Nil dès les temps des anciens Égyptiens qui déjà dans le temple de la déesse Isiphilis ont érigé un monument à la source du Nil ainsi qu'ont fait par leurs écrits Hérodote, Ptolémée, César, Speke, Stanley, Kandt et d'autres.

» La source la plus méridionale du Nil est la source Kasumo, c'est-à-dire chute, parce que c'est la chute la plus méridionale du Nil.

» Les noms du Nil sont les suivants : Kasumo, Mukasenyi, Kigira, Ruvyironza, Ruvuvu, Kagera, Victoria-Nyanza, Lac Albert, Bar-el-Gebel, Bar-el-Abiad, Nil. »

Le R.P. Fréd. Stracke conclut son intéressante description de ce lieu mémorable :

« Le Mt Kikisi est le centre des Grands Lacs, le centre du Centre de l'Afrique, On pourrait même dire que la pyramide blanche est le cœur du continent noir.

» Situation géographique · longitude : 29°51' E.; latitude : 3°55' S.; hauteur : 2.050 m, approximativement. »

*
**

Rappelons encore qu'à la mi-août 1898, le Dr Richard Kandt découvrit une autre tête de la Kagera, à savoir la source de la rivière Rukarara (17, II, p. 66). Il s'agit d'un affluent de la Mwogo qui coule dans la Nyawarongo, laquelle, avec le Ruvuvu, forme la Kagera.

La carte de la figure 6 situe cette source par 29°20' de longitude E. et 2°17' de latitude S., ce qui correspond bien avec l'emplacement que le Dr Richard Kandt lui assigna sur la carte au 1/1.000.000 qui accompagne le tome II de son *Caput Nili*.

*
**

Bien d'autres sources du Nil ont fait l'objet de « découvertes » et, pour ce qui concerne le Ruanda-Urundi, nous en terminerons avec ce sujet en rappelant que H. M. Stanley, lors de sa fameuse traversée du Continent mystérieux, arriva le 21 avril 1875, au cours de sa circumnavigation du Victoria-Nyanza, à l'embouchure de la Kagera (30, p. 200). Déjà en 1858, J. P. Speke était passé en cet endroit (28, p. 262). Stanley vérifia que c'était bien là le principal affluent du lac, celui dont l'apport est le plus considérable.

Après avoir été au Muta Nzige, qu'il avait pris pour le lac Albert et qui est en réalité le lac Édouard (3, p. 8), Stanley revint à la Kagera en février 1876, près du petit lac de Windermere, découvert par Speke le 25 novembre 1861, et qui n'est autre que le lac Kazinga (30, p. 435).

Stanley explora ce lac, puis la Kagera, dans laquelle il se déverse, de même que le lac Ihema (30, p. 443).

Il baptisa la Kagera du nom de Nil Alexandra, persuadé qu'il était que, lui aussi, venait de découvrir une nouvelle source du Nil. Il s'en explique comme suit, dans une lettre datée d'Ujiji, le 10 août 1876, au *Daily Telegraph* (29, pp. 180-181) :

« On prête à Ismaïl, khédivé d'Égypte, ce propos narquois : « Tous les voyageurs qui remontent le Nil en » reviennent invariablement avec cette même phrase » qu'une nouvelle source du grand fleuve vient d'être » découverte. »

» Sans doute, le khédivé voulait s'amuser aux dépens des découvreurs...

» ... Cependant, si Son Altesse consent à jeter un coup d'œil sur la carte que je viens de dresser, Elle se rendra compte de l'exactitude de mon assertion.

» Ces eaux étant « filles du lac Victoria », auquel Speke donna le nom de notre Souveraine, j'ai cru devoir bapti-

ser mes découvertes du nom de S.A.R. Alexandra, princesse de Galles... Je dépose aux pieds de cette princesse le tribut d'un explorateur, tout ce qu'il a découvert, mesuré et relevé du Nil Alexandra, pour être à jamais associé avec le Nil Victoria. »

*
**

Nous possédons actuellement des relevés cartographiques très complets de la région des lacs centre-africains, et particulièrement du Ruanda-Urundi, ainsi que de toute la bande située le long de la frontière orientale du Congo belge.

Ces régions ont, en effet, été parcourues depuis 1900 par des missions géodésiques allemandes, anglaises et belges, dont certaines avaient pour but de fixer les frontières internationales, et une autre un objectif purement scientifique, consistant dans la mesure d'un arc le long du 30° méridien E.G.

Les résultats de leurs travaux se sont échelonnés de 1907 à 1930; ils ont été coordonnés par notre confrère J. Maury, dans son mémoire sur la *Triangulation du Congo Oriental* (18). Les chaînes de triangulation ayant servi à la délimitation des frontières Est et Ouest du Ruanda-Urundi furent, d'autre part, réunies par quatre transversales formant une série de circuits fermés les uns sur les autres et dont les sommets ont été matérialisés sur le terrain par des signaux rattachés à de très nombreux points auxiliaires correspondant le plus souvent à des repères naturels caractéristiques.

Ces travaux donnèrent lieu également à une excellente carte du Ruanda-Urundi, en 6 feuilles, imprimée en 1937 à l'Institut Cartographique Militaire, à Bruxelles. L'échelle est le 1/200.000, avec courbes de niveau à l'équidistance de 100 m. Il existe un agrandissement photographique de cette carte, à l'échelle de 1/100.000, en 28 feuilles.

La documentation qu'elle représente est des plus précieuses. Elle dénote, entre autres, combien la morphologie de la dorsale Congo-Nil est tourmentée et fait apparaître de nombreux exemples de captures réalisées, ou en voie de formation, entre les cours d'eau des deux bassins respectifs (23).

Elle fournit, d'autre part, le moyen d'apporter les précisions suivantes au problème des origines du Nil :

1° *Source la plus élevée* (fig. 3 et 6).

C'est celle de la Lubyero, affluent de la Rukarara, qui se jette dans la Mwogo, et celle-ci dans la Nyawarongo. La source est située vers l'altitude 2.730 m sur les flancs du Mt Bigugu (2.954,5 m). Situation : 29°15' E., 2°27' S.

2° *Source la plus méridionale* (fig. 3 et 7).

C'est celle dite Kasumo, visitée en 1937-1938 par le Dr Burkhardt Waldecker, à l'origine de la Mukasenyi, tête de la Kigira.

La carte au 1/200.000 (feuille 2) en indique l'emplacement à quelque 600 m à l'Ouest de la colline marquée « Mogarua », qui s'identifie au Mt Kikizi mentionné par le R.P. Fréd. Stracke. La situation est bien celle indiquée par ce missionnaire : 29°51' E., 3°55' S. Altitude : 2.050 m.

Rappelons que l'emplacement de cette source figure sur la carte du Dr O. Baumann de 1894. Les levés à la planchette sur le terrain qui ont permis de dresser la carte au 1/200.000 ont été effectués en 1927 par l'adjudant-chef C. Dantine, de la Mission cartographique du Ruanda-Urundi.

La visite qu'y fit le Dr Burkhardt Waldecker en 1937-1938 est donc bien un pèlerinage plutôt qu'une découverte.

3° *Source la plus éloignée* (fig. 3 et 6).

C'est celle de la Rukarara, à l'altitude de 2.440 m, qui descend du Mt Gabiro (2.586 m) et dont les coordonnées sont approximativement 29°20' E. et 2°17' S.

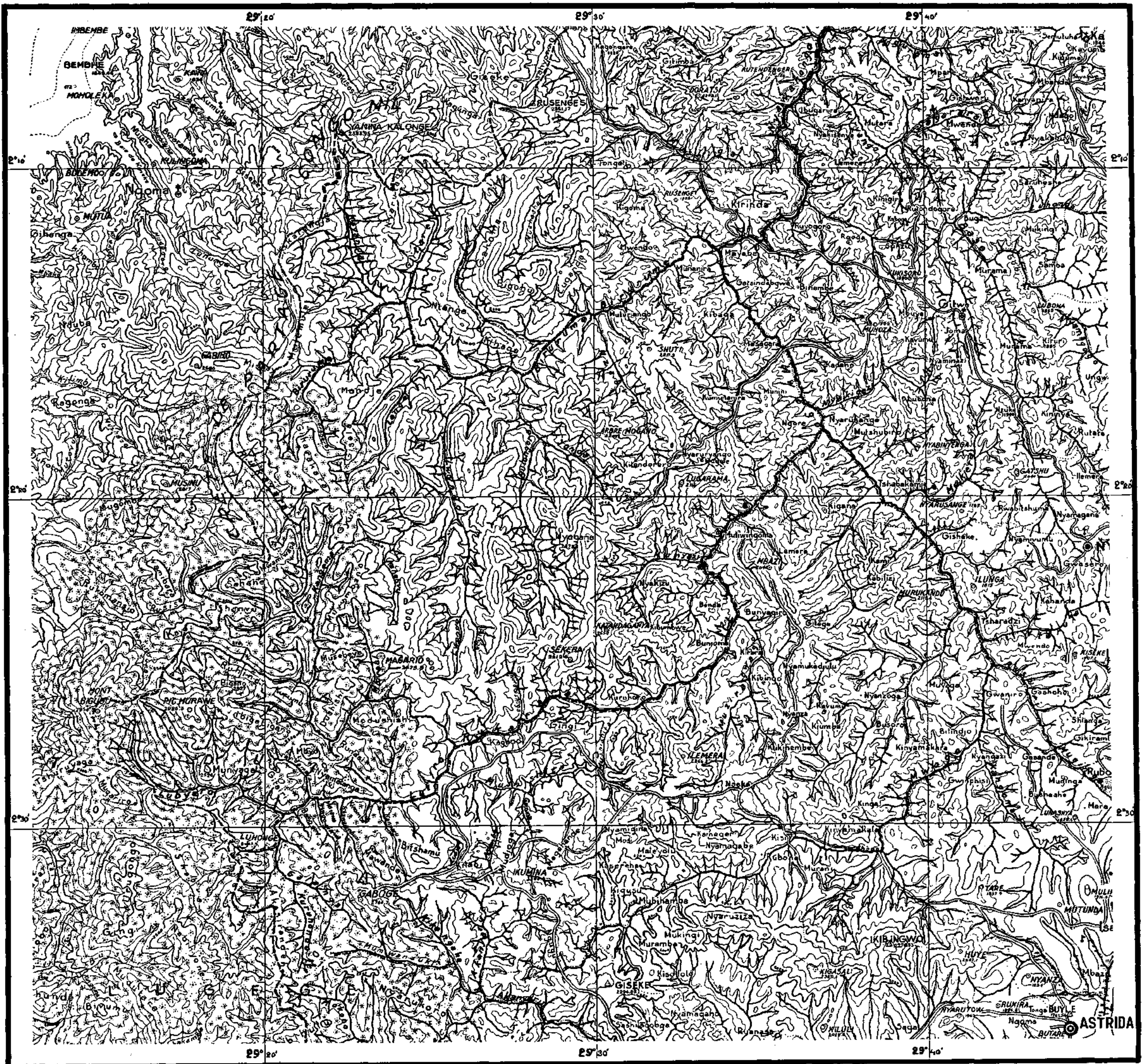


FIG. 6. — Source la plus élevée (Lubyero : 2.730 m) et source la plus éloignée (Rukarara) du Nil.

Jusqu'au lac Victoria, la longueur de thalweg se décompose comme suit :

	Km.
	—
Rukarara	66
Mwogo	14
Nyawarongo	292
Kagera	420
	—
Total.	792

contre

Kigira	15
Luvironza	98
Ruvuvu	201
Kagera	420
	—
Total.	734

depuis la source Kasumo, soit une différence de 58 km en faveur de la Rukarara (1).

*
**

C'est le moment, ici, de parler de la longueur du Nil.

Dans son ouvrage de 1925, H. E. Hurst évaluait le développement du thalweg, entre la source la plus méridionale de la Kagera et le lac Victoria, à 670 km et la longueur totale du Nil à 6.500 km (8, p. 20). Quant à la distance de la source la plus éloignée de la Nyawarongo au Victoria-Nyanza, elle était comptée pour 690 km en 1931 (10, p. 70).

En 1927, le même auteur porta son évaluation totale à 6.760 km (9, p. 14), tandis qu'en 1938, la longueur, sui-

(1) Au point de vue de l'éloignement, la source de la Kigira est dépassée par quatre autres sources de la Kagera, situées au Ruanda-Urundi, les distances jusqu'au lac Victoria étant respectivement :

	Km.
	—
Kitanga-Luvironza	739
Akanyaru-Nyawarongo	740
Mubarazi-Ruvuvu	746
Lubyero-Rukarara	784

vant les méandres du thalweg, depuis la source la plus éloignée de la Luvironza (3°58' S. et 29°52' E.) jusqu'à l'embouchure de Rosette, sur la Méditerranée, était ramenée à 6.680 km (15, p. 14).

Dans ce dernier ouvrage, la longueur du Nil et les pentes correspondantes par tronçons sont mentionnées comme suit (15, p. 16) :

Longueur et pentes de crues du Nil.

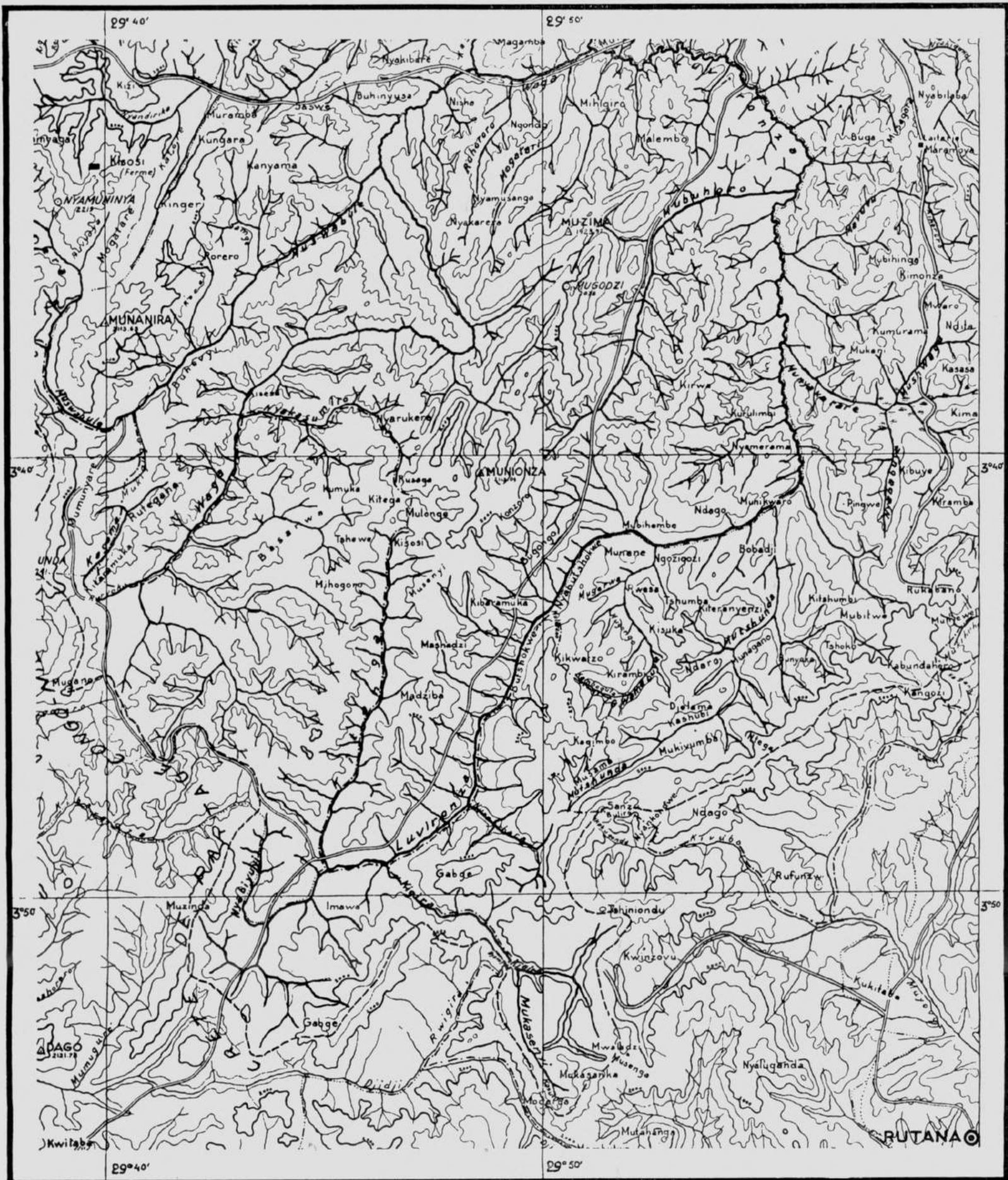
(Septembre 1932.)

Bief.	Longueur en km.	Pente en cm/km.
1. Nil Blanc :		
Lac Albert à Nimule	275	1,7
Nimule-Rejaf	156	99,7
Rejaf-Gigging	126	23,1
Gigging-Ghaba Shambe	273	8,3
Ghaba Shambe-Hillet Nuer ...	205	5,7
Hillet Nuer-Lac No	222	3,6
Lac No-Embouchure Sobat ...	124	1,2
Embouchure Sobat-Jebelein ...	443	1,8
Jebelein-Khartoum (Mogren) .	389	0,4
2. Grand-Nil (Main Nile) :		
Khartoum-Athara	322	9,4
Athara-Wadi Halfa	1.168	19,1
Wadi Halfa-Assouan	357	8,8
Assouan-Roda	913	7,8
Roda-Rosette (embouchure) .	246	7,7
Total.	5.219	

Enfin, dans un ouvrage de 1946, dont nous venons d'avoir connaissance, la longueur totale du Nil est mentionnée comme étant de 6.694 km (15^{ter}, p. 157).

Il faut remarquer que la distance depuis la source de la Luvironza jusqu'à l'embouchure de la Kagera (lac Victoria) y est comprise pour 815 km.

Or, il est acquis par la présente note que ce n'est pas la source de la Luvironza qui est la plus éloignée du delta du Nil, mais bien celle de la Rukarara, et, comme le mon-



Ministère des Colonies — Service Cartographique Bruxelles 1950

FIG. 7. — Source la plus méridionale du Nil (Kasumo, Mukasenyi, Kigira, Luvironza).

trent les calculs que nous venons d'établir, la distance entre la source de la Rukarara et le lac Victoria ne doit être comptée que pour 792 km, donnant ainsi à l'ensemble du Nil une longueur totale de

$$6.694 - (815 - 792) = 6.694 - 23 = 6.671 \text{ km.}$$

Cela étant, et compte tenu de cette dernière remarque, le tableau suivant peut être considéré comme *up to date* (15^{or}, pp. 154-157).

Longueur des divers tronçons du Nil (1946 et 1950).

STATION	Longueur du tronçon en km.	Distance depuis l'embouchure en km.
Embouchure Rosette	...	0
	257	
Le Caire (pont Khédive Ismaïl)	...	257
	923	
Assouan (barrage)	...	1.180
	351	
Wadi Halfa	...	1.531
	1.168	
Embouchure Atbara	...	2.699
	322	
Embouchure Nil Bleu	...	3.021
	4	
Khartoum	...	3.025
	385	
Jebelein	...	3.410
	445	
Embouchure Sobat	...	3.855
	123	
Lac No (embouchure Bar-el-Jebel)	...	3.978
	765	
Mongalla	...	4.743
	44	
Juba	...	4.787
	168	
Nimule	...	4.955
	225	
Sortie lac Albert	...	5.180
	5	
Entrée lac Albert	...	5.185
	426	

STATION	Longueur du tronçon en km.	Distance depuis l'embouchure en km.
Sortie lac Victoria	—	—
	268	5.611
Embouchure Kagera	420	5.879
Embouchure Nyawarongo	292	6.299
Embouchure Mwogo	14	6.591
Embouchure Rukarara	66	6.605
Source Rukarara		6.671

C'est cette longueur de 6.671 km que nous retiendrons en fin de compte. Mais il est bien évident que ce chiffre n'est encore qu'approximatif, car de telles estimations sont fatalement imprécises. Nous savons d'ailleurs d'expérience personnelle combien il est difficile d'assigner des valeurs exactes à un thalweg de rivière et même à un chenal de navigation suivi par des bateaux assurant un service régulier de transport.

C'est ainsi que la dernière édition, de 1949, de l'excellent *Guide de l'Union Castle* (27) cite successivement les distances suivantes pour la voie d'eau entre Juba et Khartoum :

Pages.	Milles.
971	1.097
1004	1.090
1005	1.079
1008	1.082
1008	1.081

*
**

On dispose, d'autre part, de renseignements fort complets sur les débits du Nil et de ses tributaires (15, p. 2), qu'on peut résumer comme indiqué au tableau ci-contre, dressé d'après les statistiques récentes qu'a bien voulu me communiquer l'Inspecteur Général du Contrôle du Nil, au Caire.

Débits moyens du Nil et de ses affluents.
(En millions de mètres cubes par jour) ⁽¹⁾.

STATION	Période	Moyennes mensuelles				Moyenne annuelle
		Minimum	Mois	Maximum	Mois	
Aval Assouan	1912-1948	66,4	avril	692	septembre	225
Wadi Halfa	1912-1948	53,1	mai	721	septembre	235 ⁽¹⁾
Rivière Atbara	1912-1948	0	février-mai	171	août	32,4
Khartoum ⁽²⁾	1912-1936	53	avril	591	septembre	215
Nil Bleu	1912-1948	11,3	avril	506	août	141
Nil Blanc	1912-1948	49,7	avril	112	octobre	68,9
Aval lac Tana	1920-1933	0,8	juin	34	septembre	10,4
Malakal	1912-1948	45	avril	105	oct.-nov.	75,4
Rivière Sobat	1912-1948	7,1	avril	66,4	novembre	36,6
Aval lac No	1933-1940	25,8	décembre	27,8	fév.-mars	27,1
Mongalla	1912-1948	57	mars	89,9	septembre	72,9
Aval lac Albert	1912-1948	55,2	avril	66,4	décembre	60,4
Embouchure Semliki (Bweramule)	1940-1948	8,6	février	16,2	septembre	11,9
Tête Semliki (Ishango)	1940-1948	6,4	mars-avril	7,6	décembre	6,8
Aval lac Kioga	1940-1948	46,8	avril	61,9	septembre	54,6
Aval lac Victoria	1940-1948	52,3	février	64,2	juin	56,9
Embouchure Kagera	1940-1948	13	janvier	19,4	juin	15,1

⁽¹⁾ 1.000.000 m³/j = 11,58 m³ sec. Le débit moyen du Nil à Wadi Halfa pour la période 1912-1948 est donc de 2.721 m³/sec.

⁽²⁾ D'après 15, p. 2.

Il apparaît clairement que le Nil Blanc subit des pertes par évaporation entre Malakal et Khartoum et que ces pertes se poursuivent à l'aval pour le Nil proprement dit, grossi de l'Atbara.

*
**

Le Nil se classe en tête des fleuves du monde entier quant à sa longueur, mais il se trouve largement dépassé par d'autres géants en ce qui concerne l'ampleur du bassin de réception et surtout l'abondance (débit moyen).

Le tableau suivant relatif aux « big five » est significatif à cet égard.

Caractéristiques des principaux fleuves (1).

Les références bibliographiques sont mentionnées entre parenthèses.

	Longueur en km.	Superficie du bassin en km ² .	Débit moyen en m ³ par seconde.
Nil	6.671 (3)	2.900.000 (15)	2.721 (3)
Mississippi-Missouri	6.418 (35) (2)	3.340.000 (35)	15.600 (19)
Amazone	6.280 (35)	6.120.000 (35)	105.000 (21)
Yangtsé	4.980 (35)	1.775.000 (35)	30.000 (21)
Congo	4.374 (4)	3.822.020 (5)	41.000 (6)

*
**

(1) Les chiffres de ce tableau ont été puisés aux sources les plus autorisées. Le *World Almanac* 1949 (35), notamment, se réfère aux organismes officiels américains : Geological Survey, Corps of Engineers, Weather Bureau.

Beaucoup d'autres chiffres ont, bien entendu, été avancés. Parmi les plus récents (32), on en trouve de fort contestables en ce qui concerne le fleuve Congo, dont le débit annuel mentionné de 419 cubic miles (1.740 km³ par an ou 55.300 m³ par seconde) dépasse la réalité d'au moins 30 % (41.000 m³ par seconde) (5, p. 16).

(2) Depuis l'origine de la Red Rock River (Upper Red Rock Lake), Mont., jusqu'à la borne 0 (Head of Passes, La., Mile O.). Il faut y ajouter 20 milles (32 km) jusqu'à l'embouchure proprement dite, dans le golfe du Mexique (19, p. 25).

(3) Voir ci-avant.

Dès la plus haute antiquité, le Nil a été l'objet d'un véritable culte de la part des populations riveraines, auxquelles il apportait la richesse, en fertilisant leurs terres.

Pour l'hydraulicien, ce fleuve prestigieux consitue un objet d'admiration par l'intérêt et la durée des observations de hauteurs d'eau auxquelles il a donné lieu.

Les anciens Égyptiens attachaient une grande importance aux variations de niveau du Nil et ils avaient installé en plusieurs points du fleuve des échelles pour l'observation des crues, dont dépendait le calcul de l'impôt.

Les nilomètres de l'île d'Éléphantine, près d'Assouan, au pied de la première cataracte, et celui de Rodah, à 4 km au Sud du Caire, sont célèbres.

On ignore de quand date cette dernière échelle, mais la colonne limnimétrique qu'on peut encore y voir de nos jours semble avoir été construite en l'an 97 de l'hégire (719 de notre ère), sur l'ordre du calife Soliman, et l'on dispose d'une série presque ininterrompue de maxima et de minima annuels entre les années 641 et 1450 (16, p. 20).

Quant au nilomètre d'Éléphantine, on en possède des observations sporadiques à partir du règne de l'empereur romain Alexandre Sévère (an 222). Les étiages y sont enregistrés depuis 1839 et les relevés journaliers à partir de 1869.

On connaît, d'autre part, des hauteurs d'eau du Nil qui datent d'environ 4.000 ans, quand le roi Moeris fit tracer sur des rochers, en amont de la deuxième cataracte, des marques encore visibles, repérant les crues.

C'est de ces repères que l'on a pu déduire que le lit du fleuve y avait écrêté son seuil rocheux d'au moins 8 m en ces 40 siècles, ou 20 cm par siècle. A Assouan, par contre, le lit et les berges se sont élevés de 2,11 m en 1.600 ans, ou 13,2 cm par siècle (16, pp. 2-5).

L'étude scientifique du régime du Nil a été entamée en 1902, à l'initiative de Sir Henry G. Lyons, alors chef du

Survey of Egypt, qui a fait entreprendre les mesures de débit par la méthode moderne du moulinet. En 1912, des stations permanentes furent établies aux points caractéristiques du bassin et, au cours des seules années 1929 et 1930, le nombre des jaugeages atteignit 4.600.

L'expérience a montré aussi que des missions d'études ayant un objectif immédiat, comme, par exemple, l'établissement d'un barrage, sont des plus utiles, mais la limitation dans le temps et dans l'espace des observations qu'elles procurent réduit considérablement leur valeur réelle en vue de la connaissance des facteurs hydrologiques d'un bassin de quelque étendue.

Des investigations d'ensemble doivent faire l'objet de programmes établis et contrôlés sur des bases scientifiques quant à la nature des informations à recueillir ainsi qu'en ce qui concerne les méthodes et la précision des mesures.

On ne pourrait trop encourager les recherches permanentes en ce domaine, même si leurs applications concrètes et immédiates n'apparaissent pas à l'évidence. Cette constatation s'impose particulièrement pour l'Afrique Centrale, car l'eau est appelée à jouer un rôle essentiel dans le développement social et économique de ces régions, tant pour les méthodes de culture (irrigation et drainage des marais) que pour l'alimentation en eau potable des populations, la production d'énergie hydroélectrique et l'amélioration des voies de communication naturelles.

Et c'est pourquoi nous nous félicitons au sein de l'Institut Royal Colonial Belge de la création toute récente, par M. le Ministre P. Wigny, du Comité pour l'étude hydrographique du bassin congolais, dont les activités s'étendront non seulement dans la Colonie proprement dite, mais aussi dans les territoires dont la tutelle nous a été confiée (1).

(1) L'arrêté du Prince Régent instituant le « Comité hydrographique du bassin congolais », porte la date du 1^{er} mars 1950 (*Bulletin officiel du Congo belge*, 15 avril 1950, pp. 253-256).

Indépendamment de ces considérations, la présente communication n'avait d'autre but que d'apporter au problème séculaire des sources du Nil le point final que seule permet d'y placer la documentation réunie et publiée par le Service Cartographique du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Le 20 janvier 1950.

BIBLIOGRAPHIE.

1. BAUMANN, DR. OSCAR, Durch Massailand zur Nilquelle (*Verl. Dietrich Reiner*, Berlin, 1894).
2. DAMAS, H., Recherches hydrologiques dans les lacs Kivu, Edouard et Ndalaga (*Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge*, Bruxelles, 1937).
3. DEVROEY, E. et VANDERLINDEN, R., Le lac Kivu (*Mém. I.R.C.B.*, Bruxelles, 1939).
4. DEVROEY, E., Le Bassin hydrographique congolais (*Ibid.*, Bruxelles, 1941).
5. — Observations hydrographiques du bassin congolais (1932-1947) (*Ibid.*, Bruxelles, 1948).
6. — A propos de la stabilisation du niveau du lac Tanganika et de l'amélioration de la navigabilité du fleuve Congo (*Ibid.*, Bruxelles, 1949).
- 6^{bis}. FONTAINAS, P., Le rôle des grands lacs du plateau central africain dans le régime du Nil (*Bull. I.R.C.B.*, Bruxelles, 1933, pp. 608-639).
7. HERMANN, Cap., Les sources du Nil. La Kagera (*Le Mouvement géographique*, 4 juin 1905, col. 271-276).
8. HURST, H. E., The Lake Plateau Basin of the Nile [*Physical Department Paper*, n° 21 (PDP), Government Press, Cairo, 1925].
9. — Idem (*Ibid.*, n° 23, Cairo, 1927).
10. HURST, H. E. and PHILLIPS, P., The Nile Basin. Vol. I: General Description of the Basin, Meteorology. Topography of the White Nile Basin (*Ibid.*, n° 26, Government Press, Cairo, 1931).
11. — Idem. Vol. II: Measured Discharges of the Nile and its Tributaries (*Ibid.*, n° 28, Government Press, 1932).
12. — Idem. Vol. III: Ten-day mean and Monthly mean Gauge Readings of the Nile and its Tributaries (*Ibid.*, n° 29, Government Press, 1933).
13. — Idem. Supplement to vol. III up to 1932 (*Ibid.*, n° 32, Government Press, 1935).
14. — Idem. Supplement to vol. II from 1928 to 1932 (*Ibid.*, n° 33, Government Press, 1938).

15. — Idem. Vol. V, The Hydrology of the Lake Plateau and Bahr El Jebel, Physical Department Paper n° 35, Schlinder's Press, Cairo, 1938.
- 15^{bis}. — Idem. Second supplement to volume IV, Ten-day mean and Monthly mean Discharges of the Nile and its Tributaries for the years 1933-1937 and Normals for the period 1912-1937 (*Ibid.*, n° 36, Government Press).
- 15^{ter}. HURST, H. E., BLACK, R. P. and SIMAIKA, Y. M., The Nile Basin, vol. VII, The future conservation of the Nile (*Ibid.*, n° 51, Government Press, 1946).
16. Hydrométrie en Suisse (Le développement de l'), élaboré et publié par le Bureau Hydrométrique fédéral sur l'ordre du Département fédéral de l'Intérieur, Impr. Rösch et Schatzmann, Berne, 1909.
17. KANDT, RICHARD, Caput Nili, Eine empfindsame Reise zu den Quellen des Niles, 2 vol- (*Verl. Dietrich Reimer*, Berlin, 1914).
18. MAURY, J., Triangulation du Congo oriental (*Mém. I.R.C.B.*, in-4°, Bruxelles, 1934).
19. Mississippi River Basin (Surface Water Supply of the United States 1946, Part. 7, Lower...); Geological Survey Water-Supply, Paper 1057 (Government Printing Office, Washington, 1948).
20. PARDE, MAUR., Fleuves et rivières (Lib. Arm. Colin, Paris, 1947).
21. — Potamologie (Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique et d'Hydraulique, Grenoble, 1949).
22. Rapport soumis par le Gouvernement belge à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de l'Administration du Ruanda-Urundi pendant l'année 1948 (Bruxelles, 1949).
23. SALÉE, A. (Le Chanoine), Le Kivu et le fossé des Grands Lacs africains (*Revue des Questions scientifiques*, publiée par la Société Scientifique de Bruxelles, Louvain-Paris, 49^e année, t. XVIII, fasc. 3, 1930, pp. 407-426).
24. SALÉE, A. (F. DELHAYE et), Le plateau Central-africain entre le lac Tanganika et le lac Albert-Edouard (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, Paris, 1923, pp. 1905-1907).
25. SALÉE, A., Le détournement du lac Tanganika (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. 47^e, 1927, série B, Louvain-Paris, 1927, pp. 200-208).
26. SCAETTA, H., Le climat écologique de la dorsale Congo-Nil (*Mém. I.R.C.B.*, Bruxelles, 1934).
27. South and East African Yearbook and Guide for 1949 (Sampson Low, Marston et C^o, Londres, 1949).
28. SPEKE, J. H., Journal of the discovery of the Source of the Nile (Will. Blackwood and Sons, London, 1863).
29. STANLEY (Lettres de H. M.); éd. Maurice Dreyfous, Paris, 1878.
30. STANLEY, H. M., A travers le Continent mystérieux, 2 vol. (Hachette, Paris, 1880).

31. STRACKE, FRÉD., Caput Nili, L'Urundi, Les Barundi (*Grands Lacs*, Revue Générale des Missions d'Afrique, Namur, 1^{er} février 1949, pp. 11-29).
32. WALKEY, O. R., The World's longest rivers (*The Geographical Journal*, Londres, décembre 1949, pp. 231-232).
33. WAUTERS, A.-J., Exploration du D^r Baumann dans la région située entre le lac Victoria et le Tanganika (*Le Mouvement Géographique*, Bruxelles, 19 février 1893, p. 15).
34. — Les Montagnes de la Lune, exploration du D^r Oscar Baumann (*Le Mouvement Géographique*, Bruxelles, 3 septembre 1893, p. 79).
35. World Almanac and book of facts 1949 (*The N.Y. world-telegram*, N.Y., 1949).
36. WRIGHT, J. W., The White Nile flood plain and the effect of proposed control schemes (*The Geographical Journal*, Londres, décembre 1949, pp. 173-190).

LISTE DES FIGURES.

1. Le Nil.
2. La région des Grands Lacs.
3. Les sources du Nil au Congo belge et au Ruanda-Urundi.
4. La région des Grands Lacs en 1893.
5. Extrait de la carte du D^r O. Baumann (1892).
6. Source la plus élevée et source la plus éloignée du Nil.
7. Source la plus méridionale du Nil.

Séance du 24 février 1950.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. M. Van de Putte, directeur de la section.

Sont en outre présents : MM. E. Allard, K. Bollengier, J. Maury, F. Olsen, membres titulaires; MM. R. Cambier, F. Clérin, E. Comhaire, I. de Magnée, E. Devroey, P. Lancsweert, M. Legraye, P. Sporcq, membres associés.

Absents et excusés : MM. P. Fontainas, G. Gillon, F. Leemans, G. Moulaert.

Considération sur la construction des routes dans les pays sous-développés.

M. E.-J. Devroey présente une communication sur la construction des routes dans les pays sous-développés, où l'on dispose généralement de ressources budgétaires limitées.

Il procède notamment à une comparaison en ce domaine pour ce qui concerne l'Union Sud-Africaine, le Nyasaland, le Tanganyika Territory, le Kenya et le Congo belge. (Voir p. 283.)

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le Secrétaire général ff. De wd. Secretaris-generaal
dépose sur le bureau les legt op het bureau de volgende
ouvrages suivants : werken neer :

1. *L'Armée et la Nation*, numéro spécial, Service d'information et de documentation du Ministère de la Défense Nationale, Bruxelles, janvier 1950.
2. *L'Echo des Mines et de la Métallurgie*, n° 3416, Publication minière et métallurgique, Paris, janvier 1950.

Zitting van 24 Februari 1950.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de heer *M. Van de Putte*, directeur van de sectie.

Zijn insgelijks aanwezig : de heren *E. Allard*, *K. Bollengier*, *J. Maury*, *F. Olsen*, titelvoerende leden; de heren *R. Cambier*, *F. Clérin*, *E. Comhaire*, *I. de Magnée*, *E. Devroey*, *P. Lancsweert*, *M. Legraye*, *P. Sporcq*, buitengewoon leden.

Afwezig en verontschuldigd : de heren *P. Fontainas*, *G. Gillon*, *F. Leemans* en *G. Moulaert*.

Beschouwingen over de wegebouw in de weinig ontwikkelde landen.

De heer *E.-J. Devroey* legt een mededeling voor over de wegebouw in de weinig ontwikkelde landen, waar men in het algemeen slechts over beperkte geldmiddelen beschikt.

Hij gaat over tot een vergelijking op dit gebied voor wat de Zuid-Afrikaanse Unie, Nyasaland, Tanganyika Territory, Kenya en Belgisch-Kongo betreft. (Zie blz. 283.)

De zitting wordt te 15 uur opgeheven.

3. *La Chronique des Mines Coloniales*, n° 163, Bureau d'Études géologiques et minières coloniales, Paris, 15 janvier 1950.
4. POLLAK, L., *Eight-Place Supplement to Harmonic Analysis and Synthesis Schedules for three to one hundred equidistant Values of empiric Functions*, Geophysical Memoirs n° 1, part 1-2, Institute for advanced Studies, Dublin, 1949.
5. ROBERTSON, T., SIMPSON, J., ANDERSON, G., *The Limestones of Scotland*, Memoir of the Geological Survey, vol. XXXV, Edimbourg, 1949.
6. *Annalen der Meteorologie*, Heft 5/6, Hambourg, 1949.
7. KAUKO, Y., *Nagra lakttagelser over Norrbottens Jarnverk A.-B. : S. Slagg*, Transactions of Chalmers University of Technology, n° 91, Gothenbourg, 1949.
8. STORMER, K., *Quelques résultats des observations et des mesures photographiques d'aurores boréales dans la Norvège Méridionale depuis 1911*, Transactions of Chalmers University of Technology, Gothenbourg, 1949.
9. TOMNER, A., *Experimental Investigations of a long Electron Beam in an axial magnetic Field*, Transactions of Chalmers University of Technology, n° 92, Gothenbourg, 1949.
10. WASTLUND, G., *Buckling of compressed steel members*, Transactions of the Royal Institute of Technology, n° 30, Stockholm, 1949.
11. PETTERSSON, O., *Combined bending and torsion of simply supported Beams of Bisymmetrical Cross Section*, Transactions of the Royal Institute of Technology, n° 29, Stockholm, 1949.
12. NYLANDER, H., *Torsional and lateral buckling of eccentrically compressed I and T columns*, Transactions of the Royal Institute of Technology, n° 28, Stockholm, 1949.
13. WEIBULL, W., *A statistical Representation of fatigue failures in solids*, Transactions of the Royal Institute of Technology, n° 27, Stockholm, 1949.
14. *Technisch-Wetenschappelijk Tijdschrift*, n° 2, Orgaan van de Vlaamse Ingenieursvereniging, Antwerpen, Februari 1950.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

La séance est levée à 15 heures.

E.-J. Devroey. — Considérations sur la construction des routes
en pays sous-développés.

Une *Fédération Routière Internationale* a été fondée au début de l'année 1948, afin de rendre le public plus conscient du rôle que de bonnes routes peuvent et doivent jouer dans l'économie et le bien-être de chaque communauté. Elle a été instituée simultanément dans les deux hémisphères, et ses bureaux sont établis respectivement à Washington et à Londres.

La Fédération, dans laquelle la Belgique se trouve représentée, recueille d'abondantes informations statistiques, techniques et économiques, relatives à l'amélioration des réseaux routiers et aux avantages qui en découlent. Elle est en contact étroit avec l'*Association Internationale Permanente des Congrès de la Route*.

Les pays non encore développés font l'objet d'une attention spéciale au sein de la Fédération, qui estime que, dans ces pays, la création de réseaux routiers ou leur adaptation à la circulation moderne suppose :

- 1° que le public soit informé des projets et en reconnaisse la nécessité;
- 2° que les pouvoirs publics soient disposés et capables de les financer et de les exécuter;
- 3° que l'industrie ou l'agriculture les appuient.

*
* *

C'est sous les auspices de l'*International Road Federation* qu'eut lieu récemment à Londres une conférence par M. R. S. Colquhoun, A.M.I.C.E., A.M.T.P.I., sous le titre *Low Cost Roads in Undeveloped Countries*.

STATISTIQUES ROUTIÈRES.

(Sauf indications contraires, les chiffres mentionnés se rapportent à l'année 1948.)

	Congo belge	Union Sud-Africaine	Tanganyika Territory	Kenya	Nyasaland	Belgique
Superficie km ²	2.343.930	1.230.000	940.000	580.000	124.000	30.507
Population	10.965.847	11.392.000	5.656.000	4.209.000	2.300.000	8.602.611
Habitants par km ²	4,7	9,3	6	7,2	18,6	282
Développement du réseau routier	108.498	276.000	39.250	27.200	3.860	10.718
Km de routes par 1.000 km ² .	46,2	223	41,6	47	31	350
Km de routes par 1.000 habi- tants	9,9	24,2	6,9	6,4	1,7	1,3
Véhicules automobiles en ser- vice	17.092	455.100	10.000	18.400	2.500	304.969
Véhicules automobiles en ser- vice pour 1.000 km de routes	157	1.650	254	672	649	28.400
Habitants par véhicule	642	25	566	228	920	28,3
Recettes provenant des usa- gers	Fr. 21.463.188	£ 9.740.000	—	£ 250.000	—	Fr. 4.716.676.450 (1)
Recettes par véhicule	Fr. 1.250	£ 22-8-0	—	£ 13-12-0	—	Fr. 19.500 (1)
Dépenses affectées aux routes	Fr. 86.303.795	£ 8.530.000	£ 170.000	£ 127.000	—	Fr. 545.813.000 (2)
Revenu national (recettes ordi- naires)	3.237.425.200	£ 143.280.000	£ 5.760.000	£ 9.060.000	£ 1.080.000	Fr. 63.526.000.000 (2)
Pourcentage du revenu na- tional (recettes ordinaires) affecté aux routes	3,7	5,95	3,4	1,4	—	0,9 (2)
Pourcentage des dépenses budgétaires consacré aux routes	3,6	7,45	3,3	—	—	0,8 (2)

(1) Estimation TCB pour 1947 (241.500 véhicules). (2) Budget ordinaire, dommages de guerre et budget extraordinaire.

Après avoir passé en revue les facteurs d'aspects technique et économique qui conditionnent l'établissement des routes dans les régions considérées, où l'on dispose généralement de ressources budgétaires modestes et où le climat et la nature du sol imposent des modes d'exécution particuliers, l'auteur dresse un tableau statistique permettant de tirer d'utiles comparaisons entre un certain nombre de pays présentant des points de rapprochement. Outre le Congo belge, on y note l'Inde et le Pakistan, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Nyasaland, le Tanganyika Territory, l'Union Sud-Africaine et le Kenya.

La comparaison porte, d'autre part, sur la superficie, la population, le développement du réseau routier, le nombre de véhicules en service, les recettes provenant des usagers routiers, les dépenses consacrées aux routes par les pouvoirs publics, le revenu national et le montant total du budget des dépenses.

En tenant compte des derniers chiffres connus ⁽¹⁾, on peut faire les intéressantes constatations reprises au tableau ci-annexé, pour ce qui concerne le Congo belge, l'Union Sud-Africaine, le Tanganyika Territory, le Kenya, le Nyasaland et la Belgique.

Bruxelles, le 24 février 1950.

(1) Pour le Congo belge, voir E.-J. DEVROEY, *Réflexions sur les transports congolais à la lumière d'une expérience américaine (Mém. I.R.C.B., Bruxelles, 1949)*.

On s'est servi également de *Encyclopædia Britannica*, Book of the Year 1949.

ERRATUM

AU MÉMOIRE DU R. P. PAUL SCHEBESTA, S. V. D.

DIE BAMBUTI-PYGMÄEN VOM ITURI

II.

INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE
Section des Sciences morales et politiques
Mém. - Coll. in-4°
Tome IV - fasc. 1

(A insérer en tête de la page 237)

REGISTER

Die im Register mit III vermerkten Zitationen haben auf den III. Teil des zweiten Bandes dieses Werkes : **Die Religion** Bezug, während II jeweils den I. und II. Teil des II. Bandes meint.

	Pages. — Bladz.
Mission d'études scientifiques. — Wetenschappelijk studie- reis	140-141
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	140
Séance du 20 février 1950	170
Zitting van 20 Februari 1950	171
Communication du R.P. J. Van Wing. — Mededeling van E.P. J. Van Wing : Notes sur quelques problèmes congolais	176
Mission d'études scientifiques. — Wetenschappelijk studie- reis	170-171
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	172

Section des Sciences naturelles et médicales.

Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.

Séance du 21 janvier 1950	196
Zitting van 21 Januari 1950	197
Compliments. — Complimenten	196-197
Décès de M. Edouard De Jonghe. — Overlijden van de heer Edouard De Jonghe	196-197
Décès de M. Gaston Delevoy. — Overlijden van de heer Gas- ton Delevoy	198-199
Communication administrative	198
Administratieve mededeling	199
Communication de M. A. Dubois. — Mededeling van de heer A. Dubois : Sulfones et prophylaxie de la lèpre au Congo belge	205
Présentation par M. A. Dubois d'une étude de M. le Dr C. S. Ronsse. — Voorlegging door de heer A. Dubois van een studie van de heer Dr C. S. Ronsse : Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo	200-201
Prix Simon Daniel Barman. — Prijs Simon Daniel Bar- man	200-201
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	200
Séance du 18 février 1950	212
Zitting van 18 Februari 1950	213
Rapport par M. L. Mottoulle sur le travail de M. le Dr C. S. Ronsse. — Verslag door de heer L. Mottoulle over de studie van de heer Dr C. S. Ronsse : Anémie malarique des enfants et transfusions sanguines avec observations sur les groupes sanguins des Bakongo	212-213

Présentation par M. V. Van Straelen d'une note de M. H. Hediger. — Voorlegging door de heer V. Van Straelen van een nota van de heer H. Hediger : La capture des éléphants au Parc National de la Garamba	218
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	214
Section des Sciences techniques.	
Sectie voor Technische Wetenschappen.	
Séance du 27 janvier 1950	228
Zitting van 27 Januari 1950	229
Compliments. — Complimenten	228-229
Décès de M. Edouard De Jonghe. — Overlijden van de heer Edouard De Jonghe	233
Communication administrative	198
Administratieve mededeling	199
Présentation par M. P. Fontainas de deux notes de M. E. Fraselle. — Voorlegging door de heer P. Fontainas van twee nota's van de heer E. Fraselle :	
1. Le problème des cycles hydrographiques et climatologiques du Bassin de la Kagera	235
2. Le cycle de pluviosité de 27 (27,0074) jours. Les derniers résultats	245
Communication de M. E.-J. Devroey. — Mededeling van de heer E.-J. Devroey : Les sources du Nil au Congo belge et au Ruanda-Urundi	248
Publication d'une étude	230
Publicatie van een studie	231
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	230
Séance du 24 février 1950	280
Zitting van 24 Februari 1950	281
Communication de M. E.-J. Devroey. — Mededeling van de heer E.-J. Devroey : Considérations sur la construction des routes en pays sous-développés	283
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	280